Lettre de Son Éminence le Cardinal GASPARRI
à Mgr JOUIN
Fondateur de la R. I. S. S
Du Vatican, le 20 juin 1919.

Monseigneur,

Le Souverain Pontife a daigné agréer avec une bienveillance toute paternelle l'hommage de votre nouvelle étude sur la *Guerre Maçonnique.*

C'est avec raison que dans ce travail vous avez pris soin de mettre en lumière par des documents et des raisonnements irréfutables la doctrine inepte et essentiellement anticatholique de la Franc-Maçonnerie, doctrine issue du déisme, né lui-même de la Réforme, doctrine aboutissant fatalement, comme on le voit aujourd'hui, à la négation même de Dieu, à l'athéisme social, au laïcisme forme actuelle de cette impiété qui, au plus grand détriment des peuples, prétend bannir des sociétés toute trace de religion et toute intervention de l'Église.

Vous avez eu soin tout particulièrement de faire ressortir, en dépit des mensonges qui trompent parfois les catholiques eux-mêmes, l'identité de la Franc-Maçonnerie avec elle-même, partout et toujours, comme la continuité du plan des sectes, dont le dessein est bien la ruine de l'Église catholique.

Sa Sainteté se plait donc à vous féliciter et à vous encourager dans vos travaux, dont l'influence peut être si féconde pour mettre en garde les fidèles et les aider à lutter efficacement contre ce qui tend à détruire l'ordre social aussi bien que la religion.

Comme gage des faveurs célestes, et en témoignage de Sa paternelle bienveillance, le Saint-Père vous accorde de cœur la Bénédiction Apostolique. En vous remerciant de l'exemplaire que vous m'avez gracieusement offert, et avec mes félicitations personnelles, veuillez, Monseigneur, recevoir l'expression de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

† Card. GASPARRI.

Couverture : Le sceau de l'Antéchrist. On lit : *Quod superius macroprosopus* (prosopus = figure) et *sicut microprosopus quod inferius* ; Ce qui explique le titre choisi par Serge Nilus pour les *Protocols* : « Le grand dans le petit ».



39 € les deux tomes

ISBN : 2-8162-0243-4

MGR JOUIN

LES ACTES DE LA CONTRE-EGLISE II

X

1922

« NOTRE ATTITUDE VIS-À-VIS DES JUDÉO-MAÇONS DOIT ÊTRE UNE ATTITUDE DE COMBAT. »

« MAIS IL N'Y A DE SOLUTION QUE DANS NOTRE PROPRE CONVERSION. »

TOME II

ESR

MGR ERNEST JOUIN

LE PÉRIL JUDÉO-MAÇONNIQUE

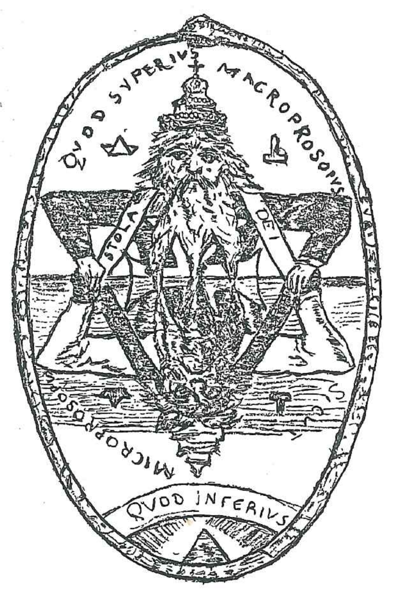
X

LES ACTES DE LA CONTRE-ÉGLISE

II

FRANCS-MAÇONS

L'ANTICLÉRICALISME DANS L'ÉTAT DE 1800 À 1872



PENTACLE SYMBOLIQUE DE L'ANTÉCHRIST
Futur Roi des Juifs
D'après l'interprétation de SERGE NILUS

Éditions Saint-Remi
BP 80 – 33410 Cadillac
Tel/Fax : 05 56 76 73 38
www.saint-remi.fr

Mgr JOUIN

X

LE PÉRIL JUDÉO-MAÇONNIQUE

DEUXIÈME PARTIE

Les Actes de la Contre-Eglise

II. FRANCS-MAÇONS

L'Anticléricalisme dans l'Etat

1800 a 1872

Prix : 15 francs

PARIS

REVUE INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS SECRÈTES
8, Avenue Portalis, 8

ÉMILE-PAUL FRÈRES
100, Faubourg Saint-Honoré, 100

1929

X

LE PÉRIL JUDÉO-MAÇONNIQUE

DEUXIÈME PARTIE

Les Actes de la Contre-Eglise

II. FRANCS-MAÇONS

L'ANTICLÉRICALISME DANS L'ÉTAT

1800 à 1872

L'Anticléricalisme dans l'Etat
1800 A 1872

CHAPITRE I
Le Premier Empire

Ce serait une erreur de croire que l'Anticléricalisme est un fruit spontané de la troisième République. Il est inné dans la Maçonnerie ; mais jusqu'alors il était en France un Anticléricalisme dans l'Etat, tandis qu'en 1878 il est devenu un Anticléricalisme d'Etat. Les annuaires du Grand-Orient attestent, en effet que, depuis la Révolution, si l'Etat n'était pas encore maçonnique, il était du moins fortement maçonnisé. Il suffit de remarquer que les premiers Grands Maîtres étaient eux-mêmes de la Cour. De 1738 à 1743, ce fut le duc d'Antin ; de 1743 à 1771 : Louis de Bourbon Condé, comte de Clermont, prince du sang ; de 1772 à 1793, le duc de Chartres (Louis-Philippe-Joseph) devenu due d'Orléans (1).

L'intérim révolutionnaire fut rempli de 1795 à 1804 par l'ancien Maître des Comptes, le F.·. Roettiers de Montaleau au titre de « Grand Vénérable ».

Sous l'Empire, le tableau général des officiers du G.·. O.·. de France semble une liste des grands dignitaires de ta Cour. Prenons les années 1805 (2) et 1815 :

Grand-Maître : S. M. Joseph Napoléon, roi de Naples, puis roi des Espagnes et des Indes, Grand Electeur de l'Empire.

Grands-Maîtres adjoints :

(1) Mentionnons pour mémoire que le 45ᵉ jour de l'année maçonnique 5775 fut constituée la Loge « *La Militaire des Trois Frères Unis* », séant à l'Orient de la Cour de Versailles. Sur les diplômes de cette Loge, figurent les trois bustes de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X. Quelle aberration !... qui explique certains actes d'Anticléricalisme, imposés par la Maçonnerie, dont ces trois rois furent les victimes plus ou moins malheureuses.

(2) L'annuaire de 1804 contient encore les Loges militaires du G.·. O.·. au nombre de 32.

Son A. S. le prince CAMBACÉRÈS, archi-chancelier de l'Empire (1);

S. M. Joachim Napoléon (MURAT), roi des Deux-Siciles ; Grand Administrateur Général ;

Le T.·. R.·. F.·. KELLERMANN, sénateur, maréchal de l'Empire, Grand Conservateur ;

MASSÉNA, maréchal de l'Empire, duc de Rivoli, prince d'Essling, Grand Représentant du Grand Maître ;

Le T.·. R.·. F.·. TIMBRUNE-THIEMBROUNE, comte de Valence, Sénateur.

Les autres grands officiers d'honneur font tous partie de l'armée, du Sénat ou du Conseil d'Etat et sont des personnages politiques. Citons les FF.·. Lacépède, ministre d'Etat, sénateur ; Ganthaume, comte de l'Empire, conseiller d'Etat, vice-amiral ; Junot, duc d'Abrantès ; Maret, duc de Bassano ; Ernouf, général de division ; Regnaud (de Saint-Jean d'Angély), ministre d'Etat ; Miot, conseiller d'Etat ; Porcher, sénateur, comte de l'Empire ; de Beurnonville, sénateur, ambassadeur de France en Espagne ; Macdonald, maréchal, duc de Tarente ; Ségur, comte de l'Empire ; Fouché, duc d'Otrante ; François de Beauharnais, sénateur ; Augereau, maréchal, duc de Castiglione, sénateur ; Lefebvre, sénateur, duc de Dantzig ; les maréchaux Serrurier, Brune, Mortier, Pérignon, Soult, etc., etc.

Un des historiens de la Maçonnerie, le F.·. Em. Rebold, nous apprend que le prince Joseph Bonaparte fut reçu dans l'Ordre maçonnique le 15 avril 1805, aux Tuileries par une commission dont faisaient partie les FF.·. Cambacérès, Kellermann, Hugues Maret. « Mais déjà il avait été désigné, à la fin de 1804, pour la Grande Maîtrise par l'Empereur lui-même. Une circulaire du 17 juin 1805 annonça son initiation aux Ateliers... Le 15 décembre, le prince de Cambacérès fut installé comme premier Grand-Maître adjoint du prince Joseph. Ces nominations amenèrent au Grand-Orient beaucoup de personnages distingués dans la magistrature, l'armée, la littérature et la haute administration ».

Le F.·. Rebold se plaint que toutes les tenues ne tarissaient pas d'éloges « sur l'homme extraordinaire qui répandait tant de gloire sur la France : son génie, ses succès militaires étaient l'unique sujet des discours des orateurs du Grand-Orient ». En revanche la qualité des Maçons jetait un grand lustre sur l'Ordre. A ce propos, Rebold cite les principaux noms des FF.·. qui assistaient le 27

(1) Le prince de Cambacérès était également Grand Maître de la Grande Loge écossaise de France, dont les dignitaires occupèrent la même situation sociale et politique. Cf. *La Revue Maçonnique*, années 5835-5836, p. 325.

décembre 1805 à la fête maçonnique du solstice d'hiver ». On y remarquait entre autres, écrit-il, le prince de Cambacérès qui présidait ; Fouché, ministre de la police ; Reynier, grand juge, ministre de la justice ; le savant Lacépède, le président Fabre Delande ; le comte Muraire ; le grand vicaire d'Arras, d'Alès d'Andouze ; les sénateurs Davoust, comte de Valence ; Chaptal, Clément de Ris ; les tribuns Joubert, comte de Chalan, Duvidal, Carrilon-Misas, de Lalande, comte d'Aigrefeuille, Récicour, colonel du génie, Pajot, d'Orville, Delahaye, etc., etc. (1) ».

Le Suprême Conseil de son côté formait un aréopage impérial non moins illustre. Le 8 février 1811, avait lieu l'installation des grands inspecteurs du 33e degré, à savoir : les FF.·. Maréchal Lefebvre, duc de Dantzig, comte de Chasset, comte de Ségur, général comte Rampon, H. de Laugier, Roettiers de Montaleau, de Joly, ayant à leur tête le Souv.·. Gr.·. Commandeur prince de Cambacérès et le F.·. de Grasse-Tilly (2).

De tels cortèges maçonniques firent croire à Napoléon, franc-maçon lui-même, qu'il dominait la société secrète comme la société civile. Ceux qui l'adulaient devaient le renverser. Le F.·. Rebold n'en fait pas l'histoire, mais la page suivante montre le peu de fonds que la Maçonnerie présentait au tout puissant empereur :

« Le tableau des membres du Gr.·.-Orient en 1805 (que nous avons donné à cette époque) prouve combien le sénat maçonnique était dévoué au gouvernement impérial ; cependant le 1er juillet 1814, il s'empresse de déclarer déchu de la grande maîtrise de l'Ordre le prince qu'il avait encensé tout récemment encore. Le 11 mai, il avait voté 1.000 francs pour le rétablissement de la statue de Henri IV ; le 24 juin, à la fête d'Ordre, tous les orateurs célébrèrent la joie qu'éprouvait le peuple maçonnique en voyant, enfin, son roi légitime entouré de son auguste famille. A la même époque, des loges de Caen, de Falaise, de Pont-l'Evêque, etc., se réunissent pour célébrer le retour de Louis XVIII et de la famille royale ; les travaux sont terminés par un serment unanime de défendre les lys et de mourir pour le maintien de la famille des Bourbons. A Marseille, les loges, précédées de leurs dignitaires décorés, ainsi que les frères de leurs ornements maçonniques, promènent dans la ville le buste du roi, dont ils font l'inauguration dans leurs temples. Ce fait est, en outre remarquable, en ce qu'il est le premier

(1) Em. REBOLD, *Histoire des Grandes Loges de France*, p. 107 ; Paris, Collignon 1864.

(2) Em. REBOLD, *lib. cit.*, p. 468.

exemple, le seul même, d'une procession publique des francs-macons en France (1).

En attendant sa chute, Napoléon trouva dans la Maçonnerie un instrument préparé par la Révolution pour soutenir son anticléricalisme dont les deux pivots furent à l'intérieur l'asservissement de l'Eglise, à l'extérieur la persécution, particulièrement contre le Pape.

Dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* du 15 mai 1912, intitulé *Napoléon sténographié au Conseil d'Etat*, on lit ces paroles (p. 364) : « L'empereur doit toujours être de la religion de la majorité. Le changement de religion n'est plus regardé comme important. Le paradis a bien des chemins, et l'honnête homme a toujours su trouver le sien depuis Socrate jusqu'à Quaker. Voilà ma profession de foi ». Cet interconfessionnalisme était surtout social et politique. « Quant à moi, disait-il, je ne vois pas dans le christianisme le mystère de l'Incarnation, mais le mystère de l'ordre social ; la religion rattache au ciel une idée d'égalité qui empêche le riche d'être massacré par le pauvre (2) ». Et s'il était revenu victorieux de Russie, il eût, pensait-il, réalisé le rêve exprimé dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* : « Paris serait devenu la capitale du monde chrétien, et j'aurais dirigé le monde religieux, ainsi que le monde politique (3) ».

C'est dans ce but que, par un premier acte d'anticléricalisme, il réduisit l'Eglise de France en servage et qu'il se fit une arme à deux tranchants du Concordat. Un premier essai consista dans la falsification de ce traité au moment de la signature. Les *Mémoires* du cardinal Consalvi constatent la présentation du faux Concordat et la découverte de cette supercherie. Or, si le cardinal représentait le Pape, Joseph Bonaparte représentait l'Empereur (3). C'était le futur Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie, serviteur aveugle de son frère et l'ambassadeur « qui avait laissé à Rome la réputation très justifiée d'ailleurs d'un jacobin pur sang (4) ». Il était assisté, en cette circonstance, du conseiller d'Etat Cretet, qui fut un grand acquéreur des biens nationaux, parmi lesquels figurait la magnifique Chartreuse de Dijon. Au reste, si ce piège fut dévoilé, le premier Consul et ses assesseurs ajoutèrent, après la signature du Concordat, les articles organiques, que les protestations des Sou-

(1) Em. REROLD, *lib. cit.*, p. 123.
(2) H. TAINE, *Les Origines de la France contemporaine*, XI, 9 ; Paris, Hachette, 1907.
(3) H. TAINE, *lib. cit.*, IX, 58.
(4) CRÉTINEAU-JOLY, *Mémoires du cardinal Consalvi*, p. 117-183 ; Paris, Bonn Presse, s. d.

verains Pontifes ne purent faire annuler par aucun gouvernement et qui préparèrent, même sous la troisième République, l'anticléricale séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ces articles furent une concession accordée aux révolutionnaires et aux maçons mécontents du Concordat. « Il faut se souvenir, en effet, écrit M. Léon Séché, que le Conseil d'Etat avait accueilli avec une froideur silencieuse la communication du Concordat qui lui en avait été donné par le premier Consul en personne ; que le Corps Législatif qui comptait beaucoup de prêtres sortis des Ordres, avait protesté contre la restauration du culte en portant à la présidence Dupuis, l'antagoniste de tous les cultes ; que la même assemblée avait présenté l'abbé Grégoire pour son candidat au Sénat, et que Bonaparte avait dû remanier le Tribunat pour lui faire accepter la convention avec le Saint-Siège. C'est donc pour donner satisfaction sur les droits de l'Etat aux esprits jaloux de l'indépendance du pouvoir politique et civil, que les articles organiques, placés à la suite de la convention diplomatique dont ils portaient la date — 15 juillet 1801 — furent proposés comme ne formant qu'un tout avec elle (1) ».

Cette dépendance pour ne pas dire cette « domestication » calculée de l'Eglise en France, allait devenir une odieuse persécution en Italie. Il s'agissait d'un vol légal, si souvent répété depuis sous toutes les formes, dans le but de confisquer les Etats du Pape, de le réduire en captivité, et de le remplacer par un enfant dont la première infortune fut d'être proclamé Roi de Rome. Un point d'histoire qui n'a jamais été relevé, c'est l'active et rampante coopération de la Maçonnerie dans l'enlèvement de Pie VII au Quirinal le 6 juillet 1809. On peut dire que l'état-major de la Secte s'est mobilisé en cette circonstance et qu'il a déployé toute la puissance occulte de la ruse et de l'hypocrisie si savamment vantée dans les « Protocols ». Les généraux Miollis et Radet, l'ambassadeur Alquier, le membre de la Consulta, Saliceti, le prince Murat, roi de Naples, les subalternes Borgia, Candelori sont tous haut gradés dans la Maçonnerie. Ils enveloppent la papauté dans un filet infrangible, et ils trompent si hypocritement la Cour romaine que le cardinal Consalvi, après l'enlèvement de Pie VII, parlera encore avec éloge dans ses *Mémoires* des fauteurs sacrilèges de tels actes, par exemple de Murat et de Miollis (2). Au début du XIX[e] siècle, comme de nos jours en plein XX[e] siècle, florissait

(1) Léon SÉCHÉ, *Les Origines du Concordat*, II, 151, Paris, Delagrave, s. d
(2) *Mémoires du Cardinal Consalvi*, *lib. cit*, p. 422 : « Le roi Murat et le général Miollis ».

déjà la croyance à « l'union sacrée », et l'on tenait pour amis les pires ennemis de l'Eglise. Inguérissable naïveté, qui est l'un des fruits les plus nocifs du libéralisme, inspirant aux catholiques abusés une répulsion instinctive pour les hommes de droite, et une condescendance marqnée pour ceux de gauche. L'Histoire, dit-on, est un perpétuel recommencement ; c'est sans doute pour cela que ses stériles leçons ne nous apportent que des espoirs trompeurs et des décevantes réalités.

L'idée maçonnique de détruire le pouvoir temporel du Pape flattait les ambitions politiques de Napoléon. Elle datait de loin, et Pie VII avait écrit à l'Empereur dès le 21 mars 1806 :

« Sire, levons le voile. Vous dites que vous ne toucherez pas l'indépendance de l'Eglise, vous dites que Nous sommes le Souverain de Rome ; vous dites dans le même moment que toute l'Italie sera soumise à votre loi. Vous Nous faites annoncer que si Nous faisons ce que vous voulez, vous ne ohangerez pas les apparences : mais si vous entendez que Rome, comme faisant partie de l'Italie, soit sous votre loi, si vous ne voulez que conserver les apparences, le domaine temporel de l'Eglise sera réduit à une condition absolument lige et servile, la souveraineté et l'indépendance du Saint-Siège seront détruites. Et pouvons-Nous Nous taire ? pouvons-Nous, par un silence qui Nous rendrait coupable de prévarication dans Notre office devant Dieu, et Nous accablerait d'opprobre devant toute la postérité, dissimuler l'annonce de mesures de cette nature ?

« Votre Majesté établit en principe qu'elle est l'Empereur de Rome. Nous répondons avec la franchise apostolique, que le Souverain Pontife qui est tel depuis un si grand nombre de siècles qu'aucun prince régnant ne compte une ancienneté semblable à la sienne, le Pontife, devenu encore souverain de Rome, ne reconnaît et n'a jamais reconnu dans ses Etats une puissance supérieure à la sienne ; qu'aucun Empereur n'a aucun droit sur Rome. Vous êtes immensément grand, mais vous avez été élu, sacré, couronné, reconnu Empereur des Français et non de Rome. Il n'existe pas d'Empereur de Rome ; il n'en peut pas exister si on ne dépouille le Souverain Pontife du domaine absolu et de l'empire qu'il exerce seul à Rome. Il existe bien un empereur des Romains ; mais ce titre est reconnu par toute l'Europe et par Votre Majesté elle-même, dans l'Empereur d'Allemagne. Ce titre ne peut appartenir en même temps à deux souverains, il n'est qu'un titre de dignité et d'honneur, lequel ne diminue en rien l'indépendance réelle et apparente du Saint-Siège. Finalement cette dignité impériale n'a et n'a jamais eu aucun rapport avec la qualité et l'extension du haut domaine et du domaine utile ; et toujours, depuis son origine, elle a été précédée par une élection.

« Votre Majesté dit que Nos relations avec elle sont les mêmes que celles de nos prédécesseurs avec Charlemagne. Charlemagne a trouvé Rome dans les mains des Papes ; il a reconnu, il a confirmé sans réserve leurs domaines, il les a augmentés avec de nouvelles donations, il n'a prétendu aucun droit de domaine ni de supériorité sur les Pontifes comme souverains temporels. il n'a prétendu d'eux ni dépendance ni sujétion » (1).

L'anticléricalisme napoléonien, selon la fine distinction d'Eugène Dufeuille, paraît se concentrer dans l'unique personne de l'Empereur (2). Il absorbait en lui la Maçonnerie, qui s'en faisait gloire pour mieux enlacer le géant sur lequel elle avait une main-mise si naturelle. Par un décret, libellé « de notre camp impérial de Vienne le 17 mai 1809 », Napoléon instituait la Consulta extraordinaire de Rome, le président était le général Miollis ; après lui, le premier membre était Saliceti, ministre du royaume de Naples (3). Saliceti, qui avait voté la mort de Louis XVI et s'était attaché à la fortune de Bonaparte, profita de son influence à la Consulta pour exiger l'enlèvement du Pape, Au fond, il était d'accord avec Miollis, Radet et Murat lui-même, qui envoyait dans ce but le 30 juin 1809, huit cents Napolitains, sous les ordres de Pignatelli, au général Miollis. M. Madelin écrit à ce sujet : « Norvins qui, ainsi que Savary et Champagny, défend l'Empereur d'avoir donné l'ordre suprême, charge Murat de toute responsabilité. Pacca partageait cette opinion. De fait, le Pape gênait Murat à Rome ; l'empereur pressait le roi de Naples de se rendre aux bords du Tibre, peut-être espérait-il, car chacun des deux beaux-frères espérait jouer l'autre, que Murat se compromettrait aux yeux des Romains en allant en personne

(1) ARTAUD, *Histoire du Pape Pie VII*, t. II, p. 129.

(2) Eugène DUFEUILLE, *L'Anticléricalisme avant et pendant notre République* p. 176 ; Paris, Calmann Lévy, s. d.

(3) *Correspondance authentique de la Cour de Rome avec la France*, p. 105. Paris, Egron, 1814.

expulser le Pape. L'autre roué entendait esquiver tout l'odieux et ne manœuvra que secrètement, puisqu'après 1809, Consalvi le tenait encore pour un ami. Pignatelli arrivait du Sud, Radet venait d'arriver du Nord. Il affirma par la suite que, dès les premières heures, Miollis l'avait entretenu de l'enlèvement et le lui avait imposé comme un ordre indiscutable de chef à subordonné (1) ».

Mais quels étaient ces anciens révolutionnaires galonnés? Des francs-maçons. Nous avons publié en 1912 deux documents inédits, tirés du Manuscrit n° 155 (B. 6. 8.) de la Bibliothèque Angelica de Rome, intitulé : *Mémoires pour servir à éclairer une partie intéressante de l'Histoire se rapportant au début du XIX[e] siècle.* Le premier document est consacré à la « *Pompe funèbre du F.·. Saliceti* » ; le second se rapporte à une « *fête maçonnique en l'honneur du Roi de Rome* (2) ». L'auteur du manuscrit fait précéder le premier document de ces quelques lignes : « En ce temps malheureux où Rome était soumise à l'Administration française, l'impiété triomphait impunément, sous toutes ses formes, protégeant l'incrédulité qui, non seulement n'avait plus à se dissimuler, mais pouvait se manifester en public sans craindre de sanctions. Alors se développa la secte des francs-maçons. Le Gouvernement accorda à ses membres un local pour tenir leurs réunions religieuses, en leur cédant la propriété du Monastère des Moines de Sainte-Marthe (contigu à la sacristie de la Basilique de Saint-Pierre). Ce Monastère fut converti en Loge où ils célébraient leurs fêtes avec la plus grande solennité et fraternisaient régulièrement avec les autres loges d'Italie ».

Cette « Pompe funèbre » nous apprend que Saliceti mourut en décembre 1809, que le 30 de ce même mois un service auquel assistèrent 22 prêtres assermentés eut lieu à Saint-Louis-des-Français à Rome, et que le 11 janvier 1810, la R.·. L.·. Ec.·. de la *Vertu triomphante* fit célébrer une cérémonie funèbre à la mémoire éternelle du R.·. F.·. Christophe Saliceti. Or, nous lisons dans cette « Planche » maçonnique : « Et puis, quelle éloquence saurait retracer les traits lumineux d'une vie toujours exemplaire en politique et en morale (la vie de Saliceti), avec plus d'énergie et de vérité que ne l'a fait ces jours derniers notre Illustre Frère Vénérable d'Honneur et le Général Comte Miollis, témoin et compagnon de ses vertus ? »

A la page suivante, la réception de Saliceti à la Loge de Naples

(1) MADELIN, *La Rome de Napoléon*, ch. II : L'enlèvement du Pape et de la Cour, p. 233.
(2) *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, t. I, an. 1912, p. 281 et 401.

est racontée dans ces termes pompeux : « D'où il résulte que nous pourrons avec plus de justice l'exalter (Saliceti) par des louanges éternelles en nous éloignant des recherches profanes sur sa vie à la façon des Tacite et des Tite-Live. Nous considérerons plutôt l'époque où le très-prudent et sublime F.·. Général Radet qui, à tant d'illustres Orients comme au nôtre, a donné des preuves répétées de l'excellence de ses doctrines, de sa vertu et de son zèle envers notre Saint Institut maçonnique, accueillit sous le ZÉNITH de la Vérité Céleste à l'Orient de Naples, avec la bienveillance qui caractérise son caractère et ses habitudes, les distances du nouvel aspirant et le purifia de ses impuretés profanes par le triple et mystique élément. Evitant toute partialité et toute condescendance, il le guida à la faveur de la Géométrie .·. dans les symboliques voyages de l'Occident au Nord et du Nord au Sud, et du vestibule du Temple aux mystérieuses courtines du Sanctuaire, où les Travaux de Dessin, l'équerre et le compas, resplendissent d'une plus vive lumière au centre du mystique DELTA, objet des désirs et des recherches des bons Maçons et récompense des fils légitimes de la Veuve ».

Après les généraux FF.·. Miollis et Radet, c'est le tour de l'Empereur : « Dites maintenant avec quelle modestie (Saliceti), quelle sensibilité, quelle courtoisie, il vous marquait sa satisfaction de nos progrès dans l'Art Royal, et son estime sincère, son véritable amour envers le Grand Ordre de la Maçonnerie et envers notre Respectable Loge, lorsque par une haute et prévoyante pensée il plut à notre grand Protecteur et F.·. l'Empereur Napoléon de le faire participer aux charges écrasantes de la Sage Consulta Extraordinaire de la Ville Impériale et Libre de Rome et de ses Départements, si justement présidée par notre Illustre Frère et Vénérable d'Honneur le Général Miollis..... Les nombreuses et honorables décorations maçonniques et profanes (de Saliceti) qui firent naguère briller l'enveloppe mortelle de sa grande âme parlent suffisamment pour lui et vous attestent combien il fut cher et précieux à l'impassible Empereur Maçon, à l'excellent Roi Joseph (Gr.·. M.·. de la Maçonnerie), à l'héroïque Roi Joachim Murat (Gr.·. Adjoint) honneur et soutien de la vertueuse famille des Francs et Libres Maçons répandus sur la surface de la terre ».

L'orateur de cette « Pompe funèbre » était le F.·. Candelori (Quirino) fondateur et membre de la Respectable Loge de la « *Vertu triomphante* » et du Souverain Chapitre des *Amis de l'Empire Français* à l'Orient du 23[e] de dragons. Son frère, Antoine Candelori, figure avec lui dans la liste de quelques sujets du Pape

qui se signalèrent dans l'inique assaut du Sacré Palais Apostolique du Quirinal dans la nuit du 5 au 6 juillet 1809. Cette liste termine le « *Récit de l'enlèvement et de la déportation du Pape Pie VII* », inséré dans le manuscrit de l'Angelica dont nous avons parlé ; elle est précédée de cette phrase laconique : « L'œuvre impie étant accomplie, le général Miollis dit : « Renvoyez cette canaille ».

Toute cette crapule aux ordres de la Maçonnerie était conduite par « le forçat François Bossola, qui avait servi au Palais en qualité de portefaix et qui, ayant commis un vol dans l'appartement de Monsignor Braga, chapelain secret de Sa Sainteté, devait à la clémence souveraine la grâce de n'avoir pas été pendu. On lui réserva en cette circonstance la mission de servir de guide aux gens qui devaient envahir le Palais et s'emparer de la personne auguste et sacrée de l'immortel Souverain Pontife Pie VII. On lui promit une prime de cent piastres pour servir de guide et indiquer les portes et les escaliers par où il faudrait passer à cet effet (1) ». M. Madelin dit à ce propos que Bossola servit de « Judas en ce drame où tant d'autres devaient jouer les Ponce-Pilate (2) ».

M. Madelin parle également d'un « Camille Borgia, jacobin qui, depuis quelque temps, rentrait ses haines de vaincu et d'inassouvi, grand franc-maçon qui, en 1815, sera un instant un des chefs du carbonarisme romain (3). Or ce Camille Borgia était le Vénérable de la Loge *La Vertu triomphante*, le 20 avril 1811, lors de la fête donnée en l'honneur de la naissance du Roi de Rome, et comme tel il a signé notre second document en y ajoutant ses titres de Chevalier de Kadosh, de Sublime Grand Inquisiteur, 31e degré. A cette fête, le F.·. Galeoria remit au V.·. Borgia « une planche écrite par l'Illustre et Sublime F.·. général Radet, 33e degré de la Respectable Loge *Marie-Louise*. On y acclama le premier-né de l'Empereur, « ce Héros qui, non content de nous avoir soustraits à la torpeur et à la stupidité de la superstition, au fléau de l'intolérance, a aussi assuré dans l'Héritier de ses philantropiques vertus la sécurité des plus lointaines générations. Pauvres eussent été, en fait, les résultats dans l'œuvre qu'il a entreprise d'éteindre les haines des partis et les explosions provenant des secousses populaires, et dans son dessein de trancher la tête de l'Hydre sans cesse renaissante des discussions métaphysiques, s'il n'avait assuré la perpétuité de cette œuvre... Nous pouvons considérer que rien ne nous manque en

(1) *Manuscrit de l'Angelica*, p. 284.
(2) MADELIN, *lib, cit*, p. 236.
(3) MADELIN, *lib. cit.*, p. 235. Cf. RINIERI, *Correspondance des cardinaux Pacca et Consalvi*. p. 589.

constatant les avantages que la nouvelle dynastie prodiguera à l'Ordre de la Maçonnerie... L'auguste enfant, élevé sous les yeux d'un Père philosophe, deviendra, comme lui, le Protecteur de notre Ordre. Il apprendra de lui, de bonne heure, que les hommes les plus attachés à sa personne sacrée, les plus loyaux, les plus actifs, se trouvent parmi les Maçons qui, cultivant la science utile de la paix publique et des bonnes mœurs comme ils provoquent et cultivent aussi la civilisation des peuples, concourent ainsi à consolider le Grand-Empire (1).

Le F.·. Borgia fut nommé Chevalier de la Légion d'honneur (2), mais l'Hydre, sans cesse renaissante de la Papauté, revint à Rome dans la personne auguste de Pie VII, tandis que l'immortel Protecteur de la Maçonnerie mourut à Sainte-Hélène et le petit Roi de Rome à Schœnbrunn, sans qu'aucun Atelier n'ait tenu en leur honneur une « Pompe funèbre » comme pour le F.·. Saliceti.

Un dernier comparse de cette sinistre comédie maçonnique fut le F.·. Alquier, ambassadeur de France près le Saint-Siège. Ses hypocrites manœuvres ne trompèrent pas le Souverain Pontife. « Le 30 janvier 1808, écrit Crétineau-Joly, Pie VII réunit autour de lui le Sacré Collège et la Prélature ; puis, revêtu de sa chappe pontificale et assis sur son trône, il commande d'introduire Alquier, appelé au Palais par un billet de la Secrétairerie d'Etat. Alquier se présente, et le Pape lui adresse ces paroles que nous sommes heureux de restituer à l'Histoire, en les traduisant sur l'original même de la main du Souverain Pontife :

« *Vous êtes un de ceux qui ont voté la mort du Roi de France. Ce crime exécrable devrait remplir d'horreur le reste de vos jours et vous faire changer de conduite dans les événements politiques.*

« *Vous avez tenté de compromettre le Saint-Siège, Nous-même et nos fidèles sujets, si la divine miséricorde n'était venue à notre secours. Tout Nous est connu, savez-vous ? Nous connaissons tout et Nous vous pardonnons.*

« *Dites à votre Souverain que, Nous confiant en ses paroles sacrées, Nous avons entrepris un voyage bien pénible, dans l'unique but de former une seule Eglise, laissant le Saint-Siège sans son Chef. Il a manqué à tout ; mais, ce n'est pas à Nous qu'il a manqué de parole, c'est à Dieu.*

« *Dites à votre Souverain que monter sur ce trône, c'est pour Nous la même chose que de fouler aux pieds un plancher. Dites-lui que*

(1) *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, I. an. 1912, p. 402.
(2) *Eod. loc.*, p. 411.

Nous sommes inébranlable. Si jamais il désire Nous faire déporter, il n'a besoin que d'intimer un ordre. Mais qu'il sache bien que Nous ne serons plus alors qu'un simple moine bénédictin, Grégoire-Barnabé Chiaramonti. Dites-lui que dans ce cas, le véritable Pape est élu, c'est lui-même qui le proclamera. Entendez-vous ? Allez (1) ».

Deux jours plus tard, le 18 février, Alquier et le général Miollis écrivaient au Pape pour démentir le bruit de l'occupation de Rome par les troupes françaises, et moins de 24 heures plus tard, le 2 février, Rome était envahie. Or la lettre suivante de l'Empereur prouve bien que les FF.·. Miollis et Alquier étaient conscients de leurs mensonges.

AU PRINCE EUGÈNE, Paris, 7 février 1808 :

« *Mon fils, le général Miollis doit être arrivé le 2 février à Rome ; je n'en aurai donc des nouvelles que dans deux jours. Je vous ai écrit le 23 janvier qu'il doit se concerter avec le sieur Alquier ; il faut s'entendre là-dessus : ce n'est pas sur les affaires militaires ; si Alquier lui disait donc de quitter Rome, il ne doit point le faire ; s'il lui disait de ne pas occuper le château Saint-Ange, il ne doit pas l'écouter ; le château Saint-Ange doit être pris de gré ou de force, et mes troupes doivent rester là en station et sur un pied ferme. L'arrestation du consul du roi Ferdinand, du consul anglais, l'arrestation des brigands, l'envoi à Naples des cardinaux et autres sujets napolitains, si la cour de Rome ne le fait pas de bon gré, doit avoir lieu de force. A la moindre insurrection qui éclaterait, il faut la réprimer avec de la mitraille, si cela est nécessaire, et faire de sévères exemples.*

« *J'ai cru nécessaire de vous écrire cette lettre pour votre gouverne, dans la crainte qu'Alquier ne fasse quelque sottise. Expédiez un de vos aides de camp à Rome pour faire connaître au général Miollis que s'il avait évacué Rome ou le château Saint-Ange, il doit y rentrer. Mais je pense bien que c'est une précaution superflue, car Alquier a des ordres si positifs que je ne suppose pas qu'il ait pu prendre rien sur lui* (2) ».

Asservissant en France, persécuteur en Italie, l'anticléricalisme napoléonien était d'autant plus énergiquement soutenu par la Maçonnerie militaire ou civile qu'il la faisait rentrer dans son rôle tragique de la Révolution. Tant il est vrai que la question religieuse

(1) CRÉTINEAU-JOLY, *L'Eglise romaine en face de la Révolution*, I, 351 ; Paris, Plon, 1861.

(2) *Correspondance de Napoléon*, F. XVI, p. 312.

se trouve au fond de tous les grands événements de ce monde ; elle fut le dernier mot de la Terreur, le dernier mot de l'Empire, comme elle est le dernier mot de la guerre de 1914 et de la fausse paix de 1919.

Mais alors, pourquoi la Maçonnerie a-t-elle renversé Napoléon ? La raison en est simple. La Maçonnerie est anticléricale et révolutionnaire. Bonaparte la trouva, au sortir de la Révolution, tout imbue de jacobinisme ; il comprit aussitôt le parti qu'il pourrait tirer de cette puissance occulte, et en particulier des Loges militaires. D'autre part, la Maçonnerie sentit combien un général de génie, capable de soulever le monde, saurait répandre dans tous les peuples ces principes révolutionnaires et anticléricaux. Que Bonaparte fût reçu franc-maçon à Malte qu'il venait de conquérir en 1798 (1), ou dans quelque loge du Midi, il est certain qu'il fut initié à cette époque ; et la même année en quittant Rastadt le 2 décembre, il s'arrêta à Nancy. « La loge maçonnique, écrit Emile Bégin, préparait une fête à huis clos en l'honneur de son frère le plus illustre. Cette cérémonie mystérieuse se conciliait fort bien avec l'incognito qu'il voulait garder, aussi céda-t-il aux instances qui lui furent faites. Introduit sous la voûte d'acier, complimenté par le Vénérable, dont il reçut le maillet quoiqu'il ne fût que simple maître, Bonaparte répondit d'une manière très modeste aux éloges et à l'ovation des frères qu'il quitta de bonne heure (2) ». Ce « *frère* le plus illustre » apparaissait à tous les Maçons comme le protagoniste de l'Ordre dont il incarnait les idées ; il était l'homme providentiel destiné à remplir les vœux des Loges qui visaient déjà à l'internationalisme et au communisme de Babeuf, de Buonarotti et de Fontanelli, les fondateurs de la secte des *Egaux*. Ces ambitions démesurées, dont la réalisation d'ailleurs nous a valu l'omnipotence actuelle de la Judéo-Maçonnerie, s'appuyèrent, à juste titre, sur Bonaparte, tout au moins jusqu'à son sacre. M. Hector Fleischmann, franc-maçon de marque lui aussi, en rend très bien compte dans la page suivante :

(1) Voir LUZIO : *Maçonnerie et Carbonarisme*, *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, t. VI, p. 4899. — Cf. KENNING, *Cyclopédie de la Maçonnerie*, p. 505 (Londres, G. Kenning, 1878). — BESUCHET, *Précis historique de la F.·.-M.·.*, II, 212. — CLAVEL, *Histoire pittoresque de la F.·.-M.·.*, p. 242 ; Paris Pagnerre, 1843, et 244 pour la présence de l'Empereur à une tenue de la Loge Saint-Marcel à Paris. — GOULD, *Histoire abrégée de la F.·.-M.·.*, p. 417 ; Bruxelles, Lebègue, s.d. — Il résulte de la lecture de ces divers auteurs que Bonaparte fut reçu Maçon entre le 12 juin et le 19 juillet 1798, à la loge *Discrétion et Harmonie*, O.·. de la Valette, capitale de l'île de Malte.

(2) Emile BEGIN, *Histoire de Napoléon*, t. II, p. 410 ; Paris. Plon, 1353.

« Au lendemain du sacre qui le magnifie au seuil de l'histoire, à la veille de ses triomphes dans les champs de bataille étrangers, Bonaparte apparaît comme une manière de Robespierre à cheval.

« A l'Europe révoltée et rebelle il allait dicter les lois de l'ordre et de l'harmonie. La discipline latine acceptée par lui dans les camps d'Hiram, mettait en ses mains le flambeau et le rameau d'acacia. Serviteur de la Maçonnerie dont Holbach à Heldishem et Grimm à Ratisbonne s'étaient faits les zélateurs, il allait poser dans les capitales vaincues la pierre des temples futurs où les initiés et les apprentis, en robe blanche bordée de rouge avec une ceinture à la grecque, allaient venir, sur l'autel triangulaire de marbre rouge où voisinaient le soleil, l'étoile flamboyante, la truelle, le compas, la hache et le couteau, prêter le serment civique de se dévouer à la cause vantée par le Contrat Social *et l'*Encyclopédie. *Déjà dans les champs de bataille de Marengo, de Rivoli et de Montenotte, Bonaparte avait, au nom du Grand-Orient, défié en combat singulier les monarques rebelles à la lumière du grand Architecte de l'Univers. Et le sort avait prononcé en faveur du Corse initié dans les appartements secrets où symboliquement devait être brisée un jour l'épée de Philippe-Egalité, traître à ses frères devenus ennemis.*

« Cette grande croisade confiée à Bonaparte, niveleur des nations, champion du jacobinisme (disait Pitt), les quatre-vingt-une loges de Paris, les seize loges de Lyon, les sept temples de Bordeaux, les dix loges de Montpellier, les douze loges de Toulouse, les six loges de Marseille l'avaient ordonnée.

« Croisade où la gloire mêla l'acacia aux lauriers, où la pierre brute des apprentis, la pierre cubique en pointe des compagnons *et la planche à tracer des maîtres collaborèrent au temple d'où jaillissait la lumière sacrée de l'Orient. A cette tâche, Bonaparte, avec ses frères, Masséna, Kellermann, Beurnonville, Mac-Donald, Augereau et Lefebvre, s'était dévoué. Au mortier de la truelle, ils mêlèrent les cendres du compagnon Mirabeau afin que l'Esprit illuminât la Matière. Autour de l'autel d'Hiram, dans la Gaule rénovée par les « Compagnons du devoir », les frères maçons avaient juré l'égalité des peuples et la liberté des nations.*

» Aux murs des temples, ils avaient gravé l'ordre : « Si tu tiens aux distinctions humaines, sors, on n'en connaît point ici ». Au commandement tombé du respectable Maître, les frères Bohmer, Erchenmayer et le baron de Stein ouvrirent Mayence à Custine ; tandis que les compagnons Bosredon et Hompesch saluaient Bonaparte à Malte, et les loges de Nimègue, de Leyde et d'Harlem, Pichegru, vainqueur dans les Hollandes. Le cri de la fraternité internationale avait retenti aux Orients de tous les temples ; à Paris, à la loge de la Candeur *où d'Aiguillon fut Vénérable, où Custine et Philippe-Egalité participèrent aux travaux ; aux* Amis réunis, *avec Lavalette de Langes comme Vénérable ; aux* Neuf Sœurs *où autour de Condorcet, se groupèrent Garat, Brissot, Danton, Desmoulins et Bailly ; au* Club des 22, *fondé par Siéyès, au* Contrat Social ; *aux* Jacobins. *Et l'écho des départements avait répété le cri à Lyon, dans la loge de* la Sagesse, *à la* Parfaite Amitié, *aux* Vrais Amis réunis ; *à Perpignan, à* l'Union sincère, *et même sur cette terre de Bretagne où la chouannerie devait éteindre le flambeau de la paix allumé à la loge de* l'Heureuse Rencontre *de Brest, à* la Parfaite *de Nantes, à* la Parfaite Union, *à* l'Egalité *et à* la Parfaite Amitié *de Rennes, à* l'Heureuse Maçonne *à Rennes encore ; à* la Parfaite Union *de Quimper ; à* la Parfaite Fraternité *du Croisic ; à* la Vertu triomphante *de Saint-Brieuc ; à* la Fraternité *de Dinan ; à l'*Aimable Concorde *de Fougères ; à* la Parfaite Union *de Morlaix ; à* l'Etude des Mœurs *et à* la Noble Amitié *de Morlaix aussi ; à* la Triple Essence *de Saint-Malo, à* l'Etoile des Maçons *de Guingamp, partout la lumière brillait, « l'acacia se mêlait au chêne, l'olivier au laurier ».*

« Fidèle au vœu de ses commettants, Bonaparte portait le rameau pacifique aux nations asservies, et, dans les arcs de triomphe que la gratitude populaire lui dressait dans les terres envahies, le compas se mariait au glaive protecteur de la loi fraternelle d'Hiram, soumise à la sensibilité en honneur depuis Jean-Jacques (1) ».

(1) Hector FLEISCHMANN, *Napoléon et la Franc-Maçonnerie*, p. 7 ; Paris, 1908, imprimerie Dumoulin.

En quoi Napoléon fut-il infidèle à ses commettants ?

Nous lisons dans une lettre de Joseph de Maistre (10 juin 1810, Saint-Pétersbourg) :

« ... *Ceci me conduit à un phénomène très remarquable, celui de la résurrection de la franc-maçonnerie en France, au point qu'un frère vient d'être enterré solennellement à Paris avec les attributs et les cérémonies de l'Ordre. Le maître qui règne en France ne laisse pas seulement soupçonner que rien de semblable puisse se faire sans son congé ; jugez, par son caractère connu, de ses idées sur les sociétés secrètes: comment donc expliquer la chose? Est-il chef ou dupe (ou peut-être l'un et l'autre) d'une société qu'il croit connaître et qui se moque de lui ?* (1) »

Napoléon se croyait le chef de la Maçonnerie, et l'état-major qu'il lui avait composé lui en fournissait l'assurance. Il n'avait pas vu que d'autres sociétés secrètes s'étaient formées dans des pays ennemis et qu'elles entretenaient des relations occultes avec les chefs plus ou moins connus des loges maçonniques françaises. Joseph de Maistre écrit dans la même lettre :

Ce pays (la Russie) étant le singe de la France, la franc-maçonnerie dont il n'était plus question du tout, s'est relevée tout à coup, et déjà j'ai connaissance de deux loges dans l'une desquelles se trouve le gouverneur militaire de Saint-Pétersbourg, M. Balaschoff. J'ai les yeux extrêmement ouverts sur cette nouveauté extrêmement suspecte dans ce moment (2).

(1) Joseph de Maistre, *Mémoires politiques* et correspondance diplomatique par Albert Blanc, p. 357 ; Paris, librairie nouvelle, 1858.

(2) Joseph de Maistre, *loc. cit.*, p. 358. — Le comte de Maistre en reparle dans une lettre du 2 septembre de la même année (1810) :

« Les francs-maçons continuent ici *a furia*, comme tout ce qu'on fait dans ce pays. J'ai été invité à me rendre dans l'une de ces nouvelles loges ; mais, malgré l'extrême envie que j'ai de savoir ce qui se fait là, je m'y suis refusé, toutes réflexions faites, par plusieurs raisons dont je me contente de vous rapporter les deux principales. En premier lieu, j'ai su que l'Empereur ne s'est prêté qu'à regret à permettre ces assemblées ; mais il a cédé à l'invincible répugnance qu'il ressent de gêner la liberté individuelle de ses sujets, et de les empêcher de s'arranger comme ils l'entendent. C'est un des traits les plus marquants de son caractère ; et si l'Empereur a eu quelque répugnance sur ce point, et s'il a envoyé des hommes de confiance pour servir d'inspecteurs, il m'a paru que je serais déplacé là, à moins que je ne fusse moi-même un inspecteur, ce qui ne peut être, vu ma qualité. En second lieu, j'ai eu l'occasion de me convaincre que plusieurs, et plusieurs person-

La Maçonnerie russe donna la main à la Maçonnerie française et à la Maçonnerie allemande qui s'organisait de nouveau. Nous lisons dans l'*Europe sous Napoléon* de M. Capefigue : « M. de Hardenberg, qui avait été initié dans les sociétés secrètes en raconte l'origine avec quelque détail :

« *Dès que Napoléon eut subjugué les princes par l'ambition, les courtisans par la cupidité, les agitateurs par de vaniteuses espérances, et que tout cela eut abouti à l'humiliation des rois et à la ruine des peuples, tout ce qu'il y avait de puissance dans l'illuminisme et de noblesse dans les amis de la vertu fit explosion ; nous en avons déjà vu les effets dans des insurrections partielles, sans unité, sans liens. Il fallait donc régler ces mouvements subits et inconsidérés, les calmer même jusqu'au temps favorable à leurs succès. Voilà ce que pensèrent et exécutèrent deux hommes : Stein et Stadion ; celui-ci avec la prudence qui le caractérisait et qui eût voulu laisser s'user son ennemi, celui-là avec une verve de haine qui ambitionnait de le frapper dans sa force. Stein y travaillla donc sans relâche et c'est pour cela qu'il avait cherché à satisfaire les intérêts, les passions de l'ordre intermédiaire; c'est pour cela aussi qu'il ne cessa de réchauffer le patriotisme de toutes les classes sociales. Mais il fallait un centre d'union qui n'éveillât pas un ennemi soupçonneux. L'illuminisme était déshonoré. La franc-maçonnerie avait l'inconvénient d'offrir nombre d'individus étrangers à la ligue teutonique, suspects et peut-être nuisibles ; cependant, faute de mieux, on la choisit d'abord, car il fallait un noyau, et elle le procurait. Le*

nes de mérite, pensaient mal de cette association, et la regardaient comme une machine révolutionnaire ; or, il m'a paru encore évident qu'on ne doit pas faire une chose non nécessaire, lorsqu'elle alarme les honnêtes gens. Il m'en coûte beaucoup, je vous l'avoue, de ne pouvoir examiner de près ce qui se passe là. Il y a ici un Français, nommé Mussard, qui a donné dans la révolution de son pays, et qui est fort connu par un poème très énergique intitulé *la Libertéide*. Cet homme est orateur de la loge où l'on a reçu M. Balaschoff, gouverneur militaire de Saint-Pétersbourg, et tout nouvellement ministre de la police générale. Le frère Mussard lui a dit, entre autres choses : « Frère Balaschoff, vous êtes aujourd'hui revêtu d'un grand pouvoir, la faveur vous environne ; mais qui sait si, bientôt disgrâcié et retiré dans le fond d'une terre éloignée, vous ne bénirez pas l'instant où vous fûtes reçu maçon ? » Je ne sais ce qu'a répondu le frère ministre «. (*Lettres et opuscules inédits* du comte Joseph de Maistre, par son fils le comte Rodolphe, p. 242 Paris, Vaton, 1861.

fougueux Blücher fut un des premiers adeptes, son influence sur l'armée l'en rendait un membre précieux ; le général Gneisenau, officier des plus distingués, et le ministre de la guerre Scharnhorst s'y affilièrent ; le prince de Wittgenstein, malgré sa timide prudence, en fit également partie ; l'exalté docteur Jahn, avec son aspect cynique et son éloquence agreste, lui faisait des partisans dans ses courses vagabondes à travers la forêt de Thuringe, les montagnes escarpées et les recoins les plus obscurs de ces contrées ; le major Schill ne fut pas un des derniers à s'y réunir. Mais comme le roi craignait de compromettre lui et son peuple, que la Cour était partagée entre des créatures de Napoléon, des conseillers timides et les partisans zélés du Tugenbund*; que ceux-ci avaient à redouter et les premiers, et même certains serviteurs du monarque, tels que M. de Schuckmann, qui s'effrayait de tout ce qui pouvait nuire à une sage temporisation; enfin, comme, dans le premier choix des initiés, l'on n'avait pas été assez sévère, il fallut recourir à une organisation modelée sur celle des sociétés secrètes d'Irlande en 1791, Le* Tugenbund *eut alors un comité central et des comités provinciaux. Ces derniers n'avaient entre eux aucuns rapports ; ils ne reconnaissaient, dans leur sphère d'activité au-dessous d'eux que des associations particulières. et au-dessus que le comité central. La noblesse immédiate, dont la confédération du Rhin avait anéanti le pouvoir et tout ce qui existait de petite démocratie, ennemie invétérée de Napoléon, s'y jetèrent, ainsi que la faction anglaise, recrutée des négociants irrités du décret de Berlin. Les jeunes gens s'y portèrent avec toute l'ardeur de leur âge et s'exaltèrent dans la discussion des questions les plus épineuses sur le droit politique des nations, et en particulier sur celui d'Allemagne.*

M. Capefigue ajoute :

« Dans cette noble action des esprits, il était important de fondre les populations du midi et du nord de l'Allemagne en affaiblissant les antipathies des Prussiens et des Autrichiens ; c'est à quoi travaillaient les hommes d'Etat d'une certaine portée politique, les écrivains d'intelligence et de nationalité, tels que Stadion, Stein et Gentz, qui remplissaient alors la Germanie de

brochures et d'écrits d'une remarquable valeur. Ce qui avait fait manquer les événements militaires de 1805, c'était précisément la haine des Autrichiens et des Prussiens ; cette séparation de l'Allemagne du nord et de l'Allemagne méridionale, admirablement exploitée par la diplomatique française. L'empereur Napoléon avait morcelé les peuples ; l'acte de la confédération n'avait pour objet que de briser les liens intimes qui unissaient l'ancienne association germanique ; l'œuvre de Stein et de M. de Stadion fut de travailler les multitudes en dehors des gouvernements, et de préparer les armées à ce point que si les cabinets étaient assez faibles pour ne pas suivre l'impulsion donnée, les nations pussent agir toutes seules ; et c'est ce qui explique comment les sociétés secrètes s'organisèrent en Bavière, en Wurtemberg, en Saxe, contre la domination de l'Empereur, quoique les gouvernements fussent ses alliés ; circonstance qui ne doit pas être oubliée ; elle expliquera les événements soudains, les défections rapides qui marquent la campagne de 1813. L'Allemagne s'y préparait depuis quatre ans ». (1)

Après la retraite désastreuse de Russie, les carbonari s'allièrent aux autres loges étrangères pour de mutuelles revendications. Napoléon n'était plus le chef de la Maçonnerie, il en était dupe, et selon la parole de Joseph de Maistre : « elle se moquait de lui ». Encore une fois, quelle en était la raison ? La Franc-Maçonnerie est le Contre-Etat, et dans ce sens elle est essentiellement révolutionnaire ; elle peut tolérer des rois dont elle minera peu à peu l'autorité pour lui substituer la république, mais elle ne peut subir la tyrannie qui réduit à néant son influence. Le tyran était Napoléon, soucieux de militariser la Maçonnerie au service de ses armées et de son autocratie. C'est donc la Maçonnerie au titre de Contre-Etat qui renversa le premier Empire ; car en tant qu'elle est la Contre-Morale, elle trouva toujours un appui dans un Code, gratifié du divorce, et dans une Université, mère de l'Enseignement laïque dont nous mourons aujourd'hui ; et comme Contre-Eglise, elle n'eut qu'à se louer d'un anticléricalisme outrancier qui tendait en France à une nouvelle Constitution civile du Clergé, et en Italie au renversement de la Papauté. Ce n'était plus toutefois l'anticléricalisme du Chef de l'Etat habitué à briser tous les obstables opposés

(1) M. CAPEFIGUE, *L'Europe pendant le Consulat et l'Empire de Napoléon*, t. VIII, p. 308-309 ; Bruxelles, Wouters, 1842.

à ses vues ambitieuses et mondiales, sans excepter l'Eglise et la religion.

Sainte-Hélène, cette tache de honte au front de l'Angleterre, préparait le retour à Dieu de cette grande âme ; mais le mal était fait, et l'anticléricalisme devait survivre à l'Empire et aux divers régimes qui lui succéderaient.

CHAPITRE II

La Monarchie de 1815 à 1848

La Restauration va-t-elle mettre fin à l'omnipotence anticléricale de la Maçonnerie ? Après les Cent Jours, Louis XVIII revint à Paris le 8 juillet 1915. Le 4 décembre de la même année, le Ministre de la Police écrivait la lettre suivante au Préfet de la Haute-Garonne :

« Paris, le 4 décembre 1815.

» Je suis informé, Monsieur le Préfet, d'une manière très positive, qu'on cherche à établir dans plusieurs départements du Midi une association prétendue royale et que, pour attirer un plus grand nombre de prosélytes, les chefs ont la témérité d'abuser du nom auguste du Roi en disant que leurs instructions émanent de Sa Majesté elle-même.

» Je pense bien que vous ne vous êtes pas laissé induire en erreur à cet égard : fonctionnaire fidèle et instruit de vos devoirs, vous savez que le Roi ne transmet ses ordres et ne fait connaître ses volontés que par l'organe de ses ministres, cette doctrine invariable de la monarchie doit être constamment la règle de votre conduite.

» Si, dans les temps calamiteux, les amis sincères du Roi ont été obligés de s'environner de précautions, d'envelopper leurs démarches dans le secret, ces temps sont heureusement passés. Aujourd'hui que le gouvernement légitime du Roi est rétabli, que les dépositaires de l'autorité ont été nommés par lui, nul ne peut s'immiscer ni directement ni indirectement

dans les actes de l'administration sans en avoir reçu la mission expresse du gouvernement. Toute association dont l'institution est secrète, qui ne reçoit des instructions que de la part de chefs mystérieux, est essentiellement dangereuse; son existence serait une contravention manifeste aux lois du Royaume. Quelque pureté d'intention qu'on pût supposer à la plupart des adeptes, le but d'une pareille société ne saurait être considéré que comme criminel.

» Il ne s'agit pas seulement d'envisager les inconvénients graves qui en résulteraient pour l'action des tribunaux et pour celle de l'administration qui serait continuellement froissée et contrariée dans sa marche, mais il est indispensable de prévenir les entraves qui pourraient être portées à la volonté même du monarque par des moteurs d'autant plus dangereux qu'ils seraient invisibles et que les ressorts qu'ils feraient mouvoir échapperaient nécessairement aux recherches de l'autorité légitime ; les associations de cette nature, loin d'être l'appui d'un gouvernement régulier, ne peuvent en être que le fléau. Il est donc de la plus haute importance de dissoudre toutes celles qui auraient été formées et de prendre les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour empêcher qu'il s'en établisse d'aucune espèce.

» Je veux croire que, jusques à présent, ceux qui ont participé à une association de ce genre sont de bonne foi, mais il est urgent qu'ils sachent qu'ils ont été induits en erreur et que s'ils persistaient, ils seraient évidemment coupables.

» Le Roi ordonne : que toute association secrète, quel que soit son but apparent ou présumé, soit dissoute à l'instant, et Sa Majesté défend qu'il en soit organisé aucune de cette espèce. Je vous enjoins spécialement, Monsieur, de veiller sous votre responsabilité à l'exécution de cet ordre formel.

» Si les personnes qui seraient déjà initiées dans une de ces associations secrètes ou qui se disposeraient à en faire partie sont véritablement attachées et fidèles au Roi, elles s'empresseront d'obéir, mais s'il se trouvait des récalcitrants, ceux-là seraient des factieux, et vous devriez les faire punir comme tels.

» J'aime à croire que vous ne trouverez que des sujets fidèles, toujours disposés à déférer à l'invitation qui leur sera faite au nom du Roi.

» J'appelle toute votre attention sur cet objet important et vous recommande spécialement de me rendre compte du résultat de vos soins.

» Recevez, Monsieur le Préfet, etc.

» *Le Ministre Secrétaire d'Etat au Département de la Police générale,*
» Signé : DECAZES.

» Pour copie conforme :

» *Le Colonel Chef d'Etat-Major de la 10e Division militaire,*
» Signé : GODIN.

» *Le Maréchal de Camp commandant le Département de l'Aude,*
» BON VASPROT ».

La Maçonnerie est-elle donc condamnée, et Louis XVIII a-t-il enfin compris que la Loge des *Trois Frères Unis* n'avait abouti qu'à l'exécution de Louis XVI ? Non. Si nous ouvrons *l'Annuaire maçonnique* de 1817, nous ne trouvons plus le Grand-Maître, mais les Grands Maîtres Adjoints sont les dignitaires de la Maçonnerie impériale : les TT.·. III.·. et TT.·. RR.·. FF.·. Comte de BEURNONVILLE, ministre d'Etat, maréchal et pair de France, Grand'Croix de l'Ordre Royal de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis ; et MACDONALD, duc de Tarente, pair et maréchal de France, avec les mêmes décorations que le précédent. De plus, le Représentant est toujours ROETTIERS DE MONTALEAU. Le Décret royal de 1815 n'avait rien changé en 1817 pour la Maçonnerie. L'annuaire de 1829 redonnera les mêmes noms, auxquels s'ajoute celui du Grand Conservateur, le comte RAMPON, pair de France, lieutenant général ; enfin, ces grands officiers figurent encore en 1832. En un mot, la Maçonnerie reste sous Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe dans les mêmes conditions que sous le Premier Empire. Elle s'enrichit d'illustres pairs de France, tels que le duc de Cazes, le comte de Pérignon, le duc d'Havré, le duc de Luxembourg, le comte Herwin de Névelle, le marquis Maisons, le duc de Choiseul-Stainville, le duc de Maillé, le duc d'Uzès, le duc de Reggio, le maréchal Oudinot, le comte Serrurier, etc... La Maçonnerie s'est constitué une garde respectable pour la défense de ses Ateliers et la propagation de ses idées anticléricales.

Que devient alors le décret de suppression de la Franc-Maçonnerie ?

Le F.'. Jacq.'. Ph.'. Lévesque écrivit à cette époque un livre intitulé : *Aperçu général et historique des principales Sectes maçonniques* (Paris, chez le F.'. Caillot, 1821). Nous lisons à la page 190 :

« A la seconde rentrée de notre auguste monarque, le bruit courut que la Franche-Maçonnerie allait être prohibée. Dans la Bretagne, où j'étais alors, on les insultait déjà, lorsqu'un autre bruit plus agréable et consolant, vint remplacer le premier. On disait que S. A. R. Monseigneur le duc de Berri avait accepté la Grande-Maîtrise du consentement du Roi. Ce fut alors que je composai les vers suivants :

En vain le fanatisme a voulu renverser
Un Ordre qu'en tous lieux l'homme a su respecter,
La superstition, ennemie implacable,
D'un projet aussi vil était seule capable,
Ancien comme le monde, il a su résister
Au temps qui changea tout et ne put le changer.
O Louis, ô mon roi ! tu règnes sur la France.
Tu veux de son bonheur nous donner l'assurance ;
Eh bien ! repousse au loin ces vils caméléons,
Ces hommes dangereux, politiques poisons,
Qui, suivant le moment, jurent et se parjurent,
Adorent le matin et vers le soir murmurent ;
Le Maçon, impassible, au sein des ouragans,
Reste ferme et fidèle à ses sacrés sermens ;
D'un dévoûment sans borne, il donne à tous l'exemple,
Des vertus des humains, dans son cœur est le temple.
Tu connais, ô Louis, nos réglemens, nos lois ;
Des Maçons attaqués, tu défendras les droits.
Qu'un prince dans ce jour, se mette à notre tête,
Et cent mille Maçons deviennent sa conquête.

Notre Ordre a consacré les lys,
Jadis la gloire de la France ;
Nous les revoyons, mes amis,
Du bonheur ils sont l'espérance.
Que chacun charge son canon (1),
Et que chacun ici s'écrie :

(1) En style maçonnique : son *canon* signifie son *verre*.

Vive Louis ! vive Bourbon !
Vive sa famille chérie ! »

Le pauvre poète pouvait dire, en effet :

Tu connais, ô Louis, nos règlements, nos lois ;

c'est probablement à cette connaissance royale de la Maçonnerie qu'il faut attribuer la lettre que nous avons citée plus haut. Le Roi ne permit pas peut-être au duc de Berri d'accepter la Grande Maîtrise d'un Ordre qu'il voulait supprimer, mais la suppression n'eut pas lieu, et, quelles que fussent les influences protectrices des Loges, la plus considérable fut incontestablement celle du signataire de la lettre, le digne successeur de Fouché, le duc Decazes.

Notons cependant qu'il fut aidé par le duc de Berri, comme le prouve le passage suivant du F.'. Langlacé, orateur du Grand-Orient à la Fête Funèbre, célébrée le 24e jour du premier mois de l'an de la Vraie Lumière, 5820, en mémoire du duc assassiné :

« ...Président de la Société philanthropique, chef suprême de l'Association paternelle des Chevaliers de Saint-Louis, il était appelé par les vœux de tous les M.'. à la grande maîtrise de cet Ordre révéré, qui, voué spécialement à l'exercice de toutes les vertus, devait voir à sa tête celui qui savait si bien les pratiquer. Quel bonheur pour la Maçonnerie si elle avait pu se livrer à ses travaux sous un tel Maître !... Il y avait consenti ; et quelles jouissances son cœur si pur eût trouvé au milieu de nous ! Avec quel attendrissement il eût entendu les expressions de notre respectueux amour pour le monarque adoré qui nous gouverne ; il eût mêlé sa voix aux nôtres dans les vœux que nous exprimons chaque jour pour la prospérité du règne de Louis XVIII, pour la conservation de son auguste famille, et pour le bonheur de la France inséparable de celui des Bourbons. Vains souhaits, regrets inutiles ! la mort a détruit toutes nos espérances et répandu le deuil sur toute la Maçonnerie. Ah ! pour juger combien le cœur de ce Prince était plein des vertus maçonniques, voyez avec quel zèle il suivait les préceptes de notre loi. La bonté chez lui n'était point l'effet de la faiblesse de caractère ; elle était active, agissante, et allait au-devant des occasions ».

L'assassinat du duc de Berri fut-il un assassinat maçonni-

que ? Rien ne le fait supposer. Nous lisons dans le même discours : « Loin d'ici toutes considérations politiques ; loin toutes ces discussions qui ont envahi la société tout entière, mais que la Maçonnerie a toujours soin de bannir de ses temples ». Ces quelques mots indiquent plutôt un crime politique, dont il est difficile d'absoudre complètement le duc Decazes (1). Ses idées libérales, presque jacobines, et foncièrement maçonniques, favorisèrent le coup de Louvel et eurent plus tard leur répercussion dans la conspiration militaire de Belfort et des quatre sergents de La Rochelle. Un mémoire justificatif d'un officier impliqué dans une autre conspiration militaire, celle de Vincennes, du 19 août 1920, montre clairement à quel point le ministre Decazes, et le parti du duc après l'assassinat du duc de Berri, étaient au fond les ennemis nés de la royauté et conséquemment de la religion. Citons le passage suivant :

« Une loi d'élections, vivement repoussée par les royalistes, et passée à la majorité de cinq voix, avait pour résultat d'amener dans la chambre législative les ennemis les plus prononcés de la dynastie. Le parti de la révolution exploitait à son profit cette loi, avec l'assistance, publiquement avouée, du ministère. Un moment vint où la Chambre des pairs, effrayée de la prochaine apparition des régicides, proposa de changer cette loi. Aussitôt le premier Ministre brisa, par un coup d'Etat, la majorité de cette Chambre, et il profita de l'occasion pour introduire dans son sein quelques hommes dont les titres à la pairie française se réduisaient à avoir desservi la royauté.

» Cependant, la *faction* (comme le ministre l'appelait) des amis des Bourbons reprenait chaque jour plus de force et d'énergie. J'étais étonné moi-même de ses progrès ; et, si cette *faction* n'avait pas eu le Gouvernement royal à combattre, je crois qu'elle eût bientôt envahi le Gouvernement et toute la

(1) On a beaucoup écrit pour accuser et pour défendre le duc Decazes au sujet de l'assassinat du duc de Berri. Il est évident que les « Révélations » du baron de SAINT-CLAIR (Paris, chez les marchands de nouveautés, 1830) sont écrasantes et confirment singulièrement l'accusation de CLAUSEL DE COUSSERGUES, que le comte d'ARGOUT a tenté de réfuter par un opuscule intitulé : *Observations sur l'écrit publié par M. Clausel de Coussergues contre M. le duc Decazes* ; Paris, Dupont 1820. Le « *Projet de la proposition d'accusation contre le duc Decazes* », par CLAUSEL DE COUSSERGUES fut publié à Paris, chez Dentu, en 1920. — Cf. *Note secrète exposant les prétextes et le but de la dernière conspiration* ; Paris, Foulon, 1818.

France. Mais mes craintes à ce sujet furent bien diminuées lorsque je vis le ministère nous amener un renfort. Ce renfort se composait de cinquante-trois régicides.

» Quand Louvel eut frappé la tige royale d'un coup mortel, je jugeai que ce misérable fanatique avait précipité l'exécution avant le moment convenu. Je ne fus donc pas surpris du changement qui se fit alors dans la marche des choses ; mais je fus bientôt rassuré quand je vis que notre parti faisait bonne contenance, redoublait d'énergie et se glorifiait de l'impunité. Un changement de ministre arrêta, il est vrai, le développement de la conjuration militaire ; mais la conspiration civile ne me parut nullement dérangée.

» En un mot, j'ai toujours pensé que le but de ceux qui, naguère, disposaient des trésors, et qui distribuaient les emplois du royaume, était de renverser l'ordre actuel : cette pensée a été fortifiée par les preuves les plus fortes que l'entendement humain puisse concevoir.

» J'ai vu la France ivre d'enthousiasme et d'amour pour la dynastie royale, à l'époque de la Restauration ; j'ai vu le Gouvernement employer tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour réprimer ces sentimens, pour isoler la famille royale de son chef et de la France, pour réveiller, stimuler, fortifier, les anciens fermens révolutionnaires qui avaient causé le régicide, et que Napoléon avait comprimés.

» J'ai vu choisir de préférence, pour administrer les départemens les plus monarchiques, des fonctionnaires républicains, des bonapartistes, ou des parasites politiques, des lâches sans opinion.

» J'ai vu le ministère persécuter publiquement les fonctionnaires royalistes qu'il s'était cru obligé d'employer en 1815. J'ai vu des ministres les accuser hautement d'avoir exercé des rigueurs déplacées, des actes arbitraires, des violations de droits individuels ; et j'ai vu, dans les mains de ces infortunées victimes du plus affreux machiavélisme, les ordres originaux de ces mêmes ministres, qui leur avaient prescrit, à cette époque, ces mêmes mesures de rigueur, et d'autres plus sévères encore qu'ils n'avaient point exécutées.

» J'ai vu languir, dans la misère et dans l'oubli, les anciens compagnons de l'exil royal ; j'ai vu insulter, sous l'approbation du ministère, les vétérans de la Vendée, ces adversaires invaincus de la révolution ; j'ai vu des vieillards, cachant sous des lambeaux les cicatrices de la fidélité, couverts de boue par les

brillants équipages des parvenus révolutionnaires, appelés libéraux, auxquels le Gouvernement conférait le privilège de puiser seuls, et à pleines mains, dans les coffres de l'Etat.

» J'ai vu les artisans de nos anciennes discordes, réduits à un petit nombre, sortir de l'obscurité et du silence où ils étaient restés pendant dix ans, et se proclamer les régulateurs légitimes de la conduite des princes proscrits par eux et revenus malgré eux. J'ai vu le ministère accueillir ces hommes et se diriger par leurs conseils ; j'ai vu leur faction s'accroître et se fortifier peu à peu à l'ombre d'une si haute protection ; j'ai vu se réunir à eux une tourbe de ces égoïstes qui s'appellent modérés, et qu'un instinct animal porte toujours à suivre le parti auquel la victoire paraît assurée.

» J'ai vu la France sous les lois d'un prince qui n'ambitionne d'autre gloire que celle de gouverner paternellement, auquel il est impossible de reprocher aucun acte de tyrannie, aucune pensée ruineuse pour l'Etat, chef d'une famille française et naturalisée sur le trône depuis huit cents ans ; allié de tous les souverains de l'Europe, et, comme tel, garant de la conservation des conquêtes de Louis XIV, et de la paix extérieure ; j'ai vu, dis-je, la France, au sein de sa tranquillité, s'émouvoir peu à peu. J'ai vu cette inquiétude vague, mais réelle, qui a agité tout à coup les esprits ; et je n'ai pu expliquer ce phénomène qu'en attribuant à la nation de justes craintes pour son avenir. Or, qui avait pu inspirer de pareilles craintes à une nation entière ? C'est qu'elle avait découvert que le Gouvernement conspirait contre lui-même » (1).

Le ministère libéral conspirait avec la Maçonnerie, à la suite de la Révolution, contre le trône et l'autel. Aussi le décret du 4 décembre 1815 était-il lettre morte. Parmi les défenseurs de la

(1) *Conspiration militaire :* Mémoire justificatif pour un Officier français impliqué dans la conspiration du 19 août 1820, p. 13 ; Paris, Pillet, 1820.

L'auteur ajoute encore (p. 22) : « Un dernier événement est venu exercer sur mes résolutions la dernière, la plus grande influence ; cet événement pouvait déterminer le patriotisme, même le mieux entendu, à s'emparer d'une révolution inévitable, pour soustraire la France à la honte d'un coup d'Etat exécuté par des misérables. Une poignée de bandits organisés en société secrète venait de donner ses lois et ses couleurs au royaume de Naples, et la famille régnante avait souscrit avec une sorte d'enthousiasme à cette innovation unique dans l'histoire du monde. Il ne manquait pas en France de carbonari pour détrôner incessamment la famille des Bourbons, si une force plus généreuse, plus franche, plus essentiellement tutélaire, ne prenait pas l'initiative de ce mouvement. Depuis cette dernière époque, je crus comprendre la nécessité du coup de main purement militaire, et, je ne fus pas surpris d'en voir hâter les préparatifs ». Enfin la mise en accusation du ministère Decazes est indiquée comme conclusion (p. 25) : « En un mot, je n'ai été, selon ma manière de voir, que la pensée agissante du précédent ministère qui m'avait paru redoubler de bienveillance envers moi à proportion de l'éloignement que je témoignais pour les doctrines monarchiques. Je puis avoir été abusé par un faux raisonnement : les bons esprits en jugeront. Mais, quoi qu'il en soit, le ministère dont je parle est coupable d'avoir captieusement engagé l'innocence et l'irréflexion dans un complot qui nous mène à la mort, et il me semble qu'il devrait être mis en cause avec nous ».

Secte, ajoutons au duc de Berri le maréchal de Beurnonville et Macdonald, duc de Tarente. A la « Pompe funèbre » du premier, l'orateur, le F.˙. Richard, s'exprimait en ces termes :

« Partout, à la ville, à la cour, près du trône même, notre Ordre trouva dans notre illustre Grand Maître un défenseur et un appui.

» Dans les momens de troubles qui désolèrent la France, la malveillance, toujours empressée de nuire, essaya de présenter la société maçonnique comme dangereuse : dans plusieurs départements, l'autorité, alarmée, crut devoir, au moins par prudence, fermer les Temples des Maçons. Les plaintes de nos Frères, soumises et appuyées par le G.˙. O.˙. à nos illustres Grands Maîtres Beurnonville et Macdonald (dont les noms, malgré la mort, sont inséparables et toujours chers à nos cœurs), il fut facile à ces respectables Frères de faire connaître la vérité au Roi ; et la médisance n'ayant même rien à révéler, la calomnie fut obligée de se taire : une déclaration donna une sorte d'existence légale à la maçonnerie, et l'hymne de la reconnaissance fit retentir les voûtes sacrées des temples consacrés par la sagesse, au Grand Architecte de l'Univers » (1).

Mais ce fut surtout le duc Decazes qui « donna la lumière maçonnique » à Louis XVIII. Nous extrayons encore ce qui suit de la « Fête funèbre » du 15 mars 1861 à la mémoire du duc Decazes, Grand-Maître du rite écossais en France ; l'orateur fut le F.˙. Mongrolle, de la Loge *l'Olivier écossais*, chapitre des Chevaliers de la Rénovation, O.˙. du Havre :

(1) *Pompe funèbre* célébrée par le G.˙. O.˙. de France, le 8e J.˙. du 4e M.˙. de l'An de la V.˙. L.˙. 5821, en Mémoire du T.˙. Ill.˙. F.˙. Maréchal de BEURNONVILLE, premier Grand Maître adjoint de l'Ordre Maçonnique en France, p. 46 ; Paris, Poulet, 1821.

« Oh ! oui, il dut bien souffrir notre Ill.·. F.·., en voyant si souvent ses intentions méconnues, ses vues contrariées et son caractère calomnié. Combien devait-il regretter ces séances maçonniques si suaves aux âmes de bien, séances auxquelles il avait été assidu dans la loge d'Anacréon en 1808. Mais s'il ne pouvait plus se livrer à de telles récréations cordiales, s'il ne pouvait retirer de la maçonnerie les avantages que recueille l'homme privé, il chercha du moins à se rendre utile à la maçonnerie, à la défendre, à la protéger.

» Il y a maintenant quarante-trois ans, le premier ministre du roi Louis XVIII demanda à être admis auprès de S. M. Ce n'était pas pour avoir un entretien sur les graves intérêts politiques qui occupaient à tant de titres l'attention publique à cette époque ; le favori venait au nom des francs-maçons faire hommage au chef de l'Etat d'une médaille que le Suprême Conseil avait fait frapper à l'effigie de ce monarque, au sujet de la Grande Loge du Rite Ecossais. Le premier ministre, s'honorant d'appartenir à notre Ordre, avait accepté le titre de Souverain-Grand-Commandeur, et ses hautes fonctions dans la vie profane ne lui avaient pas fait dédaigner l'institution qui, d'après ses propres expressions, « prescrit à l'homme » d'aimer son prochain comme lui-même, de ne voir dans les » êtres formés à l'image de Dieu que des FF.·. unis sous la » même loi, celle d'une charité universelle qui ne connaît ni » rang, ni fortune, ni distinction de pays, de couleur, de langue » et de climat, pour qui l'univers est une patrie commune et » l'humanité entière une même famille ».

» Le roi parut flatté de cette démarche ; son ministre l'avait éclairé sur ce que notre but a de vertueux et d'utile. Ce dernier l'a dit lui-même publiquement, en ajoutant que le monarque, ayant entrepris la lutte de la liberté légale contre l'anarchie et aussi contre le privilège, aimait à compter sur le concours de la franc-maçonnerie dont les premiers préceptes sont le respect au pouvoir établi et la soumission aux lois.

» Il est vrai que le Souverain-Grand-Commandeur, entièrement livré aux affaires gouvernementales dans le monde profane, ne pouvait alors apporter son attention à l'administration du Rite, et qu'il ne tarda pas à en être déchargé par une circonstance, heureuse pour notre Ordre ; mais bien des années plus tard, le duc Decazes revint à notre tête, et il lui fut permis de montrer toute la vivacité de ses sentiments maçonniques » (1).

Le duc Decazes ne fut qu'un des chefs politiques de la Maçonnerie ; mais les loges, héritières des grands ancêtres de 93, distillaient à doses mesurées les principes dissolvants que le libéralisme, fruit de la Révolution, était incapable de renier. S'agit-il de l'Université ? Duvergier de Hauranne désigna les Jésuites, reconstitués sous le nom de « Pères de la Foi », comme les ennemis de l'enseignement de l'Etat, au profit desquels on attaquait l'Université ; et Royer-Collard revendiqua pour celle-ci le monopole de l'Instruction publique. S'agit-il de la propriété ? Tandis que de Bonald défend les biens ecclésiastiques, Duvergier de Hauranne, de Barante, Beugnot soutiennent les actes de la Constituante et érigent en principe que la personnalité civile des congrégations dépend du législateur, qui peut supprimer de droit toute corporation et confisquer ses biens au bénéfice de l'Etat. Qui ne voit déjà en germe les lois laïques de la Séparation et de l'Enseignement, l'exil des religieux et le milliard des Congrégations ? L'anticléricalisme était en marche, et la monarchie ne lui barra pas la route.

Or, tous les historiens et chroniqueurs de cette époque attribuent aux sociétés secrètes, plus ou moins filiales de la Maçonnerie, les attaques sourdes ou déclarées contre la monarchie et la religion, soit de 1815 à 1830 ou de 1830 à 1848. Dans son livre sur *Les Ruines de la Monarchie française*, L. Revelière, membre de la Chambre des députés sous Louis XVIII et Charles X, consacre un chapitre important à l'étude de cette question, qu'il illustre d'abord de réflexions générales aussi vraies de nos jours qu'au début du XIXe siècle. Il écrit :

« La participation des sociétés maçonniques à toutes les perturbations qui usent et décomposent les nations modernes ne saurait être comprise par les masses, auxquelles il n'a pas été donné de pénétrer les causes souvent mystérieuses des maux qu'elles endurent et des passions qui les égarent. Leur existence n'est pas seulement niée par ceux qui, leur ayant vendu leur conscience, ont intérêt à cacher la source honteuse de leur crédit et de leur fortune ; mais, pour pénétrer dans une nation

(1) *Fête funèbre* du 15 mars 1861 à la mémoire du T.·. Ill.·. F.·. duc Decazes Glucksbierg : Le Havre, Lepelletier, 1861.

et s'y développer rapidement, elles savent se créer des prosélytes parmi les hommes aux instincts pervers qu'elles attirent ; il leur est facile de pousser jusqu'au fanatisme le zèle de ces propagateurs ignorants ; elles n'ont pas même besoin de les initier pour s'en faire les plus dociles instruments. C'est par ces auxiliaires subalternes, dont elles se réservent le droit de désavouer la témérité en cas d'insuccès, qu'elles interviennent dans tous les soulèvements populaires qui menacent ou compromettent l'autorité ; chaque fois que l'on sent le sol trembler sous quelque trône mal soutenu, on les voit soudain surgir de tous les points de l'horizon, se signaler à leurs adeptes sous les noms les plus excentriques et jeter leurs séides inconnus au milieu de tous les rassemblements séditieux.

» Cette intervention d'un pouvoir invisible, instigateur ou régulateur de toutes les émeutes, est devenue palpable aux plus incrédules depuis que les bases mêmes de la société sont ébranlées par l'application des doctrines égalitaires qui menacent les existences égoïstes les plus obscures ; mais les indiscrétions de la Marianne et des sectes qui fermentent dans les derniers rangs du prolétariat sont des émanations du communisme dogmatique professé par les philosophes et, pour les masses, la traduction fidèle des grands principes de 1789. La terreur qu'elles inspirent est fugitive et ne pénètre pas au delà du nuage empesté d'où sort la main mystérieuse qui sème ostensiblement les poisons dont la source est à peine soupçonnée. Le danger le plus imminent n'est pas dans ces explosions partielles qui sonnent l'alarme et mettent la police sur ses gardes, mais bien dans le foyer toujours incandescent qu'attisent les loges cabalistiques en guerre permanente avec l'ordre éternel, et par conséquent nécessaire, qui régit la famille humaine.

» Puisse la société, déjà infestée, ne plus composer avec le virus qu'elle s'est inoculé, recourir au seul remède qui puisse l'en délivrer et marcher résolument à l'ennemi. Cet ennemi s'est retranché dans l'antre d'où sont sortis presque tous les charlatans qui ont fait les révolutions et qui régissent aujourd'hui le monde. Il n'est pas un de nos hommes d'Etat peut-être qui n'ait appartenu à quelque secte maçonnique, et ne soit toujours dans sa dépendance par les gages de complicité que chacune des faveurs de la fortune l'a forcé de laisser derrière lui. Il s'agit de savoir si les gouvernements peuvent subsister en se servant de ceux qui les trahissent. Il suffirait de comprendre enfin qu'il n'y a point de loi pour celui qui la nie ; point de miséricorde pour qui n'a pas de prochain, et qu'une société occulte au sein de la société avouée est un foyer d'incendie qu'il faut étouffer si l'on veut être préservé, un cancer qu'il faut extirper sous peine de mort. L'initiation seule est une trahison qu'on doit interdire sans exception et savoir punir sans pitié. Le salut n'est qu'à ce prix » (1).

Oui, le salut n'est qu'à ce prix ; mais, en 1925, on ne veut pas davantage croire à la maçonnerie, les dirigeants sont pour la plupart maçons ou maçonnisés, les dirigés ne voient dans les événements que la logique ou la fatalité des choses, et les catholiques, toujours victimes d'un anticléricalisme grandissant, semblent plus aveugles que les autres sur la cause véritable de la persécution religieuse. Sous le ministère du duc Decazes, il y eut apparemment trois années d'accalmie dans les efforts visibles des sociétés secrètes. Ce n'était qu'une tactique de prudence pour mieux pénétrer dans le gouvernement de l'Etat et couvrir autant que possible l'action maçonnique internationale. Le duc Decazes s'en attribua l'honneur ; il était dupe de la Maçonnerie, après Napoléon. C'était l'époque où se fondaient les loges françaises en relation avec celles d'Allemagne et d'Italie : « *Les Amis de la Vérité* », « *Aide-toi, je t'aiderai* », les sociétés des *Droits de l'Homme*, des *Saisons*, des *Familles*, des *Communistes*, de la *Marianne*, des *Travailleurs égalitaires* ; c'était déjà l'heure anticipée où presque tous les hommes du Gouvernement étaient initiés et avaient d'abord été présidents de loges ; qu'il suffise d'ajouter aux noms déjà cités ceux de La Fayette, Schonen, d'Argenson, Bavoux, Berthe, Odilon-Barrot, Mérilhou et jusqu'à Guizot lui-même ; et, en face d'eux, dans le camp de la fidélité, de l'honneur et du catholicisme, manque complet de caractère et d'énergie. Notre auteur écrit fort justement à propos de M. de Villèle :

« Que MM. de Talleyrand et Fouché aient conseillé l'oubli du passé et la fusion du droit et du dol, cette doctrine s'explique par les contradictions résumées dans leur personnalité ; leur participation au gouvernement du roi eût été un problème insoluble pour des ministres qui auraient eu moins à expier, moins à conserver et moins à craindre. Mais qu'un ministère, pur des souillures de la Révolution, n'ait pas eu le courage de

(1) L. Revelière, *Les Ruines de la Monarchie française*, t. III, p. 50 ; Paris, Lecoffre, 1879.

sortir de cette équivoque par un effort généreux, c'est une faiblesse ; l'administration de M. de Villèle n'a pu s'en relever ; cette faiblesse pèsera éternellement sur la mémoire de cet homme d'Etat, chère à tous les gens de bien. Il s'est consolé de sa chute par la pensée que la monarchie n'a pas péri entre ses mains. Mais si sa mission était de la sauver, a-t-il fait tout ce qu'il se devait à lui-même, en ne la prémunissant pas contre les erreurs de ceux qui devaient lui succéder et les attentats de ceux qui conspiraient contre elle ? Des influences fatales ou perverses ont pu contrarier la sienne et la déborder ; mais il était en son pouvoir de les dominer, il y allait de son honneur à s'en affranchir. Il a pu se faire illusion sur l'imminence du danger et se croire obligé à ménager les répugnances de Louis XVIII ; mais le succès de la guerre d'Espagne et l'avènement de Charles X commandaient une politique plus franche et une résolution plus énergique.

» Il ne s'agissait pas de rétrograder vers l'ancien régime et de protester contre le fait de la Révolution ; les propositions de loi sur le droit d'aînesse et sur le sacrilège n'ont donné que trop d'importance à cette supposition calomnieuse. Il fallait attaquer de front la conspiration dont on avait les preuves et la frapper au cœur des sociétés secrètes. Les révélations ne manquaient pas à ceux qui avaient assez de pénétration pour voir le trône assiégé par des ennemis irréconciliables, et sentir que pour lui la question de vie ou de mort c'était de les désarmer. Depuis l'élection du régicide Grégoire et l'assassinat d'un prince du sang, la conjuration n'avait pas ralenti ses innombrables trames ; en face des Pyrénées, tout récemment encore, elle avait osé dresser ses tentes. M. Mounier avait en main des pièces matérielles rattachant les ovations du général La Fayette à l'insurrection de Saumur, et les subsides fournis par la banque Laffitte à ceux qui provenaient de la vente du château des Ormes.

» C'est par une insurrection menaçante qu'en 1819 on préluda au crime de Louvel, et par des émeutes plus nombreuses encore qu'on accueillit, en 1821, la nomination d'un ministère royaliste. Une volonté persévérante et un plan préconçu présidaient évidemment à ces agitations qui variaient de formes et de prétextes, mais n'eurent jamais qu'un but. Tous les régicides, tous les révolutionnaires complices du 20 mars avaient été rappelés de l'exil par M. Decazes ; il suffisait d'ouvrir les yeux pour voir que le duc d'Orléans affectait de tendre la main

à toute l'opposition, qui fondait ses dernières espérances sur le fils de Philippe-Egalité, et aux impérialistes, à qui la mort de Napoléon avait ravi leur dernière illusion. On ne pouvait donc se dissimuler le danger, ni se méprendre sur la cause de sa persistance. La modération sans la prudence n'est que duperie, et la clémence, si elle marche avant la justice, n'a droit ni à la reconnaissance ni au respect des coupables qui n'ont été ni convaincus ni désarmés » (1).

Changez les noms et les dates, le duc Decazes en M. Poincaré, le ministère Villèle en Bloc national, et vous constaterez que rien n'était changé hier, encore moins aujourd'hui avec M. Herriot et le Bloc de gauche : mêmes sociétés secrètes, mêmes ententes internationales, mêmes compromissions, mêmes élections de radicaux pour éviter les communistes, alors qu'une expérience unique nous a montré que les Kerensky préparent les Lénine et les Trotzky ; même anticléricalisme protestant, maçonnique et athée, aggravé d'un siècle de guerres et de révolutions.

Parfois même, l'anticléricalisme est venu de droite avec une teinte gallicane, presque révolutionnaire. Tels furent le *Mémoire à consulter* et la *Dénonciation* du comte de Montlosier en 1826. On peut lire dans ce dernier écrit :

« Malgré le respect que j'ai pour la mémoire de Louis XVIII, je n'hésite pas d'accuser ici sa faiblesse. En même temps qu'avec sa charte, il était parvenu à abattre une multitude de prétentions surannées, si du côté religieux il avait su abattre de même les prétentions du clergé, il eût assuré le repos de la France. Point du tout, après nous avoir délivrés des intempérances politiques de Londres et de Coblentz, il regarda comme une merveille de nous livrer à celles des prêtres. A la première Restauration, il avait débuté par des missions et des processions ; manière de donner un appui à l'autorité royale, et il ne pouvait rien faire de mieux pour la compromettre.

» Toutefois, tant qu'il vécut, cet inconvénient fut tempéré ; après sa mort, il a passé toute limite » (2).

(1) L. Reveliere, *lib. cit.* t. III, p. 67.

(2) Comte de Montlosier, *Dénonciation adressée à la Cour royale*, p. 152; Paris, 1826. — Cf. Du même auteur, *Mémoire à consulter*, Paris, Dupont et Roret, 1826. — *De la conspiration des Jésuites*, Paris, 1826 (32 pages). — *Les Jésuites, les Congrégations et le parti prêtre en 1827*, Mémoire à M. le Comte de Villèle ; Paris, Dupont, 1828. — Chevalier Laget de Podio, *Mémoire à*

Sous Louis-Philippe, le comte de Montlosier fut un rallié. Les ralliés de nos jours ne crient pas comme Montlosier et Gambetta : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! », mais ils contrarient toute résistance efficace, toute profession de foi intégralement catholique, si bien, qu'à leur manière, ils font le jeu des anticléricaux, maçons ou maçonnisants, et qu'ils deviennent les meilleurs artisans de leurs succès.

D'ailleurs, les protagonistes de la nouvelle révolution étaient affiliés aux loges, l'usurpateur lui-même dut entonner la *Marseillaise* pour prétendre d'abord à la présidence du gouvernement provisoire et faire le pont entre la monarchie légitime et la République de 1848, si bien que le Gouvernement de juillet 1830 fut, au fond, la proclamation anticléricale des principes de 1789 (1). M. Revelière a fort bien dégagé ce facteur de toutes nos révolutions en traitant des ordonnances de Charles X. Il prétend avec raison que « la haine du bourgeois philosophe pour le prêtre qui lui prêche l'humilité l'emporte de beaucoup sur sa passion pour la liberté ; la première conquête de 1789 est, à ses yeux, l'affranchissement de la raison. Ce sentiment de répulsion contre les croyances qu'il se vante d'avoir abjurées a plus servi à l'animer contre les Ordonnances que les Ordonnances elles-mêmes ; c'est une vérité qu'il serait imprudent de se dissimuler. Il faut que les catholiques français sachent que le fanatisme presbytérien pâlit devant celui qui a fait des esprits forts du brocanteur et de l'artisan, du boutiquier et du praticien. Si l'on veut traiter cette infirmité morale, il faut que le paroxysme de la fièvre révolutionnaire soit passé, et il dure encore... C'est la fibre sensible de la génération émancipée, la corde tonique qui fait vibrer toutes les vanités intéressées aux conquêtes de 1789. Elle leur inspire une sorte de mépris pour tout pouvoir qui ne s'élève pas à la hauteur de leur fière incrédulité et les prédispose à le considérer lui-même comme une superstition »(2). En d'autres

consulter (réfutation du Comte de Montlosier ; Paris, Béthune, 1826). — *Consultation sur la dénonciation du Comte de Montlosier* ; Paris, Dupont et Baudoin, 1826.

(1) Charles BESLAY, *Mes Souvenirs*, p. 150 ; Paris, Sandoz et Lischbacher, 1873 : « Le monarque qui, le lendemain des barricades ne se présentait au peuple qu'en chantant la *Marseillaise*, le souverain qui ne prenait la couronne que pour faire *la meilleure des républiques* tournait au potentat qui ne voulait et ne comprenait que le gouvernement personnel ».

(2) L. REVELIERE, *lib. cit.*, t. III, p. 467. — DE SALVANDY, *La Révolution de 1830*, p. 233 (Paris, Didier, 1855) écrit dans le même sens : « La haine contre

termes, c'est l'anticléricalisme des masses qui gouvernait sous la Monarchie au XIX[e] siècle, et il fût arrivé à son but de laïcisation de l'Etat et de l'école sans Dieu un demi-siècle plus tôt, si la loi Falloux ne l'eût arrêté en 1850. Il eût même atteint le communisme dont Blanqui disait : « Le communisme n'est que le terme final de l'association, et personne ne conteste aujourd'hui que l'association ne soit le véritable instrument et le thermomètre du progrès... L'association substituée à la propriété individuelle fondera seule le règne de la

le royaliste et le prêtre courait dans les veines gonflées des masses avec une vraie furie ». Son livre VI[e] sur l'*Anarchie morale* met à nu tout le travail de l'anticléricalisme à cette époque, puissamment aidé par les sectes saint-simoniennes. A propos du projet de loi d'Auguste Portalis d'abolir les dimanches et les fêtes, de Salvandy écrit (p. 540) : « Tout lien religieux est détruit parmi nous dès longtemps. Mais les apparences mêmes tombent. Une Chambre, qui veut fonder la liberté, a admis à la lecture la proposition d'un magistrat, de M. Auguste Portalis, d'abolir la solennité des dimanches et des fêtes. Ce serait la plus belle des réactions ; car celle-là refoulerait tous les peuples et tous les siècles. Cette Chambre ne sait pas que les peuples libres ont tous été les plus religieux de la terre. Nous ignorons pourquoi ; mais enfin le fait est écrit dans l'histoire. La Pologne était plus catholique que l'Italie. L'Angleterre est plus croyante que l'Allemagne : le dimanche, à l'heure des offices, les trois royaumes, avec leurs cultes sans nombre ont l'air d'un cloître qui prie. Dans les casernes, le jour s'ouvre et se ferme par une prière commune, qui n'empêche pas le soldat de respecter les lois dans la paix, et d'accepter, comme un autre, la mort dans la guerre. Nous venons de voir un roi, qui veut la réforme, ordonner un jeune général, sans soulever dans la Grande-Bretagne un murmure, et cette fière nation n'a pas l'air de s'en croire déchue dans l'estime du monde. La patrie de Washington reconnaît aussi des religions d'Etat ; la Chambre des représentants a même des aumôniers et les paye fort cher, Nos représentants, s'il est fait par hasard mémoire du clergé, éclatent en quolibets injurieux, gens qui ont à gouverner un peuple et qui trouvent plaisant d'outrager le culte, antique maillot de ce peuple, berceau de la civilisation moderne, aire de la doctrine de l'égalité, foi vénérable à tout le moins ; car la Charte dit que la grande majorité des Français la vénère.

« Si un journal parle d'un régiment envoyé à la messe le dimanche, tous les généraux du royaume se mettent en campagne pour repousser d'eux la calomnie. jurer les grands dieux de leur innocence, attester qu'ils ont oublié, depuis les barricades, la théorie que Napoléon nous faisait apprendre pour mettre le genou à terre sur le pavé des temples. Sous la Restauration, ce n'était plus le genou qu'y mettaient quelques-uns de nos guerriers, c'était le front.

« Nous alors, nous luttions au péril de toutes les injustices, contre les directions imprimées au sacerdoce, et sans aller jusqu'à prévoir la réaction imbécile et furibonde à laquelle nous assistons, nous présidions les représailles de l'avenir. Aujourd'hui, comment ne pas remarquer douloureusement, que, dans le temps même où une religion folle et criminelle, qui est le mysticisme de l'anarchie (le saint-simonisme), s'avance hautement vers la

justice par l'égalité » (1). N'est-il pas vrai que nous assistons à la dernière éclosion de ces doctrines révolutionnaires et antisociales fondées sur un anticatholicisme farouche ? Le communisme est à l'ordre du jour, son parti n'est autre que celui du bolchevisme ; son œuvre est la ruine de la Russie ; son vœu le plus cher est la destruction de la France catholique au nom de l'Allemagne et au profit de la Judéo-Maçonnerie.

Elle est, en effet, la Judéo-Maçonnerie, l'âme de l'Anticléricalisme, et l'axe autour duquel gravitent toutes les sociétés secrètes et leurs filiales. On peut consulter utilement pour cette époque les œuvres du F∴ Chemin-Dupontès (2), du F∴ des Etangs (3), de Lucien de la Hodde (4), de Lombard de Langres (5), du F∴ Clavel (6), de L. Revelière, de Tchernoff, auxquelles il faut ajouter les revues maçonniques du temps. Mais une source instructive et inépuisée se trouve dans les rapports de police aux « Archives nationales ». La *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* a déjà publié un certain nombre de ces précieux documents qu'elle espère compléter lorsque les prix

jeunesse française, emprunte de tous les titres de hiérarchies sacrées bafoués par Voltaire, où elle inscrit son nom sur ses mandements, le grand-maître de l'Université, quand il parle aux élèves, pressés dans le champ de mai des grands concours, célèbre avec raison, devant eux, la patrie et la liberté, mais ne se permet pas même de murmurer le nom de Dieu qui a donné ces biens à la terre : déplorable concession au génie fatal qui nous domine. Il y a quelques mois, on mettait partout le prêtre ; aujourd'hui, on ne mettra Dieu nulle part.

« Avouons-le, quand nous voyons un roi, à la tête de son peuple, aller au Panthéon, en grand cortège, pour célébrer les funérailles de citoyens martyrs, sans que la religion paraisse à ses côtés, afin de faire l'office que le peuple de juillet réclama, pour ses morts, du curé de Paravey, nous trouvons sous toutes ces pompes, un grand vide, et nous prions Dieu que le déchaînement des passions mauvaises n'ait pas mission de combler l'abime avec nos ruines ».

(1) I. Tcheknoff, *Le parti républicain sous la Monarchie de Juillet*, p. 354 ; Paris, Pedone, 1901.

(2) Chemin-Dupontès, *Encyclopédie maçonnique* ou *Mémoire sur les Sociétés secrètes* ; Paris, 1823. — Même année, *Mémoire sur l'Ecossisme*. — *Manuel des Théosophes philanthropes*, 1798.

(3) Des Etangs, *Œuvres maçonniques* ; Paris, Berlandier, 1848.

(4) Lucien de la Hodde, *Histoire des Sociétés Secrètes de 1838 à 1848* ; Paris, Julien, 1850.

(5) Lombard de Langres, *Histoire des Sociétés Secrètes en Allemagne* ; Paris, Gide, 1819.

(6) B. Clavel, *Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie et des Sociétés Secrètes* ; Paris, Pagnerre, 1843. Voir aussi les Calendriers maçonniques du même auteur.

d'impression seront plus favorables. Pour l'instant, le rapport ci-joint du Préfet de Police du Ministre de l'Intérieur suffira à nous instruire sur l'esprit des loges et sur le milieu où elles évoluaient :

« Paris, le 10 août 1826.

» Monseigneur,

» J'ai l'honneur de rendre compte à V. E. de la séance qui a été tenue le 31 juillet dernier par le *Souverain Conseil des Grands Elus* pour la réception de quelques individus au grade de Kadosch des *Trinosophes* et l'installation des nouveaux grands dignitaires de ce Conseil. Parmi les ornements qui décoraient la salle, on remarquait la devise des Chev∴ Kadosch ainsi conçue : « Fais ce que dois, advienne que pourra ». La réunion était peu nombreuse. A huit heures, les travaux étaient ouverts par la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui n'a offert rien de remarquable.

» Le sieur Desestang, au moment de quitter ses fonctions de Très Puissant Grand-Maître, rend compte de sa gestion pendant les trois ans de sa présidence. Il parle du bonheur qu'il a eu de faire prospérer le Conseil et d'avoir initié un grand nombre d'individus placés aux premiers rangs de la société. Je cite parmi les Français les Mérilhou, les Dupin frères, les Berville, des officiers, des négociants, des Pairs d'Angleterre parmi les étrangers, des officiers de marine, un officier attaché à l'ambassadeur actuellement à Paris et quelques personnes marquantes du royaume des Pays-Bas. « La fortune de ces seigneurs étrangers, dit-il, suffirait pour rendre la Maçonnerie universelle, mais loin de nous les moyens de corruption ; si nous avions de l'or à distribuer, vous verriez nos ennemis devenir nos esclaves ; le triomphe de la Maçonnerie d'ailleurs est assuré. Notre religion est sans mystères, la vérité et la raison doivent l'emporter sur le mensonge et la folie ».

» Après ce discours, a eu lieu l'installation de M. Dupin jeune à la Présidence du Conseil. Celui-ci, à genoux au pied de l'autel, prête serment de travailler avec zèle dans l'intérêt de la Maçonnerie. Il reçoit à son tour le serment de Messieurs Berville et d'Estrée, promus aux sublimes fonctions de Grands Sages. Les Chev∴ postulants sont introduits avec les cérémonies d'usage ; le Grand Maître leur adresse plusieurs questions.

Parmi les récipiendaires se trouve un professeur de rhétorique auquel on demande quel est l'orateur ancien ou moderne qu'il place au premier rang. Il répond : Démosthène. Mais, ajoute M. Dupin, ne trouveriez-vous pas d'autres modèles parmi les orateurs sacrés ? (Ici des chuchotements se font entendre de part et d'autre, on parle de Saint-Achueil, des Jésuites, de Dupin aîné, etc.): Le professeur déclare qu'il n'a jamais fait cas de ces sortes d'orateurs. On lui cite Massillon et son « Petit Carême » où certainement il y a des idées très libérales qu'il a osé proclamer devant le despote le plus absolu. Il a répondu que « dégagé des idées de dogme et de fanatisme, Massillon peut avoir son mérite, mais il le répète, les orateurs religieux ne sont nullement de son goût ».

» Le Grand Maître se lève et commence ses instructions : Qu'est-ce que la Maçonnerie ? N'est-ce pas la recherche de la science, la pratique de la vertu et la confraternité générale entre les hommes. Réfugiée dans les grades supérieurs dont elle rend l'accès plus difficile, elle est donc destinée à réparer les torts des fausses institutions. Le grade de Ch.˙. Kadosch présente beaucoup de moyens d'atteindre ce but. Coopérer au bonheur de l'humanité, voilà quels sont nos vœux, et nous n'y parviendrons qu'en combattant le fanatisme et la superstition, ces deux monstres nés de tout ce qu'il y a de plus stupide au monde, qui répandent partout le poison et la flamme qui dévorent les hommes, les peuples, les générations, et qui ont creusé sur la terre un gouffre toujours ouvert pour engloutir encore les générations nouvelles. Ce qui m'étonne, c'est le courage qui vous reste encore pour combattre un ennemi que nulle puissance n'a pu vaincre. Descendez chez les peuples modernes, demandez qui a causé la division et la ruine de l'empire romain, qui a égorgé les Saxons, les Vaudois, les Albigeois, qui a massacré les peuples d'Amérique et la moitié des peuples de l'Europe ? Ecoutez cette cloche qui sonne la Saint-Barthélemy... parcourez les rues de la ville où nous vivons et demandez qui les a jonchées de morts, inondées de sang, qui donc a commis ces crimes. Répondez : n'est-ce pas le fanatisme et la superstition ? Jurons de les combattre ; l'histoire des malheurs du monde nous absoudra si l'ignorance et l'imposture osaient nous accuser. Il est temps, mes Frères, que ce grand œuvre commence ; les maçons le demandent avec ardeur, et que chacun répète avec moi : ' Fais ce que dois, advienne que pourra... ».

» Les huit élus sont initiés et prêtent le serment d'usage.

» Le Grand Maître d'Eloquence a la parole. Son discours est remarquable surtout par un esprit tout à la fois anti-religieux et monarchique (1) (*sic*). On dirait un orateur de 93. « C'est le despotisme qu'il faut abattre, dit-il, c'est cette société de Jésuites tant abhorrée qu'il faut anéantir, ces charlatants ambulants, ces apôtres du mensonge, qui se disent les mandataires du Très-Haut... Les cannibales qui dévorent ou qui brûlent leurs prisonniers sont mille fois moins hideux que ces soi-disant ministres du Ciel, etc... ». Le fanatisme et la superstition deviennent encore le sujet de ce discours dont l'étendue a paru fatiguer les auditeurs. Il termine aussi par la devise des Chev.˙. Kadosch. Les nouveaux Chevaliers ont été vivement engagés à combattre ces fléaux de la société.

» J'ai l'honneur d'être, etc...

» *Le Conseiller d'Etat, Préfet de Police,*
» DE BELLEYME ».

Archives Nationales :
F. 7. 6700, n° 4705.

Deux points que nous retrouvons constamment ressortent de ce rapport : le milieu gouvernemental, intellectuel et dirigeant des Loges, leur esprit révolutionnaire, plus encore anticlérical. Le recrutement du « Souverain Conseil des Grands Elus » forme une sélection de choix, et le même souci est plus marqué dans d'autres ateliers. Si vous prenez, après le Grand-Orient et le Suprême Conseil, l'Ordre des Templiers, le Grand-Maître Fabre Palaprat est entouré du duc de Sussey, du comte Lacépède, du comte de Saint-Céran, du comte de Chabrissant, du baron Foucher, de M. de Montalivet, etc... Dans l'Ordre de Misraïm, les frères Bédarride ont un aréopage dans lequel apparaissent le duc de Sussey avec le duc Decazes, alors ambassadeur à Londres. Ainsi toutes les sectes plus ou moins rattachées au Grand-Orient ou au rite écossais, s'appuient sur des personnages politiques influents, qui les pro-

(1) Nous pensons qu'il faut lire « antimonarchique » ; à moins que l'orateur n'ait joué à l'hypocrisie.

tègent contre le pouvoir civil. A l'ombre de ce patronage, on pourra crier contre le despotisme, le fanatisme et la religion.

La Loge des Templiers du n° 45 de la rue de Grenelle Saint-Honoré célébrera l'anniversaire du martyre de Jacques Molay en parodiant d'une manière sacrilège la communion des catholiques et en voulant rallier tous les ennemis de la religion et de la royauté autour d'un étendard décoré de cette inscription : « *Honni soit aux papes et aux rois* ». (1).

Dans sa tenue du 23 juin 1828, la Loge des *Amis incorruptibles* précisera son anticléricalisme en ces termes : « Notre gouvernement ne sera pas libre tant que nous ne serons pas séparés de la pagode de Rome ».

Lors d'une réception de Chevaliers Kadosch, le 12 juillet 1828, « le Grand Juge a fait connaître plusieurs sortes de Kadosch : 1° le Kadosch Templier dont le but est de venger la mort de Jacques de Molay en frappant les successeurs de Philippe le Bel et ceux de Clément V, etc... 2° le Kadosch de Cromwell, dont le but est d'anéantir le parti catholique et monarchique ». (2).

Citons la pièce suivante :

Archives Nationales.
F. 7, 6684. Liasse 1296, n° 5.

Préfecture du Jura. — Ministère de l'Intérieur.
Direction de la Police. — Cabinet. — Confidentielle.

« Lons-le-Saulnier, le 4 juin 1824.

» Monseigneur,

» On vient de m'adresser et j'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence une copie de la formule du serment que prêteraient les récipiendaires de l'association des *Régénérateurs Gaulois*. Cette formule qui renferme des engagements affreux, paraît cependant ne différer que fort peu de toutes celles qu'à diverses époques on a attribuées à des associations de la nature de celle qui fait en ce moment l'objet particulier

(1) Rapport d'avril 1826 de G. Delavau, préfet de police, au Ministre de l'Intérieur. — Un rapport du 20 juin 1828 attribue environ 75 Loges au Grand Orient et une dizaine au Suprême Conseil, soit 85.

(2) Séance d'initiation au grade de Chevalier Kadosch, 12 juillet 1828 ; *Archives Nationales*, F. 7. 6686 (66).

de ma surveillance, et quoique je ne sois pas encore dans la position de vous communiquer des données précises, je n'ai pas cru devoir m'abstenir de vous envoyer cette pièce.

» Le désir de m'éclairer le plus sûrement et le plus promptement possible sur l'existence, les intentions, les membres de cette secte, sur les relations qu'elle aurait établies et les progrès qu'elle ferait dans ce département, m'a déterminé à envoyer à Saint-Claude une personne sur l'adresse et le dévouement de laquelle j'ai lieu de compter ; elle ira à Gex et dans les environs si elle le juge utile. Si elle parvient à faire quelques découvertes, j'aurai soin d'en instruire sur-le-champ Votre Excellence.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» *Le Préfet du Jura,*
» ILLISIBLE ».

A Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.

Archives Nationales.
F. 7, 6684. Liasse 1296, n° 6.

SERMENT DES RÉGÉNÉRATEURS GAULOIS

« Je jure par la Sainte Trinité, en face de mes chefs, que je ne suis point forcé d'entrer dans cette société. Que l'horreur que j'ai du despotisme des rois, des pas rapides que font les prêtres catholiques pour ramener l'obscurité parmi nous et le prompt rétablissement des droits féodaux, lots et ventes, etc., que la sainte alliance des tyrans de la terre veut opérer, est la seule cause qui m'a déterminé à prendre le parti de servir avec les hommes libres ; c'est pour cela et nulle autre cause que je jure d'obéir à mes chefs jusqu'à la mort ; de me tenir prêt avec mes armes pour marcher au premier commandement ; de faire tout mon possible pour entretenir le feu sacré de la liberté parmi mes enfants, frères et connaissances, de même que pour nuire aux rois, aux prêtres et aux nobles. Je jure de plus un secret profond sur tout ce qui se passe dans cette enceinte et sur tout ce que mes chefs voudront bien me confier ; et si je deviens parjure, je consens qu'on me poignarde et me jette aux vautours comme un parjure et un homme indigne de la liberté ».

Terminons par quelques extraits du Rapport confidentiel

de M. Delavau, Préfet de Police, Conseiller d'Etat, au Ministre de l'Intérieur, en date du 23 septembre 1822.

« Monseigneur,

» J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence quelques nouveaux détails sur la situation de la Société Misraïmite, et sur quelques réunions qui ont lieu soit avant, soit depuis l'époque de la perquisition dirigée contre le Grand Conservateur dans la réunion du 5 de ce mois. On a procédé à la réception du sieur Régnier de Saint-Amand au troisième grade (La Maîtrise).

» Cette réunion composée d'environ vingt-cinq individus f.·., était présidée par Monsieur Gilbert (rue de l'Aiguillerie, n° 16, vis-à-vis celle des Lombards). Messieurs Astier, Morisson, de Greenfield, Viennen, Bédarride, remplissaient les autres fonctions d'officiers. Un de ces officiers est l'agent que j'ai employé jusqu'ici pour découvrir ce qu'il y a de secret dans la société...

» Parmi les neuf questions qui ont été soumises au jeune initié, on a remarqué les suivantes : l'existence de Dieu est-elle certaine ? L'âme est-elle immortelle ? Tous les cultes sont-ils agréables à Dieu ? Il est à remarquer que sur cette dernière question, il a répondu OUI ; réponse qui contraste avec celle qu'il avait faite le jour de sa première initiation et qui montre que déjà il a été endoctriné. Les cérémonies, quant au fond, sont les mêmes que dans les rites français. L'initié a prêté un nouveau serment par lequel il jure une obéissance absolue aux Souverains Grands-Maîtres de l'Ordre (Ce sont MM. le duc Decazes, le comte Muraire, le comte de Saint-Germain, etc., etc.).

» Il a été question, en outre, mais en particulier, du nouveau Congrès qui doit avoir lieu, et à cette occasion M. Morisson a ajouté que les despotes faisaient bien de prendre des mesures, qu'il y allait non seulement de leur Etat, mais de leur vie. Il a parlé des Jésuites en les signalant comme une espèce de Franc-Maçonnerie instituée au profit de l'Etat, surtout à leur propre profit, et comme étant très nuisibles en général aux nouvelles institutions.

» Les travaux ont été ouverts et fermés par une invocation avec serment de ne rien révéler de ce qui s'était passé...

» Je n'ai point eu jusqu'ici l'occasion de vous parler de cette dernière association (le Rit écossais Ancien et Accepté). Voici des détails sur une séance qui a eu lieu le 6 de ce mois, sous la présidence de M. le comte Muraire. C'était la Loge Ecossaise « *de la Rose et du parfait Silence* », qui s'était réunie à 4 heures du soir, rue Saint-Méderic, n° 41. M. Muraire a fait l'histoire du rite à peu près en ces mots : « Apporté d'Amérique en 1814, par le comte de Grasse-Tilly, le rite écossais ancien et accepté se sépara peu après du G.·. O.·.. Cambacérès, l'Archichancelier de l'Empire, en était le propriétaire et par conséquent le premier dignitaire. Lorsque les circonstances politiques de 1814 le forcèrent à quitter la France, il délégua ses pouvoirs à M. de Saint-Germain et M. le comte de Valence, que nous avons eu le bonheur de posséder. Ce rite était retourné sous la puissance suprême d'Amérique, et ce n'est que depuis un an que je me fais l'honneur de lui appartenir, et qu'il a repris son ancienne place, c'est-à-dire qu'il s'est rangé de nouveau sous le régime de la France (1) ».

» ...Le Vénérable a repris le fauteuil ; un officier a proposé alors comme membres d'honneur deux étrangers, f.·. visiteurs, M. Woromberg, et M. (le nom n'a pu être saisi), députés d'Anvers, royaume des Pays-Bas, de la Loge portant le titre des *Amis du Roi et de la Patrie*. La proposition acceptée à l'unanimité, il a été convenu qu'une correspondance serait établie entre les deux loges, et que les liens les plus fraternels seraient la base de cette alliance. A sept heures précises, un banquet a eu lieu sur la place du Change, chez Martin, restaurateur. Ils ont mis la plus grande circonspection dans les cérémonies qui se pratiquent en pareille circonstance. Après divers toasts et plusieurs couplets chantés par quelques membres de la société, on s'est séparé en renouvelant le serment de ne rien divulguer de ce qui s'était dit ou fait dans *la Rose du parfait Silence*...

» M. Morisson de Greenfield, questionné à son tour sur ce qu'il pensait des mesures que l'on venait de prendre contre le rit de Misraïm, a répondu qu'on n'avait rien saisi qui pût compromettre l'Ordre ; que, dans les provinces, et surtout à Lyon, on travaillait sérieusement et qu'il était probable que

(1) D'après M. Vlennen les papiers du Chap. et de toute la société du Rite ancien et accepté se trouvent chez le Comte Muraire. La réunion du Comité Central de cette société a lieu dans un local dit » La Galerie Pompeï », près le Ministère des Finances.

ce que la police venait de faire donnerait plus de force et de vigueur à l'association. M. Morisson (1), dans la même entrevue, a parlé de sa bibliothèque secrète, et a montré des ouvrages français, anglais et latins, précieux en maçonnerie ; deux cartons en forme de livre portant, l'un le titre « Histoire Ancienne », et l'autre celui d' « Histoire Moderne», remplis d'instructions maçonniques de tous les rites ; il a fait voir, en outre, un volume contre la reine de France (Marie-Antoinette), en ajoutant que si la police savait où dorment ces ouvrages, elle s'en saisirait volontiers. Sur la demande qui lui a été faite s'il était vrai que les initiés au grade maçonnique des Chevaliers Kadosch étaient ordinairement armés de poignards et de torches incendiaires, il a répondu OUI, et que c'était là où la Maçonnerie cessait d'être symbolique. *Exterminer tous les Rois de la race des Capétiens, détruire la puissance du Pape, prêcher la liberté des peuples, et fonder une République Universelle.* Telle est, sans qu'on s'en doute, l'obligation du serment que l'on prête et le but de toute espèce de Maçonnerie, qui adopte à quelque différence près, nos mots, signes et attouchements. M. Morisson a ajouté encore qu'il ne fallait considérer la majeure partie des Loges, que comme des Séminaires où l'on se recrutait, et dont les élèves sont déjà liés par la foi du serment, que les Chefs principaux n'étaient pas nombreux, mais qu'il y en avait dans toutes les capitales. Il a signalé le livre : *Le Tombeau de Jacques Molay*, comme l'ouvrage d'un grand scélérat qui avait dit presque toute la vérité. M. le comte Muraire et M. Viennen, dont le frère et la mère ont été arrêtés pour des gravures séditieuses, se sont beaucoup entretenus des mesures de la police contre Misraïm. Cette circonstance a été une occasion pour lui de répéter ce qu'il avait déjà dit en Loge : « Que la Maçonnerie trouverait peut-être quelques contradictions, mais qu'elle n'en triompherait pas moins ».

» Voilà, Monseigneur, les principaux détails que j'ai cru devoir porter à votre connaissance et qui me paraissent établir de plus en plus la nécessité de dissoudre toutes les sociétés secrètes, sous quelque nom qu'elles existent, puisqu'il est certain que c'est là que se nourrissent tant de furieux ennemis de la religion et de la société.

(1) Je dois rappeler à Votre Excellence que M. Morisson fréquente journellement les frères Bédarride, et que son zèle est loin de se ralentir.

» J'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» *Le Préfet de Police,*
» G. DELAVAU ».

La conclusion de M. Delavau est la nôtre : « Toutes les sociétés secrètes, sous quelque nom qu'elles existent, sont à détruire, parce qu'elles sont dissolvantes de la religion et de la société ». Aujourd'hui, elles constituent le péril social et religieux dans tous les pays. Les révélations sensationnelles du Rapport officiel dans la *Deutsche-Treve*, fournissent la preuve éclatante de la thèse que nous soutenons depuis 1914, à savoir : que c'est « la Maçonnerie qui, d'accord avec l'Allemagne, a fait la guerre et faussé la paix pour détruire la France catholique ». La lumière se fait dans l'histoire ; puisse-t-elle se faire dans les esprits ! Notre étude sur l'anticléricalisme dans l'Etat pour aboutir de nos jours à l'anticléricalisme d'Etat, jettera peut-être un peu de clarté sur cette évolution de laquelle dépend notre vie elle-même. La Judéo-Maçonnerie occulte est bien, selon l'expression de M. Delavau, « la nourrice de tous les partis révolutionnaires ». C'est elle qui forme les sociétés de libre-pensée, de quelque titre qu'elles s'appellent, dont le laïcisme a pour but l'Etat sans Dieu, c'est-à-dire l'anticléricalisme à outrance, et pour terme le bolchevisme, c'est-à-dire le nivellement jusqu'à la ruine totale de la France et de l'Eglise.

CHAPITRE III

La Révolution de 1848

Toute révolution, prise dans un sens anarchique, est toujours une évolution d'anticléricalisme. Pour s'attaquer à l'État, à la propriété, à la morale, elle doit infailliblement s'en prendre à Dieu, de qui dépendent le pouvoir, la loi, la justice, l'ordre et la paix. Appliquée à la révolution de 1848, cette règle est d'autant plus frappante que les émeutes de février ressemblent à un coup de hasard, inattendu de la royauté et impréparé de la part des révolutionnaires. C'est que la préparation occulte s'est faite dans les loges, et la préparation ouverte, par les écoles et les sectes socialistes auxquelles on ne prêtait qu'une attention distraite et souvent dédaigneuse. Soit occulte, soit ouverte, cette préparation était anticléricale et remontait plus haut. De ce point de vue, les réflexions suivantes d'un auteur, qui n'est pas des nôtres, expliquent non seulement le mouvement de 1848, mais le travail de désorganisation dont souffrent nos sociétés modernes :

« L'Etat républicain démocratique, proclamé le 24 février 1848, par l'accord spontané et en quelque sorte involontaire du peuple et de la bourgeoisie, n'était point, comme on l'a trop répété, le résultat d'un accident et d'une surprise, d'un coup de main que le hasard avait bien servi. Il était la conséquence naturelle de cette initiative du dix-huitième siècle,

qui conquit à la fois pour les classes lettrées la liberté de penser, et pour les classes laborieuses la liberté d'agir. Il était le terme où devait aboutir, dans un temps plus ou moins proche, le mouvement philosophique, critique, rationnel, libéral ou révolutionnaire, comme on voudra le nommer, qui, parti des hauteurs de la société, avait ébranlé une à une toutes les croyances sur lesquelles s'appuyait l'autorité de droit divin dans l'état féodal catholique et monarchique. On le peut considérer en même temps comme la manifestation la plus complète jusqu'ici de ce mouvement instinctif qui, agitant confusément les masses populaires, s'efforce, depuis 1789, de les faire entrer dans l'état démocratique, de procurer par l'association libre des citoyens un ordre égalitaire capable de suppléer l'ancienne hiérarchie féodale, de reconstituer au moyen du suffrage universel l'autorité sur la raison commune, de substituer au droit divin le droit humain, en un mot d'organiser la démocratie.

» Ce serait un travail trop étendu, de rechercher par quelle relation secrète, par quelle nécessité cachée les attaques répétées de la philosophie du dix-huitième siècle contre l'institution de l'église chrétienne atteignaient à leur insu l'institution politique ; comment la négation de la révélation, du péché originel, de l'expiation, de la rédemption par les souffrances d'un Dieu entraînait à des négations de même nature dans l'ordre social et devait offenser, jusque dans le principe même de son existence, une société qui n'était pas même imaginable sans la souffrance et la résignation du plus grand nombre. Il serait intéressant, à coup sûr, de montrer comment des hauteurs de la spéculation métaphysique l'esprit des Encyclopédistes descendit dans la réalité, pénétra nos assemblées politiques et par suite toutes les classes de la société française » (1).

Laissons notre auteur à ses conclusions erronées : il avoue que tout le travail du XVIIIe siècle se résume dans l'effort anticlérical, et que toutes les révolutions subséquentes n'ont pas d'autre origine. A son avis, ce fut un travail libérateur,

(1) Daniel STERN, *Histoire de la Révolution de 1848*, I, 5 ; Paris, Charpentier, 1862. *Daniel Stern* est le pseudonyme de Marie de Flavigny, comtesse d'Agoult en 1827, puis commensale de Liszt. Une de ses filles devint Mme Richard Wagner. (Cf. Georges d'Heylli, *Dict. des pseudonymes*).

celui de la substitution des droits de l'homme aux droits de Dieu ; selon nous, ce fut un travail néfaste qui, jusqu'ici, n'a enfanté que le paradis judéo-bolchéviste des Lénine et des Trotsky.

En 1848, les intellectuels du moment n'étaient au fond que les héritiers des Encyclopédistes, opposant le rationalisme à la révélation, le naturalisme matérialiste à la doctrine rédemptrice de l'expiation, et ne craignant pas de couvrir parfois d'une religiosité plus ou moins immorale le rejet de tout dogme catholique. C'était l'anticléricalisme d'idée qui devait saper la religion dans les campagnes comme dans les villes, dans le peuple aussi bien que dans la classe élevée. Ce travail séculaire est accompli de nos jours, il porte déjà çà et là ses derniers fruits.

Qu'a produit, en effet, l'école saint-simonienne ? Fondée par Saint-Simon, continuée par Bazard et Enfantin, elle se résume dans l'œuvre capitale du fondateur : « *Le Nouveau Christianisme* ». Ces idées étaient en germe dans Jean-Jacques Rousseau ; et l'indéfinie perfectibilité de la nature humaine échoua dans la « *Réhabilitation de la chair* », du père Enfantin, à laquelle le ridicule, l'obscénité, et enfin la police durent mettre fin.

Le phalanstère du fouriérisme eut le même sort, mais il afficha le même mépris que le saint-simonisme pour la croyance à la chute orignelle et à la nécessité de l'expiation. Son dernier grand-prêtre, Victor Considérant rêvait, lui aussi, d'établir, d'ailleurs pacifiquement, une société sans Dieu.

Cabet, l'auteur du « *Voyage en Icarie* », proposait un communisme étatiste qui n'avait d'autre rapport avec la primitive Eglise que la mise en commun de tous les biens, sans la foi au Christ et à sa religion. Buchez, Roux Lavergne, Pierre Leroux furent les propagateurs des idées socialistes, trop souvent en contradiction avec la morale chrétienne bien qu'ils eussent l'idée d'un néo-catholicisme. Louis Blanc, Barbès, Blanqui et toute la pléiade révolutionnaire, embrassaient dans la même condamnation le trône et l'autel. L'Université se dressait contre l'Eglise à propos de la liberté de l'enseignement. Victor Cousin, malgré sa philosophie spiritualiste, s'adorait trop lui-même pour adorer Jésus-Christ, et Jouffroy écrivait son fameux article du *Globe* : « *Comment fi-*

nissent les dogmes » (1). Au Collège de France, ce fut Quinet et Michelet ; dans la littérature Eugène Suë et George Sand ; enfin dans la philosophie de la révolution sociale, Lamennais : *Les paroles d'un croyant ;* Lamartine : *Histoire des Girondins,* et Proudhon, un des premiers vulgarisateurs du socialisme allemand, ce niveleur du passé, qui ne léguait à l'avenir que les ruines de la propriété, de l'Etat et de la religion (2). Voilà, à grands traits, ce qu'on peut appeler l'anticléricalisme intellectuel de la moitié du XIXe siècle.

(1) Un élève célèbre de Cousin et de Jouffroy, M. Vacherot, concluait, dans son livre intitulé « *La Religion* », paru en 1869, « à l'établissement de la raison et de la science, aux lieu et place de la religion ». Mais vingt ans plus tard, il écrivait dans son volume sur « *La Démocratie libérale* » : « Quel que soit l'avenir du christianisme, il est visible que son œuvre n'est pas finie. Il a commencé par le monde païen, où il a semé les germes d'une société nouvelle sur les ruines de l'ancienne. Mais cette semence avait besoin d'une terre pour produire tous ses fruits. Le christianisme a poursuivi sa tâche dans le monde barbare dont il a fait l'éducation. C'est l'Eglise du Christ qui a nourri de son lait cet enfant robuste et brutal qui se nomme le Moyen-Age. Si l'enfant, en grandissant, a, de plus en plus, manqué de respect à sa mère, c'est que, dans sa jalouse tendresse, elle ne pouvait s'habituer à le traiter en homme, comme l'eût voulu ce christianisme immortel qui devait survivre au Moyen-Age. A-t-il fini sa tâche ? La civilisation, dont nous sommes si fiers, réussira peut-être à universaliser le bien-être dans nos sociétés modernes. Elle pourra faire de cette terre que nous foulons aux pieds un lieu habitable. En fera-t-elle jamais un Eden ? Et, quand il n'y aura plus de misères à secourir, n'y aura-t-il plus de douleurs à consoler ? Qui les consolera mieux que la religion de la croix ? Et si la civilisation a encore tant à faire, quelle puissance y suffira, à défaut du christianisme ? Est-ce la philosophie ? Nos philosophes ne le pensent pas, si belle qu'ils lui fassent la part... » — E. VACHEROT, de l'Institut, *La Démocratie libérale,* p. 314 ; Paris, Lévy, 1892. Cf. DUFEUILLE, *L'Anticléricalisme avant et pendant notre République ;* Paris, Calmann-Lévy, s. d.

(2) Proudhon voyait les suites de l'état actuel de la société, mais il se trompait étrangement en indiquant comme remède la Révolution. La lettre suivante n'en est pas moins pleine de vérité :

« Bruxelles, 3 mai 1860.

» La vieille Europe se précipite ; l'immoralité et le scepticisme dissolvent à l'envi la société, et nous pouvons nous vanter d'assister à la décadence des nations chrétiennes.

» Quelle chute, pour la France surtout, après une révolution comme celle de 1789 ! Nous voilà donc tout à fait revenus au régime du sabre, à la servitude des nations, à l'affaissement de tous les principes, à l'orgie. La campagne de Lombardie aura donné le branle. L'Italie veut être unitaire, devenir un grand Empire. La conséquence pour nous est

Quant à l'anticléricalisme révolutionnaire, il siégeait au sein des Sociétés secrètes.

Ces sociétés politiques sont souvent dissoutes ; mais elles se reforment en changeant de nom. Ainsi, vers 1820, Buchez et Flottard, en compagnie de Bazard et Joubert, fondèrent les *Amis de la Vérité*. Les membres de cette Loge maçonnique voulurent assaillir la Chambre à l'occasion de la loi électorale. Ce coup de main fut facilement repoussé, et la Société fut dissoute. Deux maçons, Dugied et Joubert durent s'expatrier à Naples et entrèrent dans les Carbonari. Peu après, Dugied et Flottard réunirent les débris des *Amis de la Vérité* et constituèrent en France la *Charbonnerie,* avec Buchez, Bazard, Joubert, Carriol et Limperani.

La *Charbonnerie* était sérieusement organisée sur les bases suivantes :

Une Haute Vente, des Ventes centrales, des Ventes particulières

La Haute Vente formait le comité de direction et d'action auquel tout aboutissait et était subordonné.

Deux membres du Comité ayant trouvé un adepte, s'entendaient avec lui, sans faire connaître leur qualité, et convenaient de former une Vente. L'adepte était nommé président, l'un des initiateurs, censeur ; l'autre, député. Le rôle de ce dernier était de correspondre avec le Comité, en laissant croire au Président que ce Comité n'était qu'un degré supérieur de l'association ; le censeur avait pour mission d'inspecter les travaux de la Vente. Ces trois chefs s'adjoignaient dix-sept recrues, ce qui portait le nombre des membres à vingt. Ainsi constitué, ce groupe s'appelait une Vente centrale. Deux de

d'assurer davantage notre frontière et d'annexer deux petites provinces. La Russie, qui ne s'y oppose pas, songe à prendre un équivalent en Orient. L'Autriche fera de même sur le Danube ; l'Angleterre *idem,* quelque part ailleurs ; la Prusse se constituera en Empire d'Allemagne.

» Nous marchons à une formation de cinq ou six grands Empires, ayant tous pour but de défendre et de restaurer le droit divin et d'exploiter la ville plèbe. Les petits Etats sont sacrifiés d'avance, comme le fut autrefois la Pologne.

» Alors il n'y aura plus en Europe ni droits, ni libertés, ni principes, ni mœurs ; alors aussi commencera la grande guerre des six Empires les uns contre les autres....

» L'Europe coupable sera châtiée par l'Europe armée ; que l'exécution vienne donc tôt et passe vite ». Charles BESLAY, *Mes Souvenirs,* p. 480 ; Paris, Sandoz et Fischbacher, 1873.

ses membres faisaient au-dessous d'eux ce qui avait été fait au-dessus, formaient une Vente particulière de premier ordre, laquelle, répétant le même travail, formait une Vente particulière ordinaire et étendait indéfiniment les mailles du réseau.

Une organisation identique, mais sous des noms différents, fut adaptée à l'armée. La Haute Vente fut appelée Légion ; les Ventes Centrales, Cohortes ; les Ventes particulières de premier ordre, Centuries ; les Ventes particulières ordinaires, Manipules.

Ce double mode eut pour motif de donner le change à la police, en lui faisant croire à une association distincte dans l'armée. Par une autre mesure de prudence, il fut défendu, sous peine de mort, à un charbonnier de s'affilier à une autre Vente. On voulait empêcher qu'en entrant dans un certain nombre de groupes, un membre ne vînt à découvrir et à livrer les secrets de la société. Toutes les Ventes devaient se mouvoir sous une impulsion unique, mais sans deviner, ou du moins sans apercevoir cet accord (1).

Nous lisons dans *Mes Souvenirs,* de Charles Beslay (p. 72) :

« ... Ce réveil du pays se manifestait par les signes les moins équivoques ; les associations libérales se multipliaient et comptaient leurs adhérents par milliers. *La Société des « Amis de la Presse »*, dont je faisais partie ; *la Société « Aide-toi, le Ciel t'aidera »*, réunirent en corps les plus jeunes de la bourgeoisie libérale ; les Sociétés secrètes s'organisèrent également pour maintenir intactes les conquêtes de la Révolution : c'est alors que la Charbonnerie enveloppa la France dans un vaste réseau d'associations secrètes : le délégué de la Grande-Vente en Bretagne était un de mes amis ».

Les conspirations de Belfort et de La Rochelle dispersèrent les Ventes de la Charbonnerie, mais ne convertirent pas ses affidés. Son système d'organisation rappelle celui de Weishaupt ; il est des plus perfides. Très développé en Portugal, il y a produit la chute de la royauté et l'établissement de la république anticléricale dont Magalhaès Lima est le grand pontife, le maçon qui a dit si justement que la guerre de 1914 serait le triomphe de la Maçonnerie.

(1) L. DE LA HODDE, *Histoire des Sociétés Secrètes,* p. 18 à 26. Paris, Julien et Lanier, 1850.

Citons pour mémoire : *La Société de l'Ordre et du Progrès* de Sambuc, dans laquelle Marc Dufraisse et Eugène Lhéritier réclamaient déjà l'éducation libre, gratuite, obligatoire et purement laïque. *L'Union* ; les *Condamnés politiques* ; les *Réclamants,* commandés par O'Reilly ; la *Société gauloise de Thielmans* ; les *Amis de la Patrie* ; la *France régénérée* ; la *Société constitutionnelle,* de Cauchois-Lemaire ; la Société *Aide-Toi,* continuée par Garnier Pagès, et les *Amis de la Vérité,* sur lesquels nous recueillons l'anecdote suivante :

« Il s'agissait de fêter l'anniversaire des Quatre Sergents de La Rochelle. Toutes les Sociétés devaient y figurer ; mais les *Amis de la Vérité* y firent surtout de l'effet par leur mise en scène. Revêtus de leurs insignes, ils se rendirent processionnellement place de Grève, où les quatre conspirateurs avaient été exécutés. Le Vénérable, nommé Cahaigne, couvert des marques de sa dignité, menait le cortège avec solennité. Sur le passage, les postes, obéissant au pitoyable esprit de désorganisation du moment, sortaient des corps de garde, et, au son du tambour, portaient les armes aux tabliers et aux beaux cordons rouges des maçons.

» Arrivés sur la place, les *Amis de la Vérité* se rangèrent en cercle au milieu d'une grande foule de peuple... Des orateurs, anciens carbonari, prirent la parole pour célébrer l'héroïsme des quatre sous-officiers. Il appartenait sans doute à ces messieurs, parmi lesquels nous retrouvons M. Buchez, de plaindre le sort de leurs anciens compagnons dont ils avaient préparé la perte par leurs perfides conseils.

» Tout cela se passa sous l'œil de la police qui avait ordre de laisser faire ; le préfet Girod, de l'Ain, avait déclaré ne voir aucun inconvénient à la cérémonie (1) ».

Le narrateur ajoute : « Notez que la démoralisation pénétra alors un peu partout... N'a-t-on pas vu alors la magistrature mettre comme une espèce d'affectation à encourager le désordre ? Que ce fût connivence, peur, ou respect exagéré de la lettre du Code, toujours est-il que des acquittements eurent lieu qui n'aboutissaient à rien moins qu'à l'impunité des plus criminelles attaques. Aussi n'y a-t-il point à s'étonner de l'audace des idées anarchiques et de la consistance rapide que prend l'association où elles ont leur source (2) ».

(1) L. DE LA HODDE, *Histoire des Sociétés Secrètes,* p. 33.

(2) *Eod. lib.,* p. 37.

Aux *Amis de la Vérité* succédèrent les *Amis du Peuple* ; aux *Amis du Peuple*, les *Droits de l'Homme* d'où sortit Fieschi, tandis que son complice, Pépin, faisait connaître la *Société des Familles*, remplacée par la *Société des Saisons*. En même temps florissait une société révolutionnaire divisée en trois fractions : les *Ouvriers égalitaires*, les *Réformistes* et les *Communistes*. Dans son rapport contre l'attentat Quénisset, le comte Bastard disait de ces *Communistes* : « Ce n'est pas assez, à leurs yeux, de s'en prendre aux distinctions du talent ou de la fortune, au sacerdoce, à la bourgeoisie, à tout ce qui peut donner à des hommes quelque apparence de privilège matériel ou social. L'âme humaine leur semble à son tour un privilège qui blesse les droits de la matière, en prétendant s'élever au-dessus d'elle et lui survivre. Ils la rejettent donc, et, avec elle, Dieu, la propriété, la patrie, la famille et la loi : c'est sur la négation de toutes ces choses que ces nouveaux professeurs de la science sociale prétendent fonder ce qu'ils appellent le régime de la *communauté égalitaire* (1) ».

L'organe des communistes était l'*Humanité*. Son rédacteur en chef, le sieur Chavavey, a tenu à donner comme expression des idées de cette société l'extrait suivant d'une lettre du sieur Gay qui, en 1840, avait prêté son terrain pour le fameux banquet dit *de Châtillon* :

« Anciennement, il y avait pour le vulgaire quatre choses sacrées : l'autel, le trône, la propriété, la famille. Aujourd'hui, personne ne croit à la royauté ; mais les républicains non égalitaires et non fraternitaires substituent au trône un nouveau fétiche, la Patrie. Les républicains et fraternitaires, c'est-à-dire les communistes, repoussent également ces quatre choses. Pour la propriété, le titre seul de *Communisme* la met hors de question. Pour la religion, les communistes doivent être matérialistes, parce qu'ils sont rationalistes. Pour la famille et pour la patrie, ce qui est, comme vous l'avez déjà fait observer, la fraternité du coin du feu et celle d'un plus ou moins grand espace de terrain, ils les doivent repousser ensemble et également, parce qu'ils ne veulent qu'une seule et même fraternité ».

Quel est le niveleur ou le bolcheviste de l'heure présente qui

(1) Comte DE BASTARD, *Rapport sur l'attentat du 13 septembre 1841*, p. 40.

puisse en remontrer aux communsites de 1848 ? Voici d'ail leurs le programme arrêté, dès le 20 juillet 1841, par les fon dateurs de l'*Humanitaire :*

« Nous avons, à l'unanimité, reconnu et adopté, en prin cipe, les neuf questions suivantes comme base fondamental de la doctrine *communiste égalitaire :*

« *La vérité :*

» Est indivisible ; elle seule doit guider la raison de l'homme ; c'est pourquoi on doit la proclamer en tout et partout d'une manière convenable.

» *Le matérialisme :*

» Doit être proclamé, puisque c'est la loi invariable de la nature sur laquelle tout est basé, et que l'on ne peut violer sans tomber dans l'erreur.

» *La famille individuelle :*

» Doit être abolie, parce qu'elle établit le morcellement des affections, rompt l'harmonie de la fraternité, qui seule doit unir les hommes, et devient la cause de tous les maux qui peuvent les perdre.

» *Le mariage :*

» Doit être aboli, parce que c'est une loi inique qui rend esclave ce que la nature a fait libre, et constitue la chair propriété individuelle ; rend, par ce moyen, la communauté et le bonheur impossibles, puisqu'il est constant que la communauté n'admet aucune espèce de propriété.

» *Les beaux-arts :*

» Etant en dehors de la nature et des besoins de l'homme, ne peuvent être acceptés que comme délassement.

» *Le luxe :*

» Doit disparaître par la même raison qu'il n'est pas dans la nature et dans les besoins de l'homme.

» *Les villes :*

» Doivent être détruites, parce qu'elles sont un centre de domination et de corruption.

» *Chaque communauté :*

» Devra avoir une spécialité d'état.

» *Les voyages continus :*

» Etant en rapport avec l'organisation et l'activité de l'homme, devront recevoir tous les développements possibles.

» Après avoir résumé ces neuf questions, nous avons passé à la discussion et adopté à l'unanimité :

» Que l'homme n'avait ni *idée*, ni *goût*, ni *penchant*, ni *aptitude* innés, parce qu'alors il faudrait admettre qu'il y a deux natures d'homme différentes, ce qui est souverainement absurde et, par conséquent, la communauté deviendrait impossible.

» Ensuite nous avons nié l'existence du *dévouement*, en reconnaissant que ce qu'on appelait tel aujourd'hui n'était que pur égoïsme ou la satisfaction impérieuse d'un besoin.

» Nous avons, à l'unanimité, nié l'existence du *progrès*, en reconnaissant que ce qu'on appelait progrès était l'infini, une augmentation perpétuelle du bien et du mal, se combattant alternativement l'un par l'autre, n'admettant aucun développement parfait du bien, le niant pour ainsi dire, et repoussant toute perfectibilité...

» Après avoir longtemps étudié et recherché la solution de tous ces problèmes, nous avons acquis la certitude que la *situation égalitaire* pouvait seule les résoudre tous ; notre journal le prouvera d'une manière évidente, irréfutable :

» La conséquence première de ce principe étant *l'unité, l'indivisibilité* ne peut admettre aucune division, aucun morcellement du sol : nous voulons donc la communauté des biens (1) ».

Comme Proudhon avait raison d'écrire : « Cette proposition: « La propriété, c'est le vol », fera le tour du monde et causera plus d'émoi que la cocarde de La Fayette (2) ! » Comme, à la même époque, Quinet pouvait rêver d'un Etat fondateur d'une nouvelle religion sur les ruines de l'Eglise catholique ! Comme Michelet pouvait s'écrier : « Il faut détrôner le Christ ! » Triste réminiscence d'un mot d'ordre de Voltaire : « Ecrasons l'Infâme (3) ». Tous ceux qui ont fait la révolution de 1848 ne prenaient pas la peine de dissimuler leur anticléricalisme ; ils étaient plus francs, en vérité, que les Soviets eux-mêmes qui, dans leur journal officiel, l'*Izvestia*, du 4 juillet 1923, affirmaient « qu'ils n'ont jamais lutté et ne lutteront jamais contre la religion et l'Eglise » ; toutefois, pour justifier leurs persécutions, ils ajoutaient : « qu'ils useraient de représailles envers ceux des membres de l'Eglise qui seraient les adversaires de la révolution (1) ».

(1) *Rapport du comte de Bastard*, p. 42.

(2) PROUDHON, *Avertissement aux propriétaires*, p. 58. — Paris, Lacroix, 1868.

(3) DUFEUILLE, *L'Anticléricalisme*, p. 203.

D'ailleurs, il ne faudrait pas croire que la Société secrète des *Communistes*, des *Travailleurs égalitaires* et des *Réformistes* fût plus avancée que les autres. Pour dépister la police, la Société des *Droits de l'Homme* attribuait un nom différent à chacune de ses sections. Les noms suivants parlent d'eux-mêmes : Section *Robespierre*, les *Montagnards*, *Mort aux tyrans*, la *Gamelle*, *Marat*, les *Gueux*, *Babeuf*, les *Truands*, *Louvel*, le *Tocsin*, le *Bonnet phrygien*, l'*Abolition de la propriété mal acquise*, *Couthon*, *Lebas*, *Saint-Just*, la *Guerre aux Châteaux* (2), etc.

Or, la proclamation suivante, lancée par les *Droits de l'Homme*, répond dignement aux partisans de la Commune :

« Citoyens,

» L'anniversaire des 5 et 6 juin ne nous demande pas de vaines douleurs, les cyprès de la liberté veulent être arrosés avec son sang. Voyez combien de fois, depuis quarante ans, la canaille aristocratique n'a-t-elle pas battu des mains à la chute des plus nobles têtes. Combien de fois n'a-t-on pas annoncé que le génie révolutionnaire était écrasé, et pourtant toujours, toujours, nous l'avons vu se relever plus fort et plus terrible. Pour un frère qu'on nous tue, il nous en vient dix, et le pavé de nos rues, imbibé de carnage, fume au soleil d'été l'insurrection et la mort. Rappelez-vous ces jours qui ont suivi le combat de Saint-Merry : nous étions dispersés et le gouvernement nous menaçait de toutes les persécutions de sa lâcheté victorieuse ; qu'avions-nous pour nous défendre ? Rien que notre force morale et la sainteté de nos principes. Eh bien ! le Gouvernement n'a pas osé agir ; il a hésité ; non pas par générosité, mais par lâcheté.

(1) *Novoié Vremia*, 11 juillet 1923. Leurs représailles n'ont épargné ni la religion orthodoxe, ni la religion catholique, et pour être adversaires, il suffisait de refuser la livraison sacrilège des vases sacrés et des objets du culte.

(2) Le rapport du comte de Bastard (p. 45) signale encore la *Société des Bastilles* qui, « divisée en cohortes, devait être commandée militairement, et on la destinait, sans aucun doute, à l'exécution de quelques actes où rien ne serait épargné ».

» Maintenant, qu'il fasse ce qu'il voudra, la République a pris racine en France, et toutes les forces de nos aristocrates de bas étage ne suffiront pas à l'étrangler. Il y a un an, elle a été victime ; aujourd'hui, elle est plus puissante qu'avant le combat, car elle a acquis la force d'unité et de discipline qui lui manquait. Le Gouvernement ne tend qu'à renfermer et resserrer dans les limites que lui ont assignées les hasards ou les infamies de notre organisation sociale, aux uns la richesse, aux autres la misère ; aux uns le bonheur oisif, aux autres la faim, le froid et la mort à l'hôpital.

» Les larmes ne sont pas pour nous, elles sont pour nos ennemis ; car, après leur mort, il ne subsistera plus rien d'eux, qu'un souvenir de malédiction. Bientôt le bras du souverain s'appesantira terrible sur leur front, alors qu'ils n'espèrent ni grâce ni pardon. Quand le peuple frappe, il n'est ni timide, ni généreux, parce qu'il frappe non pas dans son intérêt, mais dans celui de l'éternelle morale et qu'il sait bien que personne n'a droit de faire grâce en son nom.

« Salut et fraternité (1) ».

Oui, la République était faite, conçue, enfantée et armée par les sociétés secrètes. Sans doute la presse la clamait à son de trompe, mais les journalistes faisaient partie de ces sociétés d'où sont sortis tous les assassins : Fieschi, Meunier, Pépin, Darmès, Alibaud, Quenisset, et tous les chefs de la révolution : Barbès, Blanqui, Louis Blanc, Marrast, Flocon, Garnier-Pagès, Crémieux, Marie, Arago, Emile Thomas, Caussidière. Albert, Ledru-Rollin et tant d'autres dont les noms sont tombés dans l'oubli, mais dont les idées et les œuvres se perpétuent sous notre troisième République. Le 19 janvier 1847, le préfet de police, M. Delessert, signalait au président du Conseil les publications socialistes des dernières années, et terminait en disant : « Là est la véritable plaie de l'époque, et on doit reconnaître que chaque année elle fait de nouveaux progrès. Un pareil état de choses me paraît de nature à éveiller la sollicitude du Gouvernement (2) ». Dans le journal *La Réforme*, organe montagnard en rivalité avec la feuille girondine, *Le National*, Louis Blanc rédigeait un programme dont nous

(1) L. DE LA HODDE, *lib. cit.*, p. 118. — La Société des *Droits de l'Homme* parut trop indulgente à une fraction de ses membres qui fonda avec le capitaine Kersceusie, Sobrier et Barbès la *Société d'Action*.

(2) Daniel STERN, *lib. cit.*, p. 53.

extrayons les lignes suivantes : « Tous les hommes sont frères : là où l'égalité n'existe pas, la liberté est un mensonge... Les travailleurs ont été esclaves, ils ont été serfs, ils sont aujourd'hui salariés ; il faut tendre à les faire passer à l'état d'associés : ce résultat ne saurait être atteint que par l'action d'un pouvoir démocratique. Un pouvoir démocratique est celui qui a la souveraineté du peuple pour principe, le suffrage universel pour origine, et pour but la réalisation de cette formule : « *Liberté, Egalité, Fraternité* (1) ».

Au reste, la chute du trône devait apporter au peuple une félicité semblable au paradis terrestre de Lénine. On allait multiplier les ateliers nationaux, qui ont joué un rôle si lamentable dans les journées de juin 1848 ; il y en aurait au moins un dans chaque département. Dès lors, l'ouvrier n'aura plus d'inquiétude, il sera payé un prix fixé par la loi, lequel sera bien plus élevé que celui auquel il travaillait ; et enfin il n'y aura plus que huit heures par jour de travail.

Remarquons que, grâce à la Chambre pro-allemande de 1914 et à l'organisation des salaires par Albert Thomas, le rêve de 1848 s'est réalisé, mais que l'ouvrier ne se trouve pas plus heureux et que la société est sensiblement plus malade. Charles Beslay constatait déjà en 1848 que ce n'était pas de la sorte qu'on « fonderait les institutions de la *terre promise* » que rêvaient les républicains (2) ».

On se demande peut-être quelle fut l'attitude en 1848 de nos deux grands centres maçonniques : le Grand-Orient et le Suprême Conseil du Rite écossais ?

L'abdication de Louis-Philippe est datée du 24 février ; le 6 mars, la Grande-Maîtrise était vacante, le F∴ Bertrand, deuxième Grand-Maître adjoint du Grand-Orient, ancien président du tribunal du commerce, venait reconnaître le gouvernement provisoire. « Une députation des membres du G∴ O∴, lisons-nous dans le *Moniteur*, revêtus de leurs cordons maçonniques, est venue déposer entre les mains du Gouvernement provisoire un acte d'adhésion à la République. Cette députation est reçue par MM. Crémieux et Garnier-Pagès, membres du Gouvernement provisoire, et par M. Pagnerre, secrétaire général, qui sont également revêtus du cordon qui indique leur affiliation à la Maçonnerie (3) ».

(1) Daniel STERN, *lib. cit.*, p. 503.

(2) Charles BESLAY, *lib. cit.*, p. 148.

(3) *Moniteur* du 7 mars 1848.

Le F.˙. Bertrand prit la parole en ces termes :

« A la Gloire du Gr.˙. Architecte de l'Univers.
» Le Gr.˙. Orient de France au Gouvernement provisoire.

» Citoyens,

» Le Gr.˙. Orient de France, au nom de tous les atel.˙. maçonniques de sa correspondance, apporte son adhésion au Gouvernement provisoire. Quoique placé par ses statuts mêmes en dehors des discussions et des luttes politiques, la maçonnerie française n'a pu contenir l'élan universel de ses sympathies pour le grand mouvement national et social qui vient de s'opérer.

« Les Francs-Maçons ont porté de tout temps sur leur bannière ces mots : *Liberté, Egalité, Fraternité* ; en les retrouvant sur le drapeau de la France, ils saluent le triomphe de leurs principes et s'applaudissent de pouvoir dire que la patrie tout entière a reçu par vous la consécration maçonnique. Ils admirent le courage avec lequel vous avez accepté la grande et difficile mission de fonder sur des bases solides la liberté et le bonheur du peuple ; ils apprécient le dévouement avec lequel vous savez l'accomplir en maintenant l'ordre qui en est la condition et la garantie. Quarante mille francs-maçons, répartis dans près de cinq cents ateliers, ne formant entre eux qu'un même cœur et un même esprit, vous promettent ici leur concours pour achever heureusement l'œuvre de régénération si glorieusement commencée.

» Que le Grand Architecte de l'Univers vous soit en aide ! »

Le F.˙. Crémieux, membre du gouvernement provisoire, répondit :

« Citoyens,

» Le gouvernement provisoire accueille avec empressement et plaisir votre utile et complète adhésion. Le Gr.˙. Architecte de l'Univers a donné le soleil au monde pour l'éclairer, la liberté pour le soutenir. Le G.˙. Architecte de l'Univers veut que tous les hommes soient libres ; il nous a donné la terre en partage pour la fertiliser, et c'est la liberté qui fertilise. (*Vive approbation, applaudissements*).

» La Maçonnerie n'a pas, il est vrai, pour objet la politique ; mais la haute politique ; la politique d'humanité a toujours

trouvé accès au sein des loges maçonniques (*oui ! oui !*). Là, dans tous les temps, dans toutes les circonstances, sous l'oppression de la pensée comme sous la tyrannie du pouvoir, la Maçonnerie a répété sans cesse ces mots sublimes: *Liberté, Egalité. Fraternité !*

» La République est dans la Maçonnerie, et c'est pour cela que dans tous les temps, heureux ou malheureux, la Maçonnerie a trouvé des adhérents sur toute la surface du globe. Il n'est pas un atel.˙. qui ne puisse se rendre cet utile témoignage qu'il a constamment aimé la liberté, qu'il a constamment pratiqué la fraternité. Oui, sur toute la surface qu'éclaire le soleil, la franc-maçonnerie tend une main fraternelle à la franc-maçonnerie, c'est un signal connu de tous les peuples. (*Applaudissements*).

» Eh bien ! la République fera ce que fait la Maçonnerie : elle deviendra le gage éclatant de l'union des peuples sur tous les points du globe, sur tous les côtés de notre triangle, et le Gr.˙. Architecte de l'Univers, du haut du ciel, sourira de cette noble pensée de la République qui, se répandant de toutes parts, réunira dans un même sentiment tous les citoyens de la terre.

» Citoyens et Frères de la Franc-Maçonnerie, « Vive la » République ».

» Des applaudissements unanimes accueillent ces paroles.

» La députation se retire aux cris répétés de : « Vive la » République ! Vive le gouvernement provisoire ! » (1).

Après le F.˙. Crémieux, apparaît la Judéo-Maçonnerie.

D'après tous les historiens, même ceux de son parti, ce Juif eut une conduite louche en 1848, pour ne pas dire misérable. A l'heure de l'abdication, Crémieux conseille au roi de confier le commandement des troupes au maréchal Gérard, de nuance très avancée. Quelques instants, désireux de la chute du trône, il s'écrie : « Que le roi se hâte ! » Il ajoute : « Il est bien entendu, n'est-il pas vrai, Sire, que Madame la duchesse d'Orléans est régente ». Il accompagne la famille royale aux voitures et s'écrie : « Partez, partez, partez donc ! » Le même jour, à la Chambre des députés, il appuie la constitution d'un

(1) Em. Rebold, *Histoire des Trois Grande Loges de France*, p. 212 ; Paris, Collignon, 1864. — Cf., La *Revue Maçonnique*, an. 1848-1849, t. XI-XII, p. 47 ; Lyon, de Boursy, 1848. — *Bulletin du G.˙. O.˙. de France*, t. IV, p. 67.

gouvernement provisoire en présence de la duchesse d'Orléans ; et, à une heure d'intervalle, lorsque le général Gourgaud sort pour haranguer la foule, il lui dit : « M. Crémieux est à la tribune, il combat la proposition d'une régence... » (1).

Voilà l'homme qui, vingt-deux ans plus tard, profitera d'une autre révolution pour faire naturaliser Français tous ses congénères, les Juifs d'Algérie, et qui sera le fondateur de l'*Alliance Israélite Universelle,* sur laquelle s'appuiera le Sionisme. Nul ne représente mieux que cet homme hypocrite et sectaire la Judéo-Maçonnerie, la maîtresse du monde civilisé dont elle a fait la conquête chez les peuples catholiques et commencé la ruine en Russie orthodoxe ; alors que, grâce à l'Angleterre protestante et francophobe, elle a fixé sa capitale dans Sion reconquise, pour détruire notre protectorat séculaire et défendre dans cet Orient des croisades jusqu'à l'enseignement de la langue française.

Ce Juif faisait, en effet, partie du gouvernement provisoire de 1848. Cette scène mérite d'être rapportée. C'était au Palais-Bourbon envahi par la populace qui représentait le peuple souverain, Ledru-Rollin put enfin prendre la parole :

« Citoyens, dit-il, vous comprenez que vous faites ici un acte grave en nommant un gouvernement provisoire. Ce que tous les citoyens doivent faire, c'est d'accorder silence et de prêter attention aux hommes qui veulent se constituer ses représentants ; en conséquence, écoutez-moi, nous allons faire quelque chose de grave. Il y a eu des réclamations tout à l'heure ; un gouvernement ne peut pas se nommer d'une façon légère. Permettez-moi de vous dire les noms qui semblent proclamés par la majorité. A mesure que je les lirai, suivant qu'ils vous conviendront ou ne vous conviendront pas, vous crierez « oui » ou « non » (*Très bien. Ecoutez*), et, pour faire quelque chose d'officiel, je prie Messieurs les sténographes du *Moniteur* de prendre note des noms à mesure que je les prononcerai, parce que nous ne pouvons pas présenter à la France des noms qui n'auraient pas été approuvés par vous ».

Ledru-Rollin procéda ensuite à l'appel des noms :

DUPONT (de l'Eure)	*Oui, oui !*
ARAGO	*Oui, oui !*

(1) Daniel STERN, *lib. cit.*, I, 230, 233, 235, 243, 280, 283.

LAMARTINE	*Oui, oui !*
LEDRU-ROLLIN	*Oui, oui !*
GARNIER-PAGES	*Oui, oui ! Non !*
MARIE	*Oui, oui ! Non !*
CRÉMIEUX	*Oui, oui !*

Ledru-Rollin ajouta :

« Le gouvernement provisoire, qui vient d'être nommé, a de grands, d'immenses devoirs à remplir. On va être obligé de lever la séance pour se rendre au sein du gouvernement et prendre toutes les mesures pour que les droits du peuple soient consacrés ».

La séance fut levée, et Ledru-Rollin partit en triomphe à l'Hôtel de Ville (1) ».

Telle fut la proposition et tels furent les électeurs qui permirent au Juif Crémieux de recevoir officiellement, le 6 mars 1848, ses Frères du Grand-Orient. Celui-ci était désormais inféodé à la République. Le 24 mars, le Grand Orient prenait un arrêté qui commençait ainsi :

« Considérant que les nouveaux principes qui régissent aujourd'hui la France doivent amener une régénération maçonnique... » (2).

Aussi, le 7 avril, toutes les loges de la correspondance recevaient-elles l'importante circulaire qui suit :

« A la gloire du Gr.·. Architecte de l'Univers.

» O.·. de Paris, le 4 Jar 5848 (7 avril 1848, ère vulgaire).

» *Le Gr.·. Orient de France à tous les atel.·. et maçons de la France, sans distinction de rites et d'obédiences.*

» Très chers Frères,

» Par notre circulaire en date du 25 mars dernier, nous avons transmis aux atel.·. de notre correspondance l'arrêté pris par le G.·. O.·. le 24 du même mois, qui les invite à procéder à la réélection de leurs députés, et leur fait connaître que ces derniers devront se réunir à Paris le 9 juin prochain, pour y former la nouvelle ASSEMBLEE NATIONALE MAÇONNIQUE DE LA FRANCE TOUT ENTIERE.

(1) L. DE LA HODDE, *lib. cit.*, p. 483.
(2) *Bulletin du G.·. O.·.*, 1848, p. 83.

» Mais, très chers FF.·., la note contenue en cette circulaire au sujet de l'admission des députés sans distinction d'obédiences, n'ayant point paru assez explicite à quelques FF.·., et leurs observations ayant été soumises au G.·. O.·. en sa séance de ce jour, ce dernier n'a pas hésité à déclarer que son intention formelle était de voir réunis en une seule et unique Assemblée les députés de tous les atel.·., de telle sorte que les maçons actifs qui couvrent le sol français y fussent représentés sans aucune exception.

» N'est-ce pas le moment, en effet, TT.·. CC.·. F.·., de montrer que c'est surtout en maçonnerie que doit exister ce grand principe d'unité, sans lequel il ne peut y avoir de véritable Fraternité, et de prouver en même temps toutes nos sympathies pour la sublime régénération sociale qui vient de s'opérer en adoptant sans réserve le système le plus large de la Représentation maçonnique ?

» Si jusqu'à ce jour les efforts qu'à mainte reprise le G.·. O.·. a tentés pour amener l'unité dans l'administration générale de l'ordre maçonnique en France ont toujours été infructueux, il aime à penser que cette fois du moins, n'ayant plus à combattre les influences contraires au principe démocratique et représentatif qui est son essence, il pourra convaincre de la sincérité et de la pureté de ses intentions ceux qui, réellement maçons, n'ont d'autre pensée, d'autre but que la prospérité de l'institution.

» Nous venons donc vous faire connaître de nouveau, TT.·. CC.·. FF.·., qu'en présence des événements qui viennent de proclamer le triomphe de notre belle devise, *Liberté, Egalité, Fraternité,* nous désirons que la représentation maçonnique soit basée sur ces trois immortelles vérités, qui, pour nous, seraient bientôt faussées, si nous les séparions jamais de l'unité.

» Maçons de toutes les obédiences, usez aujourd'hui et en pleine liberté du droit de vous faire représenter ; vous éclairant du flambeau de la tolérance, nommez vos députés, et que, confondus dans un même sentiment, ils viennent au rendez-vous fraternel que nous leur indiquons, pour travailler en commun à cette grande œuvre sociale, élaborer une constitution maçonnique inspirée par le progrès, la sagesse et la raison, et arriver enfin à donner à notre Ordre une impulsion qui exercera, n'en doutez point, la plus heureuse influence sur toute la société et maintiendra la maçonnerie au premier rang parmi les institutions les plus utiles au bonheur des hommes.

» En conséquence, TT.·. CC.·. FF.·., de tous les rites et de toutes les obédiences, pour répondre à ce fraternel appel, que nous sommes heureux de vous faire, veuillez nous adresser dans le plus bref délai les pouvoirs donnés à vos mandataires, afin qu'ils puissent se réunir ledit jour 9 juin prochain et commencer sans retard cet important travail, dont le résultat sera la constitution réformée de l'Ordre maçonnique en France, décrétée par ses seuls et véritables représentants.

» Veuillez recevoir, TT.·. CC.·. FF.·., l'assurance de nos sentiments affectueux et fraternels.

» *Le 2e Gr.·. Maître adj.·. de l'Ordre,*
» BERTRAND.

» *Le Représentant particulier du G.·. Maitre,*
» DESANLIS.

» *Les Off. de la Ch. de Correspondance et des Finances,*
» FROMENTIN, Président ;
» P. MORAND, 1er surv.·. ;
» LOEULLIET, 2e surv.·. ;
» DUBOS, orat.·.

Timbré et scellé par nous, Gr. Garde des Sc. et Timb. du G.·. O.·. de France,
» FRÉCHOT.
» *Par mandement du G.·. Orient,*
» VAUSSIER, *Secrétaire* » (1).

Le 9 juin, le F.·. Bertrand se flattait de voir la Maçonnerie délivrée de la tutelle officielle des gouvernements précédents, il pressentait déjà que la République, c'est la Maçonnerie au pouvoir.

« Aujourd'hui, mes Frères, disait-il, le triomphe de notre Ordre est complet, ses principes sont devenus populaires. La Maçonnerie n'a plus à rechercher la protection de personne pour exister ; elle n'a plus besoin, pour briller d'un juste éclat, d'implorer le nom d'un prince ou d'un grand de la terre. Sans doute, elle accueillera avec bonheur, avec reconnaissance, les hommes de cœur et de génie qui voudront mettre leurs talents,

1 REBOLD, *lib. cit.*, p. 215 ; et *Bulletin du G.·. O.·.*, t. IV (1848), p. 90.

leurs lumières ou leur célébrité au service de ses idées ; mais elle peut, dès à présent, se choisir des soutiens, des défenseurs, des chefs, parmi tant de Maçons, riches d'expérience et de capacité, animés d'un zèle ardent pour notre institution et remplis d'une activité qui ne demande qu'à être mise à l'œuvre pour le soutien de ses intérêts » (1).

Enfin, le 30 octobre 1850, le Ministre de l'Intérieur, M. Baroche, couvrait de sa protection la Maçonnerie par la lettre suivante adressée au Préfet de Police :

« Monsieur le Préfet,

» Il arrive quelquefois que MM. vos collègues me demandent des explications sur la marche qu'il convient de suivre à l'égard des sociétés maçonniques qui existent dans leurs départements et qui viendraient à être signalées comme dangereuses, je crois convenable de généraliser vos instructions.

» La franc-maçonnerie, qui existe en France depuis 1725, compte dans son sein et à sa tête des personnes fort recommandables, et, d'après ses statuts, elle s'occupe spécialement d'œuvres de bienfaisance. Cette institution s'est jusqu'ici maintenue et développée, sinon avec l'autorisation, du moins par la tolérance des divers gouvernements qui se sont succédé, et les loges maçonniques n'ont jamais été inquiétées dans leur existence, à moins qu'elles n'aient été signalées comme s'occupant, dans leurs réunions, de discussions politiques. Lorsqu'une loge s'est trouvée dans ce cas, sur lequel la vigilance de l'autorité doit constamment être éveillée, le gouvernement, par l'intermédiaire du G.·. Orient, a fait retirer l'institution maçonnique à la loge signalée et l'a fait fermer.

» Il conviendra d'en agir ainsi. Lors donc que vous serez informé qu'une loge s'occupe de menées ou de discussions politiques, ou qu'elle constitue une réunion dangereuse pour l'Ordre, vous m'adresserez un rapport circonstancié, d'après lequel, et suivant la gravité des faits constatés, je mettrai le Gr.·. Orient en demeure, soit de prononcer la suspension provisoire, soit de lui retirer définitivement l'institution maçonnique. Toutefois et dans ces cas exceptionnels, si vous jugez que les réunions d'une loge présentent un danger grave et imminent et qu'il y ait urgence, vous n'hésiterez pas à la faire fermer provisoirement et à m'en référer.

(1) Em. REBOLD, *lib. cit.*, p. 219.

» J'ajouterai, Monsieur le Préfet, que l'Administration ne reconnaît une existence régulière qu'aux loges qui sont placées sous l'obédience du rite français et écossais et du Sup.·. Conseil.

» Toute société maçonnique qui ne se rattacherait pas directement à l'une ou à l'autre de ces deux branches de la Franc-Maçonnerie, devra être assimilée aux sociétés secrètes ordinaires et les instructions qui précèdent ne lui seront point applicables.

» Agréez, etc.

» *Le Ministre de l'Intérieur,*
» Signé : BAROCHE.

» Pour expédition :
» *Le Secrétaire général,*
» Signé : DELMAS » (1).

A propos de cette lettre, nous lisons dans le procès-verbal de la séance du G.·. O.·., le 27 décembre 1850, après l'installation du R.·. F.·. Berville, avocat général, comme premier G.·. M.·. adjoint :

« Néanmoins, vous apprendrez avec bonheur, j'en suis certain, qu'à la date du 30 octobre dernier, et d'après les explications franches et loyales qui lui ont été données, M. le Ministre de l'Intérieur a fait adresser à tous les préfets des départements une circulaire qui fixe la position de la Franc-Maçonnerie.

» Il leur rappelle que cette institution existe en France depuis 1721 ; qu'elle compte dans son sein et à sa tête des hommes les plus recommandables, et que, d'après ses statuts, elle s'occupe spécialement d'œuvres de bienfaisance. Que la Franc-Maçonnerie s'est jusqu'ici maintenue et développée, sinon avec l'autorisation, du moins avec la tolérance des divers gouvernements qui se sont succédé ; et que les LL.·. maçonniques n'ont jamais été inquiétées dans leur existence, à moins d'avoir été signalées comme s'occupant de discussions politiques.

» C'est après cette haute preuve de bienveillance, de la part de

(1) Em. REBOLD, *lib. cit.*, p. 234. — Cf., *Bulletin du G.·. O.·.*, t. VI, p. 189. Dans le *Bulletin* le nom du Secrétaire général est DUMAS et non Delmas.

l'autorité supérieure, que parurent tout à coup, dans plusieurs journaux, les incriminations les plus malveillantes contre la Franc-Maçonnerie, qui, bientôt, disait-on, allaient se transformer en une vaste arène politique. Vos premiers dignitaires se sont justement émus de cette étrange accusation qui, déjà, avait nécessité une correspondance de la part de l'autorité. Des explications ont été fournies sur les intentions qui animent les vrais Maçons, et dans une nouvelle circulaire vous avez fait connaître aux Atel.·. que, s'ils pouvaient compter sur votre énergique appui, vous n'hésiteriez pas, d'un autre côté, à sévir contre ceux dont la conduite viendrait compromettre l'institution tout entière. Dans de telles circonstances, quelque grande que soit la tâche imposée à vos dignitaires, ils sauront la remplir, vous pouvez en être certain, et, s'il était besoin d'une garantie, nous n'aurions qu'à vous montrer leur passé qui répond complètement de leur avenir » (1).

Quant au Suprême Conseil, respectueux de ses attaches au gouvernement de Juillet, il ne suivit pas les plates démarches du G.·. O.·., mais il concourut à la formation de la *Grande Loge Nationale de France*, si bien qu'elle est nommée dans la *Revue maçonnique*, la *Grande Loge centrale du Suprême Conseil* (2). Cette Grande Loge ne fut constituée que le 14 décembre 1848 ; seulement la commission qui devait la préparer venait de se former en février de cette même année, lors de la révolution. Son premier acte fut de convoquer les Maçons de Paris pour se présenter à l'Hôtel de Ville et faire acte d'adhésion à la République. Voici le récit du F.·. Rebold :

« La députation maçonnique se rendit le 10 mars de la place de la Bourse à l'Hôtel de Ville, drapeaux aux couleurs nationales en tête. Arrivés dans une des salles de l'Hôtel de Ville, sept FF.·. se revêtirent du tablier blanc, et le F.·. Jules Barbier (avocat général) prononça d'une voix émue les paroles suivantes :

» Citoyens membres du Gouvernement provisoire,

» Une réunion de Francs-Maçons qui appartiennent indistinctement à tous les rites, vient se présenter devant vous avec

(1) *Bulletin du G.·, O.·.*, 1850, p. 109.

(2) *Revue maçonnique*. Ann. 1848-1849, t. XI et XII, p. 49.

le tablier pour insigne, c'est-à-dire avec le symbole de l'égalité et du travail.

» Nous sommes tous, en effet, des ouvriers travaillant avec une ardeur égale, à la construction d'un édifice social où chacun ait sa place et la part du bonheur qui lui est due.

» Habitués à voir des frères dans tous les hommes, pénétrés de la sublimité de cette parole divine : « Aimez-vous les uns les autres », nous saluons des acclamations les plus vives le gouvernement républicain, qui a inscrit sur la bannière de la France cette triple devise qui fut toujours celle de la Maçonnerie : *Liberté, Egalité, Fraternité.*

» Oui, citoyens, notre modeste bannière est celle de l'union, de la sympathie entre tous les Français comme entre tous les peuples. C'est à ce titre que nous venons l'offrir au Gouvernement provisoire » (1).

Le membre du gouvernement qui reçut cette délégation maçonnique fut Lamartine. Il répondit en ces termes au discours du F.·. Jules Barbier :

« Je n'ai pas l'honneur de savoir la langue particulière que vous parlez ; je ne suis pas franc-maçon, je n'ai jamais eu dans ma vie l'occasion d'être affilié à aucune loge. Je vous parlerai donc, pour ainsi dire, une langue étrangère en vous remerciant. Cependant, j'en sais assez de l'histoire de la franc-maçonnerie pour être convaincu que c'est du fond de vos loges que sont émanés d'abord dans l'ombre, puis dans le demi-jour et, enfin, en pleine lumière, les sentiments qui ont fini par faire la sublime explosion dont nous avons été témoins en 1790, et dont le peuple de Paris vient de donner au monde la seconde et j'espère la dernière représentation il y a peu de jours.

» Ces sentiments de fraternité, de liberté, d'égalité qui sont l'évangile de la raison humaine, ont été laborieusement, quelquefois courageusement scrutés, propagés, professés par vous dans les enceintes particulières où vous renfermiez jusqu'ici votre philosophie sublime. Ces sentiments qui avaient dû se cacher, peuvent maintenant se proclamer au grand jour ; leur propagation sera d'autant plus puissante qu'ils se répandront de toutes les bouches et qu'ils se répandront sur la nation tout entière sans qu'on ait besoin de les dissimuler sous des sym-

(1) Em. REBOLD, *lib. cit.*, p. 547.

boles quelconques. La raison n'a plus besoin de symboles, elle est aujourd'hui le soleil sans nuages ; nos yeux sont assez forts pour le fixer, et si vous gardez encore quelques années ces drapeaux, ces signes de liberté, d'égalité, de travail avec lesquels vous vous présentez devant nous, vous ne les garderez plus comme une nécessité, vous les garderez comme un fidèle et glorieux souvenir des travaux que la franc-maçonnerie a supportés dans des temps difficiles, et dont elle présente maintenant le témoignage au genre humain.

» Encore un seul mot, messieurs.

» Je disais tout à l'heure que je ne savais pas parler le langage de la franc-maçonnerie, mais je sais parler comme vous cette grande langue du peuple que le peuple a si noblement parlée pour nous tous pendant trois jours.

» Je vous remercie, non pas au nom du Gouvernement provisoire de la République, qui n'est rien qu'une émanation passagère, fugitive et désintéressée, qui n'est qu'une acclamation du peuple, qui n'a d'autre droit que celui de son dévouement et de la circonstance pour vous parler comme Gouvernement ; mais je vous remercie, au nom de ce grand peuple qui a rendu la France et le monde témoins des vertus, du courage, de la modération et de l'humanité qu'il a puisés dans vos principes, devenus ceux de la République française » (1).

En fait, la Maçonnerie tout entière est mêlée à la révolution de 1848. Derrière les loges actives se tenaient les loges inspiratrices, telles que celles du Grand-Orient ; et, au jour de la liquidation, les bénéficiaires des journées de février ne recevront les députations maçonniques que revêtus eux-mêmes de leurs insignes. Tous son frères, ceux des loges, ceux de la rue, ceux du gouvernement, dont un seul n'est pas initié : Lamartine ; encore cherche-t-il à s'excuser en répondant, avec regret, « qu'il n'a jamais eu dans sa vie l'occasion d'être affilié à aucune loge ». Son *Histoire des Girondins* lui en eût ouvert largement les portes ; elle lui valut trois mois de pouvoir et de popularité ; puis, après avoir si bien accordé sa

(1) LAMARTINE, *Trois mois au pouvoir*, p. 96 ; Paris, Michel Lévy, 1848. — Lamartine présente ainsi ce discours : « Réponse à une députation de diverses loges de Francs-Maçons venant saluer le gouvernement républicain qui a inscrit sur la bannière de la France la devise : LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ, qui fut toujours celle de la Maçonnerie ».

lyre sur les trois notes d'accord parfait de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, il est retombé dans le rang et, finalement, dans l'oubli. Puisse-t-il avoir compris que, sous toute république maçonnique, et plus brutalement au temps des Girondins et de la Terreur, la liberté, c'est celle du pillage ; l'égalité, celle du vice ; la fraternité, celle de l'échafaud (1). Toujours est-il que la Maçonnerie de 1848 a marché dignement sur les traces des grands ancêtres et qu'elle s'est ouvertement affichée comme la Contre-Morale, le Contre-Etat et la Contre-Eglise (2).

Elle fut la Contre-Morale par l'apologie du vol et de l'assassinat.

Nous disions plus haut (p. 58) : « Comme Proudhon avait raison d'affirmer que sa proposition : « La propriété c'est le vol » ferait le tour du monde et produirait plus d'effet que la cocarde de La Fayette !... » Il arrivait parfois que pour tromper la police et désarmer l'autorité, on ajoutait qu'il s'agissait uniquement du bien mal acquis. L'auteur lui-même sentit le besoin de cette atténuation : « En publiant, écrit-il, dans les derniers mois de 1846, le *Système des Contradictions économiques ou Philosophie de la misère,* j'annonçais à mes

(1) Nous lisons dans l'*Agonie de la Révolution* de P. CHRISTIAN, p. 90 (Paris, 1850) :

« M. de Lamartine a pris soin d'écrire dans un journal dont il est rédacteur-propriétaire-gérant, et qui contient le dépôt de ses remords, cette phrase significative : « Moi qui ai le premier prononcé le mot de *République, je jure* qu'une heure avant, je ne savais pas ce que je dirais. Mais, nous vîmes une effroyable diversité de partis, trois ou quatre anarchies menaçantes, et d'inspiration nous proclamâmes la République ». — M. MONIN écrit dans son article sur le « *Pressentiment social* » (p. 11 ; Paris, Giard, 1897) : « Le 24 février, au moment décisif, Lamartine se prononce au Palais-Bourbon pour un Gouvernement provisoire, — c'est-à-dire, en fait, pour la République, — parce que Barrot venait de soutenir la cause de la régence. Evidemment, il eut d'autres raisons : mais il avoue que l'antipathie et la défiance que lui inspirait le chef de la gauche ont été le mobile de sa volonté un instant hésitante à la vue de cette femme et de cet enfant ». (La duchesse d'Orléans et le comte de Paris).

(2) Nous lisons dans le *Bulletin du G.˙. O.˙.*, en 1850-1851, p. 134 (discours du Vén.˙. F.˙. Wentz, orateur, le 27 décembre 1850) : « Bien que la Franc-Maçonnerie n'ait pas chez nous l'existence légale et officielle qu'elle avait en Allemagne sous Joseph II ; en Russie, sous Catherine, et qu'elle a encore aujourd'hui en Angleterre, en Suède, en Danemark, aux Etats-Unis et en Belgique, cependant on peut dire que jamais elle n'a été en meilleure position vis-à-vis des pouvoirs publics ».

lecteurs un nouvel ouvrage : *Solution progressive du problème social*. Les événements de 1848 ne m'ont pas permis de l'achever. C'est seulement en 1850, dans l'*Idée générale de la Révolution au dix-neuvième siècle*, que j'ai expliqué comment j'entendais la liquidation de la propriété foncière en tant que propriété-vol ; car, le lecteur doit l'avoir compris, je n'avais pas cessé un seul instant de la vouloir en tant que propriété-liberté. C'est, du reste, ce que j'ai rappelé en 1849 dans ce passage des *Confessions d'un Révolutionnaire* :

« Dans mes premiers mémoires, attaquant de front l'ordre établi, je disais, par exemple : la propriété, c'est le vol ! Il s'agissait de protester, de mettre pour ainsi dire en relief le néant de nos institutions. Je n'avais point alors à m'occuper d'autre chose. Aussi, dans le mémoire où je démontrais, par A plus B, cette étourdissante proposition, avais-je besoin de protester contre toute conclusion communiste.

» Dans le *Système des Contradictions économiques*, après avoir rappelé et confirmé ma première définition, j'en ajoute une toute contraire, mais fondée sur des considérations d'un autre ordre, qui ne pouvaient ni détruire la première argumentation, ni être détruites par elle : la propriété, c'est la liberté. La propriété, c'est le vol ; la propriété, c'est la liberté. Ces deux propositions sont également démontrées et subsistent l'une à côté de l'autre dans le *Système des Contradictions...* La propriété paraissait donc ici avec sa raison d'être et sa raison de non être » (1).

Mais le peuple ne s'embarrassait pas de distinctions si subtiles. Toute propriété qui n'était pas la sienne était la propriété-vol, puisque tout appartient au peuple souverain. Ce n'étaient pas seulement les démagogues qui propageaient cet axiome. En 1848, M. Bonjean, celui qui devait être fusillé par la Commune de 1871, interpellait vivement le ministre de l'Instruction publique, Carnot, pour avoir fait imprimer sous ses auspices, et distribué à 15.000 exemplaires, un certain *Manuel de l'Electeur* de Charles Renouvier, qui renfermait des attaques contre la propriété et des maximes communistes (2).

(1) P.-J. PROUDHON, *Théorie de la propriété*, p. 36 ; Paris, librairie internationale, 1866.

(2) H. GRADIS, *lib. cit.*, II, 159. Mis en minorité, Carnot dut donner sa démission et fut remplacé par Vaulabelle, auteur de l'*Histoire des deux Restaurations* et rédacteur du *National*.

On appliquait la formule : « La propriété c'est le vol » au roi, qui n'était qu'un usurpateur, et on lui prit son trône. On l'appliquait à la noblesse qu'on décorait du nom d'aristo. Mais en 1848, l'aristo désignait tout propriétaire et mieux encore le bourgeois, auteur de la monarchie de juillet, que le noble, victime de la chute de Charles X. Le peuple revenait au plan de la Convention si nettement exprimé dans une note de Robespierre tombée aux mains de Lamartine :

« Les dangers intérieurs de la Révolution viennent aujourd'hui des bourgeois.

» Pour triompher des bourgeois, il faut que le peuple s'allie à la Convention et que la Convention se serve du peuple.

» Quel est le but ?

» L'exécution de la Constitution en faveur du peuple.

» Quels sont nos ennemis ?

» Les riches.

» Que faut-il faire ?

» Eclairer le peuple.

» Quels sont les obstacles de l'instruction du peuple ?

» Les écrivains.

» Il faut donc proscrire les écrivains comme les plus dangereux ennemis de la patrie.

» Quand le peuple sera-t-il éclairé ?

» Quand l'intérêt des riches sera confondu avec celui du peuple.

» Quand cela arrivera-t-il ?

» JAMAIS » (1).

De ce dernier mot découla fatalement la Terreur : il faut supprimer le riche pour saisir son bien ; et la conséquence logique de l'affirmation « la propriété, c'est le vol », n'est autre que l'assassinat. Assassiner les rois, les riches, l'armée était une opinion courante. Dans son rapport déjà cité, le comte de Bastard constatait judicieusement que dans les crimes politiques, « ce n'était point la colère qui armait le bras, pas davantage le besoin et la misère ; mais, suivant le langage des sociétés secrètes, c'était une *démonstration* qu'il s'agissait de faire pour obéir aux ordres du comité » (2). Lors

(1) P. CHRISTIAN, secrétaire du maréchal Bugeaud, duc d'Isly, *lib. cit.*, p. 8.

(2) Comte DE BASTARD, *Rapport sur l'attentat du 13 septembre 1841*, p. 51.

des émeutes, la démonstration prenait des proportions agrandies, on tuait pour tuer et pour piller ensuite. Quant aux défenseurs de l'ordre, ils étaient désignés d'avance par des pamphlets comme celui-ci : « *A la potence, les sergents de ville !* » ou encore : « *Vive la déclaration des droits de Robespierre !* » Les moyens les plus déshonorants paraissaient les meilleurs. Le samedi 24 juin 1848, le second jour de l'insurrection, au Panthéon, un bataillon de la garde mobile fut victime d'une affreuse trahison. Les insurgés venus vers lui la crosse en l'air comme pour parlementer, l'entourèrent, et, après l'avoir acculé contre l'Ecole de Droit, le fusillèrent à bout portant (1). Que ne pouvait-on pas attendre d'hommes montés par une presse que couvraient les complaisances de la magistrature, que rédigeaient les membres du Gouvernement provisoire ou de la Chambre, et qui étaient en majorité initiés aux sociétés secrètes ? Le *Constitutionnel* du 17 décembre 1851, c'est-à-dire après le coup d'Etat du 2 décembre, reproduisait la forme habituelle de l'initiation :

« L'initié, les yeux bandés, est placé à genoux sur deux couteaux en croix et sur deux pièces de 5 francs, et le dialogue suivant s'engage entre lui et l'initiateur :

» Désires-tu être affilié à la société ? — Oui.

» Promets-tu de ne jamais révéler ses secrets ? — Je le promets.

» Jures-tu d'obéir à tous les ordres qui te seront donnés, lors même qu'ils te commanderaient de tuer ton semblable ? — Je le jure.

» Que sens-tu sous tes mains ? — Je sens deux couteaux et deux pièces de 5 francs.

» Ces objets sont placés là pour t'apprendre que si l'appât de l'argent t'engageait à trahir la Société, elle t'en punirait par la mort ».

» En ce moment, on débande les yeux du récipiendaire, et deux anciens affiliés, saisissant les couteaux, les brandissent sur sa tête en disant : « Oui, le Frère qui vendrait nos secrets mériterait la mort et nous la lui ferions subir » (2).

(1) H. GRADIS, *lib. cit.*, II, 132.

(2) P. BELOUINO, *Histoire d'un coup d'Etat* (décembre 1841), p. 224 ; Paris, Brunet, 1852. L'article du *Constitutionnel* est de Cucheval-Clarigny, qui rapporte une autre formule d'initiation, plus sauvage et surtout plus sacrilège, trouvée dans une perquisition faite dans le canton de Valence : « Je jure sur ces armes, symbole de l'honneur, de servir la république démocratique et sociale et de mourir pour elle, s'il le faut. Je jure, en outre, haine à outrance à tous les rois et à tous les royalistes, et que mes entrailles deviennent plutôt la pâture des bêtes féroces que de jamais faillir à mon serment. Je le jure trois fois au nom du Christ rédempteur.

» Je jure sur mon honneur, au nom de la sainte cause pour laquelle je viens d'être reçu, de marcher en tout lieu avec mes frères de la Montagne, de prêter aide et assistance à tous les démocrates. Je le jure trois fois au nom du Christ rédempteur ».

Plus bas se lisent ces mots : « Je te baptise enfant de la Montagne ».

Est-il besoin d'ajouter que, nourrie des excitations au vol et à l'assassinat, la Contre-Morale des sociétés secrètes a fait de la Maçonnerie le Contre-Etat en 1848 comme en 1793 ?

Le comte de Bastard disait à la Cour royale en novembre 1841 :

« Aujourd'hui, les investigations de la justice ont pénétré dans quelques-uns au moins de ces repaires ténébreux où s'élaborent les criminelles pensées auxquelles un seul jour de triomphe suffirait pour que la France entière fût couverte de deuil ; que les uns reconnaissent donc toute la gravité du mal qui nous environne, qui nous menace, et que les autres en mesurent froidement l'intensité et l'étendue » (1).

Le comte de Bastard terminait, en effet, son rapport en déplorant la complicité, au moins tacite, de la presse libérale et du parlementarisme d'opposition. M. Belouino signale également en 1851 que « le mal est aussi grand dans l'apathie des bons que dans la perversité des méchants, et que si l'acte de salut du 2 décembre ne fût pas venu déjouer les horribles projets ajournés en 1852, un affreux réveil eût surpris la société engourdie dans son indolente quiétude » (2). C'est toujours le libéralisme, cette intoxication judéo-maçonnique dévoilée cyniquement dans les « Protocols » qui nous endort, qui nous trompe, ou qui serre la main de nos ennemis.

Toujours est-il que le premier jour de triomphe arriva en février 1848 par la chute de la royauté ; qu'après avoir renversé le trône, les sociétés secrètes voulurent remplacer la République par ce qu'elles appelaient communément « la sociale », ce fut l'essai du 15 mai 1848 et, un mois plus tard, le demi-triomphe des sanglantes journées des 23, 24, 25 et 26 juin ; et qu'en dernier ressort, elles préparaient sur

(1) Comte DE BASTARD, rapport cité, p. 54.

(2) P. BELOUINO, *lib. cit.*, p. 229.

les décombres de la monarchie et de la République le règne de l'anarchie, la réminiscence de la Terreur, les prémisses du bolchevisme.

Le second jour de l'insurrection, le 24 juin, Cavaignac accordait deux heures aux insurgés pour se rendre ; ils répondirent à toutes les sommations par le cri de *Vive la République démocratique et sociale ! Vive Barbès ! A bas l'Assemblée !* La République sociale était leur mot d'ordre ; dans leur pensée, c'était l'avènement au pouvoir du socialisme. D'ailleurs, ils avaient inscrit sur leur drapeau : *Vainqueurs, le pillage ! Vaincus, l'incendie !* Il était impossible de s'y tromper. La haine, la jalousie, le sectarisme, attisés par les appétits les plus gloutons et les plus grossiers, avaient formé l'état-major de cette armée maçonnique ayant à sa tête les représentants rouges de l'Assemblée et les rédacteurs des feuilles populaires qui soulèvent les masses, s'en font les meneurs et les jettent dans une lutte sans merci à laquelle ils sont d'ordinaire trop lâches pour prendre part.

Les journées de juin furent un échec, ou plutôt une partie remise. Le socialisme dut s'ajourner de date en date au 13 mai 1852.

« La prise d'armes du socialisme et de la barbarie, écrit M. Belouino, devait être générale ; sur tous les points de la France à la fois, on devait se lever et massacrer... Qu'on ne nous accuse pas d'exagération. Dans les pièces, dans les correspondances saisies, on voit partout l'organisation de la nouvelle Terreur. Ceux qu'on nomme les blancs (et on nomme ainsi tous ceux qui ne sont pas rouges) sont désignés pour le massacre. « Veillez sur eux, est-il dit de vingt façons différentes, pour qu'au grand jour ils n'échappent pas à la vengeance du peuple et qu'ils ne puissent pas de nouveau museler sa victoire ». Partout on parle de guillotine. Voici un passage d'une des pièces saisies :

« Le 13 mai 1852 sera le jour palingénésique des nations ou le dernier de notre existence. Ce jour-là, le peuple frappera le dernier coup, qui doit réduire en poussière ces trônes vermoulus que le ciel permet à l'homme d'élever pour lui apprendre à chérir la liberté. Ils combattront à nos côtés, les orphelins et les veuves de nos frères, lâchement assassinés sur les barricades de juin. Les têtes de Lahr et de Daix (les meurtriers du général de Bréa) seront nos discours. De la

mitraille et des pavés, voilà notre pétition. La résurrection de l'humanité en sera le texte ; notre plan, le fer vengeur de la liberté » (1).

Les journées de juin n'atteignirent pas leur but, cependant, « il fallait, dit le général Allard, que les dispositions des insurgés eussent été préparées de longue main ; le grand nombre des barricades et la façon dont elles étaient faites ne peuvent laisser aucune incertitude sur ce point » (2). C'est dire que le « grand jour » du 13 mai 1852 fut minutieusement préparé durant quatre années. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 le réduisit à néant ; il n'en reste pas moins que les sociétés secrètes remplissent l'office de Contre-Etat jusqu'au renversement du trône, jusqu'au renversement de la République, jusqu'à l'avènement de l'anarchie.

Quelques historiens ont prétendu que la Maçonnerie de 1848 ne fut pas contraire au clergé, qu'elle fit même alliance avec lui pour bénir les arbres de la liberté, que la police enleva en février 1850. Charles Beslay écrit à ce sujet que « les républicains eurent le tort d'invoquer, au lendemain du 24 février, les prières et les bénédictions de l'Eglise en faveur des arbres de la liberté. Tel est notre avis pour des raisons différentes. Les libéraux sont partisans de l'union sacrée dont l'Eglise est toujours dupe, car ses ennemis usent d'elle sans réciprocité, et lorsqu'ils n'ont plus besoin de ses services, ils la trahissent, la volent et la persécutent. C'est l'histoire perpétuellement recommencée de toutes les « unions sacrées » en 1789, en 1848 et en 1914. D'ailleurs, Charles Beslay, dont on ne saurait mettre en doute l'honnêteté et la sincérité, s'empresse de calomnier et d'insulter l'Eglise en ces termes : « Le clergé bénit les arbres, mais il est clair qu'il aurait encore mieux aimé bénir la hache du préfet de police Carlier, qui les abattit plus tard. Les prêtres obéissent comme d'humbles serviteurs, jusqu'au jour où ils peuvent parler en maîtres. Il n'y a aucun trait d'union possible entre le monde de la Révolution et le monde du *Syllabus* » (3). Tel est le caractère de méfiance,

(1) P. BELOUINO, *lib. cit.*, p. 229.
(2) H. GRADIS, *lib. cit.*, II, 211.
(3) Charles BESLAY, *lib. cit.*, p. 220.

de mésestime et d'hostilité des républicains maçons et maçonnisants, les seuls qui dirigent les affaires publiques en France sous ce régime d'essence anticléricale.

Charles Beslay écrit encore à propos de 1848 : « Désunion dans les idées entre la science et la foi, entre la pression du culte catholique, le plus terrible ennemi de la Révolution et de la liberté de conscience, désunion qui ne cessera que le jour où la République aura décrété la séparation pleine et entière de l'Eglise et de l'Etat » (1).

Ainsi la République de 1848 subissait déjà le programme maçonnique qui s'est imposé sous notre troisième République et dont l'aboutissement était la loi laïque intangible de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'avocat général, de Berville, qui fut nommé le 13 décembre 1850, premier Grand-Maître adjoint du Grand-Orient, avait déjà développé cette doctrine dans son réquisitoire contre l'*Avenir*. « Toute société, disait-il, dans ses rapports avec le culte, passe successivement par trois périodes qui marquent les différents degrés de civilisation où elle est parvenue. Dans la première époque, c'est-à-dire dans l'enfance des sociétés, le culte ne se distingue pas du gouvernement, c'est lui qui régit l'Etat. Dans la seconde époque de transaction et de transition, lorsque les esprits s'éclairent et que ce joug devient intolérable, l'Eglise et l'Etat sont deux personnes distinctes... Enfin une plus juste appréciation de la nature des choses donne naissance à un troisième régime : la séparation de l'Eglise et de l'Etat..., les ministres de la religion ne sont plus que de simples particuliers, que l'Etat ne paye plus, ne protège plus ; les temples sont construits, entretenus aux frais des fidèles... » (2). De Berville représentait la magistrature et le barreau ; Charles Beslay le parlementarisme ; l'un et l'autre étaient maçons, et, par eux et par leurs frères en maçonnerie, la classe intellectuelle disposait l'opinion publique à la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, comme devant rentrer dans le plan gouvernemental de 1848.

Cette république visait plus loin dans ses exigences anticléricales. A Lyon, le Comité préfectoral, s'appuyant sur les lois de la Constituante, porta, le 12 mars 1848, une quinzaine de jours après les émeutes de février, un décret de dissolution

(1) Charles BESLAY, *lib. cit.*, p. 175.

(2) *Le procès de Montargis*, affaire de liberté des Cultes, p. 97 ; Paris, Risler, 1838.

de toutes les communautés non reconnues par la loi. Le cardinal archevêque, primat des Gaules, protesta au nom de la liberté et demanda hautement au gouvernement provisoire de rapporter ce décret. Le ministre des Cultes répondit à Son Eminence en ces termes :

« Monsieur le Cardinal,

» Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour appeler mon attention sur un arrêté pris par M. le commissaire provisoire du Gouvernement dans le département du Rhône, à l'effet d'ordonner la dissolution de diverses associations religieuses qui s'étaient établies sans autorisation dans votre diocèse. Vous vous élevez contre cette mesure qui vous paraît constituer une atteinte à la liberté religieuse et au droit d'association.

» La liberté religieuse, monsieur le Cardinal, a été solennellement reconnue par le Gouvernement provisoire dans un de ses premiers actes ; celle des associations n'est pas plus contestée. La République n'hésite devant la consécration d'aucun droit, elle les garantit tous, et le Gouvernement provisoire n'entend pas faire obstacle à ce que les citoyens se réunissent pour accomplir en commun des actes de religion ou de bienfaisance, pas plus qu'il ne s'oppose à ce qu'ils ne s'assemblent pour l'exercice de leurs droits politiques. Le Gouvernement provisoire tient à ce qu'aucun doute ne puisse s'établir à cet égard dans les esprits.

» Mais vous reconnaîtrez, en même temps, monsieur le Cardinal, que là même où la liberté est le mieux reconnue et le plus largement pratiquée, l'ordre et la sûreté publique ont aussi leurs droits qui deviennent des devoirs pour l'autorité dans des circonstances graves. Et je n'ai pas besoin de vous faire observer que, dans ces cas, les mesures de police, souvent rendues nécessaires par ceux mêmes qu'elles semblent frapper, au lieu d'être une attaque contre les principes ou les personnes, sont, au contraire, pour les uns et les autres, une protection véritable.

» J'ajouterai, dans l'espèce, une considération essentielle. Par cela même que le Gouvernement provisoire n'hésite pas à reconnaître hautement la liberté des associations religieuses, il a le droit d'exiger en retour que ces associations ne se constituent pas en dehors et au-dessus des règles qui, de tout temps, ont fait la base du droit public français, et que la République doit et veut maintenir avec fermeté.

» Si ces associations peuvent, en principe, se former librece ne doit être non plus que sous la réserve que ces associations, purement privées, n'affecteront pas le caractère de corps constitués ayant une existence propre, qu'elles n'essayeront pas de faire par personnes interposées les actes de la vie civile, dont la reconnaissance légale aurait seule pu les rendre capables ; qu'enfin elles n'auront pas pour fondement des vœux qui seraient en désaccord avec l'esprit non moins qu'avec le texte de la législation du pays.

» Du moment donc que ces associations seraient produites avec ces caractères, au mépris des règles que je viens de rappeler, de telles infractions ne sauraient évidemment leur constituer aucun droit, et, à ce titre, elles peuvent, le cas échéant, être supprimées.

» C'est dans cet ordre d'idées qu'a dû nécessairement se placer M. le Commissaire du département du Rhône lorsqu'il a jugé opportun, à raison des circonstances, de prendre l'arrêté contre lequel vous réclamez, et dont il lui appartient de régler l'application suivant les nécessités et les convenances locales. Le Gouvernement provisoire ne peut donc que donner son adhésion la plus complète à des mesures que ce fonctionnaire n'a prises que conformément à ses instructions, dans le cercle des pouvoirs qu'il avait reçus, et dans l'esprit des lois nationales. J'ai pu apprécier d'ailleurs que l'exécution donnée à son arrêté n'avait manqué ni de réserve, ni d'une sage modération » (1).

(1) Maurice TREILLARD, *La République à Lyon sous le Gouvernement provisoire*, p. 31 ; Paris, Roux, 1849. — Dans cet opuscule, l'auteur donne de précieux renseignements sur la vitalité maçonnique à Lyon en 1848 : « La constance des démocrates lyonnais avait survécu à tous leurs désastres. Les associations secrètes s'étaient maintenues fortes et dévouées. Des poursuites judiciaires multipliées, des condamnations rigoureuses prononcées par une magistrature impitoyable, avaient pu décimer ces corporations puissantes, mais non les décourager ni les affaiblir. Coalitions d'ouvriers, associations de travailleurs, écrivains socialistes ou républicains, tout avait ressenti l'hostilité sourde ou la verge de fer d'une administration sans cœur et sans entrailles. Les idées sont vivaces, on avait persécuté, ruiné, emprisonné quelques hommes, mais leurs théories avaient franchi la porte des cachots, elles avaient embrasé l'air et répandu dans les âmes une contagion précieuse et salutaire ». (P. 3).

Ces commentaires ont d'autant plus d'intérêt que Maurice Treillard est un ex-membre du Comité préfectoral du Rhône. Ajoutons les précisions suivantes de François DUTACQ (*Histoire politique de Lyon pendant la Révolution de 1848* ; Paris, Cornély, 1910, p. 283) : « Cette hostilité se fait jour d'une façon plus certaine dans les journaux et les clubs, vis-à-vis du clergé séculier quelquefois, et surtout vis-à-vis des congrégations.

» Le Tribun du Peuple critique la circulaire du ministre de l'Instruction publique et des cultes aux évêques, en l'appelant ironiquement « le mandement de M. Carnot ». A quoi bon demander à une « secte » dont on dédaigne les dogmes « une sorte de consécration divine des actes du Peuple ? » Les prêtres ont joué, en adhérant à la République, « une méprisable comédie », et c'est à tort que l'on appelle « les jongleries de nos augures modernes au secours des cérémonies nationales... Nous déclarons, ajoute le Tribun, que nous considérons cela comme une erreur très grave du Gouvernement provisoire, et que si un semblable abus devait se renouveler encore, nous aviserions à y mettre fin ».

» Le cardinal de Bonald était vivement pris à partie malgré sa rapide conversion aux doctrines démocratiques. Certains demandaient une réforme du clergé « selon les règles de la saine raison et les principes de la justice éternelle ». Le Club Plébéien émet le vœu de voir les prêtres enrôlés dans la garde nationale, mais le Club du Vingt-Quatre Février les priverait volontiers du droit de vote, et le Comité municipal de Lyon est bien près de partager cette opinion, en joignant aux prêtres les religieux réguliers.

» Car les pouvoirs publics puisant leur inspiration dans les assemblées populaires, ne témoignent d'aucune tendresse envers le catholicisme. Arago supprime les honoraires de deux prédicateurs du carême, inscrits depuis longtemps au budget des hospices. Le Comité de Vaise arrête, le 15 mars, qu'il n'assistera en corps « à aucun service religieux ». Celui de Lyon, à la fin de sa carrière, s'inquiétera des honneurs militaires rendus aux prêtres qui portent le viatique dans les rues, et il sera suivi par les administrateurs de la Guillotière qui firent une démarche auprès de Neumayer « pour la suppression de l'article du règlement disciplinaire de la garde nationale relatif à la prise d'armes par les postes au passage des officiants religieux « *sic* ».

» Les congrégations étaient particulièrement visées par les républicains ou les socialistes. Le souvenir de la campagne de 1645, menée si brillamment par Quinet et Michelet au Collège de France, et Thiers à la Chambre des députés, contre la Compagnie de Jésus, n'était pas

Les Cultes étaient réunis à l'Instruction publique dont le ministre était encore Carnot. Ce sectaire anticlérical, qui dut donner sa démission, avons-nous dit, à l'occasion de sa propagande communiste du *Manuel de l'Electeur*, répondait au cardinal-archevêque de Lyon, au nom du Gouvernement provisoire, et il en profita pour condamner en bloc toutes les Congrégations, en exigeant qu'elles « n'aient pas pour fondement des vœux, qui seraient en désaccord avec l'esprit non moins qu'avec le texte de la législation du pays ». Ces anticléricaux savent parfaitement qu'il ne peut y avoir de Congré-

gations sans vœux, ou alors ce ne serait plus la vie religieuse fondée sur les préceptes du Christ et de l'Evangile.

En résumé, 1848 fut l'avènement et la mise en œuvre de la Maçonnerie anticléricale.

encore éteint. Les Frères de la Doctrine chrétienne avaient été, depuis plusieurs années, et surtout en 1847, accusés de ruiner le travail des tisseurs de soie. Aussi la Révolution devait-elle nécessairement, en dehors des violentes manifestations qui en marquèrent les premiers jours à Lyon et dans la banlieue, ouvrir une période peu favorable aux associations religieuses.

» La presse de gauche reprochait aux Frères leur incapacité pédagogique, et faisait ressortir l'urgence « de retirer à ces abrutisseurs de la jeunesse l'instruction et l'éducation des enfants ». Le Club de Perrache réclamait l'expulsion des Jésuites de France, ajoutant que la nation devait s'emparer de leurs biens « notamment de ceux à eux laissés par Mlle de Barmondière » allusion à une question locale qui avait dû en son temps provoquer l'émoi des libéraux.

» Au mois de mars, la municipalité de la Croix-Rousse, en exécution d'instructions venues de Paris, faisait visiter les établissements congréganistes non autorisés de la commune, et enjoignait à leurs occupants de se soumettre ou de se disperser.

» A la Guillotière, le Comité de la guerre obtenait qu'une « demande formelle » fût immédiatement adressée au Commissaire extraordinaire, à l'effet d'autoriser l'administration communale à expulser les Capucins de la Villette, Emmanuel Arago donna au maire pleins pouvoirs pour procéder à cette opération. Le maire, assisté du commissaire de police, se transporta au couvent où se tenait, depuis le 26 février, un détachement de la garde nationale. Les biens furent mis sous séquestre, et les Capucins se retirèrent après avoir platoniquement protesté « contre cette violation de domicile et de propriété ». Le monument des « Victimes du Siège », dont ils avaient la garde, fut également fermé au public, mais remis quelques jours plus tard à son administration ordinaire.

» Les Jésuites possédaient à Lyon, rue Sala, un vaste établissement que les républicains considéraient comme la citadelle de l'opposition réactionnaire et cléricale. Conseillé par le Comité préfectoral, Emmanuel Arago prit un arrêté concernant la dissolution de plusieurs associations religieuses, mais touchant plus spécialement les Jésuites. Le Club Central le félicita de son énergie, parce que Lyon était « infesté de Jésuites par suite de leur exclusion des Etats sardes », et invita les clubs démocratiques à intervenir activement auprès du Gouvernement provisoire pour déjouer les manœuvres de ces ennemis du peuple. On réclama la dissolution « de toutes les congrégations autorisées ou non ». Puis, sur quelques remarques faites d'un ton plus modéré, « l'assemblée adopte à l'unanimité que deux membres de la société faisant partie de la commune « *sic* » soient chargés de demander à la Commission l'exécution immédiate du décret contre les congrégations non autorisées ».

» Les Jésuites, d'ailleurs, ne partirent point tous, ou laissèrent des

Les loges révolutionnaires d'action furent dignes de leur passé. Si elles ne commencèrent pas, comme en 1830, par le sac d'une église et de l'archevêché de Paris, obligeant l'archevêque, Mgr de Quélen, à se cacher plus d'un mois, elles eurent leur révolution de Juin, et Mgr Affre, archevêque de Paris, tomba sous leurs balles (1). Déjà, lors de la tentative du 15 mai, tous les efforts des sociétés secrètes, puissamment orga-

représentants, puisque dans le courant d'avril, le couvent de la rue Sala reçut la visite des Voraces qui les soupçonnaient de cacher des armes. « Bon nombre de communautés de femmes non autorisées furent tolérées par les administrations locales », et la *Gazette de Lyon* reconnut elle-même que le Commissaire extraordinaire avait exécuté son arrêté avec « réserves » et « une sage modération ».

» Néanmoins, le monde catholique s'émut, exigeant pour les congréganistes la liberté d'association si largement dispensée à tous les laïques, « même à ceux qui prêchaient les doctrines les plus mauvaises ». Arago, « une façon de préfet provisoire », se conduisait « en pacha, en proconsul ». N'avait-on pas des moyens légaux de se défendre contre lui, en allant, si besoin était, jusqu'au refus de l'impôt, pour obtenir le droit commun, sans plus ?

» Une adresse de protestation destinée au Gouvernement provisoire fut préparée sur l'initiative de la *Gazette*. Et le cardinal de Bonald écrivit à Carnot une longue lettre pour plaider la cause des congrégations. (La protestation du cardinal est reproduite dans la *Gazette de Lyon* du 15 mars 1858, sous forme de lettre. Elle fut tirée à part sous le titre de « Lettre de S. E. Mgr le Cardinal archevêque de Lyon au directeur de la *Gazette de Lyon*, 13 mars 1848 » (Lyon, Périsse, in-4, 3, pp. 111, 226) : « Rien, disait le cardinal, ne motivait l'arrêté contre lequel je réclame et dont les principes républicains devaient interdire l'émission. Les larmes de quelques pauvres femmes renvoyées de chez elles et de quelques orphelines mises sur le pavé ne peuvent pas prêter un appui bien solide au nouvel ordre de choses. Le principe d'association est absolu ; en lui portant la plus légère atteinte, on remet tout en question, on ébranle tout, les espérances s'évanouissent, l'enthousiasme des premiers jours fait place à un cruel désenchantement ». A propos de l'arrêté du Commissaire extraordinaire sur les congrégations non autorisées, *la Gazette de Lyon* et *le Censeur* engagèrent une érudite polémique où chaque rédacteur citait de nombreux textes concernant le droit d'association depuis la première Révolution. (*Gazette de Lyon*, 13-14 mars ; *Censeur*, 15, 19 mars). — Le ministre lui répondit en s'appuyant implicitement sur la tradition séculaire de la monarchie française qui ne s'est jamais dépouillée de son droit de police et de surveillance à l'égard des corporations religieuses, et approuva entièrement l'arrêté d'Emmanuel Arago, pris en conformité avec les intentions du Gouvernement provisoire, et « dans l'esprit des lois nationales ».

(1) Daniel STERN (*lib. cit.*, II, 453-459) fait un récit complet de l'acte héroïque de Mgr Affre. Charles Beslay veut dégager la responsabilité des insurgés. Il est certain que l'archevêque fut victime de la Révolution,

nisées, tendaient à réaliser les immortels principes de 1789 par les moyens radicaux de 1793. Si nous allons maintenant de février 1848 à décembre 1851, nous constatons le même esprit et la même activité dans les soulèvements qui nécessitèrent le coup d'Etat de Napoléon. M. Paul Belouino, qui a relevé les procès-verbaux de ces sinistres journées à Paris et dans tous les départements, conclut par ces mots :

« Les plus horribles forfaits ont signalé la guerre que le socialisme vient de faire à la société. On a égorgé des prêtres, on a profané des églises, on s'est porté sur des femmes et de pauvres jeunes filles à des atrocités qu'un procureur général n'ose pas dire même sur la tombe des victimes... Chose remarquable et qui prouve péremptoirement que c'est bien l'influence des idées démagogiques qui a produit l'insurrection, c'est que la prise d'armes a eu lieu dans les départements qui s'étaient signalés par leurs votes écarlates, à très peu d'exceptions près. Tous ces départements, et quelques autres travaillés depuis, se seraient levés si on avait attendu 1852. C'est l'imprévu du coup d'Etat qui a déconcerté le plan des sociétés secrètes ; c'est l'attitude énergique du pouvoir qui, dans beaucoup de localités, a comprimé l'explosion de la guerre civile » (1).

L'anticléricalisme des Loges révolutionnaires n'a donc pas désarmé pendant toute la durée de la République de 1848.

Quant aux loges d'attente opportuniste, telles que le Grand-Orient et la Grande Loge nationale, elles ont germanisé dès la première heure avec le Gouvernement provisoire, tiré de leur sein, comme nous l'avons vu, ainsi qu'une majorité de l'Assemblée nationale et du personnel des diverses administrations d'Etat. Daniel Stern écrit avec connaissance de cause : « La plupart (des candidats et des quémandeurs) s'étaient glissés dans les sociétés secrètes et y avaient contracté des intimités dont il était difficile de ne pas tenir compte. C'est le malheur des partis qui conspirent, quand ils arrivent au pouvoir, d'avoir à récompenser des hommes et des actes qu'il faut désavouer au grand jour de l'opinion publique » (2). Aussi

et de quelque côté que soit partie la balle, elle semble volontairement visée et par là même bien anticléricale.

(1) BELOUINO, *lib. cit.*, p. 232.

(2) M. DUFEUILLE (*lib. cit.*, p. 215) fait à ce sujet les judicieuses remarques suivantes :

« A quelques exceptions près, en effet, les proscrits du 2 décembre,

le programme maçonnique fut-il adopté sans restriction par la République de 1848, qui n'eut pas le temps de le réaliser et de voter, comme le nôtre, la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, la dissolution et l'ostracisme des ordres religieux et la laïcisation de l'enseignement. De ce chef, la loi de l'enseignement, dite loi Falloux, fut une preuve éclatante de l'anticléricalisme du parti républicain. Cette liberté était promise par la charte de 1830 et décrétée par la constitution de 1848 en ces termes : « Art. IX. — L'enseignement est libre. La liberté d'enseignement s'exerce, selon les conditions de capacité et de moralité déterminées par les lois, et sous la surveillance de l'Etat ». La réclamer était donc exercer un droit légal conféré par la constitution elle-même que les adversaires des catholiques avaient voté sans discussion. Or, bien que la loi Falloux ne concédât qu'une demi-liberté, puisque l'enseignement supérieur restait le monopole de l'Etat, et que la liberté concédée fût au profit de tous et non pas seulement de l'Eglise, cette loi fut l'objet d'une haine anticléricale, et elle n'a pas encore cessé depuis 1850 d'être violemment attaquée par les loges et par leurs représentants dans les gouvernements et dans les Assemblées qui se sont succédé. On se rappelle les discours de cette époque, les anathèmes de Victor Hugo sur Torquemada, Galilée, l'Inquisition, les colères de la gauche et la menace des deux Frances qu'épuisa plus tard le F∴ Jules Ferry. C'était là de l'anticléricalisme et le prélude de la loi intangible de l'enseignement et de sa laïcité, la plus grande conquête de notre République.

L'expédition de Rome fournit un nouveau tremplin d'opposition anticléricale à la Maçonnerie. Après l'assassinat du

MM. Marc Dufraisse et Proudhon, par exemple, les républicains ont applaudi à la politique italienne de l'empereur Napoléon III. De tous leurs vœux et de toutes leurs forces, ils ont poussé à l'unité de l'Italie. Et pourquoi ? Espéraient-ils que, la péninsule, une fois unifiée, proclamerait la République et fournirait ainsi à la France un exemple à suivre ? Nullement. Ils ne pouvaient ignorer que tout se faisait au profit et que tout tournerait à la grandeur de la Maison royale de Savoie. Mais ils voyaient surtout, sinon exclusivement, que l'unité de l'Italie aboutirait logiquement, ou plus tôt ou plus tard, à l'abolition du pouvoir temporel du Pape, et qu'en attendant cette heureuse conclusion, les catholiques de France, leurs adversaires, seraient affligés et mécontents. N'était-ce pas là une justification suffisante de leur attitude ?

» De se demander si cette même unité de l'Italie, ne serait pas un affaiblissement de leur pays, si elle « ne constituerait pas, selon le mot

ministre Rossi et la fuite de Pie IX, l'Assemblée Constituante des Etats romains prononça la déchéance temporelle du Pape, le 9 février 1849. D'autre part, ayant vaincu le prince Charles-Albert de Piémont, à Novare, le 23 mars 1849, les Autrichiens voulurent pousser jusqu'à Florence et à Rome. La France s'en émut, et son ministère, sous la pression de la Chambre, se décida à envoyer en Italie un corps de troupes pour appuyer nos négociations et empêcher qu'à la chute imminente de la République romaine, l'Autriche n'imposât la restauration du Pape dans la Ville éternelle. En principe, l'expédition de Rome fut donc laïque, le rapport de Jules Favre en fait foi ; elle n'avait pour but que la sauvegarde de nos intérêts et de notre influence.

Le général Oudinot, envoyé en Italie, occupa Civita Vecchia et marcha sur Rome, où la Constituante, appuyée par Garibaldi, dressa des barricades et reçut nos soldats à coups de le 30 avril 1849.

En France, les radicaux réclamèrent la mise en accusation des ministres, puis du président de la République. Même dans la séance du 11 juin 1849, Ledru-Rollin monta à la tribune et, en pleine Assemblée législative, fit un appel aux armes. La Révolution grondait à Paris, comme à Rome. Les députés craignirent de nouvelles journées de juin et la majorité rejeta, le 12, la mise en accusation demandée. C'était soutenir la politique du ministère et du président Louis Napoléon. La Montagne ne vota pas, mais, le soir, elle tint un conciliabule, signa un appel au peuple et prépara une manifestation pour le lendemain 13 juin. Ledru-Rollin et les Montagnards se réunirent au Conservatoire des Arts et Métiers et décrétèrent hors la loi la majorité de l'Assemblée. Changarnier, qui venait de dissiper les attroupements des boulevards, mit, à son tour, hors du Conservatoire ce gouvernement improvisé. Ledru-Rollin réussit à s'enfuir et passa en Angleterre. Entre temps d'ailleurs, afin de conserver à cette expédition son caractère laïque,

de Palmerston, une nouvelle Prusse aux flancs de la France », ils ne s'en inquiétaient guère. Leur anticléricalisme, pareil en cela à celui de leurs successeurs, n'avait qu'un œil, non au milieu du front, comme les Cyclopes de la Fable, mais de côté et obstinément tourné vers les curés, Rome et le Pape. L'intérêt français lui échappe trop souvent, au dedans et au dehors, et voilà pourquoi il devrait être haïssable à tous ceux qui mettent, au-dessus de tout, le souci de la sécurité et de la grandeur de la France ».

un traité avec la République romaine. Mais le général Oudinot désavoue ce traité secret dont il n'a pas eu connaissance ; il enlève, le 3 juin, les principales positions autour de Rome, où il entre le 30 juin après la capitulation de la Constituante, qui lui ouvre les portes et qu'il s'empresse de dissoudre ; et, le 15 juillet 1849, il rétablit le pouvoir temporel du Pape.

En deux mots, l'Assemblée et le Gouvernement avaient fait œuvre anticléricale, soit en fomentant la révolution à Paris, le 13 juin, comme nous l'avons rapporté plus haut, soit en concluant clandestinement un traité d'alliance avec la République romaine par Ferdinand de Lesseps : seule l'armée française, sous les ordres d'Oudinot, resta catholique. Puisse-t-elle, à l'avenir, s'inspirer de cet exemple dans des circonstances analogues.

Car les circonstances ne sauraient manquer. La République de 1848 n'a pas eu le temps de remplir sa mission et de faire éclater au grand jour son anticléricalisme des loges remorquant à sa suite un gouvernement maçonnisé. Le second Empire, sans rien vouloir étouffer, a relégué au second plan la lutte de l'Eglise et de l'Etat, issue de la grande révolution. La guerre de 1870 devait permettre un nouvel essor à l'Anticléricalisme sous la troisième République ; et ceux qui disent que la guerre de 1914 a dirimé le conflit manquent de clairvoyance ou de sincérité. La Judéo-Maçonnerie règne plus que jamais, et la Judéo-Maçonnerie, c'est la Contre-Eglise.

CHAPITRE IV

LE SECOND EMPIRE

1851-1870

L'avènement du Second Empire paraissait devoir arrêter, au moins extérieurement, l'évolution de l'anticléricalisme et le refouler dans l'ombre des loges, assez compromises, au reste, de 1848 à 1851. Nous en avons simplement fourni les preuves dans le chapitre précédent. La circulaire du G.·. O.·., en date du 13 mars 1848, sur les événements des 23 et 24 février, nous rapporte que le Conseil de l'Ordre présentait à tous les ateliers et maçons de sa correspondance la nouvelle révolution « comme le triomphe de la cause maçonnique » et que ces mots, « naguère encore inscrits dans l'enceinte des temples, ces mots véritablement sacrés : « *Liberté, Egalité, Fraternité* » en sortaient plus vibrants que jamais, afin d'aller frapper au loin tous les échos de la France avec la rapidité de l'étincelle électrique » (1). Puis la Maçonnerie s'était démocratisée. A la séance du 1er juillet 1849, à propos du paragraphe 5 de l'article 11 des Constitutions, un des membres influents de l'Ordre tenait à faire remarquer « que la Maçonnerie étant un apostolat, on devait accueillir tout le monde et ne pas faire de l'initiation une caste aristocratique » (2). De ce chef, il y avait une déchéance du Grand-Orient que le grand maître adjoint, le F.·. Bertrand, déplorait déjà, dans le procès-verbal de son installation, le 30 avril 1847 :

« *Les circonstances, disait-il, au milieu desquelles je me trouve appelé à la dignité de G.·. M.·. adjoint, le souvenir des hommes éminents qui m'ont précédé, la responsabilité qui s'atta-*

(1) *Bulletin du G.·. O.·. de France*, t. IV, p. 58. — Le texte des circulaires, des réceptions et des discours est identique à celui du F.·. Rebold, que nons citions dans le chapitre III, quoique un peu différent dans les termes.
(2) *Bulletin du G.·. O.·.*, t. V, p. 48.

che à cette fonction, l'influence qu'elle peut exercer sur l'avenir de la Maçonnerie, donnent involontairement à mes idées une teinte de gravité, je dirais presque d'inquiétude, que je ne cherche pas à vous dissimuler.

» *La Maçonnerie, autrefois si riche en grands dignitaires, a vu s'éteindre successivement les lumières qui la faisaient briller d'un si brillant éclat. Les vides que le temps, dans sa marche inexorable, avait creusés dans notre ciel maçonnique n'ont pas été remplis ; un moment, nous avions conquis et placé au premier rang parmi nous un frère dont le mérite personnel, la dignité de caractère et la haute position sociale étaient encore relevés par un nom que la France entière entoure de ses sympathies, c'était pour nous un phare précieux, au foyer duquel nous espérions pouvoir nous réchauffer et nous éclairer ; mais des motifs dont la puissance a dû être bien grande, puisqu'elle a pu l'emporter sur son dévouement si connu, si éprouvé pour la Maçonnerie, des motifs que nous avons dû respecter, mes FF.˙., nous ont privés de notre G.˙. M.˙. adjoint, et la direction supérieure de l'Ordre a dû retomber momentanément aux mains du représentant d'un pouvoir dont le titulaire était à trouver* » (1).

Cet aveu n'est pas exempt de regret. Il remonte à 1847 ; et la Révolution de février, — malgré la chaude réception des dignitaires des loges à l'Hôtel de Ville, le 6 mars 1848, malgré le discours du F.˙. Bertrand au nom de la Maçonnerie et la réponse du F.˙. Crémieux au nom du Gouvernement provisoire (2), — n'arrivait pas à calmer certaines craintes qui se dégageaient des événements politiques, à ce point que le F.˙. Pillot se crut obligé de rassurer ses FF.˙. et de terminer, dans le Bulletin de mai 1848, l'apologie de la Franc-Maçonnerie par cette phrase plus déclamatoire que convaincue :

« *Ayez donc foi pleine et entière en cette noble institution ; et si, ce qu'à Dieu ne plaise, de nouvelles tempêtes venaient nous assaillir, calmes au milieu de l'orage, sachons patiemment attendre que le ciel redevienne serein, et portant nos regards vers la voûte azurée, nous y lirons ces mots tracés par le G.˙. Arch.˙. des mondes :* Dieu le veut, la Maçonnerie ne périra pas » (3).

(1) *Bulletin du G.˙. O.˙.* t. III. p. 40.
(2) Voir ces discours plus haut, p. 62.
(3) *Bulletin du G.˙. O.˙.* t. IV, p. 101.

Mais, un an plus tard, un concours inespéré, et plus rassurant que le cri de la croisade maçonnique, venait redorer le blason du Grand-Orient. Nous lisons, en effet, dans le *Bulletin* de juillet 1849, la nouvelle suivante :

« L'initiation à nos mystères d'un F.˙., porteur d'un grand nom historique, a eu lieu, il y a quelques mois, au sein de la L.˙. *Les Amis de la Patrie.* Cet atel.˙. avait voulu donner à cette réception une solennité inaccoutumée, et les membres du G.˙. O.˙. avaient été conviés à occuper les premières dignités. Le V.˙. F.˙. Desanlis, présid.˙. du G.˙. O.˙. de France, tenait le premier maillet ; les FF.˙. Morand et Raffaneau avaient la direction des colonnes. Après les trav.˙. préparatoires d'usage, le candidat a été introduit et a déclaré se nommer Napoléon Bonaparte, représentant du peuple. A ce nom qui rappelait tant de souvenirs, entre autres celui toujours cher aux maç.˙. du G.˙. M.˙. de l'Ordre, une émotion sympathique a parcouru l'assemblée, et chacun a pris le plus vif intérêt aux trav.˙. qui allaient avoir lieu. Les sentiments exprimés par le candidat dans le cours des épreuves ont mis à jour le dévouement que renferme son cœur pour son pays et pour ses semblables ; et après avoir accompli les prescriptions voulues par les rituels, il a été consacré par le F.˙. Moutonnet, Vén.˙. Tit.˙. de l'Atel.˙., proclamé et reconnu maç.˙. aux applaud.˙. de la nombreuse assemblée qui assistait à cette séance intéressante (1) ».

Le 30 octobre 1850, la circulaire de M. Baroche, ministre de l'Intérieur (2), reconnaissait l'existence de la Maçonnerie en France depuis 1725, la tolérance de tous les gouvernements à son égard, et le ministre couvrait le Grand-Orient de sa protection. Toutefois, à la Fête de l'Ordre du solstice d'hiver, le 27 décembre 1850, le F.˙. Pillot se plaignait encore de la récente révolution en ces termes :

« *Nous arrivons à une époque où les commotions politiques, l'effervescence des passions, les préoccupations du dehors*

(1) *Bulletin du G.˙. O.˙.*, t. V, p. 101. — Le F.˙. Moutonnet était Vénérable de la loge *Les Amis de la Patrie* depuis cinq ans ; il figure encore au même titre dans l'*Annuaire* de 1852 pour la dernière fois. Le F.˙. DESANLIS, avocat à la Cour de Paris, fut président du G.˙. O.˙. de 1849 à 1850. Sa présence prouve quelle importance le G.˙. O.˙. attachait à l'initiation du prince Napoléon Bonaparte. Les FF.˙. MORAND et RAFFANEAU étaient deux 33e.
(2) Voir cette circulaire, plus haut, p. 68.

devaient porter le coup le plus funeste à une institution progressante ; Bailli a dit que les révolutions avaient des pieds de fer et d'airain ; qu'elles écrasaient tout ce qu'elles rencontraient ; et si notre maison de secours n'est pas réduite en poussière, il faut en rendre grâce au courage, à l'activité, à la persévérance des memb.˙. de la commission qui tinrent le gouvernail du vaisseau au milieu des plus désastreuses tempêtes.

» *Les événements de 1848 devaient peser de toute leur force sur les ouvriers de paix qui fréquentaient nos temples, et s'ils ne se sont pas tous dispersés, c'est que c'était peut-être le seul refuge où on pouvait gémir sur les malheurs du pays. Mais si les réunions ne furent point interrompues, les moyens de bien faire étaient épuisés par les sacrifices profanes auxquels chacun devait prendre part, et les malheureux maçons n'eurent plus droit à une spécialité de secours, au milieu de la ruine générale* (1) ».

Au fond, les théories humanitaires et les vagues principes de morale universelle durent s'incliner devant les habitudes bourgeoises et un sens opportuniste peu en accord avec la démocratie révolutionnaire ; et les loges saluèrent avec enthousiasme l'avènement du prince Louis-Napoléon. Un des orateurs, le F.˙. Mathey, exprime les sentiments de tous en disant :

« *L'acte du 2 décembre n'est pas seulement un acte loyal, énergique, décisif, et qui révèle dans son auteur une de ces natures dominatrices, dignes de gouverner les peuples. Cet acte est aussi, et c'est là sa haute portée, le premier pas vers une restauration rendue nécessaire par soixante années de désorganisation morale et politique* (2) ».

Ainsi, la Maçonnerie se tourna momentanément vers le Second Empire qu'elle devait renverser vingt ans plus tard.

Ce revirement intéressé explique le vote du 9 janvier 1852, un mois après le coup d'Etat qui portait à la Grande Maîtrise le prince Lucien Murat. Celui-ci soumit sa nomination au prince Louis-Napoléon, encore président de la République ; puis il écrivit le 12 au G.˙. M.˙. adjoint, le F.˙. de Berville :

« J'ai fait part au Président de la décision prise par le

(1) *Bulletin du G.˙. O.˙.* t. VI, p. 118.
(2) *Bulletin du G.˙. O.˙.* t. VIII. p. 217.

G.˙. O.˙. de France. Il a accueilli cette nouvelle d'une manière très gracieuse et a témoigné beaucoup de bienveillance pour l'institution maçon.˙..

» Je m'empresse donc de vous informer que j'accepte avec reconnaissance les fonctions de G.˙. Maît.˙., que le Sénat maçonn.˙. m'a fait l'honneur de me conférer.

» Recevez, etc.

» Signé : L. MURAT » (1).

Le 19 janvier, le prince Murat répondait à un discours du F.˙. de Berville :

« J'ai compris qu'avec la libre discussion qui existe dans nos réunions et le but philanthropique qui en est presque toujours le thème, il était nécessaire que le Gouvernement fût bien assuré que nous ne franchirions jamais les limites que nous impose notre Constitution.

» Eh ! bien, j'ai saisi votre pensée : vous avez voulu, en me faisant succéder à mon oncle Joseph, donner au Président une preuve de vos sympathies pour sa famille et, en m'initiant à vos travaux, donner au Gouvernement un gage qui devait faire cesser toutes les craintes qu'aurait pu lui inspirer une institution aussi universelle que la nôtre.

» Soyons donc unis, MM.˙. TT.˙. CC.˙. FF.˙., et que désormais s'établissent entre nous des rapports de plus en plus fraternels » (2).

Huit jours plus tard, le 27 janvier, le prince Murat était promu au 33e degré maçonnique. A cette occasion, le F.˙. Janin prononça le discours suivant, modèle parfait des hypocrites flatteries et des souplesses politiques dont est capable la Maçonnerie que nous avons vue encenser si brutalement le retour des Bourbons :

« *Prince et Très Ill.˙. Grand Maître,*

» *La Franc-Maçonnerie vous comptait au nombre de ses adeptes lorsque vous avez consenti à être le chef de l'Ordre et à marcher à la tête d'une institution souvent calomniée et qui,*

(1) *Bulletin du G.˙. O.˙.*, t. VII, p. IX (à la fin du volume) :
(2) *Eod. lib.*, p. XI. Le 20 janvier 1852, le prince Murat fut affilié à la L.˙. *La Clémente Amitié*. Cf. Annuaire de cette L.˙. en 1852, p. 32.

malgré ses détracteurs, s'est montrée grande et calme au milieu des passions et des orages politiques.

» En passant par les différents grades, vous avez été successivement initié à tous nos mystères.

» Après le 18e degré, ou chevalier Rose-Croix, qui remonte à l'époque des croisades, vous êtes arrivé au 30e, connu sous le nom de chevalier Kadosch, grade entièrement philosophique, et qui développe les plus hautes connaissances de la Maçonnerie.

» De nouveaux grades, dont le G.·. O.·. a repris possession dès 1904, ont nécessité dans son sein l'établissement du grand Collège des Rites, investi du pouvoir de les conférer, en mettant ainsi la Maçonnerie française sur le même pied que celle d'Angleterre et d'Amérique, où ils sont pratiqués. Ces grades, qui comprennent les 31e, 32e et 33e degrés, forment le complément de la Maçonnerie ; ils sont autant administratifs que chevaleresques ; et il était indispensable que vous les obtinssiez, afin d'exercer avec connaissance sur tout le corps maconnique le pouvoir éminent dont vous allez être investi.

» Le Grand-Orient, suprême régulateur de l'Ordre en France, a toujours joui d'une puissance morale qui fit respecter la F.·. Maçonnerie sous tous les régimes.

» Jamais le Sénat maçonnique ne brilla d'un aussi vif éclat que sous le règne de Napoléon.

» L'Empereur, votre oncle auguste, qui était initié à nos mystères, comprenait tous les avantages que l'ordre social pouvait retirer de la Maçonnerie bien comprise et bien dirigée, et il voulut que son frère Joseph Napoléon, S. M. le roi d'Espagne, fût à sa tête : il a été notre Grand Maître ; et vous savez, Prince, qu'en 1812, 1813 et 1814 votre noble père, S. M. le roi de Naples, partageait avec l'archi-chancelier de l'empire, le prince Cambacérès, les fonctions de Grand-Maître adjoint du G.·. O.·..

» Toutes les sommités impériales tenaient à honneur, à cette époque, de se grouper autour de ces auréoles de la Maçonnerie : les Kellermann, les Masséna, les Junot, duc d'Abrantès, les Lacépède, les Muraire, les Maret, les Siméon, les Regnault de Saint-Jean-d'Angély, les Clément de Ris, les Beurnonville, les Macdonald, les comte de Ségur, les duc d'Otrante, les Marescalchi, les Rampon, les Davoust, les Sébastiani, les Chaptal, les Latour-d'Auvergne, les Beauharnais, en un mot tout ce que l'armée et le civil renfermaient d'illustrations venait se ranger dans notre Temple et nous éclairer de leur lumière.

» Alors, tandis que l'Aigle impériale dirigeait nos soldats vainqueurs à travers l'Europe étonnée, tandis que l'Empire poursuivait ses immortelles conquêtes, le G.·. O.·. de France, composé de tout ce que le corps social offrait de plus élevé, le G.·. O.·., toujours sage et modeste au milieu de la splendeur, ambitionnait de plus doux triomphes et marchait pacifiquement, avec toute la Maçonnerie, à la gloire de la civilisation.

» Après des malheurs inouïs, des catastrophes sanglantes, de déplorables ambitions, de cruelles déceptions ! une nouvelle ère de prospérité fait battre le cœur des enfants de la veuve ; et nous ne doutons pas, Prince, de l'élan que la Maçonnerie va prendre sous votre puissant et sage maillet.

» Vous nous dirigerez par la voie d'amour et de l'humanité, de progrès et de régularité que nous ont tracée vos dignes devanciers, et vous nous aiderez à prouver au monde combien est exemplaire et respectable une institution qui tend à unir les hommes, qui cherche à les instruire, qui leur apprend à s'aimer les uns les autres, et qui ne se propose qu'un but, aussi sacré que sublime : celui de bien faire et de faire le bien (1) ».

En attendant cette haute direction humanitaire contrôlée par les pouvoirs publics, le prince Murat dut prêter serment qu'il était l'homme-lige de la Maçonnerie. Le F.·. de Berville lui dit :

« *Vous jurez et promettez d'obéir à la constitution maçonnique, aux statuts et règlements généraux, et de rester inviolablement attaché au Grand-Orient, seul législateur et régulateur de l'Ordre maçonnique en France* » ?

Le G.·. M.·., prince Murat :

« *JE LE JURE* » (2).

Un conflit trop rare entre l'Eglise et la Maçonnerie fournit au F.·. Lucien Murat l'occasion d'écrire ce que le Grand Maître pensait de la Secte et ce qu'elle était réellement. Voici le fait et les documents qui en font mention :

« La L.·. *Saint-Jean de Thémis,* O.·. de Caen, à Son Altesse Royale le Prince Lucien, Grand Maître de l'Ordre maç.·. en France.

(1) *Eod. lib.*, p. 12. — Un peu plus loin, on lit, à la p. XXII, une planche de même style de la L.·. Symb.·. *La Franche Union,* de l'O.·. de Choisy-le-Roi.
(2) *Bulletin du G.·. O.·.*, t. VIII, p. 18.

» O.·. de Caen, le 11 juin 1856 (E.·. V.·.).

» Très Illustre Grand Maître,

» La L.·. *Saint-Jean de Thémis,* s'étant réunie le 31 mai dernier pour assister aux funérailles d'un maçon de notre Vallée, attendait dans un pieux recueillement, au domicile mortuaire, le clergé qui devait faire la levée du corps, et, à son arrivée, toutes les têtes se découvrirent, lorsque tout à coup le prêtre officiant, apercevant les branches d'acacia que portaient les Frères, s'approcha de l'un d'eux et déclara à haute voix : « *qu'il se retirerait s'ils persistaient à garder dans leurs mains, pour entrer dans l'église, des signes qui appartenaient à une société secrète anti-religieuse* ».

» En présence d'une menace aussi inconvenante, et voulant à tout prix éviter un scandale, le Vén.·. crut devoir inviter les deux FF.·. à ne pas entrer dans l'église et à attendre, à la porte, la fin de la cérémonie religieuse, pour accompagner ensuite le Frère décédé à sa dernière demeure ; ce qui fut fait par tous les Frères.

» D'après l'exposé qui précède, nous nous adressons à vous, Très illustre Grand Maître, pour vous prier de nous indiquer ce que nous avons à faire en pareille circonstance, c'est-à-dire lors de l'inhumation de l'un de nos Frères.

» Daignez agréer, etc. ».

Voici la lettre du G.·. M.·. :

« Réponse de S. A. R. le Prince Lucien Murat, G.·. M.·. de l'Ordre, au T.·. C.·. F.·. Berjot, Vén.·. de la Loge *Thémis,* O.·. de Caen,

O.·. de Paris, 12 juillet 1856.

» T.·. C.·. F.·.,

» J'ai pris connaissance de la lettre que vous m'avez adressée au sujet de l'incident qui s'est passé lors des funérailles du F.·. Baupte.

» Voici la réponse que je vous adresse à ce sujet, vous priant de la communiquer à l'atel.·., dans sa plus prochaine ten.·..

» Il y a dans notre droit public trois principes d'une vérité incontestable : tout ministre d'un culte, qui reçoit un traitement du Trésor, n'est qu'un agent salarié par l'Etat ; toute église ou chapelle qui n'appartient pas à des particuliers, est nue propriété publique, soit de l'Etat, soit de la commune ; les cultes en France, où l'on en reconnaît plusieurs et où ils sont déclarés égaux, sont du domaine de la police de l'Etat.

» Ces principes posés, en voici les conséquences : le ministre d'un culte ne peut refuser son ministère, pour lequel il reçoit un salaire ; c'est le prix de son ouvrage, il ne peut vouloir l'un et refuser l'autre, libre à lui de se démettre de ses fonctions s'il les trouve désagréables.

» La destination d'une église est d'être ouverte à tout le monde, surtout pendant la célébration du culte ; le ministre qui en est simplement gardien et non propriétaire, n'en peut fermer la porte à personne. Il est vrai qu'autrefois on repoussait les excommuniés, mais aujourd'hui, selon notre droit public, il n'y a plus d'excommuniés en France.

» La police de l'Etat réglant l'extérieur du culte, sans entrer dans le dogme, pourvoit à ses besoins matériels, ordonne qu'il soit public, contient le prêtre dans les bornes de son ministère et défend les voies de fait, soigneusement énumérées dans les art. 260, 261, 262, 263, 264 du Code pénal, qui en empêcheraient l'exercice.

» Entrer dans l'église avec un petit rameau d'acacia à la main ou à la boutonnière, est-ce une des voies de fait défendues par la loi, comme entravant le libre exercice du culte ? Je ne le crois pas. Aussi, je n'hésite pas à vous déclarer que dans tout ce qui s'est passé à l'occasion des funérailles du F.·. Baupte, vous étiez dans votre droit, et tout le tort était de la part du curé.

» A la demande de ce que vous auriez à faire si de pareilles circonstances se présentaient, je réponds en vous conseillant d'observer à l'avenir la même conduite prudente que vous avez tenue dans le passé. Vous me dites que voulant à tout prix éviter un scandale, sur l'invitation du Vénérable vous avez, sans pénétrer dans l'église, attendu à la porte la fin de la cérémonie religieuse pour accompagner ensuite le Frère décédé. En agissant de la sorte, vous vous êtes sagement comportés, et je crois être le fidèle interprète de vos sentiments en ajoutant que si vous aviez pu prévoir que la susceptibilité ombrageuse de M. le Curé serait allée jusqu'à se cabrer à la vue d'une simple feuille d'acacia, vous vous seriez passés de ce symbole de deuil, ou vous l'auriez mis dans votre poche avant l'arrivée du prêtre. Mais vous ne

l'aviez pas prévu, et il faut avouer qu'il y a de tels écarts d'esprit que la prudence humaine la plus prévoyante ne saurait deviner.

» Pour ne pas effaroucher certaines gens, notre règlement avait bien défendu aux maçons de faire usage des insignes et des emblèmes maçonniques aussi longtemps que le clergé serait présent, mais quant aux feuilles d'acacia qui font l'ornement des allées, où messieurs les curés ne manquent pas de se promener, les règlements malheureusement se taisent.

» Malgré ce regrettable silence, maintenant que l'humeur de votre curé vous est connue, vous savez à quoi vous en tenir dorénavant pour ne plus l'effrayer. Un de nos dogmes principaux est l'amour du prochain. Soyez donc tolérants avec les intolérants, paisibles avec les humoristes, charitables avec les haineux. Evitez tout scandale, et principalement le scandale sur le cercueil, car on doit respect au malheur, et le combat que le fanatisme soulève devant le tombeau ne peut que redoubler l'angoisse d'une famille malheureuse que la mort vient cruellement de frapper dans ses affections les plus chères.

» Vous comprendrez, j'en suis sûr, toute la portée de ce sentiment de délicatesse, inconnu peut-être à ceux que le vœu de célibat met en dehors de la famille.

» Notre Société n'est ni secrète, ni anti-religieuse, comme M. le Curé se plaît à le faire croire ; nos principes sont connus de tout le monde, même à ceux qui ont intérêt à nous calomnier, car nos statuts et nos travaux sont publiés dans la presse. Notre Société, sans but politique, n'est que simple société de bienfaisance, agissant sous les yeux du Gouvernement et existant en vertu du droit de réunion et d'association que la loi constitutionnelle reconnaît aux citoyens. Dieu, l'immortalité de l'âme et l'amour du prochain, voilà notre devise. De même qu'il y a un droit naturel, qui est la source de toutes les lois positives, de même il y a une religion universelle qui renferme toutes les religions particulières du globe. C'est cette religion universelle que nous professons, et par conséquent nous accueillons tous ceux qui professent une religion particulière qui s'y rattache ; c'est cette religion universelle que le Gouvernement professe quand il proclame la liberté des cultes. Nous dire sans religion parce que nous en professons une qui les embrasse toutes, c'est comme dire que tel homme nie la loi parce qu'il

reconnaît un droit naturel, suprême, immuable, d'où émanent les législations de tous les temps et de tous les lieux.

» Agréez, T.·. C.·. F.·., l'assurance de mes sentiments les plus f.·..

» Le Grand Maître de l'Ordre maç.·. en France,

» Signé : L. MURAT » (1).

Pour qui sait lire la langue maçonnique, cette lettre montre clairement que la Maçonnerie de 1856, comme celle de 1725 ou de 1927, est toujours la Contre-Eglise, la Contre-Morale et le Contre-Etat.

Le F.·. Murat et ses maçons considèrent le prêtre comme un fonctionnaire salarié qui ne peut refuser son ministère sous prétexte de croyance dogmatique ou de règles maçonniques. Les article du Code civil peuvent seuls régler les litiges entre les deux pouvoirs. C'est un premier jalon pour une séparation de l'Eglise et de l'Etat, dans laquelle grâce au juif Grunbaum-Ballin, rédacteur de la loi, et à son protagoniste le F.·. Aristide Briand (2), le curé sera le simple préposé à la garde de l'édifice religieux, le premier sacristain de son église. Après quoi, la Maçonnerie prétendra ne pas être une secte anti-religieuse, jusqu'à ce que le F.·. Limousin la définisse la Contre-Eglise (3).

Elle apparaît encore dans la lettre du Grand Maître au titre de Contre-Morale. Qu'est-ce, en effet, que cette religion universelle qui s'appuie en dernière analyse sur la morale indépendante que prônait le F.·. Massol à la fin du Second Empire et qui devait aboutir au divorce ? De là, les doctrines des théosophes qui prétendent aussi que leur religion supposée est supérieure à toutes les autres ; de là peu à peu la licence, si vivement critiquée de 1860 à 1870, et centuplée, hélas ! depuis cette époque. La religion universelle détruit en même temps la foi catholique et la morale chrétienne, et tout l'effort des loges tend à ce double résultat.

(1) *Eod. lib.*, p. 170.

(2) *Revue Intern. des Sociétés Secrètes*, T. X, 1921. *La Judéo-Maçonnerie et la Loi de Séparation*, p. 41. Cf. *Procès de M. l'Abbé Jouin* (Bulletin de l'Association paroissiale de Saint-Augustin, Mai 1907, p. 18). Dans la Circulaire du 1er Décembre 1906, M. Briand appelle le curé « *un occupant sans titre juridique et sans droit* ».

(3) HIRAM (F.·. LIMOUSIN), articles de l'*Acacia*, t. I, p. 3 et 97.

Enfin le prince franc-maçon dissimula habilement le caractère de Contre-Etat qui est inhérent à toute société secrète. Aussi le Grand Maître affirme-t-il que la Maçonnerie n'a rien de secret et qu'elle est « une simple société de bienfaisance ». C'est sous le couvert de ces mensonges qu'au XVIIIe siècle elle endormait la royauté et qu'après l'avoir renversée, elle conduisait le roi et la reine à l'échafaud. Le prince Murat semble n'en avoir aucun souvenir, non plus que de la chute de Napoléon, de Charles X et de Louis XVIII, et il ne paraît pas davantage se douter qu'il prépare la ruine du second Empire. Il est difficile de croire à de pareilles naïvetés. Un tel aveuglement nous rappelle la page suivante de Louis Blanc sur les sociétés secrètes de la grande Révolution, que les chefs d'Etat et les princes politiciens devraient méditer :

« *C'est aux écoles souterraines dans lesquelles avaient cours de pareils enseignements que Condorcet faisait allusion lorsque, annonçant cette histoire des progrès de l'esprit humain qu'interrompit sa mort, il se promettait de dire quels coups l'idolâtrie monarchique et la superstition avaient reçus des sociétés secrètes, filles de l'Ordre des Templiers.*

» *Il ne faut donc pas s'étonner si les francs-maçons inspirèrent une vague terreur aux gouvernements les plus soupçonneux ; s'ils furent anathématisés à Rome par Clément XII, poursuivis en Espagne par l'Inquisition, persécutés à Naples ; si, en France, la Sorbonne les déclara* dignes des peines éternelles. *Et toutefois, grâce au mécanisme habile de l'institution, la Franc-Maçonnerie trouva dans les princes et les nobles moins d'ennemis que de protecteurs. Il plut à des souverains, au grand Frédéric, de prendre la truelle et de ceindre le tablier. Pourquoi non ? L'existence des hauts grades leur étant soigneusement dérobée, ils savaient seulement, de la Franc-Maçonnerie, ce qu'on leur en pouvait montrer sans péril ; et ils n'avaient point à s'en inquiéter, retenus qu'ils étaient dans les grades inférieurs où le fond des doctrines ne perçait que confusément à travers l'allégorie, et où beaucoup ne voyaient qu'une occasion de divertissement, que des banquets joyeux, que des principes laissés et repris au seuil des loges, que des formules sans application à la vie ordinaire, et, en un mot, qu'une comédie de l'égalité. Mais, en ces matières, la comédie touche au drame ; et il arriva, par une juste et remarquable dispensation de la Providence, que les plus orgueilleux contempteurs du peuple furent amenés à couvrir de leur nom, à servir aveuglément de leur influence les entreprises latentes dirigées contre eux-mêmes* » (1).

Le prince Murat avait été réélu Grand Maître, mais il touchait à la fin de son second mandat. A lire le *Bulletin du G.·. O.·.*, on pourrait croire que quelques mécontents proposèrent la candidature de S. A. I. le prince Napoléon. Alors, lisons-nous, le prince Murat, « dans sa volonté de n'entrer en lutte, en aucun cas, contre un des membres de la famille de l'Empereur, a fait demander au prince Napoléon s'il était vrai qu'il fût candidat à la Grande-Maîtrise, auquel cas il était prêt, non seulement à se retirer, mais à lui donner tout son concours ».

« Le prince Napoléon a répondu : « que non seulement il n'était pas candidat, mais qu'il n'avait pas entendu parler de la Maçonnerie depuis 1852 ; qu'il ignorait qui avait pu lui prêter cette intention ; qu'il n'avait autorisé jamais une pareille pensée ; et qu'il autorisait, au contraire, la dénégation la plus complète » (2).

Cette citation est tirée du numéro d'avril 1861, et le *Bulletin du G.·. O.·.* continue, dans les numéros suivants, à minimiser le conflit qui avait éclaté à l'état aigu. On peut s'en rendre compte en feuilletant la correspondance inédite entre l'Empereur et le prince Napoléon. Nous lisons dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mars 1924 :

« Une autre affaire faillit mettre aux prises le prince Napoléon et le prince Murat (3). Ce dernier, Grand Maître du Grand-Orient de France, s'était prononcé, au Sénat, pour le maintien du pouvoir temporel du Pape. Les loges ne lui pardonnèrent pas cette attitude et il fut obligé de donner sa démission. Les maçons demandèrent au prince Napoléon de poser sa candidature pour lui succéder. Il en résulta un froissement qui faillit se terminer par un duel. Prévenu de ce qui se passait, l'Empereur mit son *veto* absolu à une rencontre qui ne put avoir lieu.

(1) Louis BLANC, *Histoire de la Révolution Française*, 11.70 ; Paris, librairie internationale, 1869. — L'auteur écrit que les princes ou les chefs de gouvernement sont maintenus dans les grades inférieurs. C'est inexact ; ils sont souvent promus aux grades supérieurs, voire même au 33e, comme le prince Murat, mais les vrais initiés ne livrent jamais le secret maçonnique aux maîtres de l'ordre civil qui sont toujours dupes ou victimes.

(2) *Bulletin du G.·. O.·.* XVII, 39. Avis aux Ateliers, avril 1851.

(3) Napoléon-*Lucien*-Charles Murat (1803-1878) second fils de Joachim (roi de Naples) et de Caroline.

» Une vive émotion s'était emparée des loges. Sur ces entrefaites, dans son assemblée du 23 mai 1861, le Grand-Orient nomma comme Grand Maître le prince Napoléon. Ce vote était acquis, quand arriva, le même jour, au Grand-Orient, un arrêté du préfet de police disant que « l'élection d'un Grand Maître de l'Ordre maçonnique donnait lieu à une agitation de nature à compromettre la sûreté publique », et défendant de procéder à cette élection avant le mois d'octobre suivant. Le Prince protesta contre cette intrusion du Gouvernement dans les affaires de la Maçonnerie, mais il ne dut pas moins s'incliner. Ajoutons que, quelques mois plus tard, l'Empereur nomma, par décret, le maréchal Magnan Grand Maître de la Franc-Maçonnerie française ».

« *L'Empereur au prince Napoléon.*

» Le 21 mai.

» Mon cher Napoléon,

» Voulant terminer la malheureuse affaire qui nous a occupés cette semaine, j'ai exigé de Murat qu'il retire sa lettre. Cela étant fait, il faut terminer également la cause de discussion qui est la grande maîtrise. Je désire donc que tu retires ta candidature. Murat donnerait également sa démission et on laisserait l'élection (*un mot illisible*)..Persigny a dû t'en parler hier.

» Crois à ma sincère amitié.

» NAPOLÉON ».

« *Le prince Napoléon à l'Empereur.*

» Palais-Royal, 24 mai.

» Sire,

» L'élection du Grand Maître de la Maçonnerie devait avoir lieu le 20 mai (1).

» En dehors de toute influence de ma part, et sans la moindre démarche pour obtenir leurs suffrages, les francs-maçons de France ont voulu me nommer.

» Je n'ai déclaré que je n'accepterais leurs suffrages que la veille même de l'élection et dans les circonstances qui, vous

(1) L'élection fut reportée au 23 mai. — Cf. CAUBET (F∴) ; *Souvenirs* (1860-1889) : Le prince Murat, Le maréchal Magnan, p. 47-91 : Paris, Cerf. 1839.

le savez, m'en faisaient un devoir. J'avais surtout, en agissant ainsi, le sentiment d'être utile au pays et à la dynastie.

» Je ne rappellerai pas à Votre Majesté les dissensions qui ont eu lieu dans notre famille à ce sujet. Vous avez reconnu que le droit, la modération et l'énergie ont été de mon côté. Cependant, vous êtes intervenu, comme chef de famille, et vous m'avez fait signer un ordre d'arrestation par le préfet de police. L'affaire d'honneur entre le prince Murat et moi a dû s'arranger.

» L'élection du Grand Maître a été signalée par les violences les plus inouïes et les plus illégales. Malgré cela, les maçons se sont montrés aussi persévérants que modérés. Ils ont manifesté leur volonté malgré les entraves matérielles. Ils m'ont nommé Grand Maître par un vote écrit et signé. De plus, ils ont confirmé ce vote dans le lieu légal de leurs réunions, avec toutes les formalités voulues, et j'ai été nommé à l'unanimité des présents, par 91 voix sur 140. Ceux qui n'ont pas voté pour moi se sont abstenus ou étaient absents, et pas une seule voix ne s'est prononcée pour un autre candidat.

» C'est dans ces circonstances, quand tout était fini, que le Préfet de police a fait un acte qui ajourne l'élection à six mois. Cet acte, dont les considérants s'appuient sur des troubles qui n'ont pas eu lieu, est illégal à tous les points de vue. Le Préfet de police n'a aucune autorité pour se mêler aux actes intérieurs de la Maçonnerie. Il n'est pas l'ombre d'un motif qui puisse justifier cette intervention.

» Je suis de droit Grand Maître de la Maçonnerie française ; de fait, il y a un autre Grand Maître dont l'autorité est maintenue par votre police. Il ne me reste que deux partis à prendre : — ou constater la violence qui est faite à la Maçonnerie et défendre ses droits par tous les moyens légaux : cette conduite, je la suivrais, certes, si je n'étais le cousin de Votre Majesté, si je n'étais prince français et membre de la dynastie impériale ; — ou faire céder mes devoirs de maçon devant ceux de prince et de votre parent.

» Fidèle comme je le serai toujours au dévouement et à l'obéissance que je dois à votre personne, malgré les injustices commises à mon égard, malgré votre intervention qui m'a été fâcheuse à tous les points de vue, et dont Votre Majesté s'est crue autorisée à user contre moi, sans vouloir agir contre mes adversaires, je veux mettre fin à cette lutte.

» Je n'ai cédé devant aucune considération étrangère. J'ai ob-

tenu l'appui de l'immense majorité des maçons. Aujourd'hui, je suis brisé par un acte de votre volonté et de votre puissance. Profondément peiné de la conduite que Votre Majesté a cru devoir tenir envers moi, envers son ami d'enfance, son ami des mauvais jours, celui qu'elle a presque élevé dans l'exil, je cède, rien ne pouvant me décider à vous résister. J'ai l'honneur d'offrir à Votre Majesté ma démission de Grand Maître, puisque vous vous êtes constitué de fait l'arbitre de la Maçonnerie.

» L'Empereur voudra bien, j'espère, m'autoriser, quand je le croirai utile, à faire connaître, sans entrer dans les détails, ma démarche auprès d'elle et les motifs qui l'ont déterminée, aux maçons qui m'ont élu. Je leur dois cette explication de ma conduite.

» Veuillez agréer, etc...

» NAPOLÉON (Jérôme) ».

« *L'Empereur au prince Napoléon.*

» Le 28 mai.

» Mon cher cousin (1),

» J'ai écrit à Murat que je lui défendais d'une manière absolue de se battre avec vous et qu'il devait vous exprimer ses regrets de la lettre inconvenante qu'il vous a écrite. Je vous adresse la même défense. Il est impossible qu'il y ait dans ma famille de semblables scandales.

» Croyez à ma sincère amitié.

» NAPOLÉON » (2).

Le prince Murat donna sa démission, le 6 novembre 1861, par une lettre aux Grands Conservateurs de l'Ordre maçonnique en France, auxquels il tient à faire remarquer « qu'un maçon n'est pas seulement membre de sa loge, ni même de la Maçonnerie française tout entière, mais qu'il appartient à la grande famille et a pour frères tous les maçons de l'univers » (3). C'était pour poser le principe de cette fraternité universelle qui renverse les frontières, renie l'idée de patrie et renforce la lutte de classes par l'appui des sociétés secrètes.

(1) Contrairement à son habitude, l'Empereur ne tutoie pas son cousin dans cette lettre, ce qui permet de supposer qu'elle fut écrite avec l'idée de la rendre publique.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1852, p. 94.

(3) *Bulletin du G.·. O.·.*, XVII, 203.

Un arrêté du préfet de police, M. Boitelle, défendit de nommer le Grand Maître de la Maçonnerie le 14 octobre 1861 et reporta l'élection en mai 1862 (1). Afin d'atténuer cet acte d'autorité, le ministre de l'Intérieur avait autorisé la Maçonnerie et jeté l'interdit sur la société de Saint-Vincent-de-Paul par une circulaire qui fit un grand bruit à cette époque et qu'on a trop vite oubliée. Nous croyons utile de la reproduire :

« Paris, le 16 octobre 1861.

» Monsieur le Préfet,

» Depuis longtemps le Gouvernement se préoccupe de la nécessité de faire rentrer dans les conditions de la loi les associations de bienfaisance dont l'existence et l'action n'ont pas encore été régulièrement autorisées. Par diverses circulaires, notamment en date du 30 octobre 1850, du 19 août 1852 et du 15 juin 1854, vous avez été invité à rappeler à ces sociétés les obligations que la loi leur impose. Malgré ces avertissements, la considération qui s'attache aux actes de bienfaisance a prolongé, jusqu'ici, la tolérance de l'autorité ; mais il est devenu indispensable et il est juste de régulariser une situation dont le temps n'a fait qu'aggraver les inconvénients.

» Je m'empresse, du reste, à reconnaître, qu'à part ces inconvénients, les nombreuses associations de bienfaisance autorisées ou non et qui forment des branches considérables de la charité publique, méritent toute la sympathie du Gouvernement pour les bienfaits qu'elles répandent dans le pays, soit qu'elles revêtent un caractère religieux comme les sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, de Saint-François-Régis, de Saint-François-de-Sales, soit que, d'origine différente, elles aient une organisation purement philanthropique comme la Franc-Maçonnerie.

» Etablie en France depuis 1725, cette dernière n'a pas cessé, en effet, de maintenir sa réputation de bienfaisance, et tout en accomplissant avec zèle sa mission de charité, elle se montre animée d'un patriotisme qui n'a jamais fait défaut aux grandes circonstances. Les divers groupes dont elle se compose, au nombre d'environ 470, connus sous le nom générique d'ateliers et les dénominations particulières de loges, chapitres, collèges, consistoires, etc., quoique non reconnus et régulièrement constitués,

(1) *Eod. lib.*, p. 191.

fonctionnent avec calme dans le pays et n'ont depuis longtemps donné lieu à aucune plainte sérieuse à l'autorité. Tel est l'ordre et l'esprit qui règnent dans cette association, qu'à l'exception de son organisation centrale dont le mode d'élection, de nature à exciter des rivalités entre les diverses loges et à troubler leur bonne harmonie, réclamerait quelques modifications, il ne peut être qu'avantageux d'autoriser et de reconnaître son existence.

» De leur côté, les associations religieuses de bienfaisance, et particulièrement la société de Saint-Vincent-de-Paul, se recommandent au respect public par les vertus qu'elles exercent. Les nombreuses conférences de Saint-Vincent-de-Paul, fondées dans le but de distribuer des secours aux indigents, de moraliser et d'instruire les classes ouvrières, poursuivent avec un zèle remarquable un but qui ne saurait être trop loué. C'est la bienfaisance donnant la main à la religion et s'échauffant de ses nobles aspirations pour mettre en pratique les préceptes de la charité chrétienne ; et non seulement ces sociétés contribuent puissamment au soulagement et à la moralisation des classes pauvres, elles concourent encore à entretenir dans les classes élevées tout un ordre de sentiments généreux en faisant comprendre aux hommes de fortune et de loisir la mission du riche au milieu de ceux qui souffrent.

» L'esprit de ces sociétés paraît, du reste, en lui-même, étranger aux préoccupations politiques, car, formées d'hommes religieux appartenant indistinctement à toutes les opinions, elles comptent dans leur sein un grand nombre de fonctionnaires publics et d'amis dévoués du Gouvernement.

» Mais si les conférences locales de Saint-Vincent-de-Paul ont droit à toute la sympathie du Gouvernement, j'ai le regret de dire qu'il n'en est pas de même de ces conseils ou comités provinciaux qui, sous l'apparence d'encourager les efforts particuliers des diverses conférences, viennent chaque jour davantage s'emparer de leur direction, les dépouiller du droit de choisir elles-mêmes leurs présidents et leurs dignitaires et s'imposent ainsi à toutes les sociétés d'une province, comme pour les faire servir d'instruments à une pensée étrangère à la bienfaisance.

» Quant au conseil supérieur siégeant à Paris, le Gouvernement ne saurait approuver l'existence de cette espèce de comité directeur qui, sans être nommé par les sociétés locales, se recrutant de lui-même et de sa seule autorité, s'arroge le droit de les gouverner pour en faire une sorte d'association occulte dont il

étend les ramifications au delà des frontières de la France, et qui prélève sur les conférences un budget dont l'emploi reste inconnu.

» Une telle organisation ne peut s'expliquer par l'intérêt seul de la charité. Est-il nécessaire, en effet, que les hommes honorables qui font de la bienfaisance à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, soient conseillés, dirigés par un comité de Paris ! Ne sont-ils pas, au contraire, plus en état que personne de savoir à qui distribuer leurs aumônes ? Enfin la charité chrétienne a-t-elle besoin pour s'exercer de se constituer sous la forme de sociétés secrètes.

» Monsieur le Préfet, la loi qui interdit ces sortes d'associations et qui est violée depuis trop longtemps, vous impose des obligations que mon devoir est de vous rappeler, en conciliant le respect de la loi avec le grand intérêt qui s'attache au noble exercice de la charité. S'il existe dans votre département des sociétés de bienfaisance non autorisées, sous quelque titre ou dénomination qu'elles soient établies, conférences de Saint-Vincent de Paul, sociétés de Saint-François-Régis et de Saint-François-de-Sales et loges de Franc-Maçonnerie, je vous invite à les autoriser sans délai, suivant les formes légales, et à les admettre, ainsi que toutes les sociétés déjà reconnues, au partage des faveurs du Gouvernement comme à la protection de l'Etat.

» En outre, si les présidents ou délégués directement nommés par les sociétés, isolées d'une même ville, jugent utile de se concerter dans l'intérêt de leur mission, vous les autoriserez à se réunir et à former un comité.

» Enfin, si ces diverses sociétés, par l'organe de leurs présidents ou délégués, vous expriment le désir d'avoir à Paris, près du siège du Gouvernement, une représentation centrale, vous me transmettrez l'expression de leurs vœux avec les raisons qu'elles auraient à faire valoir, et j'aurai l'honneur de prendre les ordres de l'Empereur pour décider sur quelles bases et d'après quels principes cette représentation centrale pourrait être organisée. Jusque-là vous interdirez les réunions de tout conseil supérieur, central ou provincial et vous en prononcerez la dissolution.

» Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

» *Le Ministre de l'Intérieur,*
» F. DE PERSIGNY » (1).

(1) *Eod. lib.*, p. 191.

Enfin de profondes divisions continuèrent à se manifester au G.·. O.·., et l'Empereur estimant ne pas devoir attendre le mois de mai 1862, Sa Majesté fit paraître le 11 janvier le décret qui suit :

« Napoléon,

» Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

» A tous, présents et à venir, salut,

» Vu les articles 291 et 294 du Code pénal, la loi du 10 avril 1834 et le décret du 25 mars 1852 ;

» Considérant les vœux manifestés par l'Ordre maçonnique de France, de conserver une représentation centrale ;

» Sur la proposition de notre ministre de l'Intérieur,

» Avons décrété et décrétons ce qui suit :

» Article 1er. — Le Grand Maître de l'Ordre maçonnique de France, jusqu'ici élu pour trois ans, en vertu des statuts de l'Ordre, est nommé directement par nous pour cette même période.

» Article 2. — Son Excellence le maréchal Magnan est nommé Grand Maître du Grand Orient de France.

» Article 3. — Notre ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

» Fait au Palais des Tuileries, le 11 janvier 1862.

» NAPOLÉON.

» Par l'Empereur :

» *Le Ministre de l'Intérieur,*

» F. DE PERSIGNY ».

Dès le 16 janvier, le maréchal Magnan adressait la circulaire suivante à tous les ateliers du G.·. O.·. :

« TT.·. CC.·. FF.·.,

» Aux termes de votre constitution de 1854, il appartenait à la Maçonnerie de choisir elle-même son Grand Maître, par la voie de l'élection. Le Gouvernement a cru devoir ressaisir le droit de nomination du Grand Maître de l'Ordre maçonnique, et S. M. l'Empereur a daigné m'appeler à cette haute position. Mon cœur est rempli de gratitude pour la bonté de l'Empereur ; il est plein aussi, croyez-le bien, des sentiments les plus fraternels et les plus maçonniques.

» Quand l'Empereur a voulu prendre le soin lui-même de vous donner un Grand Maître, il n'a point entendu diminuer l'indépendance de votre Ordre, ni gêner en rien la liberté de votre action ; il s'est, au contraire, rappelé que l'Empereur Napoléon Ier a été le Grand Protecteur de l'Ordre maçonnique en France, et que son frère, le roi Joseph, en a été le Grand Maître. L'Empereur a voulu, à son tour, vous donner une marque de sa confiance, de son estime, de sa haute protection. De quel prix cette preuve d'une bonté toute paternelle ne doit-elle pas être pour l'Ordre maçonnique, venant de notre Empereur bien-aimé, qui a tant fait pour le développement et le progrès des œuvres de bienfaisance et d'assistance mutuelle, objets des préoccupations et des études constantes de la Maçonnerie.

» Bienveillance et fermeté, TT.·. CC.·. FF.·., tel est mon programme. Votre concours sincère et dévoué m'aidera à ne pas rester trop au-dessous de la tâche que l'Empereur a daigné me confier, et dans laquelle je n'oublierai pas que j'ai été précédé par un Ill. Grand Maître, membre de la famille de l'Empereur, et à qui je suis heureux d'avoir à faire agréer ici l'hommage de mon respectueux attachement.

» Recevez, TT.·. CC.·. FF.·., l'assurance de ma haute et affectueuse considération.

» *Le Grand Maître de l'Ordre maçonnique en France.*

» Maréchal MAGNAN.

» O.·. de Paris, ce 16 janvier 1862 (E.·. V.·.) ».

Le 8 février, une fête fut donnée en l'honneur du nouveau G.·. M.·.. Le F.·. Alfred Blanche, Président du Conseil, prononça un discours pour établir le caractère démocratique de la Maçonnerie française depuis la grande Révolution. N'était-ce pas indiquer discrètement au maréchal Magnan et à l'Empereur qui l'avait nommé que l'Empire serait renversé un jour par les loges ? Voici ce passage tendancieux :

« Permettez-moi maintenant, dans ce devoir improvisé que je remplis, de rechercher rapidement avec vous quelle devait être, quelle n'a pas été suffisamment jusqu'ici, mais quelle peut être la situation de la Maçonnerie, à notre époque et en France.

» Notre Ill.·. Grand Maître adjoint, le Frère Heullant, et notre Très Ill.·. Grand Maître lui-même, ont touché ce point ; je ne pourrai, à mon tour, que l'effleurer.

» On l'a dit avec raison, notre force est, dans notre constitution

et dans notre recrutement démocratique. Ce que la France a toujours désiré, toujours cherché, toujours aimé par dessus tout, c'est l'égalité individuelle. Aussi, s'est-elle toujours rattachée à toutes les institutions qui marchaient dans cette voie.

» La Franc-Maçonnerie anglaise, dont on a justement loué la puissance, a une constitution aristocratique. Elle n'en est pas moins une très excellente Franc-Maçonnerie, et si vous me permettez, mes chers Frères, un aperçu historique, cette différence s'explique précisément par la situation des deux pays, et il faut le dire, par les époques différentes auxquelles ont eu lieu, dans l'un et dans l'autre, les grandes révolutions qui ont créé les sociétés modernes.

» Quand la révolution anglaise s'est faite, la classe moyenne qu'on a appelée chez nous tiers-état, n'existait pas en réalité ; il y avait le peuple et l'aristocratie. La révolution anglaise a été faite non par le peuple, mais par l'aristocratie ; celle-ci s'est trouvée prête en présence des classes inférieures qui n'étaient pas à son niveau : même après la révolution, elle est restée à la tête de la société et, à mesure que par les connaissances modernes la société a progressé, l'aristocratie anglaise a progressé aussi.

» C'est ce qui explique comment, en Angleterre, à côté d'une constitution aristocratique, il y a une préoccupation permanente du bien des classes inférieures : c'est, je le répète, que l'aristocratie anglaise, après comme avant la révolution, a conservé son niveau et a monté avec les connaissances humaines.

» En France, au contraire, quand la révolution s'est faite, les classes supérieures avaient singulièrement perdu de leur prestige, de leur mérite ; les classes moyennes, le tiers-état, avaient pris un très grand essor, un très grand développement démocratique. Louis XIV, en effet, avait démontré, en prenant ses plus grands ministres dans la classe moyenne, qu'il n'était pas nécessaire d'être grand seigneur pour être placé à la tête de la société. Le tiers-état avait donc monté pendant que les classes aristocratiques, non seulement restaient en chemin, mais rétrogradaient. La révolution fut terrible dans plusieurs de ses époques ; dans une surtout, elle fut déplorable. Si bien que quand elle fut terminée, ce fut en vain qu'on chercha l'aristocratie en France ; on ne trouva plus que la démocratie.

» Il n'est donc pas étonnant que la France soit un pays essentiellement démocratique et que la Franc-Maçonnerie française participe elle-même de ce caractère » (1).

Le maréchal Magnan mourut en 1865 ; il n'exerça la Grande Maîtrise que trois ans. Son convoi solennel à Notre-Dame de Paris donna lieu à une manifestation regrettable. Les maçons se permirent de déposer sur le catafalque les emblèmes de leur Ordre pendant la cérémonie funèbre, présidée par Mgr Darboy, qui donna lui-même l'absoute. La Maçonnerie n'ignorait pas les encycliques des Souverains Pontifes et s'en moquait ironiquement (2). D'autre part, à propos de l'excommunication portée par l'évêque de l'île Maurice sur l'Ordre maçonnique et du refus des obsèques religieuses pour plusieurs maçons décédés, nous lisons, dans une lettre adressée au Grand Maître, le passage suivant qui fut interprété comme éloge de la tolérance de Mgr Darboy :

« Animé d'une pensée pieuse, le délégué des atel.·. de la *Triple Espérance* au Grand-Orient de France, le C.·. F.·. Descombes demanda et obtint, à la cathédrale métropolitaine de Paris, un service funèbre en commémoration de ces FF.·. anathématisés. Des circonstances suscitées par des ennemis de notre Ordre tournèrent à leur propre confusion et vinrent procurer à cette solennité réparatrice la haute sanction de Son Ex. le cardinal-archevêque de Paris, qu'on n'avait pas cru nécessaire d'obtenir » (3).

Mgr Darboy, qui ne fut pas cardinal, avait-il été consulté ? S'est-il rendu compte des emblèmes maçonniques au convoi du maréchal Magnan ? C'est fort contestable.

Quoi qu'il en soit, Pie IX se persuada, non sans quelque vraisemblance, que les condamnations de ses prédécesseurs concernant la Maçonnerie étaient trop oubliées, et Sa Sainteté prononça, au Consistoire secret du 25 septembre 1865, l'allocution que voici :

(1) *Eod, ib.*, p. 40. — A la page 78 du même volume, on lit que le G.·. M.·. fut affilié à la L.·. *Les Frères unis inséparables*. Le fils du maréchal Magnan, Léopold, capitaine d'état-major, fut reçu avec son père, qui lui dit en l'embrassant : « Hier, je t'aimais comme un fils, aujourd'hui, je t'aime de plus comme un frère ».
(2) *Bulletin du G.·. O.·.*, t. XIV, p. 104.
(3) *Bulletin du G.·. O.·.*, t. XVII, p. 176. Cf. t. XIV, p. 104, 175, 185, 215.

« Vénérables Frères,

» Parmi les nombreuses machinations et les artifices par lesquels les ennemis du nom chrétien ont osé s'attaquer à l'Eglise de Dieu et voulu l'ébranler et l'assiéger par des efforts superflus, à la vérité, doit être, sans nul doute, comptée cette société perverse d'hommes, vulgairement appelée « maçonnique », qui, retenue d'abord dans les ténèbres et l'obscurité, a fini par se faire jour ensuite, pour la ruine commune de la religion et de la société humaine.

» Dès que nos prédécesseurs, les Pontifes romains, fidèles à leur office pastoral, ont eu découvert ses embûches et ses fraudes, ils ont pensé qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour tenir en échec par leur autorité et pour frapper, lacérer avec une sentence de condamnation, comme avec un glaive, cette secte aspirant le crime et s'attaquant aux choses saintes et publiques.

» Benoît XIV confirma, par sa constitution, cette juste et légitime sentence de condamnation et il ne manqua pas d'exhorter les princes catholiques souverains à consacrer toutes leurs forces et toute leur sollicitude à réprimer cette secte très immorale et à défendre la société contre le péril commun.

» Plût au Ciel que ces monarques eussent prêté l'oreille aux paroles de notre prédécesseur ! Plût au Ciel que, dans une affaire aussi grave, ils eussent moins mollement agi ! Certes, nous n'aurions jamais eu, ni nos pères non plus, à déplorer tant de mouvements séditieux, tant de guerres incendiaires qui mirent l'Europe entière en feu, ni tant de maux amers qui ont éprouvé et qui éprouvent aujourd'hui encore l'Eglise.

» Mais la fureur des méchants ayant été loin de s'apaiser, Pie VII, notre prédécesseur, frappa d'anathème une secte d'origine naissante, le carbonarisme, qui s'était propagé surtout en Italie; et enflammé du même zèle pour les âmes, Léon XII condamna, par ses lettres apostoliques, non seulement les sociétés secrètes que nous venons de mentionner, mais encore toutes autres, de quelques noms qu'elles fussent appelées, conspirant contre l'Eglise et le pouvoir civil, et il les défendit à tous les fidèles sous la très grande peine d'excommunication.

» Toutefois, ces efforts du siège apostolique n'ont pas eu le succès espéré. La secte maçonnique dont nous parlons n'a pas été vaincue ni terrassée ; au contraire, elle s'est tellement développée, qu'en ces jours difficiles, elle pose partout avec impunité et lève un front plus audacieux.

» Nous avons dès lors pensé devoir revenir sur cette matière, attendu que, par suite d'ignorance, peut-être, des coupables menées qui s'agitent clandestinement, il pourrait surgir l'opinion fausse que la nature de cette société est inoffensive, et que cette institution n'a pas d'autre but que de secourir les hommes et de leur venir en aide dans l'adversité ; et que, dans cette société, il n'y a rien à craindre pour l'Eglise de Dieu.

» Qui, cependant, ne comprend pas combien elle s'éloigne de la vérité ? Que veut pour elle cette société d'hommes appartenant à toute religion et à toute croyance ? A quoi bon ces réunions clandestines et ce serment si rigoureux exigé des initiés, s'engageant à ne jamais rien dévoiler de ce qui peut y avoir trait ? A quoi bon cette atrocité inouïe de peines et châtiments auxquels se vouent les initiés dans le cas où ils viendraient à manquer à la foi du serment ? A coup sûr, impie et criminelle, doit être une société qui fuit ainsi le jour et la lumière : « Celui-là qui fait le mal, a dit l'Apôtre, hait la lumière ! » Combien sont différentes d'une telle association les pieuses sociétés des fidèles qui fleurissent dans l'Eglise catholique !

» Chez elles, pas de réticence, pas d'obscurité, la loi qui les régit est claire pour tous : claires aussi sont les œuvres de charité pratiquées selon la doctrine de l'Evangile.

» Aussi n'avons-nous pas vu sans douleur des sociétés catholiques de cette nature, si salutaires, si bien faites pour exciter la piété et venir en aide aux pauvres, être attaquées et même détruites en quelque lieu, tandis qu'au contraire on encourage, ou tout au moins on tolère la ténébreuse société maçonnique, si ennemie de l'Eglise et de Dieu, si dangereuse même pour la sécurité des royaumes.

» Vénérables Frères, nous éprouvons de la peine et de l'amertume à voir que quelques personnes, lorsqu'il s'agit de cette secte à réprouver selon les constitutions de nos prédécesseurs, se montrent molles, presque assoupies, alors qu'en une si grave affaire, les exigences de leur fonction et de leur charge voudraient qu'elles montrassent la plus grande activité. Si ces personnes pensent que les Constitutions apostoliques, publiées sous peine d'anathème contre les sectes occultes et leurs adeptes et fauteurs, n'ont aucune force dans les pays où lesdites sectes sont tolérées

par l'autorité civile, ces personnes assurément sont dans une bien grande erreur. Ainsi vous le savez, Vénérables Frères, nous avons déjà réprouvé, et aujourd'hui de nouveau nous réprouvons et condamnons la fausseté de cette mauvaise doctrine.

» En effet, est-ce que ce pouvoir suprême de paître et de diriger le troupeau universel que, dans la personne du bienheureux Pierre, les pontifes romains acceptèrent du Christ, et le pouvoir suprême qu'ils doivent exercer dans l'Eglise, doivent dépendre du pouvoir civil, ou pourraient-ils, par quelque raison, être contraints et violentés par lui ?

» Dans ces circonstances, de peur que des hommes imprévoyants et que la jeunesse ne se laissent égarer, dans le principe, et de peur que notre silence n'offre quelque occasion de protéger l'erreur, nous avons résolu, Vénérables Frères, d'élever notre voix apostolique ; et, confirmant ici devant vous les constitutions de nos prédécesseurs, de par notre autorité apostolique :

» *Nous réprouvons et condamnons cette société maçonnique et les autres sociétés du même genre qui, tout en étant de forme différente, tendent au même but, et qui conspirent, soit ouvertement, soit clandestinement, contre l'Eglise et les pouvoirs légitimes, et nous voulons que lesdites sociétés soient tenues pour proscrites et réprouvées par nous sous les mêmes peines que celles qui sont spécifiées dans les constitutions antérieures de nos prédécesseurs, et cela aux yeux de tous les fidèles du Christ de toute condition, de tout rang et de toute dignité, et par toute la terre.*

» Maintenant il ne nous reste plus, pour satisfaire aux vœux et à la sollicitude de notre cœur paternel, qu'à avertir et exciter les fidèles qui se seraient associés à des sectes de ce genre, d'avoir à obéir à de plus sages inspirations et à abandonner ces funestes conciliabules, afin qu'ils ne soient pas entraînés dans l'abîme de la ruine éternelle ; et quant à tous les autres fidèles, plein de sollicitude pour les âmes, nous les exhortons fortement à se tenir en garde contre les discours perfides des sectaires qui, sous un extérieur honnête, sont enflammés d'une haine ardente contre la religion du Christ et l'autorité légitime, et qui n'ont qu'une pensée unique comme un but unique, à savoir : de renverser tous les droits divins et humains.

» Qu'ils sachent bien que ces affiliés à de telles sectes sont comme ces loups que le Christ Notre-Seigneur a prédit devoir

venir, couverts de peaux de brebis, pour dévorer le troupeau ; qu'ils sachent qu'ils sont du nombre de ceux dont l'Apôtre nous a tellement interdit la société et l'accès, qu'il a éloquemment défendu que nous leur disions même : *Ave* (Salut).

» Fasse Dieu, riche en miséricorde, exauçant les prières de nous tous, qu'avec le secours de sa grâce, les insensés reviennent à la raison et que les hommes égarés rentrent dans le sentier de la justice !

» Fasse Dieu, qu'après la compression des hommes dépravés qui, à l'aide des sociétés ci-dessus mentionnées, se livrent à des actes impies et criminels, l'Eglise et la société humaine puissent se reposer un peu de maux si nombreux et si invétérés !

» Afin que nos vœux soient exaucés, prions aussi notre avocate auprès du Dieu très clément, la très sainte Vierge, sa mère immaculée dès sa naissance, à qui il a été donné de terrasser les ennemis de l'Eglise et les monstres d'erreur.

» Implorons également la protection des bienheureux apôtres Pierre et Paul, par le glorieux sang desquels cette noble ville a été consacrée. Nous avons la confiance qu'avec leur aide et assistance, nous obtiendrons plus facilement ce que nous demandons à la bonté divine » (1).

Le *Bulletin du Grand-Orient* a reproduit en latin et en français le texte de cette Allocution consistoriale qu'il fait suivre des articles railleurs des journaux sectaires et de la presse libérale, non moins impertinente (2). Certaines loges eurent l'audace d'adresser leur réponse au Saint-Père, en lettre ouverte bien

(1) Bulletin du G.·. O.·., t. XXI (1865), p. 530.

(2) Ces articles et ces réponses sont imprimés dans le *Bulletin du G.·. O.·.*, t. XXI, à partir de la p. 538. Un franc-maçon d'Amiens (p. 605) posa au rédacteur en chef d'un journal catholique quelques questions assez curieuses à propos de l'Allocution de Pie IX :

Extrait du Journal d'Amiens, du 21 octobre 1865.

Monsieur le Rédacteur en chef,

..... Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Rédacteur, que les francs-maçons viennent encore d'être excommuniés par Sa Sainteté le Pape Pie IX. Je dis *encore*. En effet, ils l'ont déjà été nombre de fois, et notamment :

1° le 4 des calendes de mai 1738, par la bulle *In eminenti* de Clément XII ;

2° le 14 mai 1757, par une bulle de Benoît XIV

3° Par Pie VII et Léon XII, qui ont renouvelé les bulles dont je viens de parler ;

4° Par Pie IX, dans son Encyclique du 9 novembre 1846 ;

5° Par le même Pontife, en septembre 1865, etc.

Or, l'excommunication d'il y a quelques semaines m'a profondément

entendu ; et l'épiscopat ne paraît pas avoir mis en lumière les enseignements si précis de Pie IX. Relevons cependant une « Lettre » de l'évêque de Laval. Sa Grandeur constate que la France ne s'est pas sentie atteinte par les Encycliques pontificales antimaçonniques ; ce qui constitue une erreur funeste depuis la Révolution de 1789. L'aveuglement libéral touchant à la Maçonnerie remonte chez nous à la fondation des premières Loges, vers 1737. Il favorisa l'éclosion des idées révolutionnaires ; puis, sous le premier Empire, le développement des Loges militaires

inquiété. En effet, me suis-je dit, c'est pour la quinzième ou la vingtième fois que les Souverains Pontifes excommunient les francs-maçons, quel sera l'effet de cette quinzième ou vingtième excommunication ?

» Je sais bien que d'aucuns disent que cela fera beaucoup de bien à la propagande, — mais ceux qui disent cela sont des journalistes, et vous le savez, Monsieur le Rédacteur, les journalistes ne disent pas toujours la vérité ; il en est même qui mentent effrontément tous les jours.

» D'autres journalistes prétendent que dans beaucoup de Loges, il y a eu des ecclésiastiques et des religieux ; — l'*Avenir national* du 17 octobre courant va même jusqu'à imprimer que la Loge *Triple Unité* de Fécamp a été fondée par des moines bénédictins, les mêmes qui fabriquaient et qui fabriquent encore aujourd'hui cette suave liqueur dont les bouteilles font actuellement l'un des plus beaux ornements des vitrines de la rue des Trois-Cailloux.

» Je vous avoue, Monsieur le Rédacteur, que cette assertion de l'*Avenir national* m'a tout d'abord paru une énormité, et je me suis permis de douter de son exactitude ; il n'est pas possible, me suis-je dit, que des ecclésiastiques aient fait partie d'associations d'excommuniés, et afin d'en avoir le cœur net, j'allais me livrer à des travaux dignes d'un membre de la Société des Antiquaires de Picardie, lorsque j'apprends que le Grand-Orient vient de communiquer à notre Vénérable les listes annuelles des membres des anciennes Loges d'Amiens, liste authentique — elles sont signées par tous les Frères. J'ai aussitôt demandé et obtenu l'autorisation de compulser ces listes, — et je suis forcé de reconnaitre que les journaux disent vrai parfois.

» En effet, je vois figurer sur les listes de la *Parfaite Sincérité*, ancienne Loge d'Amiens, actuellement en sommeil, les noms suivants :

Année 1776

Desforges, — sous-prieur du couvent des Augustins ; il remplissait dans la Loge les fonctions de Frère hospitalier.

Année 1777

Le même Desforges, — mêmes fonctions.

Roussel, chanoine de la cathédrale d'Amiens ; — fonctions de 1er Surveillant (le 1er Surv.·. est le vice-président de la Loge).

Année 1780

Le même Roussel, *ut suprà*.

Année 1782

Outre les sus-nommés :

Tasset, religieux augustin ; — fonctions d'orateur.

parut chose naturelle et couvrit celui des Loges civiles que la Restauration ne put arrêter. Le rapprochement du trône et de l'autel, plus nominal que réel, gardait un fonds de gallicanisme toujours en défiance de tout ce qui venait de Rome. Aussi les gouvernements successifs de 1800 à 1870 n'ont-ils pas pris garde aux graves avertissements des Pontifes romains, alors que le clergé lui-même refusait de croire au péril maçonnique. Quelques rares conducteurs d'âmes seulement y prêtèrent une consciencieuse attention, comme l'évêque de Laval qui écrivait à ses prêtres le 10 octobre 1865 :

Année 1785

François Pinchon-Lebrun, homme d'affaires de Mgr l'évêque de Noyon ; — fonctions de secrétaire.

Dom Pierre Burlot, religieux bénédictin ; — fonctions d'hospitalier.

Années 1810-1814

Charles Ribeaucourt, curé-doyen de Couty (Somme).

Et tous ces FF.·.-là connaissaient les bulles latines qui les excommuniaient, — et leurs confesseurs les connaissaient aussi ! ! — pas un d'eux n'a abjuré le Franc-Maçonnisme ! ! !

« Alors qu'est-ce que c'est que l'excommunication ?....

» Et maintenant, après ce long préambule, j'arrive enfin aux questions que je voulais vous poser tout d'abord, et qu'aucun Frère de ma Loge n'a pu résoudre.

» Attention, Monsieur le Rédacteur, je commence :

» 1° Comment des augustins, des bénédictins, des chanoines pouvaient-ils rester francs-maçons et continuer leurs fonctions catholiques alors qu'ils avaient été frappés par les foudres de Rome ?

» 2° Comment les magistrats si respectables dont j'ai cité tout à l'heure les noms n'étaient-ils pas chassés de la cathédrale d'Amiens quand tous les ans, en novembre, ils allaient y entendre la Messe du Saint-Esprit ?

» 3° Comment le curé de ma paroisse me rend-il encore mon salut chaque fois que je le rencontre ? Il sait pourtant bien que le Souverain Pontife a proscrit à notre égard même le simple *Ave*.

» 4° Comment la ville d'Amiens continue-t-elle à me fournir de l'eau moyennant vingt francs par an, et la Compagnie du Gaz français de l'hydrogène carboné moyennant 30 centimes le mètre cube, alors que Sa Sainteté nous a interdit l'eau et le feu ?

» 5° Pourquoi le clergé de Paris a-t-il fait les obsèques du maréchal Magnan, Grand-Maître de l'Ordre, et ce en permettant l'installation dans l'église des Invalides, d'une tribune sur laquelle on lisait ces mots : TRIBUNE RÉSERVÉE AU GRAND-ORIENT DE FRANCE ?

» Voilà des questions insolubles pour moi et pour mes Frères de la *Rénovation*.

» Je crains bien, Monsieur le Rédacteur, que vous ne puissiez pas dissiper l'anxiété dont elles sont pour moi la cause ; — les brouillards de la libre pensée obscurcissent votre intelligence, et l'on prétend même, en bon lieu que vous êtes un parpaillot endurci.

« Messieurs et très chers coopérateurs,

» Aucun de vous n'a jamais mis en doute tout le mal que font en France et ailleurs les sociétés secrètes. Vous saviez, en particulier, que ce n'est pas sans les plus graves motifs que les mystères cachés de la Franc-Maçonnerie furent successivement frappés d'anathème et absolument interdits aux enfants de l'Eglise par les Souverains Pontifes Clément XII, Benoît XIV, Pie VII, Léon XII, et que les ténèbres profondes dont s'enveloppent ces œuvres à travers l'Europe entière et dans presque tous les pays du monde, couvrent nécessairement tout autre chose que de vaines momeries et de ridicules discours après table qu'on raconte parfois au public. Tout cela vous était parfaitement connu. Mais vous pouviez vous demander si ces condamnations prononcées par le Saint-Siège apostolique, avec les peines qui les accompagnent, et très spécialement la formidable peine de l'excommunication, qui frappe sans exception tous les francs-maçons des autres contrées, atteignent également les Français qui auraient le malheur d'appartenir aux loges maçonniques. Ce doute existait, en effet, chez un certain nombre de personnes, dont quelques-unes même affirmaient que les actes pontificaux dont nous parlons n'ayant pas été publiés dans un certain nombre de diocèses de France, peut-être même dans la plupart, pouvaient être, jusqu'à un certain point, considérés, sous ce rapport et quant à leurs effets, comme n'existant point pour nous.

» Quoi qu'il en soit de cette opinion, et quelque avis que l'on ait eu là-dessus jusqu'à ce jour, il est désormais certain qu'aucune hésitation n'est plus ni permise ni possible à ce sujet. L'inébranlable et doux Pontife, qu'aucune tempête ne fait reculer d'un pas dans le chemin de la vérité et du devoir, ni céder jamais un seul instant à des craintes indignes de la foi,

» Mais il y a un moyen de sortir d'embarras : quand des questions vous sont adressées et que vous ne pouvez y répondre vous-même, vous le publiez, m'a-t-on dit, et il arrive parfois qu'un lecteur connu ou inconnu trouve et vous envoie la réponse demandée.

» O Grand Architecte de l'Univers, fais que, si je suis imprimé vif, les lumières d'un de mes ennemis, à défaut de celles d'un folliculaire, puissent me procurer des réponses satisfaisantes !

» Sur ce, Monsieur le Rédacteur, je vous salue respectueusement, et d'autant plus respectueusement que la bulle d'excommunication de septembre 1865 ne vous permet pas de me rendre ma politesse... *Ave* ».

UN FRANC-MAÇON D'AMIENS.

Pie IX, dans une nouvelle allocution on ne peut plus sereine et plus nette, vient de déclarer que les Lettres apostoliques et les Constitutions de ses vénérables prédécesseurs obligent par toute la terre ; que penser le contraire était « une erreur » ; que persévérer dans cette fausse idée, ce serait par conséquent se mettre soi-même et les autres dans une situation dont tout prêtre, tout chrétien doit se préserver à tout prix. Il est donc désormais hors de toute contestation possible que l'excommunication est pleinement encourue, en France comme ailleurs, par quiconque s'est engagé et demeure dans les liens d'une Franc-Maçonnerie quelconque. Il ne pourrait, ni pendant sa vie ni à sa mort, être validement absous de ses péchés, à moins de renoncer ouvertement à la mystérieuse et anti-chrétienne association. « Si quelques-uns pensent, — dit N. S. P. le Pape, dans cette allocution solennelle prononcée en consistoire devant tous les cardinaux assemblés — que les Constitutions apostoliques publiées, sous peine d'anathème, contre les sectes occultes et leurs adeptes et fauteurs, n'ont aucune force dans les pays où ces sectes sont tolérées par l'autorité civile, assurément, ils sont dans une bien grande erreur. Ainsi que vous le savez, Vénérables Frères, Nous avons déjà réprouvé cette fausse et mauvaise doctrine, et, aujourd'hui, Nous la réprouvons et la condamnons de nouveau ». Et, un peu plus bas, le Saint-Père reprend : « Dans cette situation, Vénérables Frères, de peur que des hommes imprudents, et surtout la jeunesse, ne se laissent égarer, et afin que notre silence ne puisse, nulle part, donner lieu de protéger l'erreur, Nous avons résolu d'élever notre voix..., et, confirmant ici, devant vous, les Constitutions de Nos prédécesseurs, de Notre Autorité apostolique, Nous réprouvons et condamnons cette société *maçonnique* et les autres sociétés du même genre, qui, tout en différant en apparence, se forment tous les jours dans le même but et conspirent, soit par des moyens détournés, soit ouvertement contre l'Eglise ou les pouvoirs légitimes ; et Nous ordonnons, sous les mêmes peines qui sont spécifiées dans les Constitutions antérieures de Nos prédécesseurs, à tous les chrétiens de toute condition, de tout rang, de toute dignité et de tout pays, de tenir ces mêmes sociétés comme proscrites et réprouvées par Nous ».

» Vous étonnerez-vous, Messieurs et très chers coopérateurs, de ces paroles austères et de cette condamnation qui descend de si haut et pénètre si avant au cœur des hommes qu'elle

entreprend de sauver en les avertissant avec une telle force ? Où quelqu'un de ces frères, plus ou moins avancés dans une voie si funeste, s'en offensera-t-il au lieu de s'amender par une juste soumission ? De leur part, nous espérons le contraire (de ceux du moins qui ne font que se tromper et qui conservent des intentions droites) ; de votre côté, nous en sommes sûr. Qu'est-ce, en effet, que la Franc-Maçonnerie ? Quelles sont ses œuvres ? Quelques-uns la nomment la Révolution, et ils n'ont pas tort. Car elle a fait la Révolution tout entière. 93 est sorti de ses principes, si ce n'est de ses entrailles, comme 89 ; elle a démoli les autels, renversé les églises, comme la royauté et les bastilles ; elle a emprisonné, banni, guillotiné les honnêtes gens, comme elle reniait Dieu et traquait ses ministres. En 1848, à la troisième révolution, elle accourut de partout en députations pompeuses, saluant le nouveau pouvoir comme son représentant, comme son fils, et s'écriant sur tous les tons que les grands mots de Liberté, d'Egalité, de Fraternité, qu'on étalait sur tous les murs, venaient d'elle, qu'ils étaient sa propre devise à elle-même, qu'elle l'avait donnée et la donnait de nouveau à la France ; et l'un de ses principaux chefs, ministre en même temps de la République, leur répondait en cette dernière qualité que « la France est dans la Franc-Maçonnerie ». Qui peut nier ces faits ? Qu'on ouvre les journaux du temps, dans de longues et très nombreuses colonnes, on ne verra pas autre chose.

» Aujourd'hui, la Franc-Maçonnerie s'incline et paraît se taire sous la main puissante à qui rien ne se soustrait. On ne l'entend presque plus. Mais les loges, dit-on, sont plus nombreuses et plus actives que jamais. Un signe bien éclatant de vie et d'activité en sortit récemment. Une réunion considérable de ses dignitaires les plus élevés était assemblée pour reviser et modifier le règlement général de l'Ordre. Ils mirent en question s'il fallait maintenir ou faire disparaître de cette règle la phrase qui reconnaît l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. La discussion fut on ne peut plus vive, racontèrent les journaux initiés à ces opérations ténébreuses ; beaucoup d'opinants soutinrent avec la plus grande chaleur que cette phrase est inconciliable avec le droit qu'a tout homme de croire et professer ce qu'il veut ou de ne rien croire, rien admettre du tout. Ajoutons toutefois que les athées résolus et les matérialistes purs ne l'emportèrent point. Une majorité, dont on ne connaît pas exactement le chiffre, fit maintenir celui qu'ils appellent non pas précisément Dieu, le créateur, le bienfaiteur, le père et miséricordieux sauveur des hommes, qu'il faut adorer, aimer et servir, mais seulement l'organisateur, « le grand architecte de l'univers » comme ils disent, à qui l'on ne doit rien et qu'il suffit de nommer en passant (1).

» Voilà la Franc-Maçonnerie. Voilà ses œuvres et ses desseins persévérants. Après cela, que tous ceux qui, à un degré quelconque, lui appartiennent ne soient pas des anti-chrétiens, des impies, des pervers, on peut assurément le croire, et pour ma part, je le crois volontiers, j'en suis même profondément convaincu. Vous pouvez en avoir eu, comme moi, Messieurs, plus d'une preuve, plus d'un exemple sous les yeux. Il y a sans doute encore des hommes et des jeunes gens honnêtes qui s'y sont laissé entraîner sans réflexion, par curiosité, par quelque intérêt personnel mal calculé, peut-être même dans la seule pensée de s'amuser. Mais remarquez bien et soyez sûrs que tous ceux-là sont dans les rangs subalternes. Ils n'inspirent pas assez de confiance, ne donnent pas assez de gages pour qu'on les attire ou qu'on les admette aux grades supérieurs. Ils ne sont là que pour faire nombre, aussi longtemps qu'ils resteront dans leur simplicité. Ce qui se passe au-dessus d'eux, ils ne le savent ni ne le sauront. Ah ! qu'ils écoutent, nous les en conjurons, qu'ils écoutent le Chef auguste de tous les chrétiens, l'oracle infaillible de la vérité et l'interprète assuré des volontés divines ; qu'ils l'écoutent, qu'ils le croient et sortent au plus tôt d'un chemin qui, après une telle condamnation ne peut plus, par tous ses degrés, que conduire à la mort spirituelle ou à la perte de l'âme.

» Faut-il maintenant, Messieurs, aller plus loin, montrer au dehors les frères *Maçons* dans les lieux où leur puissance comme leurs vœux ne rencontrent ni obstacles ni maître qui veuille les dominer ou les discipliner ? Regardez la Belgique et l'Italie. C'étaient deux nations éminemment catholiques. Que fit la Maçonnerie belge pour rompre et briser le faisceau religieux qui faisait la force du premier de ces peuples ? Elle entreprit de multiplier ses Loges, d'en établir partout, de ne rien négliger pour les remplir de jeunes gens qu'elle remplissait elle-même

(1) Nos lecteurs savent que l'année suivante le Convent effaça des Constitutions du Grand Orient le nom du *Grand architecte de l'Univers* et la croyance à l'immortalité de l'âme.

de sa haine fanatique contre les institutions chrétiennes. Aidée au-delà de toute espérance par les plus dangereux et les plus mauvais esprits que les événements politiques de la France avaient jetés en foule si considérable dans les villes du Brabant, elle réussit à faire d'innombrables recrues. Et à l'heure qu'il est, on se demande avec effroi si l'infortunée Belgique n'est pas menacée de perdre totalement la foi, les mœurs, l'honneur et jusqu'à la raison même ou le bon sens. Les hideux « Solidaires », comme ils se nomment, qui ont juré de vivre sans Dieu et de sortir de la vie comme en sortent les bêtes, qui ne veulent de prêtres ni à la naissance, ni au mariage, ni à la mort, parce que Dieu n'est pour eux qu'une chimère, l'âme qu'un mécanisme, la morale que le goût de chacun, qu'il se fait à sa guise et dont il se débarrasse à volonté, ces hideux Solidaires sortent des Loges maçonniques, ils en sont les fruits directs, peut-être les chefs. Car le dernier Grand Maître connu de la Maçonnerie belge mourut il y a deux ans et voulut être enterré absolument comme eux.

» Voilà donc les hommes que le Souverain Pontife frappe de son glaive spirituel. Voilà le mal que montre, pour qu'on le fuie au plus tôt, le Père commun de la grande famille chrétienne, le Vicaire de Jésus-Christ. Ces hommes se mettent eux-mêmes en dehors et croient se mettre bien au-dessus de l'Eglise du Sauveur ; le Chef de l'Eglise les en déclare séparés et les excommunie. Quoi de plus juste ? quoi de plus naturel ? Partout où la secte domine, elle enlève, elle arrache à l'Eglise, par tous les moyens imaginables, le plus qu'elle peut de ses enfants. C'est son ennemie déclarée, acharnée. Il faut donc bien que la sainte Epouse de Jésus-Christ accepte ou subisse cette condition, et qu'elle s'en défende comme elle peut, en défendant ou tâchant de préserver ses disciples qu'on n'a pas encore pervertis.

» C'est triste à dire, triste à penser, déplorable à voir, Messieurs, mais il faut avoir le courage de faire ces aveux et de regarder en face cette nécessité. Le temps vient, il est même venu, où le monde va de plus en plus se séparer, se partager en deux camps opposés : d'un côté, le camp des serviteurs de Dieu, prêts à tout souffrir, mais sans abandonner un seul iota des vérités éternelles, sans reculer d'un pas dans le chemin des devoirs imposés à tout homme ; de l'autre côté, le camp de tous les révoltés contre Dieu qui, sous la conduite du grand rebelle qui le pre-

mier s'écria : « Je n'aurai point de maître », *non serviam*, répéteront avec lui, plus fiers et plus fermes que jamais : non, plus de Dieu, plus de maître ! Que ses droits soient niés ! ses bienfaits niés ! son existence même niée ! Et poursuivons jusqu'à extinction son culte et ses adorateurs. N'est-ce pas ce que, depuis longtemps déjà, font avec un zèle infatigable leurs principaux journaux ? Un des coryphées, le *Siècle,* disait encore hier, en propres termes : « La scission qui s'est produite entre le catholicisme et les idées modernes, disons mieux, ENTRE LE CATHOLICISME ET LA REVOLUTION, n'est pas un fait accidentel que la sagesse de l'Eglise aurait pu prévenir. Ce fait a son origine *dans la nature même des choses, dans le caractère et la mission du catholicisme,* si profondément différents du caractère et de la mission des idées modernes. Entre ces deux points extrêmes, nul rapprochement n'est possible, *si ce n'est à une condition,* UNE SEULE : c'est que l'un des deux points s'efface ou s'absorbe dans l'autre ». C'est-à-dire que « les idées modernes », que « la REVOLUTION », qui n'entend point se retirer, disparaisse, ou que le christianisme soit anéanti ». Lecteurs catholiques, lecteurs chrétiens de ce journal, l'entendez-vous ? Vos consciences se réveilleront-elles enfin ? Vos yeux s'ouvriront-ils à ces épouvantables clartés ? Vos mains qui paient ces blasphémateurs et ces blasphèmes presque journaliers ne trembleront-elles point ? Votre cœur ne tressaillira-t-il pas d'horreur et ne se décidera-t-il pas à rejeter enfin, avec la juste indignation que seule ils méritent, ces journaux aussi endurcis, et je dirai, en un sens, plus impies que les Juifs eux-mêmes qui crucifièrent Jésus sur le Calvaire ?

» Tombons aux pieds de notre divin Maître, Messieurs et chers coopérateurs, conjurons-le d'avoir pitié de ces pauvres âmes de nos frères égarés ; supplions-le de toute la force de nos prières et de toute l'ardeur de l'amour que nous leur portons, supplions-le de ne pas les laisser périr, de les remplir de tant de grâces, de les couvrir de tant de lumières qu'elles ne puissent plus ne point voir à quels abîmes les poussent ces guides indignes par lesquels elles ont depuis si longtemps laissé surprendre leur liberté et conduire leur bonne foi. Mon Dieu, mon Dieu ! écoutez-nous, exaucez-nous ! sauvez-les !

» J'ai cru devoir vous adresser directement, à vous seuls, Messieurs et chers coopérateurs, ces lignes si graves qui marquent nettement les devoirs que vous aurez à remplir d'après les

ordres du Souverain Pontife. Vous n'entretiendrez pas de ces choses vos bonnes, simples et infiniment heureuses populations dans la plupart de vos paroisses rurales. Mais dans les villes, dans les bourgs considérables, dans tous les chefs-lieux de canton, dans toute paroisse où se reçoit quelqu'un de ces détestables journaux que je n'ai pas besoin de nommer tous, Messieurs les Doyens et les Curés ne manqueront pas de donner lecture intégrale de ma Lettre, à la messe ou à l'office le plus fréquenté du dimanche qui en suivra immédiatement la réception.

» Recevez, etc.

» CASIMIR-ALEXIS, *évêque de Laval* ».

Le dilemme posé par le *Siècle,* en 1865, s'est éclairé de 60 ans d'expérience. La lutte n'a pas cessé entre l'Eglise, l'Etat et la Maçonnerie. Tandis que le général Mellinet remplaçait le maréchal Magnan et remplissait, de 1865 à 1870, les fonctions de Grand Maître, pour refuser ensuite sa réélection et céder la Grande Maîtrise au F∴ Babaud-Laribière (1), les ateliers maçonniques continuaient leur œuvre de désorganisation religieuse et morale, et cette période s'illustra particulièrement par les nombreuses pétitions qui réclamaient la suppression, dans l'article premier des constitutions de l'Ordre, de ces mots : Existence de Dieu et immortalité de l'âme, ainsi que de toutes les invocations au Grand Architecte de l'Univers. *La Maçonnerie se laïcisait et laïcisait la société moderne.* De plus en plus, l'abîme se creusait entre le catholicisme et la Révolution et, selon l'affirmation du *Siècle,* « de ces deux points extrêmes, nul rapprochement n'était possible », l'un ou l'autre était destiné à disparaître. C'est bien à cette disparition du catholicisme que la Judéo-Maçonnerie travaille sans relâche, et plusieurs esprits sérieux furent tentés de croire qu'elle atteindrait son but, lorsque la « Déclaration » de l'Episcopat français est venue leur rendre espoir et courage (1). Les condamnations des Souverains Pontifes commencent à ressortir leurs effets.

Sous le second Empire, le mal maçonnique avait déjà fait de secrets et profonds ravages, malgré quelques rassurantes apparences. Mme Adam (Juliette Lamber) nous donne dans ce sens des précisions intéressantes ; elle les a consignées au cours de son livre : « *Mes sentiments et nos idées avant* 1870 » (2). Ce sont

(1) *Bulletin du G∴ O∴*, t. XXVI, p. 234 et 261. — L'allocution consistoriale du 25 septembre 1865 et la lettre de l'évêque de Laval du 10 octobre furent suivies le 26 octobre d'une lettre de S. S. Pie IX à Mgr Darboy, où après avoir relevé des erreurs gallicanes teintées de Fébronianisme, le Pontife termine en rappelant les obsèques du maréchal Magnan.

« Voilà ce que Nous jugions nécessaire de répondre à Vos lettres, notamment à celles des calendes de septembre; voilà ce sur quoi Nous croyons nécessaire d'appeler toute Votre attention. Mais, en outre, Nous ne pouvons pas ne pas Vous adresser d'autres observations qui assurément ne laissent pas d'être d'une haute importance.

« En effet, Nous ne pouvons pas Vous dissimuler, Vénérable Frère, que Notre peine et Notre étonnement ont été extrêmes, lorsque Nous avons appris que Vous aviez présidé aux obsèques du Maréchal Magnan, grand-maître de l'Ordre des Francs-Maçons, et donné l'Absoute solennelle quand les insignes maçonniques étaient placés sur le catafalque, et que les membres de la secte condamnée, avec la décoration de ces mêmes insignes, étaient rangés autour de ce catafalque.

» Dans la lettre que vous nous avez adressée à la date du 1er du mois d'Août dernier, Vous affirmez que ces insignes n'ont été vus ni par Vous, ni par Votre Clergé, qu'en un mot, ils ne Vous ont été connus d'aucune manière. Mais Vous saviez fort bien, Vénérable Frère, que le défunt, pendant sa vie, avait eu le malheur de remplir la charge de Grand-Maitre de cette secte proscrite vulgairement appelée du nom de Grand-Orient ; par conséquent, Vous deviez facilement prévoir que les membres de cette secte assisteraient à ses funérailles et qu'ils auraient soin d'y faire parade de leurs insignes. C'est pourquoi, Vous deviez, dans Votre Religion, peser mûrement ces considérations et Vous tenir en garde sur ces obsèques, afin de ne pas causer, par Votre présence et Votre coopération, l'étonnement et la douleur profonde qu'en ont ressentie avec raison tous les Vrais Catholiques.

» Vous n'ignorez pas que les sociétés maçonniques, et d'autres associations d'iniquité semblables à celles-là, ont été condamnées par les Pontifes Romains (Clément XII — Constitution *Imminenti;* Benoit XIV — Constitution *Providas ;* Pie VII — Constitution *Ecclesiam* ; Léon XII — Constitution *Qua graviora ;* Notre encyclique du 9 novembre 1846 *Et Alibi*) Nos Prédécesseurs, et par Nous-même; que même des peines graves ont été portées contre elles. Ces sectes d'impiété, en effet, diverses de nom, liées pourtant entre elles par la complicité néfaste des plus criminels desseins, enflammées de la plus noire des haines contre Notre Sainte Religion et le Siège Apostolique, s'efforcent tant par des écrits pestilentiels distribués au loin, et dans tous les sens, que par des manœuvres perverses et toutes sortes d'artifices diaboliques, de corrompre partout les mœurs et l'esprit, de détruire toute idée d'Honnêteté, de Vérité et de Justice ; de répandre en tous lieux des opinions monstrueuses, de couver et de propager des vices abominables et des scélératesses inouïes ; d'ébranler l'empire de toute Autorité Légitime de renverser, si cela est possible, l'Eglise Catholique et toute Société Civile et de chasser Dieu Lui-même du Ciel ».

(1) Nous avons donné la « Déclaration de l'Episcopat » dans la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* du 5 avril 1925.

(2) Madame ADAM (Juliette Lamber) *Mes sentiments et nos idées avant 1870* Paris, Lemerre, 1905 (7e édition).

des notes écrites au jour le jour de 1865 à 1870 sur des républicains, la plupart francs-maçons, qui travaillaient à l'avènement de la Commune. C'est Peyrat qui fonde l'*Avenir national* « pour servir la cause de la démocratie et de la révolution ». Il avait essayé d'être pasteur protestant : « Son incroyance, écrit Mme Adam, l'a chassé du Temple, mais il lui est resté la haine violente de l'Eglise ; sa phrase favorite est : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi » (1). N'est-ce pas le cri de guerre religieuse qui reviendra sur les lèvres de Gambetta ? Les collaborateurs de Peyrat sont Etienne Arago, Brisson, Challemel-Lacour et d'autres anticléricaux affiliés aux loges.

Les libéraux se méfient d'eux, mais ils ne sont pas moins eux-mêmes ennemis de l'Eglise et préparent à leur tour la Commune et la persécution religieuse. C'est Mérimée qui parle :

« Non, en vérité, Juliette Lamber, vous qui êtes une libérale sincère, vous croyez que des Peyrat, des Challemel-Lacour, des Arago et leur progéniture jacobine des Brisson, des Ferry, des Ranc, vous donneront la liberté s'ils gouvernent un jour ? Ce sont des fils de Robespierre, de Saint-Just et de Marat. Si jamais ils sont au pouvoir, ils procéderont non seulement comme des terroristes, mais comme l'Eglise en ses plus sombres jours, car ils sont une Eglise eux-mêmes, ces fanatiques d'anticléricalisme, une Eglise plus petite que la grande, mais aussi dogmatique. Ils se croient des esprits libres et ils ne sont que des esprits qu'irritent les autres en ne subissant pas leurs formules. Entre les Eglises des sectaires et les Eglises des cléricaux, je ne fais aucune différence. Moi, je suis un esprit libre, je suis un libéral, je suis un anticlérical sincère, tandis que..... ».

« Victor Cousin venait vers nous : il entendit les derniers mots de Mérimée.

» — Encore le spectre noir, dit-il. Quelle hantise !

» — Non, je parlais du spectre rouge.

(1) J. ADAM, *lib. cit.*, p. 5. La paternité de ce cri de guerre revient bien à Peyrat, qui fut membre élu de la Commune. Il n'eut pas besoin d'ailleurs d'inspirer aux autres membres, ni au « Comité de Salut public », ni aux simples communards de l'armée et du peuple son anticléricalisme, qui trouva des agents bien plus actifs que lui dans les Rigault, les Ferré, les directeurs de prison, les fédérés et les pétroleuses. M. Herriot fit cette remarque à la Chambre des Députés (1re séance du 8 février 1924 : « Gambetta a dit à Romans ce qu'on oublie toujours : *Comme l'a dit mon ami Peyrat, le cléricalisme, voilà l'ennemi !* »

» — Hélas ! le spectre rouge est aux portes de l'Eglise ».

Quelques pages plus loin (p. 28), il est question de la Franc-Maçonnerie et de son but unique : *la guerre religieuse* :

« L'un de mes derniers soirs a été particulièrement intéressant. Notre ami le docteur Clavel, fort au courant des projets de Massol, de Brisson et du Groupe de la future « *Morale indépendante* », organe dont Clavel nous annonce enfin la prochaine apparition, nous a parlé avec enthousiasme du travail des loges maçonniques, qu'il dit admirable et colossal.

» On reprend en sous-œuvre dans les loges, nous confie le docteur Clavel, la politique française, et l'on y établit les responsabilités les plus lointaines. La répartition historique de ces responsabilités sera faite avec une justice implacable, surtout par la loge de Massol, de Brisson et de Caubet : « La Massolerie ». La catholisation de la France par Clovis servira de point de repère à une action en sens inverse qui extirpera le cléricalisme jusqu'en ses premières racines.

» — Bravo ! dit Peyrat, Brisson est la jeune incarnation rêvée des principes de l'*Avenir National* ; c'est le jacobin pur, inaltéré, inaltérable ».

Et quelle sera l'œuvre de ce jacobinisme de 1868 devenu le maître en 1871 ? La Terreur.

Lisez plutôt (p. 30) ; le dialogue est entre Duclerc et Peyrat :

« — S'agit-il, oui ou non, de culbuter l'adversaire ? dit Peyrat.

» — Oui ; mais, pourtant, j'aime à savoir pour qui et pourquoi je culbute l'adversaire, réplique Duclerc.

» — Pour appliquer les principes de la grande Révolution.

» — Celle de 92 ou celle de 93 ?

» — Oh ! dit Peyrat, pas la Révolution comme Quinet vient de la comprendre, pas la Révolution avec réserve contre ce qu'il y a de plus puissant en elle. Michelet, qui est bien autrement humain que Quinet, a accepté la Révolution non châtrée de la Terreur.

» — Quoi ! la Révolution française, s'écria Duclerc, ne peut être détachée de ses férocités ?

» — Férocités nécessaires, répliqua Peyrat.

» — Et qui pourront le redevenir ?

» — Parbleu !

» — Quand Duclerc et Peyrat discutent, c'est un renvoi

d'arguments si subit que nous écoutons sans interrompre. Il n'y a d'ailleurs pas place pour une phrase, pour un mot ».

Et plus loin (p. 32) :

« Notre programme futur, s'écrie Peyrat, doit tenir dans ces quelques mots de Saint-Just : « Ce qui constitue la République, c'est la destruction de tout ce qui lui est opposé ». « Un Raoul Rigault (p. 34), un Germain Cassé qui terrifient les bourgeois en leur décrivant les ouvriers destinés à tuer les « réacs » et les riches ; voilà qui fait faire du chemin à nos idées. Raoul Rigault, en même temps qu'il remue les masses, rend docile le bourgeois. Les Protot, les Humbert, voilà les hommes utiles qui prêchent « les abattis de la Forêt Noire »... « Je préfère à Fribourg le blanquiste Genton qui s'écriait hier : « Il faut lâcher les tigres ! »

Dans la même soirée, pour préciser quelle était la « Forêt Noire », Clavel disait :

« La religion est une ligature de la pensée, il n'en faut plus ».

Mais n'étaient-ce pas des idées d'énergumènes et des tirades sans portée ? Mme Adam nous en dissuade (p. 35) :

« Nous trouvions, écrit-elle, Peyrat étonnant. Aucun de mes amis ne s'indignait violemment contre lui. Peyrat jacobin, s'appuyant au besoin sur Marat, personnifiait l'une des forces de la lutte contre l'ennemi qui nous hypnotisait, ne nous laissant voir que lui et rien en dehors de lui.

» J'avais, selon mon habitude, pris des notes sur les conversations de cette soirée, et je ne trouve aucune trace de révolte dans nos esprits contre le terrorisme de Peyrat.

» Chez la plupart d'entre nous, les traditions de libéralisme, le respect des nuances de l'opinion républicaine dominaient, mais nous étions sensibles aux reproches de tiédeur des plus avancés comme Peyrat, comme Ernest Hamel, qui nous appelaient « des empotés », ennemis des idées de « justice », « de délivrance des préjugés ». Ranc avait trouvé une injure dont il nous foudroyait de loin, du quartier latin : « bourgeois libertaires ».

Le libéralisme conduit à la Terreur, et les extrémistes ont toujours raison en dernier lieu : « On pardonne beaucoup de choses à Peyrat, disait Challemel, à cause de sa campagne anticléricale » (p. 46). Puis Mme Adam fait l'éloge de Taine « qui était alors en pleine hostilité, non seulement contre le catholicisme, mais contre le christianisme... Pour Taine, l'Eglise catholique devait disparaître. L'absolutisme, sous toutes ses formes, lui était odieux ; et il donnait de loin la main aux « sectaires de la Morale indépendante », comme les appelaient parmi nous les idéalistes » (p. 47). La « *Morale indépendante* » devait faire l'objet d'une revue portant ce même titre et dont les principaux rédacteurs seraient les FF.˙. Massol, Caubet, Brisson, le porte-parole des loges.

Dans cet état d'esprit, la défaite de Sadowa était une victoire de l'anticléricalisme. Aussi lisons-nous à la page 85 :

« Floquet, correspondant du *Siècle* en Italie, se montrait d'une hostilité passionnée contre l'Autriche.

» L'*Opinion Nationale,* l'organe du prince Napoléon, « le libéral », à laquelle collaboraient Edmond About, Sarcey et un grand nombre de « jeunes », partisans de la politique des résultats, publiait, sous la signature de son directeur Adolphe Guéroult, des articles où l'on trouvait des phrases comme celles-ci :

» Nous sommes pour l'amoindrissement de l'Autriche, parce que l'Autriche est une puissance catholique qui doit être supplantée par la Prusse, boulevard du protestantisme dans le centre de l'Europe, comme la mission de l'Italie est de détruire le pontificat romain. Voilà les deux raisons pour lesquelles nous sommes tout à la fois pour l'agrandissement de la Prusse et pour l'agrandissement de l'Italie ».

Mme Adam ajoute ensuite ces lignes presque prophétiques :

« *On le voit, le complot contre la France catholique date de loin* ».

Oui, ce complot date du début du XVIIIe siècle, mais la poussée anticléricale de la fin du Second Empire devait aboutir, au lendemain des revers de la guerre de 1870, à la Commune de 1871, fière de s'afficher avant tout comme l'ennemie jurée de l'Eglise catholique.

ET L'EMPEREUR

Son éducation fut confiée au fils du conventionnel Lebas, ami

de Robespierre, et au philosophe Viellard, deux athées. Elle devait être entachée d'anticléricalisme. Aussi, lorsque Bologne, en février 1841, établit un gouvernement provisoire, pour se soustraire à l'autorité pontificale, le futur empereur s'est-il enrôlé avec son frère dans l'armée des insurgés.

Péché de jeunesse, direz-vous.

Péché qui devait entraver toute sa vie : car, s'il faut en croire l'interrogatoire d'Orsini, ce fut le père de ce conspirateur qui fit initier Louis-Napoléon au carbonarisme, et prêter, entre ses mains, le serment de détruire la Papauté et l'Eglise catholique. Orsini, d'ailleurs, reconnut que Napoléon n'était pas parjure à son serment maçonnique comme se l'étaient figuré les carbonari ; et nous lisons dans le *Journal de Florence,* qui publia, en 1874, les détails de ces tristes événements : « Napoléon alla trouver Orsini, dont il ne pouvait commuer la peine capitale. Quel fut l'entretien des deux adeptes de la Vente de Cesène ? On ne le saura peut-être jamais. Ce que l'on sait pourtant, c'est que dans cet entretien Napoléon confirma les engagements pris en Italie dans sa jeunesse, et qu'il jura dans les bras de celui qu'il ne pouvait sauver, qu'il se ferait son exécuteur testamentaire.

» L'expression n'est que juste. Napoléon a été l'exécuteur testamentaire d'Orsini. Il fut convenu que celui-ci écrirait une lettre que l'Empereur rendrait publique et dans laquelle le programme de l'unité italienne serait déclaré.

» On vit alors un des plus grands scandales de notre temps : la lecture devant les juges de cette lettre-testament et sa publication dans le *Moniteur.*

» Le Mémoire (où le *Journal de Florence* trouva les documents relatifs à cette affaire) donne la lettre d'Orsini, en retranchant le passage qui regardait le Pape, passage qui a pourtant été reconnu depuis 1870.

» Martyr de l'idée italienne, Orsini monta sur l'échafaud avec la certitude que l'Italie serait une, que le Pape serait découronné, et il cria en face de la mort : « Vive l'Italie, vive la France ! » (1).

L'attentat d'Orsini est du 14 janvier 1858 ; quelles preuves de

(1) Louis d'ESTAMPES et CLAUDIO JANNET, *La Franc-Maçonnerie et la Révolution*, p. 308 ; Seguin, Avignon, 1884. Cf. DESCHAMPS, *Les Sociétés Secrètes et la Société*, t. II, p. 542 ; Paris, Oudin, 1881.

solidarité maçonnique Louis-Napoléon avait-il données à cette date ?

Les « *Idées napoléoniennes* », publiées dans les *Œuvres de Napoléon III,* et la lettre adressée au *Constitutionnel* et à *la Presse,* le 2 décembre 1848, pour expliquer son abstention lors du vote relatif à l'expédition de Civita-Vecchia, font sentir que Louis Bonaparte se regardait comme *l'exécuteur testamentaire de la Révolution* ; titre dont il décore lui-même son oncle Napoléon Ier. Devenu président de la République, le 10 décembre 1848, opposé à la prise de Rome, au renversement de la République mazzinienne et au rappel du Pape (26 juin 1849), il envoya en mission extraordinaire le lieutenant-colonel Ney, muni de la lettre suivante :

« *Mon cher Ney,*

» *La République française n'a pas envoyé une armée à Rome* pour y étouffer la liberté italienne, *mais au contraire pour la régler en la préservant contre ses propres excès, et pour lui donner une base solide en remettant sur le trône pontifical le prince qui, le premier, s'était placé hardiment à la tête de toutes les réformes utiles.*

» *J'apprends avec peine que les intentions bienveillantes du Saint-Père, comme notre propre action, restent stériles en présence de passions et d'influences hostiles. On voudrait donner comme base à la rentrée du Pape la proscription et la tyrannie. Dites de ma part au général Rostalan* qu'il ne doit pas permettre *qu'à l'ombre du drapeau tricolore on commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention.*

» *Je résume ainsi le rétablissement du pouvoir temporel du Pape :* amnistie générale, SÉCULARISATION DE L'ADMINISTRATION, code Napoléon, gouvernement libéral.

» *Lorsque nos armées firent le tour de l'Europe, elles laissèrent partout, comme trace de leur passage, la destruction des abus de la féodalité et les germes de la liberté* (1) *; il ne sera pas dit qu'en 1849 une armée française ait pu agir dans un autre sens et amener un autre résultat* » (2).

(1) C'est à-dire destruction des établissements religieux et spoliation de l'Eglise par le despotisme révolutionnaire ou maçonnique.

(2) DESCHAMPS *lib. cit.* t. II, p. 310. — Cf, I. FRANCOEUR, *Guerre de la Prusse contre l'Eglise catholique*, p. 350 ; Paris, Douniol, 1874. Nous lisons

Le général Rostalan, qui avait pris le commandement de nos troupes françaises à Rome au départ d'Oudinot, refusa au lieutenant-colonel Edgard Ney de porter connaissance de la lettre présidentielle au corps d'occupation et à la population romaine, ainsi que son insertion dans un journal de la capitale. Les démarches d'Edgard Ney auprès des imprimeurs furent également vaines.

A Paris, la lettre à Edgard Ney provoqua la démission de M. de Falloux, ministre de l'Instruction publique, qui ne « se sentait d'accord ni avec le Président de la République, ni avec ses collègues (Odilon Barrot, Dufaure, etc.), sur la question romaine » (1).

La lettre à Edgard Ney est au fond le programme maçonnique de Napoléon III. Le *gouvernement libéral* qu'il impose se relie au gouvernement révolutionnaire de Mazzini et de Garibaldi. L'*amnistie générale* était une nouvelle prime d'encouragement au mouvement carbonariste, pour détruire le pouvoir temporel de la Papauté. Le *Code Napoléon,* avec le mariage civil et le divorce, et la *sécularisation de l'Administration romaine* substituaient au gouvernement catholique du Saint-Père un gouvernement agnostique : c'était la laïcisation du Pape. Au reste, le pouvoir laïque qui nous opprime n'a pas eu d'autres principes que ceux exprimés brièvement dans la lettre à Edgard Ney, et,

dans le *Secret de la Salette* (de 1856) ce jugement anticipé sur Napoléon III : « *Qu'il* (le Pape Pie IX) *se méfie de Napoléon* ; son cœur est double, et quand il voudra être à la fois Pape et Empereur, bientôt Dieu se retirera de lui : il est cet aigle, qui voulant toujours s'élever, tombera sur l'épée dont il voulait se servir pour obliger les peuples à se faire élever ». Ce caractère de duplicité impériale se manifeste ouvertement si l'on oppose à la lettre à Edgard Ney et à la conduite de Napoléon vis-à-vis de la question romaine, sa lettre au Nonce pour réparer l'effet produit par son abstention lors du vote concernant l'expédition de Civita-Vecchia :

» Monseigneur, je ne veux pas laisser accréditer auprès de vous les bruits qui tendent à me rendre complice de la conduite que tient à Rome le prince de Canino.

« Depuis longtemps je n'ai aucune espèce de relations avec le fils aîné de Lucien Bonaparte, *je déplore de toute mon âme qu'il n'ait point senti que le maintien de la souveraineté temporelle du Chef vénérable de l'Eglise était intimement lié à l'éclat du Catholicisme comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie* ». LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. (DESCHAMPS, *lib. cit.* t. II, p. 319).

(1) Henry MICHEL, *La Loi Falloux*, p. 277 ; Paris, Hachette 1906. — Détails intéressants.

de ce fait, la paternité du laïcisme d'Etat reviendrait à Napoléon III (1).

Ajoutons aussi la part afférente à ses ministres qui furent plutôt les promoteurs que les persécuteurs du laïcisme.

Deux citations d'Emile Ollivier suffiront à appuyer cette affirmation :

« Montalembert eût voulu obtenir l'abrogation des lois organiques du culte catholique annexées au Concordat. Le Président, qui ignorait ces matières, ne dit pas non, mais il interrogea Troplong, son oracle juridique, Rouher, etc. ; tous se récrièrent : ce serait compromettre la paix religieuse et rompre l'équilibre établi par le Concordat, dont les lois organiques constituent l'appendice inséparable. Les lois organiques abolies, les rapports entre l'Eglise et l'Etat seraient sans règle ; le préliminaire de cette grave mesure devrait être une nouvelle législation, et Montalembert lui-même eût été fort embarrassé d'en proposer une qui n'établît pas une prépondérance de Rome chez nous,

(1) Cf. DESCHAMPS, *lib. cit.* t. II, p. 312. — FRANCŒUR, *lib. cit.* p. 351. — Louis d'ESTAMPES et CLAUDIO JANNET, *lib. cit.* p. 271.

Dans son Encyclique *Quas primas,* S. S. Pie XI condamne ce laïcisme d'Etat et engage les catholiques à devenir plus militants. Ce passage est trop important pour que nous ne le reproduisions pas ici :

« Or, si Nous ordonnons au catholicisme entier de vénérer le Christ-Roi, Nous pourvoirons par le fait même aux besoins des temps actuels et Nous opposerons un remède souverain à la *peste qui infecte la société humaine*. Ce que Nous appelons *la peste de notre temps*, C'EST LE LAÏCISME, ses erreurs et ses tentatives impies. Ce fléau, Vénérables Frères, vous savez qu'*il n'a pas mûri en un jour* ; depuis longtemps, il couvait au plus profond des sociétés. On commença par nier le pouvoir du Christ sur toutes les nations ; on dénia à l'Eglise un droit dérivé du Christ Lui-même, celui d'enseigner le genre humain, de porter des lois, de diriger les peuples, de les conduire à la béatitude éternelle. Alors la religion du Christ fut peu à peu traitée d'égale avec les faux cultes, et placée avec une choquante inconvenance sur le même niveau ; puis elle fut soumise au pouvoir civil et presque livrée à l'arbitraire des princes et des magistrats; certains allèrent jusqu'à prôner la substitution d'une religion naturelle, d'un sentiment naturel, à la religion divine. Il ne manqua pas de nations qui estimèrent pouvoir se passer de Dieu et mirent leur religion dans l'impiété et l'oubli de Dieu. Les fruits amers que produisit si souvent et si longtemps une semblable séparation des individus et des peuples d'avec le Christ, Nous les avons déplorés dans l'Encyclique *Ubi arcano* et les déplorons aujourd'hui de nouveau : les germes de discorde semés partout, les jalousies et les rivalités entre peuples qui retardent encore la réconciliation, le déchaînement des convoitises qui, bien souvent, se cachent sous les apparences du bien public et du patriotisme, et toutes leurs conséquences : dissensions intestines, égoïsme aveugle et démesuré qui, ne considérant rien, sinon les avantages et les profits particuliers, sou-

inconciliable avec nos mœurs et nos principes. Une matière de cette importance exigeait un long examen et ne pouvait être tranchée au pied levé. Montalembert attachait un intérêt majeur à justifier son adhésion par quelque conquête capitale au profit de l'Eglise ; il éprouva un vif déplaisir. Les lois organiques ne furent modifiées qu'en ce qui concerne le culte protestant ; on étendit le droit de suffrage pour le conseil presbytéral à tous les membres de l'Eglise portés sur le registre paroissial. Les catholiques obtinrent cependant la restitution du culte de l'église Sainte-Geneviève (le Panthéon), et la faculté pour les congrégations religieuses de femmes vouées à l'éducation de la jeunesse et au soulagement des pauvres, d'obtenir leur reconnaissance légale par simple décret » (1).

Grâce à ses conseillers, la bonne volonté du Président, en quête de suffrages, s'évanouit devant les principes de 89 ; avant même qu'il fût empereur, l'Eglise catholique était sacrifiée.

Un peu plus loin (III, 88), Emile Ollivier le dit encore plus nettement :

met absolument tout à cette mesure ; la paix des familles détruite à fond par l'oubli et la négligence du devoir ; l'unité et la stabilité de la famille battues en brèche ; toute la société enfin ébranlée et menée à la ruine.

« Celle-ci se hâtera de revenir au Sauveur très aimant : la solennité du Christ-Roi, qui se célébrera désormais chaque année, Nous en donne le meilleur espoir.

« Il appartiendrait aux catholiques de préparer et de hâter par leur action ce retour, mais un bien grand nombre d'entre eux ne semblent pas tenir dans la vie sociale leur place normale ni posséder l'autorité qui convient à ceux qui portent le flambeau de la vérité.

« Il faut peut-être attribuer ce désavantage à la lenteur et à la timidité des bons qui s'abstiennent de résister ou résistent avec mollesse : les adversaires de l'Eglise en retirent nécessairement un surcroît de témérité et d'audace. Au contraire, que les fidèles comprennent tous qu'il leur faut lutter avec courage et toujours sous les drapeaux du Christ-Roi. Que le feu de l'apostolat les embrase, qu'ils travaillent à réconcilier avec leur Seigneur les âmes éloignées de Lui ou ignorantes, et qu'ils s'efforcent de sauvegarder ses droits.

» Est-ce qu'en outre la célébration universelle et annuelle de la fête du Christ-Roi ne semble pas être très convenable pour condamner et réparer en un sens la défection que le *laïcisme* a causée, entraînant de si pénibles malheurs pour la société ? En effet, plus les réunions internationales et les assemblées nationales accablent d'un indigne silence le nom très doux de notre Rédempteur, plus il faut l'acclamer et faire connaître les droits de la dignité et de la puissance royales du Christ ». (*Acta apostolicæ Sedis*, 28 décembre 1925, p. 604).

(1) Emile OLLIVIER, *L'Empire libéral*, t. III, p. 8.

« Dans la disposition des esprits, il n'y avait pas à redouter une exagération des réformes progressives ; au contraire, on était exposé aux entraînements de la réaction. L'Empereur sut s'en défendre. Un certain parti religieux, insatiable, quoi qu'on lui accorde, et qui se tient pour opprimé tant qu'il ne domine pas, eût voulu l'abolition pure et simple des lois organiques du Concordat, l'obligation légale du repos du dimanche, la subordination du mariage civil au religieux, l'affaiblissement de l'Université par une part accordée aux établissements libres dans la collation des grades : le Sacre était à ce prix.

« L'Empereur renonça au Sacre. Tout en laissant dormir les prescriptions oppressives ou surannées des lois organiques, il les maintint en principe ; il déclara péremptoirement dans le *Journal Officiel* qu'il ne porterait pas la main sur la législation civile du mariage ; en ordonnant le respect par l'Etat du repos du dimanche, il refusa d'en imposer l'obligation, et loin d'affaiblir l'Université, il la fortifia : aux quatre-vingt-six petits recteurs sans autorité de la loi de 1850, il substitua seize grands recteurs entourés d'un Conseil académique dans lequel dominaient les universitaires ; il déféra aux préfets le choix des instituteurs, afin de se préparer le moyen d'arrêter, le cas échéant, l'extension démesurée de l'enseignement congréganiste. *Néanmoins, on l'a accusé de cléricalisme* ».

Cléricalisme d'apparence et anticléricalisme de fait, n'est-ce pas un cas de duplicité ? S'agit-il d'opinions successives ou d'un plan hypocritement exécuté ? Toujours est-il que l'Empereur clérical n'eût pas choisi, pour premier ministre, Emile Ollivier, qui, « d'un cœur léger », l'a lancé dans la guerre de 1870 pour y perdre son trône. Mais, nous l'avons déjà vu, avant l'Empire libéral, d'autres ministres furent loin de favoriser les droits indiscutables des catholiques.

Prenons la question universitaire. La collation des grades par les établissements libres ne sera parcimonieusement accordée (et combien peu de temps !) qu'en 1875, par l'Assemblée nationale agonisante. Sous le second Empire, au contraire, les ministres de l'Instruction publique préparaient l'école laïque, aboutissant à l'école sans Dieu.

Le Sénat traita la question de la liberté de l'enseignement supérieur, en mars et en mai 1868. Les précurseurs du laïcisme l'emportèrent, secondés par le ministre de l'Instruction publique,

Victor Duruy. Au cours des débats, un discours de Sainte-Beuve fit sensation. Il définit ce qu'il appelait « le grand diocèse » en ces termes :

« D'éminents prélats ont désiré qu'on remît la discussion à un temps où eux-mêmes pourraient venir, après Pâques, défendre la foi de leurs diocésains. Il est aussi un *grand diocèse,* celui-là, sans circonscription fixe, qui s'étend par toute la France, par tout le monde, qui a ses ramifications et ses enclaves jusque dans les diocèses de Messeigneurs les prélats, qui gagne et s'augmente sans cesse, insensiblement et peu à peu, plutôt que par la violence et avec éclat, qui comprend dans sa largeur des esprits émancipés à divers degrés, mais tous d'accord sur ce point qu'il est besoin avant tout d'être affranchi d'une autorité absolue et d'une soumission aveugle, un diocèse immense qui compte, par milliers, des déistes, des spiritualistes, des disciples de la religion dite naturelle, des panthéistes, des positivistes, des réalistes, des sceptiques, des chercheurs de toutes sortes, des adeptes du sens commun et des sectateurs de la science pure. Ce grand diocèse, intellectuel et rationnel, n'a ni pasteur, ni évêque, ni chef qualifié autorisé à parler en son nom ; mais chaque membre, à son tour, a ce devoir lorsque l'occasion s'en présente et il est tenu par conscience à remettre la vérité, la science, la libre recherche et ses droits sous les yeux de quiconque serait tenté de les oublier et de les méconnaître » (1).

Le « grand diocèse » des incroyants et des révoltés voulait étouffer son rival qui n'est autre que l'Eglise. Au reste, l'Empereur n'avait-il pas, en 1843, favorisé l'éclosion de ces idées lorsqu'il écrivait sous ce titre : *Le Clergé et l'Etat* (2) :

« Malheureusement, les ministres de la religion, en France, sont en général opposés aux intérêts démocratiques ; leur permettre d'élever sans contrôle des écoles, c'est leur permettre d'enseigner au peuple la haine de la Révolution et de la liberté. Pour la conciliation entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, il faut que l'Université cesse d'être athée, et que le clergé cesse d'être ultramontain. Le clergé cessera d'être ultramontain dès qu'on le forcera à s'élever, comme jadis, dans les sciences et à se confondre avec le peuple, en puisant sa propre éducation aux mêmes sources que la généralité des citoyens. Que l'éducation du clergé se fasse en France, comme en Allemagne, où les jeunes gens qui se destinent au Sacerdoce apprennent la théologie aux universités, en commun, avec tous les candidats aux autres professions ».

(1) *Moniteur universel*, séance du 27 mars 1868.
(2) *Le Clergé et l'Etat*, 1843. — Cf. T. FRANCOEUR, *lib. cit.* p. 371.

Il est donc juste de pressentir les tendances laïques de l'Empereur et de ses ministres, surtout en matière d'enseignement. On se rappelle la réponse de Victor Duruy à Mgr Parisis, demandant au ministre ce qu'il avait intention de faire et où il voulait aller : « — Monseigneur, je veux faire le contraire de ce que vous avez fait. Où je veux aller ? Vers la lumière ! ». Le ministre de l'Instruction publique avouait ouvertement l'objectif visé par son prédécesseur, M. Rouland, dans son *Mémoire confidentiel* de 1860. Après avoir établi qu'il ne fallait pas brusquement modifier la loi sur l'enseignement, M. Rouland précisait plusieurs points :

« 4° *Maintenir le plus possible, sans briser la liberté des Conseils municipaux, l'enseignement laïque et primaire. Si l'on n'arrête pas, par l'intelligence et la fermeté des préfets, les manœuvres incessantes du clergé, poussant les communes à confier leurs écoles aux Frères de la Doctrine chrétienne, on n'aura bientôt plus d'instituteurs laïques, si ce n'est dans les localités pauvres que ces Frères dédaignent. Encore faut-il remarquer qu'on s'efforce de multiplier les Congrégations dites des* Petits Frères *qui s'installent isolément dans les campagnes, tandis que les Frères des écoles chrétiennes ne peuvent s'établir que par groupe de trois Frères dans une même école. Les communes qui n'ont pas assez de ressources et de population pour recevoir les Frères des écoles chrétiennes seraient donc desservies par les* Petits Frères, *dits de* Lamennais, *du* Saint-Viateur, de Tinchebray, *etc. ; et on arriverait ainsi à supprimer entièrement les institutions laïques. Aujourd'hui que ces instituteurs, modestes et utiles fonctionnaires, sont dévoués et rendent de notables services dans les communes rurales, on serait fort affaibli au point de vue du suffrage universel, si tout l'enseignement primaire passait dans la main des Congrégations qui dépendent plus de Rome que de la France.*

» *Aussi serait-il sage de ne plus désormais reconnaître comme établissement d'utilité publique aucune Congrégation d'hommes pour l'enseignement primaire.*

» *Il est à remarquer, au surplus, que c'est dans les pensionnats de jeunes filles dirigés par les Congrégations, dans les*

écoles primaires libres qui leur sont confiées, comme dans les institutions secondaires dirigées sous leur influence, que se rencontrent les livres d'histoire rédigés dans le but de glorifier les monarchies de droit divin, d'exalter la suprématie religieuse et de déprécier indirectement les principes civils et politiques conquis depuis 1789. *En réalité, ces établissements, si nombreux, sont, plus ou moins, de véritables succursales du parti légitimiste et catholique. C'est, au contraire, dans nos lycées impériaux, dans nos collèges communaux, dans nos écoles laïques, que l'instruction, plus ou moins mâle et plus populaire, maintient au cœur des enfants tous les sentiments nationaux. Où crie-t-on cordialement : « Vive l'Empereur ! » ? Assurément, ce n'est point dans les établissements congréganistes.*

» 5° *Soutenir énergiquement l'enseignement de l'Etat, car c'est le véritable enseignement national, et mettre ses établissements, par un budget suffisant, à même de s'accroître, de perfectionner leur installation matérielle et leurs moyens d'instruction : là est la clef de vérité de l'avenir. C'est ce que le parti légitimiste-catholique avait merveilleusement compris en demandant si vivement, sous Louis-Philippe, la liberté de l'enseignement monopolisé par l'Université, et en faisant voter, en* 1850, *sous la présidence, la loi sur l'Instruction publique. Plus tard, au début de la dictature, il osa songer à l'abolition absolue de l'enseignement par l'Etat, afin de livrer cet enseignement au Clergé et aux Congrégations ; mais l'Empereur, bien résigné sur la portée d'une telle mesure, s'y refusa. Toujours est-il que, grâce à la loi de* 1850, *permettant à tout citoyen français d'enseigner, le parti légitimiste-catholique a pu perpétuer dans les jeunes générations la division des castes et des idées, qui pouvait disparaître sous l'unité de l'enseignement universitaire. Il a pu ainsi continuer, par les enfants élevés dans les maisons congréganistes, l'existence de ses doctrines sociales et politiques.*

» *C'est un grand mal ! Mais si grand qu'il soit, il est impossible de supprimer la loi qui garantit la liberté des familles. Ce serait une lutte immense, acharnée et contraire au droit. Reste donc ce seul parti équitable et prudent : il y a concurrence. Fortifions et favorisons l'enseignement de l'Etat, qui prépare à toutes les carrières, qui est le plus solide et le plus patriotique, en même temps qu'on l'a rendu religieux et paternel* ».

Ainsi, le *Mémoire confidentiel* de Rouland à l'Empereur esquissait le programme qui devait s'exécuter devant nous, sous la troisième République, de Ferry à Herriot. Le ministre de l'Empire n'osait s'attaquer à la loi Falloux, mais il dénonçait déjà les deux Frances de Jules Ferry et il formait au fond le vœu secret de l'Ecole unique d'Edouard Herriot ; et cela « du point de vue du suffrage universel », comme nos sectaires du jour. Puis derrière les préoccupations de parti, percent, avec la peur de ce qui n'est pas impérialiste, l'hostilité contre ce qui est catholique. L'anticléricalisme, occulte alors dans les loges, l'était également dans l'Etat ; la circulaire de Persigny en fait la preuve ; la Maçonnerie et le Gouvernement s'entendaient à demi-mot et marchaient de pair, bien que par des voies différentes, à l'assaut de l'Eglise et de la Papauté.

La question religieuse prédominante, en effet, fut, durant le second Empire, celle du pouvoir temporel du Pape, au sujet de laquelle la détonation des bombes d'Orsini mit le feu aux canons de Magenta et de Solférino. La guerre d'Italie consacrait l'unité italienne, avec Rome pour capitale. Cette logique et fatale nécessité avait-elle le consentement de l'Empereur, ou lui fut-elle imposée par la Maçonnerie que soutenaient l'Italie et l'Allemagne ? Les écrits, les inconséquences, les contradictions de Napoléon en font assurément l'artisan et la dupe de la destruction du pouvoir temporel pontifical.

Trois jours après la paix de Villafranca, le 14 juillet 1859, de Desenzano, l'Empereur conseillait à Pie IX d'établir dans les Etats pontificaux un gouvernement laïque :

« *Dans ce nouvel ordre de choses, écrivait-il, Votre Sainteté peut exercer la plus grande influence et* faire cesser pour l'avenir toute cause de troubles. Qu'elle consente, ou plutôt que DE MOTU PROPRIO elle veuille bien accorder aux Légations une administration séparée avec un gouvernement laïque nommé par elle, mais entouré d'un conseil formé par l'élection ; que cette province paie *au Saint-Siège une redevance fixe, et Votre Sainteté aura assuré le repos de ses Etats et pourra se passer de troupes étrangères. Je supplie Votre Sainteté d'écouter* la voix d'un fils dévoué à l'Eglise, *mais qui comprend* les nécessités de son époque » (1).

Cette laïcisation des Etats du Pape, en plein accord d'ailleurs

(1) N. DESCHAMPS, *op. cit.* II, 351.

avec la lettre à Edgard Ney, allait bientôt n'avoir plus pour objectif que la Ville Eternelle. Emile Ollivier écrit dans l'*Empire libéral* (t. IV, p. 346) :

« Le 22 décembre 1859, il (l'Empereur) fit paraître sous le titre : *le Pape et le Congrès*, une brochure rédigée d'après ses aspirations et écrite de ce style élégant, mou, balancé, qui caractérisait la manière de La Guéronnière, d'où se dégageait cependant une thèse d'une précision menaçante pour le Pape :

« *Le pouvoir temporel est nécessaire et légitime, mais il est incompatible avec un Etat de quelque étendue. Il faut donc le maintenir, mais restreindre au lieu d'étendre son territoire, et diminuer plutôt qu'augmenter le nombre de ses sujets. Pourvu que ce pouvoir soit maintenu à Rome, il n'est pas nécessaire qu'on le défende ailleurs. Le territoire du Pape n'est pas plus indivisible que celui de tout autre souverain ; il a subi des accroissements et des diminutions, et il peut perdre Bologne comme il a perdu Avignon, sans que son autorité spirituelle soit en péril. Qui, d'ailleurs, pourrait, par la force, lui rendre la Romagne ? L'Autriche ne le doit pas, la France ne le veut pas* ».

« Par la généralité de ses formules, la brochure paraissait encourager les Italiens, non seulement à garder Bologne, mais à s'emparer, sans se gêner, du reste des Etats pontificaux, sauf Rome ».

Huit jours plus tard, l'Empereur écrivait une seconde lettre à Pie IX qui portait la signature de l'annexion violente des Romagnes au Piémont. Aussi, de Cavour, dans la séance de la Chambre des députés de Turin, le 26 mai 1860, crut-il devoir en parler en ces termes :

« *La lettre de Napoléon III au Pape, en date du 30 décembre 1859, proclamant que le* RÈGNE DU PAPE CHEZ LES ROMAGNES EST FINI, est une date mémorable dans l'histoire de l'Italie. *Par cette lettre, l'Empereur, à mon sens, a acquis à notre gratitude un titre qui ne cède point à celui qu'il avait conquis par la défaite des Autrichiens sur les hauteurs de Solférino. Certes, il en est ainsi, parce que, au moyen de cette lettre, il a mis fin à la* domination sacerdotale, qui était pour nous plus préjudiciable peut-être même que la domination autrichienne.

» *On m'a reproché d'avoir donné trop d'importance à la*

lettre de l'Empereur au Pape. Mais ce n'est pas là une simple lettre, c'est la manifestation d'un grand principe. *Dans cette lettre,* le souverain d'une grande nation catholique *déclare que le pouvoir temporel du Pape n'est pas* sacré ; or, un tel fait est, pour la question italienne, tout aussi important que la bataille de Solférino.

» *La question du pouvoir temporel du Pape n'est pas seulement une question italienne, mais une question européenne, une question universelle,* et je ne sache pas que, SANS CETTE DÉCLARATION, aucun ministre eût osé assumer la responsabilité de l'annexion des Romagnes ».

Mieux encore, lorsque le général La Moricière eut formé l'armée pontificale, il voulut reprendre les Romagnes et y rétablir l'autorité du Souverain Pontife, mais Napoléon III opposa son *veto* absolu. La dépêche suivante du cardinal Antonelli en fait foi :

« Je m'abstiens ici, à dessein, de toutes recherches sur les circonstances qui empêchaient de rétablir l'autorité du Pape dans les Romagnes. Je dirai seulement qu'on ne comprend pas comment la France ne devait pas le faire, après qu'elle avait pris en main la protection du pouvoir temporel du Saint-Siège, comme la brochure en convient. Si, d'ailleurs, cette protection comportait la présence de ses troupes à Rome, on ne voit pas pourquoi elle ne le comporterait pas à Bologne.

» J'ajouterai enfin que le Souverain Pontife le pouvait, ayant déjà une armée suffisante pour reprendre les Romagnes ; et, s'il ne l'a pas fait, l'auteur de la brochure doit le savoir mieux que personne, c'est PARCE QU'IL A ÉTÉ EMPÊCHÉ DE LE FAIRE ».

En France, la politique du gouvernement suivait la même ligne de direction. La session parlementaire de 1860, après les attaques contre le pouvoir temporel de Dupin au Sénat et de Jules Favre au Corps législatif, et le discours du ministre, M. Baroche, peut se résumer dans cette interruption de Lemercier : « *Ce qui résulte de cette discussion, c'est que le gouvernement français n'entend garantir au Pape que Rome* ».

Emile Ollivier ajoute : « Baroche protesta. C'était cependant la seule conclusion à tirer de son langage » (11 et 12 avril 1860) (1).

(1) Emile OLLIVIER, *op. cit.* t. V, p. 8 (Session de 1860).

C'est bien dans le même sens que l'Empereur terminait, le 8 janvier 1861, une lettre embarrassée à Pie IX par cette déclaration :

« Malgré ma juste vénération pour le Chef de l'Eglise, jamais mes troupes, à moins que l'honneur de la France ne soit engagé, ne deviendront un instrument d'oppression contre les peuples étrangers ; et puis, après avoir fait la guerre avec le Piémont pour la délivrance de l'Italie, il m'était absolument impossible, le lendemain, de tourner mes armes contre lui, quelque blâme sévère qui pût d'ailleurs s'attacher à ses résolutions » (1).

Ainsi, l'Empereur empêchait, d'une part, La Moricière de reprendre les Romagnes, et, d'autre part, il avertissait le Pape qu'il ne pouvait arrêter les empiètements du Piémont, et la fondation, maçonniquement graduée, de l'unité de l'Italie contre les Etats pontificaux, concurremment avec l'unité de l'Allemagne contre l'Autriche et la France.

Le dernier point à régler fut nettement exprimé par le prince Napoléon au Sénat, le 1er mars 1861 :

« L'unité italienne, dit-on, est un péril pour la France ! Elle est surtout dans ses intérêts parce que c'est le seul moyen raisonnable, dans cette guerre de propagande universelle, de modifier à notre profit les traités de 1815. L'Italie est l'alliée naturelle de la France. Il faut donc accepter l'unité italienne sans appréhension, sans réticences, avec sa condition nécessaire : ROME CAPITALE. On doit au Chef spirituel du catholicisme une certaine indépendance, il ne doit être le sujet d'aucun souverain ; pour le lui assurer, on le laissera cantonné dans la cité léonine, sur la rive droite du Tibre ; la catholicité lui assurera un budget et lui fournira une garnison ».

L'Empereur écrivit à son cousin :

« Quoi que je ne sois pas d'accord avec toi sur tous les points, je tiens à te féliciter des sentiments si noblement patriotiques que tu viens d'exprimer avec éloquence et de l'immense succès que tu as eu au Sénat » (2).

Il semble bien qu'au fond l'Empereur accepta tout le programme du prince Napoléon, si l'on se reporte au fait suivant

(1) Emile OLLIVIER, *op. cit.* t. IV, p. 486.
(2) Emile OLLIVIER, *op. cit.* t. V, p. 128 (Session de 1861).

qui s'était passé quelques semaines avant le discours au Sénat. Nous lisons dans le volume déjà cité de Mgr Deschamps (t. II, p. 369) :

« Mais il ne suffisait pas aux complices d'empêcher le Pape de reprendre les Romagnes. Sa vaillante armée empêchait les comédies qui s'étaient jouées à Parme, à Modène, à Bologne, avec le concours de quelques carabiniers piémontais déguisés, de se reproduire dans l'Ombrie. Une tentative d'insurrection à Pérouse avait été réprimée immédiatement par les troupes pontificales aux applaudissements de l'immense majorité de la population.

» Napoléon III et Cavour résolurent d'en finir, et l'hypocrisie ne suffisant plus, ils recoururent à la force, à l'emploi de l'armée régulière piémontaise pour détruire la petite armée pontificale.

» C'était un an après la publication de la brochure-programme *Le Pape et le Congrès.*

» Napoléon III s'était rendu à Chambéry pour recevoir les félicitations des nouveaux sujets que M. de Cavour venait de lui céder par le traité de Turin, *en compensation des Romagnes et de la lettre au Pape,* comme il l'avait dit expressément au Parlement de Turin. Il y avait reçu les hommages que le galantuomo lui avait envoyés par Cialdini et Farini. Que se passa-t-il dans cette entrevue ? Le *Moniteur* ne l'a pas dit ; mais l'histoire rapporte qu'à la suite, et à peine revenu à la tête de son armée, Cialdini attaqua la petite armée du Pape, et sans déclaration de guerre aucune il envahit en guet-apens le territoire pontifical, et au milieu de trahisons sans nom dans aucune langue, et dix contre un, ils s'emparèrent des Marches et de l'Ombrie, Légations qui restaient encore au Pape.

» M. de Becdelièvre, ancien colonel de zouaves pontificaux, dans le séjour qu'il fit après la capitulation de Lorette à Ricanati, eut la conversation suivante avec le général Cugia :

« Ne craignez-vous pas, lui demanda-t-il, que la France ne vous arrête ? N'avez-vous pas lu la dépêche du duc de Grammont, disant au conseil d'Ancône que l'Empereur s'opposera par la force à vos envahissements ? — Oh ! me dit Cugia en riant, *nous en savons plus long que votre duc.* Vendredi dernier, notre général en chef, Cialdini, déjeunait à Chambéry, où après avoir demandé des conseils sur ce qu'il avait à faire, il

lui fut répondu : *Entrez, et faites vite !* — Vous le voyez, nous allons vite » (1).

On comprend mieux maintenant le langage de Ricasoli au parlement piémontais en 1862 :

« Oui, nous voulons aller à Rome ! Rome, séparée politiquement du reste de l'Italie, demeura le centre *d'intrigues et de conspirations*, une menace permanente contre *l'ordre public*. Donc, aller à Rome est pour les Italiens, non seulement un droit, mais une inexorable nécessité. Mais comment devons-nous y aller ? Sur ce point, plus que sur tout autre, le gouvernement du roi sera ouvert et précis. Nous ne voulons pas aller à Rome à l'aide de mouvements insurrectionnels, intempestifs, téméraires, qui *puissent mettre en péril les acquisitions faites* et compromettre l'œuvre nationale. NOUS VOULONS ALLER A ROME DE CONCERT AVEC LA FRANCE... » (2).

Inutile d'ajouter que les ennemis du Saint-Siège, en France comme en Italie, redoublaient d'efforts pour arriver à une solution radicale. Dès la session de 1852, à la séance du 1er mars, le prince Napoléon ne parlait déjà plus de la coexistence du Roi au Quirinal et du Pape au Vatican ; ce dernier devait quitter la capitale d'Italie. Ce discours valut au prince l'appréciation suivante d'Emile de Girardin :

« Mon cher prince,

» L'effet de votre discours de samedi est loin d'être encore entièrement produit ; mais cet effet est déjà bon ; il sera excellent. Vous êtes entré dans une voie où vous ne devez plus vous arrêter maintenant. Il faut que vous cherchiez toutes les occasions et n'en laissiez passer une seule, de dessiner avec la plus grande précision votre ligne politique. Supériorité, plus encore que noblesse, oblige. D'une année à l'autre, vous avez fait un grand pas : l'an dernier, vous demandiez pour le Pape un quartier de Rome ; cette année, vous demandez le rappel de nos troupes, sans vous arrêter à la question de savoir où s'enfuira le Pape, ce qu'il deviendra, ce qu'il fera ? Il n'a plus Gaëte pour le recevoir, et le roi de Naples pour le protéger.

(1) *Souvenirs de l'armée pontificale*, p. 84. — *Gazette de France*, 11 octobre 1877. — *Gazette du Midi*, 17 octobre 1867.
(2) N. DESCHAMPS, *op. cit.* t. II, p. 371.

« Par l'expédition de 1849, le Président s'est mis un doigt dans l'œil ; par l'expédition de 1859, l'Empereur s'est mis un second doigt dans l'autre œil. Les yeux crevés ne se remplacent pas ; Napoléon III n'a plus d'yeux pour y voir. Il est à jamais, sur cette question, condamné à l'aveuglement. Même par l'inconséquence, il n'échapperait point à l'impuissance. Il est dans une impasse d'où il ne peut plus sortir » (1).

Napoléon III péchait-il par aveuglement ou par duplicité ? A voir l'opposition et l'incohérence des paroles et des actes, il est permis de conjecturer que l'Empereur pécha des deux façons. Se leurrait-il de ses propres paroles et de sa signature lorsqu'il posait un ultimatum au Pape, le 31 mai 1862, qu'Emile Ollivier appréciait d'un mot : « Ces propositions étaient celles maintes fois répétées par Pie IX ; il n'y avait en plus que la forme de l'ultimatum » (2). Peut-on ajouter foi à la sincérité de Napoléon s'engageant par la Convention du 15 septembre 1864 (3) à défendre, même par la force, toute attaque nouvelle contre le territoire misérablement réduit du Saint-Père, « lors-

(1) Emile OLLIVIER, *op. cit.* t. V, p. 314 (Session de 1862).
(2) Emile OLLIVIER, *op. cit.* t. V, p. 470.
(3) Voici ce qu'écrit Emile Ollivier sur la Convention du 15 septembre 1864 (*op. cit.* t. VII, p. 161) :
Pepoli fut envoyé à Paris pour signer. Une conférence eut lieu à Saint-Cloud (14 septembre) à laquelle assistèrent l'Empereur, Drouyn de Lhuys, et Rouher de plus en plus en possession de son rôle de premier ministre, et le traité fut signé le lendemain, 15 septembre, à trois heures de l'après-midi. Il était ainsi conçu :
« Article premier. — L'Italie s'engage à ne plus attaquer le territoire actuel du Saint-Père et à empêcher, même par la force, toute attaque venant de l'extérieur contre ledit territoire. — Art. 2. La France retirera ses troupes des Etats pontificaux graduellement et à mesure que l'armée du Saint-Père sera organisée. L'évacuation devra néanmoins être *accomplie dans le délai de* DEUX ANS. — Art. 3. Le gouvernement italien s'interdit toute réclamation contre l'organisation d'une armée papale composée même de volontaires catholiques étrangers, suffisante pour maintenir l'autorité du Saint-Père et la tranquillité tant à l'intérieur que sur la frontière de ses Etats, pourvu que ces forces ne puissent dégénérer en moyen d'attaque contre le gouvernement italien. — Art. 4. L'Italie se déclare prête à entrer en arrangements pour prendre à sa charge une part proportionnelle de la dette des anciens Etats de l'Eglise ».
Il n'y était pas question du transfert de la capitale ; on en avait fait l'objet d'un protocole spécial *secret* : « La Convention signée en date de ce jour entre L. L. M. M., le Roi d'Italie et l'Empereur des Français n'aura de valeur exécutoire que lorsque S. M. le Roi d'Italie aura décrété la translation de la capitale du royaume dans l'endroit qui sera ultérieurement déterminé

qu'en 1867, au moment de l'invasion garibaldienne, il arrêtait pendant huit jours l'expédition française dans le port de Toulon, puis cherchait à la rappeler, et ne laissait accomplir l'événement de Mentana que parce que, cette fois, les Piémontais avaient perdu le temps donné ? Si bien que La Marmora, envoyé à Paris après cette victoire du général de Failly pour se plaindre de ce qui était arrivé, reçut cette réponse : « Je vous avais donné huit jours ; pourquoi n'en avez-vous pas su profiter ? » (1).

Pour expliquer cette attitude napoléonienne, rappelons la dépêche de Nigra, extraite du *Livre vert* piémontais de 1867, et datée de Biarritz, 25 janvier 1866 :

« L'Empereur m'a dit que la question de savoir ce qu'il y aurait à faire dans l'éventualité d'une révolution républicaine à Rome ne peut être résolue *a priori*, indépendamment des circonstances qui l'auront provoquée ; que la conduite des deux gouvernements sera réglée en partie par les circonstances et par l'impression qu'elles produiront sur l'opinion publique » (2).

Mgr Deschamps ajoute fort judicieusement à la citation de cette dépêche l'observation suivante :

« Voilà comment Napoléon III entendait l'exécution de la Convention de 1864 qui garantissait au Pape les possessions lui restant encore ! C'était toujours la même politique à double face qui, sept ans auparavant, avait formellement empêché les troupes pontificales de réprimer, quand c'était encore possible,

par ladite Majesté. Cette translation devra être opérée dans le terme de six mois à dater de la Convention. Le présent protocole aura même force et valeur que la Convention susmentionnée. Il sera ratifié et les ratifications en seront échangées en même temps que celles de ladite Convention ». On espérait ainsi écarter l'objection de ceux qui présenteraient ce transfert comme une exigence imposée par l'étranger.

Cette Convention différait en deux points de celle de *Cavour* : dans celle-ci l'évacuation française devait être à peu près immédiate ; dans celle-là elle n'aurait lieu que dans un délai de deux ans. Il n'était pas dit un mot, dans le projet Cavour, du transfert de la capitale. A aucun prix le grand homme n'eût consenti à cette offense envers la ville qui avait été le berceau héroïque de l'indépendance. Il avait maintes fois déclaré à ses amis qu'il n'y avait de choix qu'entre Turin et Rome : « Tout changement provisoire amènerait une telle perturbation économique et politique qu'il était décidé à l'éviter toujours à tout prix » *Vimercati à Castelli*, 23 septembre 1864.» *Carteggio di Castelli*, t. I, p. 521. Voir aussi les déclarations conformes d'un autre ami de Cavour, Salmour. (Séance du Sénat du 7 décembre 1864).

(1) D'ESTAMPES ET JANNET, *lib. cit.* p. 328.

(2) *Correspondant*, janvier 1868, p. 266.

les insurrections des Romagnes, comme nous l'a appris l'importante dépêche du cardinal Antonelli » (1).

Même flottement, même déviation, même décousu dans la conduite impériale concernant la question romaine jusqu'à sa tragique solution. La parole maintient le pouvoir temporel, les actes l'abandonnent aux Piémontais. A l'opposition du fameux groupe des Cinq qui réclamait, dès 1863, l'abandon de Rome (2), l'Empereur refusait satisfaction en signant la Convention du 15 septembre 1864. Mais le *protocole secret* touchant le transfert de la capitale du Piémont encourageait toutes les usurpations, favorisées, en 1867, par la défense de reconquérir les Romagnes et par la trêve de huit jours avant Mentana. Les mêmes actes donnaient également un démenti à la fameuse lettre qu'il adressait, de Saint-Cloud, le 3 novembre 1866, à son ami Arèse, son intermédiaire intime entre lui et le Roi ; lettre dans laquelle il écrivait : « Maintenant, il reste l'affaire de Rome, mais il faut qu'on sache que, de ce côté, je ne céderai *rien*, et que je suis *bien décidé*, tout en exécutant la Convention du 15 septembre, à soutenir le pouvoir temporel du Pape par tous les moyens possibles. » (3)

Cette lettre est du 3 novembre 1866, le 3 novembre 1867 avait lieu la victoire de Mentana que l'Empereur avait voulu conjurer ; et, un mois plus tard, le 5 décembre, Rouher prononçait le discours le plus retentissant sur la question romaine :

« Les troupes envoyées à Rome, disait-il, resteront tant que la sécurité du Saint-Père le rendra nécessaire, et par ce mot de sécurité le gouvernement n'entend pas seulement le calme dans le territoire du Saint-Siège, mais aussi des garanties sérieuses données par le gouvernement d'Italie après les déceptions éprouvées. Il y a un dilemme : le Pape a besoin de Rome pour son indépendance ; l'Italie aspire à Rome qu'elle considère comme un besoin impérieux de son unité. Eh bien ! nous le déclarons, au nom du gouvernement français, l'Italie ne s'em-

(1) N. DESCHAMPS, *op. cit.* t. II, p. 372.

(2) Le programme des Cinq se terminait ainsi : « La religion catholique ne doit pas redouter un régime sous lequel l'Eglise séparée de l'Etat obtiendrait au même titre que toute autre croyance, à la place des concordats et des servitudes déguisées, la liberté dans les limites du droit commun ». E. OLLIVIER, t. VI, p. 136:

(3) Emile OLLIVIER, *op. cit.* t. IX. p. 32.

parera pas de Rome !... (applaudissements) *Jamais... (voix très nombreuses : Jamais ! Jamais !) Jamais* la France ne supportera cette violence à son honneur et à la catholicité... (*nouveaux applaudissements*). Elle demande l'énergique application de la Convention de septembre, et si cette Convention ne rencontre pas dans l'avenir son efficacité, elle y suppléera d'elle-même (*applaudissements répétés*). Est-ce clair ? (*Oui, oui, très bien !*). Et vraiment, sous l'émotion de vos applaudissements, j'éprouve en même temps une confusion véritable ; car, enfin, quel est donc le jour, l'heure, l'instant, où un autre langage ait été tenu par le gouvernement ? Remontez à toutes les dépêches, à tous les discours prononcés, à toutes les paroles dites : *Jamais, jamais nous n'avons permis à l'Italie de penser qu'elle pourrait s'emparer de Rome* ».

Deux cent trente-six voix contre dix-sept (1) votèrent l'ordre du jour pur et simple, c'est-à-dire approuvèrent le *jamais* de Rouher (2). Le lendemain, malgré la morale indépendante et Voltaire, Dupanloup vint au nom des catholiques féliciter Thiers du service qu'il avait rendu à la Papauté.

Au conseil des ministres qui suivit, l'Empereur félicita Rouher de son discours en ajoutant : « En politique, il ne faut jamais dire *jamais* ». Puis, comme tout le monde gardait le silence, il poursuivit : « Supposez qu'à un moment donné le Pape et Victor-Emmanuel s'entendent, que devient le mot éloquent du ministre d'Etat ? »

Au fond de la pensée de Napoléon III persistait, en effet, cette espérance que le Pape, un jour, prierait Victor-Emmanuel de venir le garder à Rome, où il ne conserverait plus qu'une suzeraineté honorifique à côté d'une municipalité libre (3).

Cette conception impériale, on le voit, n'était autre que l'abdication du Pape et la radiation du pouvoir temporel. Aussi, le 1er décembre 1869, l'Empereur voulait-il évacuer Rome ; mais Emile Ollivier lui fit comprendre que son honneur l'obligeait à ne pas le faire durant le Concile (4).

Quelques mois encore et la guerre était déclarée. Du front,

(1) Bethmont, Carnot, Dorian, J. Favre, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Guéroult, Havin, Hénon, Magnin, Emile Ollivier, Pelletan, Picard, Planet, Jules Simon.

(2) Séance du 5 décembre 1867.

(3) Emile OLLIVIER, *op. cit.*, t. X, p. 225.

(4) Emile OLLIVIER, *op. cit.* t. XII, p. 135.

l'Empereur confia, le 19 août 1870, une mission spéciale au prince Napoléon près de Victor-Emmanuel, avec instruction d'aller jusqu'à l'abandon de Rome, en retour d'un secours militaire immédiat (1). A Paris, le Conseil des ministres, « après une éloquente démonstration de l'Impératrice », écrit Emile Ollivier, ne tenant aucun compte des représentations des catholiques, approuva l'évacuation du territoire pontifical, dans l'espoir d'obtenir l'alliance de l'Italie et de l'Autriche. C'était, en même temps, renoncer à la solution de d'Azeglio : *Rome municipe libre,* et accepter celle de Mazzini, de Garibaldi, adoptée par Cavour : *Rome capitale.* « Le retrait de nos troupes, ajoute le même auteur, dans les circonstances où il s'opérait, équivalait donc à l'abandon de ce qui restait du pouvoir temporel » (2).

La page suivante résume bien ces heures douloureuses pour les Français et pour les catholiques :

« Il y eut, dans l'aveuglement de l'Empire depuis la guerre d'Italie jusqu'à la catastrophe finale, quelque chose de providentiel.

« La chute elle-même dépassa, par sa rapidité et sa profondeur, tout ce qu'on avait jamais vu. Le 4 août, 10.000 Français, surpris à Wissembourg, furent écrasés, après une lutte héroïque, par 40.000 allemands ; le 6, 35.000 autres, à Frœschwiller, éprouvèrent le même sort, par 145.000. Le 2 septembre, Napoléon III capitulait à Sedan, sans avoir essayé de mourir les armes à la main ; deux jours après, il cessait de régner. C'était dix ans, jour pour jour, après la fameuse entrevue de Chambéry. Dieu, à son tour, « *faisait et faisait vite* ».

» Les libéraux se trouvèrent si peu ralliés à sa cause, que pour avancer de quelques jours sa déchéance, ils n'hésitèrent pas à compléter la désorganisation du gouvernement et à faire une révolution en face de l'invasion victorieuse. Quant aux conservateurs, l'Empereur lui-même avait pris soin d'adoucir les regrets qu'ils auraient pu éprouver de sa chute. Dès avant les hostilités, il avait oublié le *Jamais* de M. Rouher, et rappelé de Rome la petite armée française.

» On était loin de se douter, à ce moment, que ces quatre ou cinq mille soldats pussent être indispensables à la France.

(1) Emile OLLIVIER, *op, cit.*, t. XVII, p. 294.

(2) Emile OLLIVIER, *op. cit.*, t. XV, p. 522 et seq.

M. de Grammont eut soin de le constater dans sa note du 31 juillet à M. de Bonneville : « Assurément, disait-il, ce n'est pas par une nécessité stratégique que nous évacuons l'Etat romain ; mais la nécessité politique est évidente..., nous devons nous concilier les bonnes dispositions du cabinet italien ». Viterbe fut évacuée le 2 août, nos derniers soldats s'embarquèrent à Civita-Vecchia, partie le 4, partie le 6. Ces mêmes dates furent celles de nos premiers revers : Wissembourg, Woerth, Spickeren. Le châtiment commençait.

» Ainsi, loin d'hésiter devant un acte qui, au point de vue purement politique, impliquait vis à vis de l'Europe, au moins un aveu de faiblesse, Napoléon III l'avait accompli prématurément. Sa précipitation sentait plutôt la joie que la tristesse. Il trouvait enfin l'occasion longtemps cherchée de compléter ses heureuses combinaisons d'au-delà des Alpes et de couronner le chef-d'œuvre de son règne ; pouvait-on croire à la sincérité de ses regrets ? La circulaire suivante de M. Visconti Venosta, ministre des Affaires étrangères d'Italie, jette sur ses véritables sentiments une triste lueur :

« Les événements actuels, écrivait M. Visconti Venosta, de Florence, 29 août, à ses représentants à l'étranger, ont avec la question romaine des rapports sur lesquels plusieurs gouvernements ont cherché à connaître les vues... Le gouvernement du roi n'a aucune difficulté à s'expliquer sans réticence à cet égard...

» Les accords du 15 septembre 1864 n'étaient pas la solution de la question romaine. Ils posaient seulement cette question dans des conditions telles qu'elle pût aboutir sans secousse à son dénouement. Mais, par une conséquence de la situation troublée qui existe en Europe depuis 1866, la convention n'a pas suffi à écarter les causes extérieures qui empêchent la solution de la question romaine...

» Dans ses rapports avec l'Italie, la cour de Rome a cru devoir se refuser même aux tempéraments les plus transitoires et de simple administration. Elle a pris l'attitude d'un gouvernement ennemi établi au centre de la Péninsule, enrôlant des forces étrangères et leur donnant le caractère d'une armée de réaction... Les conséquences d'une pareille situation en présence de la guerre actuellement engagée et des complications qui pourraient encore s'ensuivre sont graves pour nous..., c'est la force des choses qui nous fait sentir plus impérieusement que jamais la nécessité de résoudre la question romaine. C'est faire acte de prévoyance que d'aborder pratiquement le problème.

« Depuis dix ans, dans le cours de négociations souvent reprises et toujours interrompues par les événements politiques, les bases possibles d'une solution définitive ont été confidentiellement reconnues, en principe, et subordonnées seulement à des conditions d'opportunité et de convenances politiques, par la France aussi bien que par d'autres puissances... »

Ainsi, d'après M. Visconti Venosta, les bases d'une solution nouvelle et définitive de la question romaine avaient été *confidentiellement* reconnues en principe, et subordonnées seulement à des conditions d'opportunité. Ces paroles rapprochées du fait du rappel prématuré des troupes françaises, attestent que l'Empereur n'avait renoncé à aucune de ses illusions, à aucune de ses complaisances révolutionnaires. Il n'attendit point d'être vaincu pour abandonner la Papauté (1).

La conclusion de la crise de 1870 nous est fournie par la réponse de Pie IX à l'envoyé de Victor-Emmanuel, M. Ponza di San Martino, qui osait prétendre que son maître offrait à l'indépendance du Chef de l'Eglise de sérieuses et solides garanties :

« Et qui me les garantira ces garanties ? demanda le Souverain Pontife. Votre roi ne peut rien promettre. Votre roi n'est plus roi. Il dépend de son parlement, qui dépend aujourd'hui des sociétés secrètes » (2).

Nous n'avons cessé de montrer au cours de cette étude que c'était le cas de Napoléon III, homme-lige des sociétés secrètes ; non seulement sa vie était en jeu, mais sa polilique, son idéal utopiste des nationalités rentrait dans le programme du carbonarisme et de la Maçonnerie. A son insu, il recevait des loges ses mondiales et révolutionnaires inspirations contre lesquelles conspirait parfois sa conscience de catholique. De là, sans doute, les indécisions et les incohérences qu'il serait injuste d'attribuer sans atténuation à la duplicité. Dupe ou non, il en fut personnellement victime ; mais il entraîna la France dans sa ruine, malgré un patriotisme incontestable, auquel il sacrifia le Pape pour contracter alliance avec l'Italie. L'essai fut vain, et la

(1) J.-M. Villefranche, *Pie IX, sa vie, son histoire, son siècle*, p. 302 ; Paris Vic, 1876.

(2) J.-M. Villefranche, *lib. cit.*, p. 312.

patrie fut vaincue. Le 4 septembre 1870, l'Empereur était détrôné : le même jour, il livrait la France aux sociétés secrètes. La vraie blessure de la guerre ne fut ni la rançon de cinq milliards, ni la perte de l'Alsace-Lorraine, c'était réparable ; ce fut l'accession au pouvoir des francs-maçons, de cette équipe gambettiste, flanquée des trois Jules Favre, Ferry, Simon, à qui une trêve de quarante ans, une nouvelle guerre de quatre ans et une paix désastreuse de neuf ans, n'ont pu arracher le gouvernement, cimenté par le protestantisme et dont l'Impératrice s'appelle la Judéo-Maçonnerie.

C'est elle qui gouverne depuis le 4 septembre 1870 : Gambetta, Waldeck-Rousseau, Poincaré, Herriot ne sont que ses fourriers, maçonniquement domestiqués à son service ; ils ont fait par son ordre les lois laïques, préparé la banqueroute du pays, comploté de nouveau l'abandon de l'Alsace-Lorraine, reconstitué la grande Allemagne et dépecé la catholique Autriche, déchaîné la guerre religieuse, mobilisé dans ce but le libéralisme et le pacifisme et frayé la route au bolchevisme, pour qu'il soviétise la France après la Russie, le Mexique et la Chine.

Et ensuite ?

Ensuite, — si nous ne savons plus nous ressaisir, — ce serait le Supergouvernement d'Israël. En attendant, ce n'est plus, depuis cette décadence, l'anticléricalisme dans l'Etat qui détient les rênes du pouvoir, mais l'anticléricalisme d'Etat, triomphant dans la Commune de 1871, endigué par l'Assemblée nationale pendant quatre ans, redevenu libre à la proclamation de la troisième République, le 31 décembre 1875, et mûr en 1927 pour achever son œuvre en noyant l'Eglise dans le sang de la France, comme l'ont tenté les grands ancêtres de 1793 (1).

Bismarck télégraphiait, de Sedan, à Victor-Emmanuel que *c'était l'occasion ou jamais de s'emparer de Rome* (2).

Oui, ce fut toujours la guerre religieuse, préparée, déclarée, manœuvrée sans répit depuis 1717, invaincue jusqu'ici, mais non victorieuse. De là, nos invincibles espoirs. Dieu ne se désintéresse pas des siens. Si réduite, si négligeable que soit son armée, elle existe, fidèle à son poste, faisant chaque jour des recrues, si bien qu'un ministre, parmi les plus anticléricaux, M. Chautemps, se plaignait publiquement, en 1927, de la désaffection de la jeunesse pour la régime sectaire et irréligieux auquel nous a livrés la chute du second Empire. Cette jeunesse nouvelle et conquérante remonte dans ses recherches historiques, jusqu'au 4 septembre 1870 ; elle comprend que la situation actuelle est solidaire des chimères napoléoniennes ; que du point de vue politique, l'Allemagne, reconstituée par les puissances protestantes d'Angleterre et des Etats-Unis sous le faux principe des nationalités, doit être morcelée en trois ou quatre tronçons ; et que, du point de vue religieux, l'Italie, démembrée à son tour, devra relever à Rome l'Etat pontifical entre le royaume du nord et celui du sud, entre Turin et Naples. Ce sera la faillite de l'unité italienne et de l'unité allemande. Vous rêvez, direz-vous. Napoléon III a bien réalisé son rêve ; pourquoi le nôtre serait-il irréalisable ? Nous y croyons, et nous avons foi dans la France, enfin dégagée des griffes et des étreintes infernales de la Judéo-Maçonnerie, et fière de reprendre sa mission mondiale pour répondre encore à sa vocation catholique.

(1) Il nous reste précisément à développer l'exécution du programme de l'anticléricalisme d'Etat ; mais la Commune est trop liée à la guerre de 1870 pour souffrir une disjonction. Nous terminerons donc ce volume par un dernier chapitre consacré à ces jours fratricides de massacre et d'incendie au lendemain de l'invasion prussienne et du siège de Paris.

(2) T. Francœur, *lib. cit.*, p. 17.

CHAPITRE IV

LA COMMUNE

Anticléricalisme des Révolutions

La Commune est une de ces époques où le pouvoir est tombé aux mains des révolutionnaires extrémistes, de ceux qui veulent le nivellement de la société et qui, dans ce but, emploient la Terreur. La Commune est donc apparentée à la grande Révolution française et au Soviétisme russe. Elle fut heureusement de courte durée, parce qu'elle était insuffisamment préparée et trop hâtivement éclose dans des circonstances impopulaires pour l'immense majorité du pays ; mais il n'en est pas moins vrai que ses chefs furent animés des mêmes sentiments que les meneurs de 1793 et que les terroristes qui, depuis 1917, détiennent le pouvoir en Russie ; les communards sont frères des jacobins et des bolchevicks.

Cette remarque a son importance capitale, car la Révolution française et la révolution russe sont les garants de l'anticléricalisme outrancier de la Commune. Le nivellement total des révolutionnaires ne s'en prend pas sans doute uniquement à l'Eglise et à Dieu. Tout ce qui représente l'autorité, la loi, la force, la propriété doit disparaître : les gouvernants, les magistrats, les soldats, les capitalistes sont désignés d'avance ; mais au-dessus d'eux est le prêtre. C'est son enseignement qu'on attaque, parce qu'il est opposé au matérialisme ; ce sont ses principes d'ordre qu'on renverse, parce qu'ils sont la base de la société ; ce sont ses convictions religieuses qu'on déteste, parce qu'on ne veut plus « ni Dieu ni maître ».

Aussi le prêtre sera-t-il toujours le premier et le dernier visé

comme le principe et la fin de tout ordre moral. Vers 1920, nous exprimions notre étonnement au grand romancier russe, M. Dmitry Merejkovsky, de ce que les bolchevicks persécutaient la religion orthodoxe qui est d'essence antipapiste : « *C'est la seule force qui reste debout devant eux* », nous répondit-il. A la Commune, aussi bien qu'aux autres époques révolutionnaires, la seule force qui reste debout et se dresse vraiment invincible en face des terroristes, c'est l'Eglise catholique. Pour eux, ce n'est donc plus le moment de crier : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi », mais celui de passer aux actes et de mettre à mort cet ennemi, de tous le plus indomptable. De ce fait, redisons-le, la religion catholique est la première visée, et le prêtre est condamné et exécuté comme prêtre.

Aussi l'étude des causes, de la préparation immédiate et des actes de la Commune aura-t-elle pour conclusion que les victimes, au moins ecclésiastiques, dont il sera question dans ce procès, ne sont pas des condamnés politiques, mais des martyrs, dans le vrai sens du mot.

Rappelons encore que cet épisode sanglant de la Commune ne rentre plus dans ce que nous avons appelé « l'Anticléricalisme dans l'Etat », mais qu'il est un essai brutal de « l'Anticléricalisme d'Etat », qui sera l'objet de notre prochain volume. Nous ne pouvions séparer la Commune de la guerre de 1870. Elle a d'ailleurs ouvert une ère nouvelle en permettant aux révolutionnaires modérés de 1871, et surtout de 1876, d'établir un gouvernement judéo-maçonnique, anticlérical et intangiblement laïque.

I

CAUSES DE LA COMMUNE

Au jour des révolutions, de telles secousses morales et de tels excès de barbarie ne sont pas l'effet d'une effervescence improvisée qui permette à l'écume de la société de surnager et à la lie du peuple de s'imposer. La terreur blanche précède la terreur rouge, et la guillotine sèche, la guillotine sanglante. Cette préparation souterraine est désormais connue pour la Révolution française et le bolchevisme russe ; et Taine semble avoir simulé une méconnaissance inacceptable de la Franc-Maçonnerie et

de ses filiales les « sociétés philosophiques », en consacrant ses études révolutionnaires par le titre « d'Anarchie spontanée ». Quant à la Commune, le vicomte de Gontaut-Biron déposa à la séance de l'Assemblée nationale du 8 juin 1871 un rapport très remarquable (1) dans lequel il signalait deux agents particuliers : les sociétés secrètes (c'est-à-dire la *Franc-Maçonnerie*), et l'*Internationale*, comme les principaux facteurs du bouleversement de 1871. Il suit d'ailleurs le double courant jacobin et socialiste de 1793 à 1871 ; il regarde, comme ancêtres directs de la Commune, Babœuf et son adepte Sylvain Maréchal, auteur du *Manifeste des Egaux* et du *Dictionnaire des Athées*, où se retrouvent, dit-il, « la plupart des idées que la Commune de Paris vient de mettre en pratique ». M. de Gontaut-Biron relève également les doctrines du Saint-Simonisme, et, en général, celles des sociétés secrètes qui furent des « doctrines de néant et de destruction ». Naturellement 1848 fut le prélude de 1871, car dans son discours aux commissaires, le 3 avril 1848, Caussidière disait déjà :

« *Dites bien à vos stupides bourgeois, à vos gardes-nationaux, dites-leur que s'ils ont le malheur de se laisser aller à la réaction,* 400.000 *travailleurs attendent le signal pour faire table rase de Paris ; ils ne laisseront pas pierre sur pierre, et pour cela ils n'auront pas besoin de fusils, des allumettes chimiques leur suffiront* » (2).

Premières causes : L'Internationale

Au programme de ce nivellement, l'anticléricalisme tient la première place. Un des orateurs du Congrès internationaliste de Bruxelles en 1868 disait : « *Nous ne voulons pas de religions, car les religions étouffent l'intelligence* » (3). Aussi « l'affaiblissement du sentiment religieux » (4) fut-il signalé par le Commissaire parlementaire comme l'une des principales causes du mal étrange qui travaillait la société et qui produisit la Commune. Les révolutions sanglantes ne sont que l'éclosion

(1) H. Ameline, *Dépositions des témoins de l'enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars.* Rapport du vicomte de Gontaut-Biron, I, 3-17 ; Paris, Dentu, 1872.
(2) Ameline, *lib. cit.*, p. 5. Cf. Enquête Bauchart sur 1848, rapport, p. 16.
(3) *Id.* p. 10.
(4) *Id.* p. 16.

extérieure d'un état latent développé dans un peuple par l'irréligion et la haine de Dieu plus ou moins conscientes.

« L'idée mère de l'Internationale, constate le vicomte de Gontaut-Biron, appartient aux ouvriers français qui la transportèrent en Angleterre lors de l'exposition de 1862 (1) ». Aussi a-t-on pu dire que, « venue au monde à Paris, l'Internationale avait été mise en nourrice à Londres ». Elle s'organisa, en effet, le 28 septembre 1864, dans un meeting tenu à Londres en faveur de la Pologne ; elle y prit son nom d' « *Association internationale des travailleurs* », et elle se déclara immédiatement révolutionnaire et socialiste. Elle était du même coup antireligieuse, comme le prouva la manifestation ouvrière du 4 novembre 1867 contre l'expédition romaine.

Jusqu'à la Commune, les principaux Congrès, après celui de Londres, furent ceux de Genève en septembre 1866, de Lausanne septembre 1869. Bien que divisés en mutualistes et en collectivistes, tous les membres de cette Association poursuivaient une révolution sociale. Aussi le Conseil général de l'Internationale terminait-il une affiche placardée sur les murs de Neufchâtel en janvier 1870 par ces mots :

« *Par l'Association internationale des travailleurs, l'ordre, la science, la justice remplaceront le désordre, l'imprévoyance et l'arbitraire* » (2).

La nomenclature des organes de l'Internationale suffit au reste à démontrer son but et son extension extrêmement rapide. Ce sont (toujours avant 1871) :

La Réforme sociale de Rouen ;
L'Internationale de Bruxelles ;
Le Mirabeau de Vervins ;
Le Progrès du Locle, à Locle ;
L'Egalité à Genève, succédant à la *Voix de l'Avenir* ;
La *Solidarité* à Neufchâtel ;
Der Verbote pour les sections allemandes à Genève ;
Der Werker (le Travailleur) à Anvers ;

(1) *Id.* p. 8.
(2) Appel reproduit dans le *Progrès du Locle,* du 29 janvier 1870.

Peper en Zout (Poivre et Sel) à Bruges, et le *Vooruit* (En avant) ;
Le Devoir à Liége ;
Demokratisches Wochenblatt et la *Folkstadt* à Leipsik ;
La Fratellanza à Naples ;
La Federacion à Barcelone ;
La Solidaridad à Madrid, et *Justicia Social* avec *El Proletariero ;*
El Obrero à Palma ;
La Volksstimme (Voix du Peuple) à Vienne ;
La Legalidad à Gracia ;
L'Arbeiter Union à New-York ;
Der Democratt à Bâle-campagne, et l'*Arbeiter* à Bâle-ville ;
La Cause du Peuple pour la section russe à Genève ;
Social-Demokrat et *Beobachter* à Berlin ;
Die Tagwacht (la *Diana*) à Zurich ;
Gleickheit (la *Igualdad*) à Villeneuve-de-Vienne ;
Le Verkmann (l'Ouvrier) à Amsterdam ;
Le Volksblad à Rotterdam (1).

A la lecture de cette liste, on s'étonne que l'Internationale, en sept ou huit mois, ait déjà enserré le monde, et on comprend quel intérêt elle avait à se joindre à la Commune. Qu'est-ce, en effet, que le travail destructeur de la III[e] Internationale de Lénine en Russie, sinon une complète réédition de la Commune de 1871 ?

On lit, dans une déposition de l'enquête parlementaire :

« Dans une note que j'ai vue entre les mains des agents de l'Internationale de la mairie du 2[e] arrondissemnt aux chefs de la Commune, on rappelle aux chefs de la Commune qu'ils sont les élus de l'Internationale, qu'ils ont été désignés au populaire comme chefs susceptibles de mener le mouvement à bonne fin. On fait appel à l'activité, à l'énergie et surtout à l'oubli des mésintelligences, on les adjure de ne pas se diviser comme ils le font, parce que l'ennemi (Versailles) presse très activement sa marche et que l'œuvre de la révolution serait compromise » (2).

Dans la déposition de M. Dunoyer, nous relevons des témoignages de la presse étrangère en faveur de l'action directe de l'Internationale dans la Commune de 1871 :

(1) Oscar Testut, *L'Internationale,* p. 57 ; Paris, Lachaud, 1851.
(2) H. Ameline, *lib. cit.* III, 133 ; déposition du capitaine Garcin.

« Voilà, dit M. Dunoyer, les traits les plus saillants parmi ceux que j'ai pu relever dans les publications faites à l'étranger.

» Depuis la chute du gouvernement communal, on a vu dans les journaux qu'il est constamment question à l'étranger des manifestations faites par l'Internationale qui, à plusieurs reprises, a invoqué la solidarité qui l'unit aux insurgés de Paris et n'a pas repoussé la responsabilité que soulèverait cette solidarité.

» Dans *Le Français* du 14 juin, j'ai reproduit un article du journal *L'Egalité*, publié à Genève, journal des sections.

» Dans cet article, les sections allemandes font le panégyrique de l'insurrection parisienne et revendiquent la solidarité qui les unit à leurs frères : « Au moment, dit-on, où périssent ceux qui » nous sont les plus chers dans le monde, ceux qui furent les » aînés de notre grandeur... »

» Ce même numéro contient une adresse votée par une section de l'Internationale à Genève tenue au Temple.

» Il contient un article du *Folkstadt,* publié à Leipsik. Il donne des renseignements sur l'attitude de Liebneck et de Bebel ; le premier a été longtemps un membre du Conseil général ; l'autre secrétaire particulier de la correspondance pour l'Allemagne, avant Karl Marx ; ils ont fait l'éloge du mouvement insurrectionnel parisien.

« Dans le même numéro du 14 juin, se trouve un extrait de la *Gazette de Lauzanne* en faveur de la Commune de Paris et des réfugiés parisiens... » (1).

Sans doute, l'un des fondateurs de l'Internationale, Fribourg, disait que sur les soixante membres de la Commune, il n'y en eut que dix-huit appartenant à cette Association mondiale des travailleurs ? (2) Cela ne prouve nullement le peu d'influence de l'Internationale dont les chefs et les meneurs sont souvent assez habiles pour se dissimuler, tandis qu'ils comptent d'autre part un bon nombre d'adhérents non inscrits sur leurs listes. C'est ainsi que Jules Simon, Henri Martin, Chaudey du *Siècle* faisaient partie de l'Internationale, que Delescluze du *Réveil* en était partisan, et que M. Oscar Testut, l'historien le plus docu-

(1) H. AMELINE, *lib. cit.*, III, 241. — Dans la déposition du docteur Danet, Jules Favre, Ernest Picard, Jules Ferry, Jules Simon sont désignés comme inscrits dans la liste de l'Internationale. (*Id.* p. 107).

(2) *Id.*, p. 174.

menté depuis la fondation de cette Association jusqu'à 1871, a pu dire :

« *On prétend que l'Internationale est une société qui n'est pas secrète, je trouve au contraire qu'elle est très secrète. Et il est à peu près absolument impossible de savoir quelles sont les décisions qui y sont prises, à moins d'y être affilié* » (1).

Ajoutons que l'Internationale avait des rapports secrets et intimes avec tous les partis les plus violents de la Commune. M. Oscar Testut dit encore dans sa déposition :

« Au mois de février, le Conseil fédéral de la section parisienne et la délégation révolutionnaire des vingt arrondissements de Paris ont délivré un mandat sur parchemin ainsi conçu :

» *La délégation révolutionnaire des vingt arrondissements donne tout pouvoir au citoyen Albert Lebloux, qui est membre de l'Internationale, de se mettre en relations avec tous les groupes révolutionnaires.*

» *Paris, février* 1871.

» *Le Secrétaire du Conseil fédéral,*
» ERNEST.
» *Le Secrétaire de la délégation révo-*
» *lutionnaire des vingt arrondisse-*
» *ments,*
» C... » (2).

Enfin, le Président de l'enquête parlementaire, interrompant la déposition de Tolain, lui aussi fondateur de l'Internationale, exprimait cette judicieuse remarque :

« *Voici l'Internationale organisée : la section est l'élément premier correspondant à la Commune dans l'Etat ; chaque section nomme un délégué. Ces délégués réunis forment le second degré dans la hiérarchie de l'Internationale ; au-dessus est le conseil général de Londres, qui dirige les sections et enfin nous trouvons les congrès. Voilà l'organisation telle qu'elle vient d'être expliquée.*

» *Il y a une grande analogie entre l'organisation intérieure de*

(1) *Id.* 184, 186, 208 ; déposition de M. Oscar Testut à l'Enquête parlementaire.

(2) *Id.* 208.

l'Internationale et l'organisation projetée de la France par le Gouvernement insurrectionnel du 18 mars. Il veut la Commune, puis la Fédération des communes, puis les représentants des fédérés ; cette analogie semble indiquer les mains de l'Internationale dans le mouvement du 18 mars » (1).

Nous pouvons relever parmi les principaux membres de l'Internationale qui firent partie de la Commune surtout à Paris et à Lyon les noms suivants : Verlin, Assi, Melon, Laroque, Serailler, Albert Lebloux, Duval, Eudes, Protot, Avoine, Theiz, Avrial, Clément, Camélinat, Chouteau fils, Bakounine, Cluseret, Frankel, Eugène Girardin, Albert Richard, Mégy, Félix Pyat, Combault, Pindy, Chalin Louis, Johannard, Bastelica, Charles Longuet ; sans compter tous les membres qui ont corrompu les bataillons de la garde nationale et quelques-uns de l'armée régulière.

D'ailleurs, et c'est là le point le plus essentiel au sujet de la question qui nous occupe, tous les membres de l'Internationale, mutualistes ou collectivistes, extrémistes ou modérés, veulent la ruine de l'Eglise par la révolution sociale qu'ils ont crue assurée lors de la Commune de 1871. Il n'y avait entre les uns et les autres qu'une différence d'appréciation sur l'opportunité d'une action impréparée que les violents pouvaient compromettre. Le *Manifeste* de la section de Paris au sujet des troubles du mois de février 1870 l'explique clairement. Nous y lisons :

« Décidés que nous sommes à payer de nos personnes le succès

(1) *Id.* 154. — Nous lisons dans la déposition de M. Ossude :

« Le Comité central a été pris dans l'Internationale; c'était une délégation de l'Internationale. L'Internationale a voulu profiter de nos désastres ; elle n'est pas patriotique. Nous étions battus, elle a dit : « C'est le moment d'agir ». Ce n'était pas pour enlever les canons aux Prussiens qu'ils sont allés les prendre ; mais ils étaient persuadés qu'ils pourraient faire quelque chose : ils voyaient l'armée désorganisée. Ils ont commencé par avoir cinq membres.

« Quand le Comité central a vu que les cinq membres pouvaient convoquer impunément les chefs de bataillon, qu'ils fonctionnaient en parfaite liberté, il en a nommé douze autres ; ces messieurs se sont partagés la besogne. Ce n'était pas une petite affaire d'entraîner les deux cent vingt bataillons ; le moyen était cependant facile : il y avait dans tous des membres de l'Internationale, à l'exception des trente-neuf bataillons qui n'ont pas fait adhésion à la Commune. Ces membres de l'Internationale se sont chargés d'entraîner les autres ». AMELINE, *lib. cit.*, II, 225. Cf. p. 228 et seq.

de la Révolution, nous le disons sincèrement, le moment ne nous semble pas encore venu pour une action décisive et immédiate.

» La Révolution marche à grands pas ; n'obstruons pas sa route par une impatience bien légitime, mais qui pourrait devenir désastreuse.

» Au nom de cette République sociale que nous voulons tous, au nom du salut de la Démocratie, nous invitons nos amis à ne pas compromettre une telle situation.

» Chaque heure nous donne des chances nouvelles. Car chaque heure diminue les forces du despotisme et augmente les nôtres.

» Nous touchons au but.

» Ne restons pas inactifs. — Entre le bonapartisme et la France, la scission est dénoncée. Agissons par la propagande et surtout par l'organisation ; en un mot hâtons le triomphe définitif, mais ne le compromettons pas par une action trop précipitée » (1).

Mais *L'Egalité* qui publiait ce *Manifeste* le 26 février 1870, avait déjà traduit et reproduit le 22 mai 1869 l'apologie du « drapeau rouge » parue dans le *Volksstimme* de Vienne en ces termes :

« L'égoïsme le plus aveugle peut seul méconnaître qu'il n'y a plus que le triomphe et la réalisation de la révolution sociale qui puissent mettre fin à la pourriture effrayante qui a envahi toutes les couches de la société, et fonder à la place de l'anarchie actuelle un ordre social conforme à la justice et au bien-être social. Vraiment, il n'est pas besoin de dissertations scientifiques pour prouver la nécessité de profondes réformes sociales. Aujourd'hui, le socialisme s'empare fatalement de tous les esprits, l'avenir est à lui. Le doute n'est plus permis sur ce point, car toujours plus menaçantes et plus hautes montent les vagues du mouvement ouvrier dans tous les pays. La force principale des masses ouvrières se concentre surtout dans les capitales et dans les autres grandes villes d'Europe ; partout nos bataillons organisés poussent en avant. Déjà, en Espagne, le *drapeau rouge* a reçu le baptême du sang.

» Les agitations électorales, en France, prouvent que partout on est décidé à opposer aux réclamations légitimes des travailleurs la force brutale et l'éloquence des baïonnettes.

» Pour nous, le *drapeau rouge* est le symbole de l'amour

(1) Oscar TESTUT, *L'Internationale*, p. 19.

humain universel. Que nos ennemis songent donc à ne pas le transformer en drapeau de la terreur » (1).

C'était en effet la « Terreur » qui approchait. En 1869, les chefs de l'Internationale à Paris étaient Dupont, Fontaine, Razoua, Cournet du *Réveil*. Les réunions se tenaient tous les dimanches chez Fontaine, ancien élève de l'Ecole Polytechnique et professeur de mathématiques. « On faisait subir une sorte d'épreuve au récipiendaire : on lui faisait jurer sur un poignard d'être prêt à tuer l'Empereur, à sacrifier au besoin son frère, sa sœur, sa mère même, pour la République sociale et démocratique » (2).

La « Terreur » au reste, devait porter ses premiers coups sur l'Eglise et son enseignement. Aussi le programme de l'Internationale aux électeurs de 1869 affirmait-il dans ses revendications la nécessité des deux lois de laïcité dont nous avons déjà parlé :

« *Suppression du budget des cultes ; séparation de l'Eglise et de l'Etat ; liberté de discussion et philosophique.*

» *Instruction laïque et intégrale, obligatoire pour tous et à la charge de la nation ; indemnité alimentaire à tous les enfants pendant la durée de leurs études* » (3).

(1) *Id.* p. 27.

(2) H. Ameline, *Enquête parlementaire*, III, 116 ; déposition de M. Lagrange

(3) Oscar Testut, *lib. cit.*, p. 21. Ce programme parut dans l'*Egalité* du 1er mai et dans l'*Internationale* du 9 mai 1869. Nous lisons dans l'*Enquête parlementaire* (Ameline, I, 120) : « Le 4 septembre (1870) au soir, M. de Kératry amena avec lui à la Préfecture un rédacteur de la *Marseillaise*, Antoine Dubost, et Raoul Rigault, qui a occupé l'emploi de chef du service politique et a introduit à la Préfecture l'élite des orateurs des clubs, des meneurs de l'Internationale, de la Libre-Pensée, etc... Jusqu'au 31 octobre, la Préfecture a été occupée par ce monde-là. Plusieurs se sont alors démasqués, mais un bon nombre sont restés jusqu'au 18 mars et ont servi la Commune. Ils ont été révoqués plus tard.

» Vous savez comme moi que les deux assassins, Eudes et Mégy, ont été mis en liberté par ordre du Gouvernement du 4 septembre ; je ne l'ai appris que par le bruit public.

» Les hommes du Gouvernement de la défense nationale voulaient se servir des membres des sociétés diverses, au premier jour ; ils partageaient leurs idées, au moins en apparence ; nous en avons la preuve ; il suffit de se reporter aux réunions électorales de 1869. Partout où M. Jules Simon se présentait, il disait : « Il n'y aura de liberté pour le peuple que lorsque chaque citoyen aura un fusil pour se défendre, comme il a un bulletin de vote pour affirmer son droit ».

» Dans toutes ces réunions, on professait hautement la doctrine de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et on sait ce que cela veut dire. Il ne s'agissait pas de laisser l'Eglise libre avec sa dotation indépendante, il

Au Congrès de Bruxelles (1868), le rapport des sections genevoises constate que la guerre et le paupérisme sont les causes du désordre social, mais que tous les deux viennent de l'Eglise, « qui condamne la raison, légitime la guerre et consacre le despotisme et le paupérisme » (1).

Ce sectarisme anticatholique est la conséquence logique de l'*athéisme* professé par l'Internationale. « L'Alliance de la Démocratie socialiste à Genève, qui fut déclarée internationale par le Conseil général de Londres en juillet 1869, et dont le président était le célèbre socialiste russe, Michel Bakounine, inscrivait comme article premier de son programme :

« *I.* — « *L'Alliance* » *se déclare* athée ; *elle veut l'abolition des cultes, la substitution de la science à la foi et de la justice humaine à la justice divine ; l'abolition du mariage en tant qu'institution politique, religieuse, juridique et civile* » (2).

s'agissait de la spolier et de l'empêcher d'acquérir, de lui enlever la subvention de l'Etat et de l'empêcher de posséder.

» Dans une réunion privée, chez Budaille, où nous avions des agents, le fameux Briosne posa cette question à M. Jules Simon : « Citoyen, êtes vous candidat démocrate-socialiste ? ».

» A quoi M. Jules Simon répondit : « On me demande si je suis communiste ». (Ce n'était pas cela qu'on avait demandé). Non, mille fois non.

» On veut savoir si je suis socialiste. Si par socialiste, on entend un homme qui désire voir réorganiser la propriété et organiser le travail, oui, je suis socialiste ».

» Alors Briosne, qui prêchait ouvertement la liquidation sociale, dit : « Citoyens, vous avez entendu. Je n'étais pas, je l'avoue, partisan du citoyen Jules Simon, je n'étais pas résolu à voter pour lui, mais après la déclaration qu'il vient de faire, je l'accepte comme candidat démocrate-socialiste de la neuvième circonscription ».

» Voilà ce qui s'est passé en 1869. Les journaux, à cette époque, l'ont publié sans être contredits.

» Cette séparation de l'Eglise et de l'Etat, prêchée par ces Messieurs, se traduit par la suppression de l'Eglise et de l'école comme on l'a vu sous l'administration des Mottu et des Clemenceau.

» Il y a eu une société établie pour fonder des écoles professionnelles de jeunes filles en dehors de toute conviction religieuse, à l'exclusion de tout emblême, de tout symbole religieux ; tandis que la loi actuelle veut que le caractère religieux domine dans l'école, puisqu'on tient plus à séparer les catholiques des protestants, que les filles des garçons, et qu'on aime mieux une école mixte pour les sexes que pour les cultes.

» L'instruction gratuite et obligatoire que réclament les mêmes hommes serait toute différente, s'ils avaient la haute main sur l'enseignement ».

(M. Mouton, chef du cabinet du Préfet de police sous l'Empire).

(1) Oscar Testut, *Le Livre bleu de l'Internationale*, p. 231 ; Paris, Lachaud, 1871.

(2) Oscar Testut, *L'Internationale*, p. 25.

Il est donc naturel qu'au Congrès de Bruxelles, Richard ait pu dire : « En matière d'instruction, il faut opposer à l'étude immorale de la Bible, celle des hommes célèbres » ; et que Murat aìt ajouté : « La Bible est le code de l'immoralité » (1). Il n'est pas davantage étonnant qu'à l'époque des élections de 1869, une vingtaine d'ouvriers soient venus trouver Jules Favre à Lyon et que l'un d'entre eux lui ait dit : « Nous sommes venus ici pour vous dire que nous n'accepterons pour député que celui qui signera une *déclaration d'athéisme* » (2) . Cet état d'esprit concorde avec l'accusation motivée de Mazzini lui-même qui publiait « dans la *Revue du Peuple* du 1er août une lettre très explicite dans laquelle il blâme tout ce qu'a fait l'Internationale, et où il déclare par avance qu'il savait bien ce qu'il adviendrait de cette société qui n'admettait pas de Dieu, pas de propriété, pas d'autorité » (3)

Il reste donc évident que l'Internationale prit une part active à la Commune de 1871, qu'elle visait tout d'abord la destruction de l'Eglise pour enlever jusqu'à l'idée de Dieu, et que les prêtres qui furent ses victimes ont bien été arrêtés, et assassinés sans jugement, comme *prêtres*, comme *ministres de l'Eglise* et comme *représentants de Dieu* ici-bas.

Deuxième cause : La Franc-Maçonnerie

Le vicomte de Gontaut-Biron signalait les sociétés secrètes comme ayant préparé et fomenté la Commune. De quelque nom qu'on les appelle, toutes se confondent avec la Franc-Maçonnerie, dont elles sont plus ou moins tributaires. L'Internationale elle-même était très mêlée à la Maçonnerie, et le fameux Tolain prétendait dans sa déposition que le manque de liberté poussait les ouvriers vers les sociétés secrètes qui étaient un foyer « de conspirations (4). Encore est-il qu'il ne s'agissait pas seulement de programme social et de plan révolutionnaire, on se préparait effectivement à la lutte suprême. M. Choppin, préfet de police, affirme que sur la fin de l'Empire, mais surtout après le 4 septembre, il fit saisir dans Paris plus de treize mille cinq cents bombes orsiniennes ; et que le commissaire de police de Montmartre s'empara d'un nombre considérable d'autres bombes d'une facture différente que celles d'Orsini. M. Choppin ajoute : « Nous avons fait saisir des bombes de toutes sortes. Il y avait un engin qui doit servir à allumer les incendies, c'est un tube en zinc destiné à recevoir du pétrole qui doit être enflammé au moyen d'une mèche. Six mille récipients de cette nature, que nous avons fait requérir par le ministère de la Guerre, ont été enlevés tout d'un coup. Le ministre de la Guerre requérait en notre nom tout ce qui était supposé propre à la défense nationale. C'est ainsi qu'il a requis un grand nombre de bombes orsiniennes, fabriquées sous le patronage du maire du dix-huitième arrondissement, M. Clemenceau ; elles étaient cachées, je crois, dans un caveau du cimetière Montmartre. Ces bombes sont distinctes de celles dont s'est emparé M. Macé. On les a jetées, non sans de grands risques, dans le puits d'éclatement de Vincennes. M. Clemenceau en avait connaissance. Les fonds de la ville servaient à alimenter cette fabrication. C'était fait par le Comité de vigilance qui était à côté des mairies. M. Clemenceau avait le sien qui fabriquait les bombes. On disait que ces bombes devaient servir quand l'ennemi entrerait dans Paris » (1).

(1) *Id.*, p. 30.
(2) H. AMELINE, *lib. cit.*, III, 102 ; déposition de Jules Favre.
(3) H. AMELINE, *lib. cit.*, III, 182 ; déposition de Fribourg.
(4) H. AMELINE, *lib. cit.*, III, 159.

Les sociétés secrètes avaient donc organisé la Commune. Etait-ce dans un but anticlérical ? Assurément. On attribue à Gambetta le cri de guerre : « *Le cléricalisme, voilà l'ennemi* ». C'est faux. Avant le retentissant discours du tribun, le 18 septembre 1878, à Romans, un des Maçons les plus en vue, le F∴ Wyrouboff, avait prononcé à Paris, le 11 novembre 1872, à la loge « *La Mutualité* », un discours-programme dans lequel il prouvait que la Maçonnerie ne peut rien fonder, car elle n'a de puissance que pour détruire ; aussi demandait-il que désormais, après avoir renversé l'Empire, et après la Commune, on fournît à la Maçonnerie un objectif, et dans ce sens, l'orateur ajoutait :

« *Eh bien ! je crois qu'il ne faut pas chercher longtemps pour trouver, en dehors de la politique proprement dite, une plaie sociale qui envahit les tissus et qui peut devenir menaçante si on ne lui met pas d'obstacle. Vous comprenez que je fais allusion au développement excessif du* cléricalisme ».

Ainsi, le 11 novembre 1872, *l'anticléricalisme* était déclaré le

(1) AMELINE, *lib. cit.* I, 340 et 342.

principe directeur de la Maçonnerie, qui ne s'en départit pas depuis cette date. Mais était-ce une innovation ? A Dieu ne plaise. « Le cléricalisme, voilà l'ennemi » date de plus loin et de plus haut, et nous le retrouvons dans la préparation de la Commune ; ce fut de tout temps le but de la Maçonnerie que le F∴ Limousin a si justement nommée la « Contre-Eglise ». Sans recourir aux archives maçonniques, nous avons saisi sur le vif dans la société maladive du second Empire les aspirations révolutionnaires qui éclatèrent au 18 mars 1871. Qu'on relise les précisions intéressantes de Mme Adam que nous avons citées au chapitre précédent (p. 128).

La poussée anticléricale de la fin du second Empire devait aboutir, au lendemain des revers de la guerre de 1870, à la Commune de 1871, qui allait se montrer comme l'ennemie jurée de l'Eglise catholique. M. de Gontaut-Biron le constate à la fin de son rapport et ne craint pas d'appeler « martyrs » les victimes du présent procès de béatification.

« *Enfin, dit-il, l'Eglise n'a pas seulement fait son devoir, elle a retrouvé des martyrs et, comme au temps des premiers siècles du christianisme, nos prêtres et nos religieux ont eu, en mourant pour la foi, la consolation suprême d'entendre leurs adversaires de la veille, devenus leurs compagnons de captivité, s'écrier en marchant à la mort : « Et nous aussi, nous sommes chrétiens !* » (1).

Préparation immédiate de la Commune

Du point de vue des idées, la Commune était donc préparée de longue date, puisqu'elle s'inspirait de 1793 ; mais elle avait trouvé plus immédiatement, surtout depuis Louis-Philippe et la République de 1848, plus récemment encore dans l'Empire libéral, ses adeptes et ses protagonistes. C'est à cette préparation immédiate que Maxime du Camp fait allusion quand il écrit :

(1) H. AMELINE, *lib, cit.*, I, 17. — Il est intéressant de comparer à ces réunions de la fin de l'Empire l'appréciation de M. Choppin, le préfet de police, sur les trois partis de Blanqui, de Félix Pyat et de Delescluze dans la Commune. Notre jacobin des salons de Madame Adam, apparaît un dilettante, jugez des autres : « Quant à Félix Pyat, dit-il, il était beaucoup moins engagé dans toutes les questions d'organisation révolutionnaire que Delescluze et Blanqui, c'était un littérateur. Son parti n'a pas eu une influence considérable sur les événements... De temps en temps, il se manifestait sous la forme d'un petit libelle... c'était Vermorel qui se livrait à ce genre de publications... Après Pyat, le plus influent se nommait Gromier... c'étaient des littérateurs. » (AMELINE, 1,314).

« *Le 18 mars est le point de départ de la Commune, il est avant tout une conséquence : il est la réalisation des projets formés, la mise en œuvre des doctrines professées dans les sociétés secrètes depuis plus de quarante ans... L'histoire du 18 mars devrait donc être un ouvrage spécial, racontant les origines, remontant aux causes lointaines, dévoilant le mystère des sociétés révolutionnaires sous le règne de Louis-Philippe, sous la seconde République, sous le second Empire, et démontrant que la capitulation de Paris n'a été qu'un prétexte dont on s'est servi pour faire réussir les tentatives qui avaient échoué plus d'une fois depuis l'attentat de Fieschi* (juillet 1835) *jusqu'au* 22 *janvier* 1871. *Les projets et les doctrines étaient étroitement liés dans la cervelle des saccageurs de société ; le* 18 *mars vit l'accomplissement des projets ; la Commune fut l'application des doctrines* » (1).

II

LA COMMUNE

Son principe doctrinal : l'Athéisme.

Son principe opératif : La destruction de l'Eglise catholique.

Or ces doctrines n'étaient autres que *l'athéisme,* réalisé par la *ruine de la religion* dans ses ministres et dans son culte, si bien qu'en interrogeant les actes de la commune, nous n'en trouvons qu'un seul qui puisse former le bloc communard et réunir l'unanimité des suffrages : *la persécution religieuse.* Sortie des loges, la Commune ne pouvait être, comme sa mère, que la *Contre-Eglise.*

Car il faut se rendre compte que la Commune ne nous met pas en face d'un pouvoir établi, mais seulement aux prises avec des insurgés, et que M. Louis Arnoult a raison de dire : « Les idées de la Commune échappent presque partout à la critique par cela même que la Commune n'avait pas d'idées. Elle a eu beau chercher à se donner jusqu'à la fin les allures et le ton d'un gouvernement régulier, propre au fonctionnement d'une grande société, en réalité, elle n'a été que la curée de la sottise, de l'envie et du crime » (2) Ce qui permettait à Martial Delpit d'écrire dans son rapport sur l'insurrection du 18 mars : « Ses chefs n'ont apporté dans les conseils de leur gouvernement que les

(1) Maxime du CAMP, *Les Convulsions de Paris*, I, IV ; Paris, Hachette, 1881.
(2) Louis ARNOULT, *Le Socialisme et la Commune*, p. 9 ; Paris, A. Picard 1875

habitudes des tabagies les plus mal famées, et l'on peut dire qu'ils nous ont causé encore plus de honte que de peur. Aussi dépourvus d'idées que de sens moral, ces hommes ont substitué l'orgie à la pensée ; ils avaient, disaient-ils, le symbole d'une foi nouvelle et ils n'ont pu que reproduire les rêves de Babœuf » (1).

La foi nouvelle des communards n'a consisté qu'à s'attaquer à la foi catholique pour réduire en pratique le rêve de Babœuf fait de nivellement et de massacre. Le manifeste du « Groupe des Trente-trois ou de la Commune révolutionnaire », dont le président, le général Eudes, avait pour principaux assesseurs les citoyens Vaillant, Cournet, Granger et Gois, est explicite à ce sujet ; il commence par une profession d'athéisme sectaire que nous reproduisons :

« *Nous sommes* athées, *parce que l'homme ne sera jamais libre tant qu'il n'aura pas chassé Dieu de son intelligence et de sa raison.*

» *Expulser Dieu du domaine de la conscience, l'expulser de la société, est la loi pour l'homme s'il veut arriver à la science, s'il veut réaliser le but de la Révolution.*

» *Il faut nier Dieu, cette erreur génératrice de toutes les autres, car c'est par elle que depuis des siècles l'homme est courbé, enchaîné, spolié, martyrisé.*

» *Que la Commune débarrasse à jamais l'humanité de Dieu, ce spectre de ses misères passées ; cette cause de ses misères présentes.*

» *Dans la Commune, il n'y a pas de place pour le prêtre ; toute manifestation, toute organisation religieuse doit être proscrite...* » (2).

Le manifeste continue par un programme communiste et révolutionnaire qui élève à la hauteur du devoir le vol de la propriété et la ruine de la société. Quelques membres de la Commune n'ont pas osé aller si loin, mais tous furent constamment d'accord pour nier Dieu et supprimer la religion.

(1 Martial DELPIT, *Enquête parlementaire sur l'Insurrection du 18 mars*, t. I, p. 178.

(2) Pierre VESINIER, membre de la Commune, *Comment a péri la Commune*, p. 441 ; Paris, Savine, 1892. Cf. MAXIME DU CAMP, *lib, cit.* II, 78.

Actes de la Commune

Les actes sont là. Après l'insurrection du 18 mars, la fin du mois fut occupée par l'organisation d'une apparence de gouvernement et par les élections, qui substituèrent au « Comité central » l'assemblée municipale, qu'une motion du général Eudes fit appeler le 28 mars « la Commune ». Ce nom était un symbole, et il avait pour but « de faire revivre, écrit un autre membre de la Commune, Gaston da Costa, cette autre époque révolutionnaire pendant laquelle la Commune de Paris avait pu terroriser la puissante Convention nationale — qui alors terrorisait elle-même la France en la sauvant — et la tenir un instant malgré Robespierre et Saint-Just, malgré Danton même, sous le joug révolutionnaire, athée et socialiste de ce qu'on appelait l'hébertisme » (1). Le même auteur écrit à propos des élections de la Commune : « Telle était la composition du Conseil municipal de Paris ; l'élément révolutionnaire y dominant, il était facile de prévoir que l'Assemblée parisienne allait, autant par la force des choses que par son tempérament, étendre son mandat et arborer le drapeau de la Révolution » (2). On le voit, toutes les tendances et toutes les aspirations de la Commune sont athées. Aussi, dès le 2 avril, le premier décret d'organisation sociale fut-il consacré à la Séparation de l'Eglise et de l'Etat et à la confiscation des biens des communautés religieuses. C'était le jour de la déclaration de guerre. « Le dimanche 2 avril, écrit Da Costa, dans la matinée, le bruit du canon se fit entendre à l'ouest de Paris. La guerre civile éclatait. L'émotion fut tout de suite très vive : si, depuis quelques jours la lutte devenait de plus en plus fatale, on ne pouvait s'y résoudre sans angoisse, tant elle semblait devoir être féroce et sans merci » (3).

Ce fut ce même jour d'angoisse et de guerre civile que la Commune énonça comme il suit sa déclaration de *guerre religieuse :*

« *La Commune de Paris,*

» *Considérant que le premier des principes de la République française est la liberté ;*

» *Considérant que la liberté de conscience est la première des libertés ;*

(1) Gaston DA COSTA, *La Commune vécue*, I, 296 ; Paris Quantin, 1903.

(2) G. DA COSTA, *lib. cit.* I, 301.

(3). G DA COSTA *lib. cit.* I, p. 329.

» *Considérant que le budget des cultes est contraire au principe, puisqu'il impose les citoyens contre leur propre foi ;*

» *Considérant, en fait, que le clergé a été le complice des crimes de la monarchie contre la liberté,*

» *Décrète :*

» *Article premier. — L'Eglise est séparée de l'Etat.*

» *Art. 2. — Le budget des cultes est supprimé.*

» *Art. 3. — Les biens dits de mainmorte, appartenant aux congrégations religieuses, meubles ou immeubles, sont déclarés propriétés nationales.*

» *Art. 4. — Une enquête sera faite immédiatement sur ces biens, pour en constater la nature et les mettre à la disposition de la nation.*

» *LA COMMUNE DE PARIS* ». (1).

Laïcisation de l'Enseignement

Les sociétés libres-penseuses avaient devancé la Commune et s'étaient déjà préoccupées de la laïcisation de l'enseignement. « *L'Association internationale des Travailleurs* » réclame « l'instruction laïque, gratuite et intégrale » dans sa séance de nuit du 23 mars (2) ; et dans le « *Manifeste du Comité des vingt arrondissements* » nous lisons : « Propagation de l'enseignement laïque, intégral... » (3). Puis les délégués de la Société « L'Education nouvelle », nommés le 26 mars à l'école Turgot, présentèrent une requête aux membres de la Commune presque au lendemain de leur élection du 2 avril, « demandant d'urgence, au nom de la liberté de conscience et au nom de la justice, que l'instruction religieuse ou dogmatique soit immédiatement et radicalement supprimée pour les deux sexes, dans toutes les écoles, dans tous les établissements dont les frais sont payés par l'impôt. Que ces maisons d'instruction et d'éducation ne contiennent aux places exposées aux regards des élèves ou du public aucun objet du culte, aucune image religieuse » (4). D'ailleurs, le 28 mars, la Commune avait nommé une « Commission de l'enseignement », jouissant des attributions du ministère de

(1) *Journal Officiel de la République Française sous la Commune*, p. 133. Paris, Bunel, 1871 (réimpression).

(2) Firmin Maillard, *Affiches, Professions de foi, documents officiels, clubs et comités pendant la Commune*, p. 72 ; Paris, Dentu, 1871.

(3) *Eod, lib.* p. 115.

(4) *Journal des Journaux de la Commune*, I, 187 ; Paris, Garnier, 1872.

l'Instruction publique et devant préparer un projet de décret pour rendre l'instruction gratuite, obligatoire et exclusivement laïque » (1).

La persécution religieuse allait donc s'appuyer sur la Séparation de l'Eglise et de l'Etat et sur la laïcité de l'enseignement : les deux lois qui chassent Dieu de la société et qu'on appelle aujourd'hui intangibles.

Profanation du Panthéon

Quant au peuple, peu soucieux des lois, il passait aux actes.

Le 31 mars, c'était la profanation du Panthéon. Je lis dans l'ouvrage manuscrit de l'abbé Riche, vicaire à Saint-Sulpice, intitulé : « *Ce que j'ai vu des événements de* 1870-1871 *à Paris* », les lignes suivantes (p. 478 de la copie) : « Du côté du Luxembourg qui fait face à la rue Soufflot, je vis une des scènes hideuses et impies de la Commune. C'était au Panthéon. La croix qui surmonte cet édifice parut agacer l'impiété brutale des communards : ils résolurent de la faire tomber. La chose se fit avec une sorte de solennité. Pendant l'opération, la foule était considérable sur la place, et l'on chantait, avec la *Marseillaise,* toute espèce d'horreurs. Enfin quand la croix s'ébranla et quand surtout elle tomba, ce furent des hurlements sauvages, des cris de joie infernale, dont le retentissement arriva jusqu'au Luxembourg. On voyait trépigner cette immonde cohue. Paris célébra cette action d'éclat, on tira le canon sur la place du Panthéon et à l'Hôtel de Ville, et la foule défila triomphante sur le boulevard Saint-Michel » (2).

Ajoutons que le drapeau rouge remplaça la croix renversée et qu'il flottait aux mairies de la capitale ; que le même jour les arrestations des prêtres commençaient par celle de M. Blondeau, curé de Plaisance, qui fut ensuite écroué le 2 avril « comme prêtre catholique » (3) ; et qu'on fit une première perquisition dans l'église de Montmartre (4).

(1) Gaston Da Costa, *La Commune vécue*, I, 324

(2) Abbé Riche, *Ce que j'ai vu des événements de 1870-1871 à Paris* p. 478 ; Copie autorisée faite par Mme Jouin.

(3) Ch. Bergerand, *Paris sous la Commune en 1871*, p. 64 ; Paris, Lainé, 1871. — François Bournand, *Le Clergé pendant la Commune*, p. 119 (récit du *Journal des Débats*) Paris, Tolra, s. d.

(4) Lucien Nass, *Le Siège de Paris et la Commune*, 231 ; Paris, Plon-Nourrit, 1914.— Maxime du Camp, *lib. cit.*, I p. 66.— *Saint-Sulpice pendant la guerre et la Commune*, p. 636, Paris, Beauchesne, 1909.

De tels débuts indiquaient l'orientation de la Commune. Il semble qu'elle eût dû avant tout s'occuper de la guerre. Da Costa, le secrétaire de Raoul Rigault, fait à la Commune sanglante ce reproche : « Il eût fallu combattre, dit-il, et ne penser qu'à combattre » (1) Au contraire, avant le 1er avril, le général Brunel est mis en disponibilité ; Eudes commande en chef. Le 3 avril, Cluseret est délégué au ministère de la guerre. Bergeret est remplacé par Dombrowski, puis emprisonné. Le même sort attend Cluseret, et plus tard son successeur Rossel. On dirait qu'on joue aux soldats de plomb.

Reproches du journal « La Commune »

Les autres départements n'ont pas plus de direction, à ce point, que le journal *La Commune,* quelque dévoué qu'il soit à la cause des insurgés, publiait le 25 avril la condamnation de leurs actes et de leurs principes dans l'article suivant :

« A peine échappé aux griffes des avocats, Paris tombe aux mains des idéalistes, comme qui dirait de fièvre en chaud mal. Les membres de la Commune représentent une foule de sectes à dénominations plus ou moins barbares : le communisme, le babouvisme, le collectivisme, l'individualisme, le jacobinisme, l'hébertisme, l'unitarisme, le fédéralisme. Ainsi se classaient-ils eux-mêmes dans les clubs, dans les réunions publiques, aux assemblées de l'*Internationale,* dans les manifestes des comités et les discussions de la presse.

» Ils sont arrivés au pouvoir tout d'une pièce, sans songer que le rôle des gouvernants est non pas de rédiger la charte de l'an 2000 ou le symbole des apôtres, mais de grouper les mesures, les résolutions exigées par la situation, au jour le jour. Aussi leurs actes sont-ils en discordance croissante et entre eux et avec leurs principes.

» L'arrêté de convocation des électeurs au 26 mars et au 16 avril se réfère à la loi de 1849, qui exige au premier tour de scrutin un minimum de voix du huitième des inscrits. Les décisions du 31 mars et du 21 avril déclarent après coup cette condition inutile.

» 29 mars, abolition de la conscription par toute la France ; 8 avril, enrégimentation forcée à Paris de tous les citoyens valides, depuis dix-neuf jusqu'à quarante ans.

» Au 1er arrondissement, le général Cluseret licencie les bataillons dissidents et désarme les réfractaires ; au 6e, M. Lacord entend tout incorporer par voie de réquisition.

(1) G. DA COSTA, *lib. cit.*, I, 311.

» Ce dernier est désavoué à l'*Officiel* dès le lendemain pour son escapade ; le 16 avril, la commission exécutive prescrit « des perquisitions méthodiques par rues et maisons, et déclare les concierges passibles d'arrestation s'ils font des déclarations mensongères ».

» Le 29 mars, un arrêté fait remise aux locataires dans Paris de trois termes ; le 12 avril, les poursuites pour échéances commerciales sont suspendues ; le 19, un décret augmente le nombre des huissiers, pour cause d'insuffisance.

» La commission donne d'une main et retient de l'autre ; elle réclame « l'intervention permanente des citoyens dans les affaires communales par la libre manifestation de leurs idées, la libre défense de leurs intérêts » ; puis, par une restriction empruntée aux vieux régimes, elle proclame la Commune « seule chargée de » surveiller et d'assurer le juste et libre exercice du droit de » réunion et de publicité », justifiant ainsi, à sa manière, la saisie du *Constitutionnel,* le communiqué au *Paris-Journal* et ses deux catégories de suppressions de journaux.

» Le conseil se défend « de poursuivre la destruction de l'unité » française », et il proclame l'absolutisme de la Commune quant à la fixation et à la répartition de l'impôt, quant à l'organisation de la magistrature, quant à l'organisation, non seulement de la défense urbaine, ce qui est de droit, mais de la garde nationale...

» La confusion est partout : un décret du 6 avril supprime le grade de général, et les généraux en gardent la qualification. Les tracasseries au sujet des laissez-passer vont jusqu'à compromettre l'approvisionnement ; il faut qu'un décret du 16 avril enjoigne d'accorder un laissez-sortir aux bouviers, bergers et autres convoyeurs de marchandises.

» 11 avril, institution des conseils de guerre ; 14, projet de Protot sur le jury d'accusation ; 16, constitution de la Cour martiale.

» Destruction de la guillotine par le peuple ; maintien de la peine de mort par le conseil.

» Mercuriales réitérées du citoyen Cluseret sur l'abus du rappel, la prodigalité des munitions, les irrégularités des ordonnancements de dépenses, des constructions de barricade et des promesses de haute paye.

» 10 avril, décret sur les pensions : les frères, les sœurs sont

classés parmi les ascendants ; il n'est rien dit des enfants légitimes ; la rente, limitée à 600 francs pour les veuves, pourra s'élever jusqu'à 800 francs pour les collatéraux.

» La déclaration proclame et reconnaît aux citoyens le droit permanent de contrôle et de révocation des magistrats et fonctionnaires communaux de tous ordres ». Le conseil a longtemps délibéré dans l'ombre ; il signe la plupart de ses affiches de cette entité impersonnelle : « La Commune » ; l'*Officiel* nous donne des procès-verbaux dépourvus de précision, et sur les mesures les plus graves, nous n'avons pas la liste nominative des votant non, des votant oui. Dès lors, comment contrôler ? à plus forte raison révoquer ?

» Le manifeste parle encore de la liberté du travail ; cependant la Commune fait fermer les ateliers où de trop rares labeurs retiennent le garde national loin de son devoir civique ; puis elle met l'embargo et le séquestre sur les ateliers déserts.

» Jamais pouvoir n'a entassé en aussi peu de temps un pareil fatras de contradictions. Sous le règne des avocats, on trouvait l'explication du phénomène en disant : « Ces gens-là n'ont pas de principes. » Aujourd'hui, c'est l'opposé : on peut dire des hommes de la Commune qu'ils en ont trop ; à l'exemple de M. Jules Favre, les dictateurs de l'Hôtel de Ville ne relèvent que de leur conscience. Et c'est justement cette multiplicité de consciences : jacobines, hébertistes, communistes, collectivistes, individualistes, fédéralistes, unitaires, qui engendre la confusion et le désarroi.

» Le malheur pour la république et la révolution, c'est que ce gâchis se produit aux yeux des simples et des ignorants comme le fruit imprévu, mais naturel, de l'idée de commune et d'émancipation municipale. C'est à compromettre le principe pour plus d'un siècle... » (1).

Arrestations du Clergé

Oui, la confusion, le désordre, l'absence de programme, la désorganisation, l'anarchie, en un mot, se retrouvent partout, sauf sur un seul point : la guerre à Dieu, à l'Eglise, au prêtre catholique. Les 73 jours de la Commune n'ont pas connu de chômage sur ce point, et c'est là une des preuves les plus irréfutables que nos victimes ont été massacrées en haine de la religion.

(1) *Journal des Journaux*, II, 127.

Les premiers jours, nous l'avons vu, furent sinistrement remplis. Ensuite, le 2 avril, ce fut l'arrestation de M. l'abbé Crozes, l'aumônier si dévoué de la Roquette (1). Le 3 avril, jour de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, on arrêtait les Pères Jésuites de l'Ecole Sainte-Geneviève, et les Dominicains étaient gardés à vue dans leur couvent de la rue Jean-de-Beauvais.

La Presse anticléricale

Le même jour, l'*Officiel* publiait un article du citoyen Clément : *Les rouges et les pâles,* dans le but d'allumer la guerre de classes. L'article finissait comme il suit :

» *Dites-leur que les pâles sont les dévorants de chair humaine et que les rouges sont les mangeurs de pain.*

» *Dites-leur enfin que les pauvres, les travailleurs, les honnêtes gens sont des rouges, que vous en êtes, que la nature en est, que Lamennais et Proudhon en étaient, et que Dieu, s'il existait, serait avec nous.....* »

Le 4 avril, les fédérés arrêtaient Mgr Darboy, MM. Lagarde et Petit, le Père Perny, des Missions étrangères ; M. Allard, missionnaire ; les Pères Olivaint, Caubert, de Bengy, jésuites et quelques autres.

Décret des Otages

Le 5 avril paraissait le décret concernant les otages, ainsi conçu :

» *La Commune de Paris décrète :*

» Article premier. — *Toute personne prévenue de complicité avec le gouvernement de Versailles sera immédiatement décrétée d'accusation et incarcérée.*

» Art. 2. — *Un jury d'accusation sera institué dans les vingt-quatre heures pour connaître des crimes qui lui seront déférés.*

» Art. 3. — *Le jury statuera dans les quarante-huit heures.*

Art. 4. — *Tous accusés retenus par le verdict du jury d'accusation seront les otages du peuple de Paris.*

» Art. 5. — *Toute exécution d'un prisonnier de guerre ou d'un*

(1) *Officiel*, p. 143.

partisan du gouvernement régulier de la Commune de Paris, sera, sur le champ, suivie de l'exécution d'un nombre triple d'otages retenus en vertu de l'article 4, et qui seront désignés par le sort.

» Art. 6. — *Tout prisonnier de guerre sera traduit devant le jury d'accusation, qui décidera s'il sera immédiatement remis en liberté ou retenu comme otage* » (1).

Le même jour, M. Deguerry, curé de la Madeleine, était arrêté, ainsi que Mgr Surat et M. Moléon, curé de Saint-Séverin.

Le 6 avril, l'*Officiel* s'empressait de publier un article du citoyen Courbet, dans lequel nous lisons : « La Révolution de Paris est d'autant plus équitable qu'elle part du peuple. Ses apôtres sont ouvriers ; son Christ a été Proudhon » (2).

Le même jour, arrestation de M. Reynaud, vicaire de Saint-Eustache, de M. Miquel, premier vicaire de Saint-Philippe-du-Roule, de M. Caussanel, grand vicaire de Constantine, et de plusieurs séminaristes de Saint-Sulpice, dont l'un fut martyrisé, M. l'abbé Seigneret.

Le 7 avril, ce sont les directeurs de Saint-Sulpice qu'on emmène à la Santé : MM. Icard, Hogan, Roussel.

Le maire du 12e arrondissement arbore le drapeau rouge, le seul digne de la Commune, tandis que la France communale répudie le drapeau tricolore (3). De son côté, la Commune fait un pas de plus vers la Terreur, en nommant une commission exécutive de cinq membres. Nous lisons à ce sujet :

La Terreur

« *La Commune qui avait succédé au comité central, vient elle-même de céder la place à une commission exécutive de cinq membres qui a absorbé tout le pouvoir. Parmi les membres de cette commission, nous remarquons les noms de MM. Cournet et Delescluze, qui donnent à cette nouvelle révolution son vrai caractère. Le parti jacobin et néo-terroriste a remplacé le parti socialiste. Les théoriciens de l'*Internationale *sont éliminés par cette école toute d'imitation historique qui vit les yeux fixés sur*

(1) *Officiel*, p. 169.
(2) *Officiel*, p. 178.
(3) *Journal des Journaux*, I, 320.

1793 comme un idéal et qui n'a qu'une doctrine, la violence ; qu'un procédé, la violence ; qu'une politique toujours la même, la violence » (1).

C'est bien, en effet, la Terreur qui va s'accentuer dans sa lutte anticléricale et arracher à Louis Veuillot cette exclamation : « O triste peuple sans Dieu ! » (2).

Calomnies de la presse

Le 8 avril, on arrête à Charonne, l'abbé Planchat ; à Saint-Jean-Saint-François, un vicaire, M. Bouteilhe, tandis que Rochefort fait paraître un article insidieusement calomniateur contre le clergé : « Il paraît certain, écrit-il le 8 avril dans le *Mot d'Ordre*, que l'arrestation de l'archevêque Darboy, du curé de la Madeleine, ancien confesseur de l'impératrice, et de divers autres prêtres, se rattache à des tentatives de détournement des biens du clergé, déclarés, comme on sait, biens nationaux (3).

Le 9 avril, les principaux prisonniers furent M. Bécourt, curé de Bonne-Nouvelle ; M. Bayle, vicaire général et promoteur ; M. Lartigue, curé de Saint-Eloi ; M. Duplaa de Garat, vicaire à Saint-Martin ; Olmer, vicaire à Saint-Pierre de Montmartre, avec l'abbé Olivier, de la même paroisse.

Le 10 avril, eurent lieu la fermeture de l'église de Montmartre et l'affichage du fameux « attendu » du citoyen Le Moussu. M. Lecanuet rapporte ainsi le fait dans le *Correspondant* du 10 mars 1906 (p. 998) :

« D'ordinaire, l'exécution a lieu sous les ordres d'un commissaire ou d'un délégué de police accompagné de fédérés. Parmi ces commissaires se distinguent Froissart, dit *Court-en-Cuisse*, et Benjamin-Constant Le Moussu. Ce dernier, dessinateur, graveur, mécanicien, une sorte de bellâtre alors âgé de vingt-cinq ans, grand buveur d'absinthe, phraseur prétentieux et rugissant de fureur à la vue d'une soutane, opère dans les circonstances importantes. C'est lui qui fait afficher sur la porte de Saint-Pierre de Montmartre cet avis significatif :

» *Attendu que les prêtres sont des bandits, et que les repaires*

(1) *Journal des Journaux*, I, 286.
(2) Louis Veuillot, *Paris pendant les deux sièges*, II, 272 ; Paris, Palmé, 1871
(3) L. Nass, *lib. cit.*, p. 232.

où ils ont assassiné moralement les masses en courbant la France sous les griffes des infâmes Bonaparte, Favre et Trochu sont les églises,

» *Le délégué civil des Carrières près l'ex-préfecture de police ordonne que l'église de Saint-Pierre (Montmartre) soit fermée et décrète l'arrestation des prêtres et des ignorantins.*

10 avril 1871. LE MOUSSU ».

Le 11 avril furent arrêtés MM. Bertaux, curé de Saint-Pierre de Montmartre ; Levayer et Dorveau de son clergé ; M. Baltenweck, aumônier de la clinique.

Le 12 avril, nous comptons comme otages, M. Sabattier, vicaire à Notre-Dame de Lorette, et M. Kleinclaus, vicaire à Sainte-Marguerite.

Le 13 avril, arrestation des 13 Pères de Picpus, dont quatre seront victimes à la rue Haxo : les Pères Radigue, Tuffier, Rouchouze et Tardieu.

Vols dans les sacristies

Nous lisons ce même jour dans la presse :

« Les perquisitions dans les sacristies accompagnent les arrestations des membres du clergé. Des femmes de gardes nationaux insurgés ne se contentent pas d'y assister ; elles font main basse sur le linge et les ornements de l'église. » (1).

Le 14 avril, MM. Léris et Rodet de Saint-Leu sont écroués à Mazas ; on arrête M. Millault, curé de Saint-Roch, et on livre au pillage son église et son presbytère.

Terreur

A la même date, M. Thiers, répondant à Mgr Darboy, exprimait à Sa Grandeur, en terminant, la douleur qu'il éprouvait « en vous voyant victime de cet affreux système des otages, emprunté au régime de la Terreur, et qui semblait ne devoir jamais reparaître chez nous. »

Nous n'avons pas ici à rechercher les responsabilités, mais la Commune n'était pas sans peser sur la conscience de M. Thiers.

(1) *Journal des journaux*, I, 357.

Vols rue de l'Epée-de-Bois

Le 15 avril, le citoyen commissaire rue des Feuillantines (n° 78) recevait l'ordre suivant :

« Vous êtes chargé par la Préfecture de prendre possession, pour le compte de l'Assistance publique, de toutes les sommes, fonds, titres et valeurs que vous découvrirez, par une perquisition complète, dans l'établissement des Sœurs tenant la maison de secours, rue de l'Epée-de-Bois. Tous les objets trouvés doivent être remis par vous à la caisse de l'Assistance. » (1).

Le 16 avril, le pillage eut lieu à l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et au couvent des Oiseaux.

Pour le 17 avril, nous lisons :

« Hier dimanche, le libre exercice du culte a été suspendu à Paris, grâce à l'occupation ou à la fermeture des églises, grâce aux menaces et aux persécutions dirigées contre les membres du clergé. C'est ainsi que ceux qui, pour faire Paris libre, l'ont soumis à la terreur et poussé à l'insurrection, respectent la liberté de conscience comme ils respectent la liberté des opinions par la suppression des journaux et l'incarcération des écrivains, la liberté du travail et du commerce par le système des réquisitions violentes, la liberté individuelle par les arrestations arbitraires et l'enrôlement forcé par la guerre civile » (2).

Pillages des Églises

Le 18 avril, pillage de Saint-Nicolas-des-Champs ; le 19, pillage de la Madeleine, arrestation, avec injures inqualifiables, de M. Lamazou, vicaire et remplaçant de M. Deguerry, incarcéré le 5 du même mois.

Déclaration de la Commune au peuple français

Arrestation, le même jour, du curé de Saint-Eloi, M. Denis, et Déclaration de la Commune au peuple français dans laquelle on lit :

« *Nous demandons l'organisation de l'enseignement... la garantie absolue de la liberté de conscience... La Révolution communale commencée par l'initiative populaire du 18 mars inaugura une ère*

(1) Bournand, *lib. cit.*, p. 157.
(2) *Journal des journaux*, I, 440.

nouvelle de politique expérimentale, positive, scientifique. C'est la fin du vieux monde gouvernemental et clérical... Que la France soit notre alliée dans ce combat qui ne peut finir que par le triomphe de l'idée communale ou par la ruine de Paris ; nous avons la mission d'accomplir la révolution moderne la plus large et la plus féconde de toutes celles qui ont illuminé l'histoire » (1).

C'est toujours l'athéisme sous le couvert de la liberté de conscience et de la laïcisation de l'enseignement, athéisme que la Commune imposait par la Terreur.

Athéisme

Cette profession d'athéisme se retrouve le 20 avril dans le journal *La Montagne :*

« Nous ne croyons pas à Dieu ! la révolution de 1871 est athée. *Notre république a un bouquet d'immortelles au corsage. Nous mènerons sans prières nos morts à la fosse et nos femmes à l'hymen. Nos femmes, nos filles n'iront plus s'agenouiller balbutiantes dans l'ombre de vos confessionnaux. Vous ne fesserez plus nos marmots. Notre grande cité de travail exclut les parasites et les paresseux... Partez, partez vite. Prenez garde à la colère du peuple* » (2)).

Le lendemain 21 avril, Gustave Maroteau écrivait, toujours dans le journal *La Montagne :*

« *Biffons Dieu ! ce croquemitaine ne nous effraye plus* ».

Le même jour, à la séance de la Commune, le citoyen Viard disait :

« Voulez-vous intéresser la population avec l'*Officiel ?* Donnez-lui une rédaction vraiment républicaine, socialiste, révolutionnaire » (3).

En conformité avec ces principes, on arrêtait à cette date MM. Dignat et Faure, vicaires à Saint-Paul-Saint-Louis.

Laïcisation des Ambulances

De même, le 22 avril, le docteur Rousselle, directeur général du

(1) *Officiel*, p. 323.

(2) Cf. LECANUET, le *Correspondant* du 10 mars 1906, p. 997 ; et BOURNAND *lib. cit.*, p. 79.

(3) *Journal des journaux*, II, 52.

service des blessés, « s'appuyait sur la Séparation de l'Eglise et de l'Etat pour enlever des ambulances tout insigne religieux, et en interdire l'entrée aux membres de toutes les sectes ou corporations religieuses » (1).

Ce fut dans la séance de ce jour que la Commune réglementa l'organisation du jury (2), qui ne fonctionna jamais pour les ecclésiastiques. Ils étaient condamnés d'avance comme prêtres et voués à une justice sommaire.

Laïcisation de l'Ecole

Le 23 avril, arrestation de M. Depontaillier, vicaire à Saint-Jean-Baptiste-de-Belleville ; le 24, sac de Notre-Dame-des-Champs, tandis que les instituteurs recevaient l'ordre suivant :

« Au nom de la liberté de conscience,

» Il est interdit à l'instituteur de mener ou de faire conduire les enfants à l'église, au temple ou à la synagogue ; il lui est interdit de faire ou de faire faire des répétitions de catéchisme, ou de donner des dispenses pour aller aux enseignements religieux » (3).

Jugement de Rossel sur la Commune

A la date du 25 avril se rapporte l'article du journal *La Commune* que nous avons donné plus haut. Rapprochons de ce jugement celui de Rossel, l'un des communards les plus fameux :

« La Commune, écrit-il, n'avait pas d'hommes d'Etat, pas de militaires, et ne voulait pas en avoir. Elle accumulait les ruines autour d'elle sans avoir ni la puissance, ni même le désir de créer à nouveau.

» Ennemie de la publicité parce qu'elle avait conscience de sa sottise, ennemie de la liberté parce qu'elle était dans un équilibre instable, d'où tout mouvement devait la faire choir, cette oligarchie était le plus odieux despotisme qu'on puisse imaginer. N'ayant qu'un procédé de gouvernement, qui était de tenir le peuple à ses gages, elle ruinait par ses dépenses l'épargne de la démocratie, et en ruinait les espérances parce qu'elle désaccoutumait le peuple du travail. » (4).

(1) *Officiel*, p. 351.

(2) *Journal des journaux*, II, 80. — Cf. *Officiel*, p. 350, laïcisation de trois écoles congréganistes dans le IIIe arrondissement.

(3) BOURNAND, *lib. cit.*, p. 157.

(4) ARNAULT, *lib. cit.*, p. 179 ; extrait de ROSSEL, *Papiers posthumes*, p. 152.

Cette appréciation motivée de la Commune nous la montre en pleine démagogie ruineuse et anarchique, et au sein de cet effondrement, la seule idée fixe et la seule action persistante est la guerre à la religion.

Chapelle de la rue Bréa et prédiction des massacres

Aussi le 27 avril, la Commune ordonnait-elle la destruction de la chapelle de la rue Bréa (1)) suivie du projet d'établir un *Comité de Salut public* (2). Ce jour-là, le journal *La Montagne* prédisait les prochains massacres :

» *Les chiens ne vont plus se contenter de regarder les évêques, ils les mordront ; nos balles ne s'aplatiront pas sur les scapulaires ; pas une voix ne s'élèvera pour nous maudire le jour où l'on fusillera l'archevêque Darboy.*

» *Il faut que M. Thiers le sache, il faut que M. Favre, le marguillier, ne l'ignore pas.*

» *Nous avons pris Darboy comme otage, et si l'on ne nous rend pas Blanqui, il mourra.*

» *La Commune l'a promis ; si elle hésitait, le peuple tiendrait le serment pour elle.*

» *Et ne l'accusez pas.*

— « *Que la justice des tribunaux commence, disait Danton au lendemain des massacres de septembre, et celle du peuple cessera.....* »

» *Ah ! j'ai bien peur pour Mgr l'Archevêque de Paris* ».

Gustave MAROTEAU.

Le même jour est marqué par la fermeture de l'église de Montrouge.

Laïcisation de l'Ecole

Le 28 avril, la Commune prenait l'arrêté suivant, au sujet de la Commission de l'enseignement :

» *Considérant qu'il est nécessaire d'organiser, dans le plus bref délai, l'enseignement primaire et professionnel sur un modèle uniforme dans les divers arrondissements de Paris ;*

(1) *Officiel*, p. 407.
(2) *Journal des journaux*, II, 168.

» *Considérant qu'il est urgent de hâter partout où elle n'est pas encore effectuée la transformation de l'enseignement religieux en enseignement laïque ;*

» *Afin d'aider dans ce travail la commission de l'enseignement,*

» *Le délégué de la Commune à l'enseignement,*

» *Arrête :*

» 1° *Une commission est instituée sous le nom de commission d'organisation de l'enseignement ;*

» 2° *Elle est composée des citoyens André, Dacosta, Manier, Rama, Sanglier.*

» *Paris, le 28 avril* 1871 (1).

» E. VAILLANT. »

La Révolution avançait à grands pas.

Comité de salut public

Le 1er *mai*, le fameux *Comité de Salut public* était constitué, et l'un de ses premiers actes, à la demande de Raoul Rigault, procureur de la Commune, fut de lui donner quatre substituts de son choix : Ferré, da Costa, Martainville, Huguenot. Du coup, on était en plein 1793. La minorité voulait le nom de « Comité exécutif », c'étaient les Girondins. La Montagne l'emporta, comme toujours, et le journal *Le Salut public* pouvait écrire l'article suivant :

« Nous pouvions étouffer l'aigle dans l'œuf, tuer avec un millier de coups de fusil les mauvaises pensées dans les fronts tarés.

» Non ! On a fait du sentiment, les menaces sont restées en l'air ; le couteau demeure dans la gaîne. Et pendant ce temps, les faubourgs se déciment, nos soldats tombent par milliers ; la révolution n'avance pas.

» Est-ce que, comme le prétendent nos ennemis, ce mouvement ne serait qu'une farce, une parodie bouffonne ?

» La Commune a voulu donner le commandement de ses armées à des hommes que, comme Cluseret, jusqu'au 18 mars, nous avions toujours eus à combattre, qui, comme Rossel, ne se sont senti de vertus que pour monter au pouvoir.

» Ils ont trahi. Eh bien ! l'on a laissé fuir l'un, et l'autre n'est point jugé.

(1) *Journal des journaux*, II, 194.

» La Commune avait arrêté Darboy comme otage.
» Blanqui n'est pas revenu et Darboy vit toujours.
» Le vieux, lui, est peut-être mort.
» Elle a nommé un *Comité de Salut public*, et maintenant elle disserte au lieu de se serrer autour de lui ; elle a institué une cour martiale, et, quand il y a tant de traîtres à punir, elle ne lui envoie que des coupables insignifiants.
» Que le *Comité de Salut public* rende de suite des décrets implacables et les fasse de suite exécuter. Si on empêchait nos amis de châtier les traîtres, faites-vous justice, fusillez-les vous-mêmes, comme Clément, Thomas et Lecomte. »

La presse et les massacres

Les ordres des massacres étaient impératifs dans la presse, dans le peuple, et ils répondaient au but du Comité de Salut public et aux volontés du pouvoir judiciaire confié à Raoul Rigault. Des deux groupes, les modérés et les violents que M. Paguelle de Follenay constate dans la *Vie du cardinal Guibert*, à propos de l'affaire de M. Lagarde (1), les derniers étaient les maîtres, prêts à fusiller les tièdes sous prétexte de trahison.

Terminons cette nomenclature des actes anticléricaux de la Commune.
Le 2 mai, arrestations de M. Guébels, vicaire à Saint-Eloi et de M. Guerrin, directeur du Séminaire des Missions étrangères.
Nous lisons dans le compte rendu de la séance du 3 mai (*Officiel*, p. 473) :

» *Le citoyen président. — Voici un projet du décret sur les églises..*

» *La Commune de Paris,*

» *Décrète,*

» *Les édifices religieux, étant biens communaux, ne doivent être utilisés que sur la proposition de la Commune auprès de chaque municipalité.*

» COURNET, BLANCHET, etc. »

Au cours de la discussion, Raoul Rigault fait remarquer qu'il y a de ces édifices qui appartiennent non à la Ville de Paris, mais à des sociétés religieuses qui se masquent sous le voile de sociétés civiles ; naturellement il faut que le décret les absorbe.

(1) PAGUELLE de FOLLENAY, *Vie de Mgr Guibert*, II, 557.

Le même jour, le Club de la Révolution sociale s'établissait dans l'église Saint-Michel des Batignolles.

Le 5 mai, toute la communauté des religieuses des Sacrés-Cœurs, celles que l'on a surnommées « les Dames blanches », composée de 91 ou 94 personnes, fut conduite à Saint-Lazare ; tandis que le *Mot d'Ordre* révélera les prétendus mystères du couvent de Picpus, et que l'*Officiel* du 14 mai (p. 561), voudra les confirmer par un article du *Times* et conclure que ces religieuses auront de la peine à se justifier. (Cf. R. P. BENOIT-PERDEREAU, *Les Martyrs de Picpus*, p. 335 et seq. ; Paris, Josse, 1896).

Chapelle Expiatoire

Le 6 mai, parut le décret de démolition de la Chapelle Expiatoire ; il est signé du 16 floréal, an 79 (1). On continue les errements des grands ancêtres, jusqu'au calendrier.

Le 7 mai, l'abbé Rosycki, de Saint-Vincent de Paul, est arrêté, et le Club central s'établit dans l'église Saint-Eustache.

Laïcisation des Hôpitaux

A la date du 8 mai, nous lisons l'arrêté suivant :

» Le directeur général de l'Assistance publique,
» Considérant que les noms des salles des hôpitaux et hospices ne rappellent à l'esprit que des souvenirs de fanatisme ;
» Considérant qu'il est nécessaire de perpétuer la mémoire de ceux qui ont vécu ou qui sont morts pour le peuple, pour la patrie, pour la défense des idées généreuses, nobles inspirations du socialisme et de la fraternité,

(1) *Officiel*, p. 477. Voici les termes de l'arrêté qui prouvent bien le caractère révolutionnaire de la Commune : « Le Comité de Salut public, considérant que l'immeuble connu sous le nom de chapelle expiatoire de Louis XVI est une insulte permanente à la première Révolution et une protestation perpétuelle de la réaction contre la justice du peuple,
Arrête :
Art. 1er. La chapelle dite expiatoire de Louis XVI sera détruite.
Art. 2. Les matériaux en seront vendus aux enchères publiques, au profit de l'administration des domaines.
Art. 3. Le directeur des domaines fera procéder, dans les huit jours, à l'exécution du présent arrêté.
Le Comité de Salut public
ANT. ARNAUD, CH. GERARDIN, LEO MEILLIET, FÉLIX PYAT, RANVIER

» Arrête :

» Une commission est instituée pour substituer de nouveaux noms dans toutes les salles, cours ou corridors des établissements dépendant de l'Assistance publique.

» Les membres de cette commission sont : le citoyen Bonnard, le citoyen Camille Treillard et le citoyen Murat.

» Fait à Paris, le 8 mai 1871.

» *Le directeur général* (1),
» TREILLARD. »

Calomnies sacrilèges — Squelettes de Saint-Laurent

Le 9 mai, tandis qu'on arrêtait M. Bacuez, prêtre de Saint-Sulpice, tout Paris pouvait lire l'infâme article du *Cri du Peuple* sur les caveaux de l'église Saint-Laurent.

« Le *Journal officiel* (p. 580), écrit Maxime du Camp, n'hésita pas à répandre l'ingénieuse découverte d'où résultait la certitude que le clergé français, que le clergé catholique, n'était qu'un ramassis de meurtriers et de sadistes. Un certain Leroudier, qui signe « pour la municipalité », publie deux rapports sur la recherche des crimes commis à l'église Saint-Laurent, qui mériteraient d'être cités tout entiers, nous nous contenterons d'en reproduire la conclusion. « Et toi, peuple de Paris, peuple intelligent, brave et sympathique, viens en foule contempler ce que deviennent tes femmes et tes filles aux mains de ces infâmes. Ah ! si ta colère n'éclate pas, si tes yeux ne flamboient, si tes mains ne se crispent, fais alors comme Charles-Quint, couche-toi vivant dans ton cercueil. Mais non, tu comprendras, tu te lèveras comme Lazare ! tu couronneras la femme des rayons de l'intelligence, sans quoi point de salut pour le monde. Surtout tu feras bonne garde devant ce charnier, durant un siècle, s'il le faut. Ce sera ton phare lumineux pour guider l'humanité jusqu'à l'heure suprême de l'association de toutes les sublimes harmonies. ». — Ce Leroudier fut le metteur en œuvre de l'exposition théâtrale des squelettes de Saint-Laurent. Dans une lettre adressée par lui, le 21 avril 1871, à Raoul Rigault, il dit : « Une notice habile devrait être écrite pour faire sensation dans le public, et des dessins explicatifs ajoutés dans la même intention. Cette aventure de l'église Saint-Laurent, bien comprise, peut valoir

(1) *Journal des journaux*, II, 438.

plusieurs siècles d'étude et de progrès pour toute l'humanité. » (Signé : le président de la dixième légion : LEROUDIER).

Anticléricalisme

Maxime du Camp ajoute :

« On ne peut sérieusement pas imaginer que l'on ait un seul instant ajouté foi à de pareilles turlutaines, bonnes à faire peur aux petits enfants ; et cependant on fit semblant d'y croire, afin de donner un prétexte, sinon un motif, à la haine que l'on voulait exciter contre tout ce qui touchait de près ou de loin à la religion catholique. On méditait déjà l'assassinat des prêtres, et il fallait ne pas s'exposer à trouver des instruments indociles au jour du crime ». (1)

Laïcisation de l'Ecole

Le 11 mai, on arrête M. l'abbé Vautier, à la Madeleine ; et la préoccupation de l'enseignement laïque fit rendre le décret suivant :

« *Bientôt l'enseignement religieux aura disparu des écoles de Paris.*

» *Cependant dans beaucoup d'écoles reste, sous forme de crucifix, madones et autres symboles, le souvenir de cet enseignement.*

» *Les instituteurs et les institutrices devront faire disparaître ces objets, dont la présence offense la liberté de conscience.*

» *Les objets de cet ordre qui seront en métal précieux seront inventoriés et envoyés à la Monnaie.* » (2)

Sacrilèges

Ce fut le 11 mai que les communards envahirent l'église Saint-Sulpice, le soir, à l'heure du mois de Marie. Le premier jour, les femmes pieuses restèrent les maîtresses du saint lieu, et le cri de « Vive Jésus-Christ » ! put éteindre celui de « Vive la Commune » ! Le lendemain, 12 mai, un tel renfort de fédérés fut mobilisé qu'il fallut céder la place.

(1) MAXIME DU CAMP, *les Convulsions de Paris*, I, 142.
(2) *Officiel*, p. 531. — Cf. *Officiel*, p. 530 ; Vœu du 9 mai de l' « Association internationale des travailleurs » pour que la Commune de Paris, persévérant dans la voie du progrès de l'esprit humain, décrète l'instruction laïque, primaire et professionnelle obligatoire et gratuite à tous les degrés.

Déjà, avant Pâques, les femmes de la Halle avaient forcé Raoul Rigault à leur rendre leur curé. Sauf ces deux actes de courage des femmes de la Halle et des dames de Saint-Suplice, les catholiques se sont terrés. Le docteur Lucien Nass écrit fort sensément à ce sujet :

« Lorsque les marchandes des Halles apprirent l'incarcération du curé de Saint-Eustache, qu'elles aimaient pour son esprit de charité et de bonté, elles envoyèrent *illico* une députation à l'Hôtel de Ville : « Qu'on nous rende ce brave homme et sans retard ; il est le père des pauvres. Nous sommes de bonnes républicaines ; nous voulons être bonnes paroissiennes aussi ; nous saurons le prouver au besoin ». La Commune s'émut de cette mise en demeure ; elle céda et relâcha le curé. « Pourquoi, s'écria alors une poissarde, les grandes dames du faubourg Saint-Germain n'agissent-elles pas de même pour l'archevêque ? Il y aurait même résultat ».

» Il est certain qu'à part cette intervention populaire des « dames de la Halle », les catholiques ne bronchèrent pas devant les persécutions qui accablaient leurs pasteurs. S'ils eussent montré plus de zèle à défendre leurs prêtres et parlé haut à l'Hôtel de Ville, où l'on craignait de mécontenter le peuple, bien des curés des paroisses populaires — Saint-Jacques, Saint-Médard, La Chapelle, Montmartre — auraient été relaxés. Mais il semble que les fidèles aient été frappés de paralysie à cette heure où le catholicisme revenait aux temps héroïques de ses débuts. Ils paraissaient préférer aux joies du paradis les souffrances du purgatoire terrestre. Le martyrologe catholique fut uniquement celui des gens d'Eglise ; les fidèles tremblèrent, mais ne se montrèrent pas. »

Aussi Ph. Audebrand écrit-il :

« En consacrant toutes ces violences, les iconoclastes comptèrent, et ils ont pu réellement compter, sur la complicité morale de la capitale à peu près entière. Les fêtes de Pâques n'avaient pas eu lieu, et les chrétiens, pourtant fort nombreux dans Paris, s'étaient enfuis ou cachés. L'archevêque et presque tout son clergé étaient emprisonnés sans motif, et les fidèles n'en continuaient pas moins à digérer leurs deux repas. On dépouillait les églises ; on faisait fondre les calices et les saints ciboires pour faire des pièces de cent sous, et les zélés n'avaient même pas l'air de soupçonner ce vol perpétré en plein jour... Cette audace ne

touchait pas plus les habitants que si elle s'était manifestée au Thibet ou à Tombouctou... Ce prétendu parti conservateur, qui n'a que beaucoup de jactance, n'a pu montrer alors un seul opposant assez courageux pour braver la mort ». (1)

Laïcisation de l'École

Le 14 mai, arrestation de M. Solelhac, vicaire à Levallois-Perret et encore un arrêté pour l'enseignement laïque :

« *Dans plusieurs arrondissements, les congréganistes refusent d'obéir aux ordres de la Commune et entravent l'établissement de l'enseignement laïque.*

» *Partout où de semblables résistances se produisent, elles doivent être immédiatement brisées et les récalcitrants arrêtés.*

» *Les municipalités d'arrondissement et le délégué à la Sûreté générale sont priés d'agir rapidement et énergiquement en ce sens et de s'entendre à cet effet avec la délégation à l'enseignement.*

» *Paris, le* 14 *mai* 1871.

» *Le membre de la Commune délégué à l'enseignement,*

» Edouard VAILLANT.

» *Approuvé par le* Comité de Salut public,

» E. EUDES, GAMBON » (2).

Le 15 mai, la minorité publiait un manifeste contre l'abdication de la Commune entre les mains du *Comité de Salut public* (3). Plaintes trop tardives et lamentablement stériles : les événements allaient se précipiter. Le même jour eut lieu le renversement de la colonne Vendôme (*Officiel*, p. 586) ; dans la séance du 27 avril précédent, le citoyen Courbet avait proposé de garder les bas-reliefs du soubassement qui se rapportent à la République, et de remplacer la colonne par la statue du génie du 18 mars. C'eût été le génie du mal et des ruines (*Officiel*, p. 408).

Sacrilèges

Le 17 mai fut marqué par le pillage du couvent des Carmélites de l'avenue de Messine ; et le 18 par la fermeture de l'église de Saint-Augustin et l'arrestation d'un vicaire, M. l'abbé Giraudet.

(1) L. Nass, *lib. cit.*, p. 232.
(2) *Officiel*, p. 574.
(3) *Journal des journaux*, II, 538.

Notons à la même date l'arrestation de MM. Juge, aumônier des sœurs aveugles de Saint-Paul, et de M. Marsy, vicaire à Saint-Vincent de Paul.

Dans la séance du 17 mai, le citoyen Vaillant fit voter un relevé des écoles congréganistes, qu'on publiera chaque jour dans l'*Officiel* avec les noms des membres de la Commune qui n'ont pas laïcisé encore les écoles de leur arrondissement. (*Officiel*, 602 et 610).

Athéisme

Le 19 mai, on envoie à Bicêtre des Pères dominicains d'Arcueil, et on arrête M. Amodru, vicaire à Notre-Dame des Victoires, et les abbés Balezewski et Blervacq du Gros-Caillou ; tandis qu'à la séance de la Commune le citoyen Mortier faisait cette profession d'athéisme : « Si la Sûreté générale faisait évacuer ou fermer toutes les églises de Paris, elle ne ferait que prévenir mes désirs. Ce que je pourrais lui contester, ce serait la fermeture complète de ces maisons, car je désire les voir ouvertes pour y traiter de l'athéisme et anéantir par la science les vieux préjugés et les germes que la séquelle jésuitique a su infiltrer dans la cervelle des pauvres d'esprit »(1).

Le lendemain, l'*Officiel* (p. 621) reproduisait l'article du *Réveil du peuple* sur les *Cadavres de Notre-Dame des Victoires* et les fouilles du citoyen Le Moussu.

Le 20 mai, on arrête M. Jourdan, archidiacre de Paris ; le 21, M. Casella, vicaire à Clignancourt ; le 22, M. Marcillat-Guyon, de Saint-Eustache ; le 23, MM. Carré, vicaire à Saint-Jean-Baptiste de Belleville ; Delmas, vicaire à Saint-Ambroise ; de Geslin, curé de Saint-Médard ; Picou et Asselin de Villequier, vicaires, tandis que le citoyen Sérizier livrait au pillage cette dernière église.

Massacres

Le 24 mai, les massacres de la Roquette ;

Le 25, les massacres de l'avenue d'Italie ;

Le 26, les massacres de la rue Haxo ;

Le 27, les massacres devant la petite Roquette ; et le général

(1) *Journal des Journaux*. II, 538.

Eudes, membre du Comité de Salut public, donnait en ces termes le dernier ordre à la dernière batterie, sise au Père Lachaise :

« *Tirez principalement sur les églises* » (1).

Ce mot était digne de ce révolutionnaire qui avait osé dire : « *Si Dieu existait, je le ferais fusiller* » (2).

Notre-Dame de Paris

Les églises étaient bien principalement visées et, de ce chef, nous croyons devoir insérer ici la relation manuscrite de M .l'abbé Riche, concernant Notre-Dame de Paris :

« Le jeudi, 25 mai, dans la matinée, et pendant qu'on se battait encore non loin de Notre-Dame, un tout jeune homme fut introduit près de moi comme *classé*, c'était un ouvrier. Il portait une blouse déchirée, noircie par la poudre, et cette blouse, largement ouverte sur la poitrine, laissait voir d'autres vêtements dans le même état. Sa figure et ses mains étaient également noires et luisantes. Ce garçon-là sentait la poudre et le pétrole. Il était de ceux qui n'avaient absolument rien compris au mot « *classé* », avec lequel il avait été congédié de la Cour martiale ; et comme il n'avait point été pris en flagrant délit, il ne croyait pas sa cause si mauvaise.

» Lorsque je lui eus annoncé, avec ménagement et peu à peu, qu'il était condamné à quelque chose de plus que la prison et la détention, et qu'il allait être fusillé dans quelques instants, il se laissa tomber, comme foudroyé, contre la muraille ; puis, se frappant le front du poing :

» — Ah ! s'écria-t-il, je savais bien que cela me porterait malheur ! »

» Je m'approchai de lui, et je l'engageai doucement à m'ouvrir son cœur. Pendant quelque temps il garda le silence. Tout à coup, il relève la tête, il me regarde fixement, puis il me dit :

» — Tenez, je vais tout vous avouer ; mais dépêchez-vous de vous en servir ; dans une heure, il serait trop tard..... Hier au soir, moi-même j'ai porté à Notre-Dame deux barils de poudre et deux bonbonnes de pétrole. J'ai mis les deux barils de poudre dans les conduits du calorifère, l'un en haut de l'église, l'autre en bas. Pour le pétrole, j'en ai mis une bonbonne, pas dans la grande chaire « ousqu'on prêche », mais dans une autre chaire, à

(1) MAXIME DU CAMP, *lib. cit.*, 1, 338.
(2) *Ibid.* II, 67.

côté des bancs « ousqu'on s'asseoit » ; — il voulait dire le trône archiépiscopal ou bien l'ambon, — et l'autre, je l'ai placée sous l'orgue, dans les boiseries. Mais, je vous le répète, dépêchez-vous de faire courir à Notre-Dame pour enlever tout cela... quelle heure est-il ?

» — Neuf heures et demie, lui répondis-je, en regardant ma montre.

» — C'est entre neuf et dix heures qu'on doit mettre le feu.

» Je fis venir aussitôt un gardien de la paix pour surveiller le condamné, et je courus vite raconter au Prévôt la révélation qui venait de m'être faite : « Tout cela est exact, lui ajoutai-je, j'en suis sûr, et ma pensée est que votre condamné était un de ceux qui devaient mettre le feu. Il n'y a pas de temps à perdre. Vite, à Notre-Dame ».

« Le Prévôt fit aussitôt partir pour la cathédrale le condamné lui-même avec plusieurs gardiens de la paix. Une heure après, il me le ramenait, et, me prenant à part :

» Il était temps, me dit-il ; on a trouvé la poudre et le pétrole aux endroits indiqués, et lorsque déjà des chaises étaient en flamme dans la cathédrale ; mais on a pu tout enlever et conjurer l'incendie qui commençait ; maintenant il n'y a plus de danger.

» Eh bien ! dis-je au Prévôt, mais vous n'allez point faire fusiller un homme aux révélations duquel nous devons la conservation de Notre-Dame ?... Et puis, songez donc qu'à quelques pas de Notre-Dame, il y a l'Hôtel-Dieu avec ses malades par centaines, et que si la cathédrale avait fait explosion, il y aurait eu là une épouvantable catastrophe. Il faut grâcier cet homme.

» — C'est juste, me répondit le Prévôt, il ne sera pas fusillé. »

» Après quelques instants de réflexion, le Prévôt jugea prudent de ne pas mettre le jeune homme immédiatement en liberté. Il était sage de ne point le jeter dans la rue au moment où l'on se battait encore, et, sans connaître ses antécédents. C'était une affaire à examiner plus tard. En attendant, le Prévot lui annonça qu'il ne serait pas mis à mort, qu'il avait à me remercier de ce que j'avais fait pour lui, et qu'on lui tenait compte de ses aveux. Puis, lui ayant fait une petite morale à sa manière, il me laissa le jeune homme et se retira.

» A mon tour, je lui fis ma morale aussi ; mais je fis plus. Le jeune homme se confessa et je le remis aux mains des gardiens de la paix, pardonné par la justice humaine et par la divine miséricorde.

» J'appris quelques jours après des détails circonstanciés sur le danger imminent auquel Notre-Dame avait échappé. On me raconta qu'au moment où l'on enlevait le pétrole et la poudre aux endroits indiqués, des chaises accumulées en tas étaient enflammées tout à côté des stalles et de l'ambon où se trouvait le pétrole. Ce furent des internes de l'Hôtel-Dieu qui éteignirent le feu.

» Probablement ceux qui avaient allumé cet incendie ignoraient qu'il y eût là, si près, du pétrole et de la poudre ; mais la chaleur et les flammes n'auraient pas tardé à s'y communiquer, de sorte que, indépendamment de l'intention que l'on avait d'ailleurs de mettre directement le feu aux matières préparées, elles auraient produit d'une autre manière leur effet destructeur. Quant à l'heure de la consommation du crime, le jeune pétroleur nous avait encore donné un renseignement très exact, une demi-heure plus tard et c'en était fait de Notre-Dame, et peut-être de l'Hôtel-Dieu » (1).

Athéisme

Dans la Commune, tout était contre Dieu, la religion et le prêtre. Ses membres, tout au moins ceux de la majorité et surtout ceux du Comité de Salut public étaient des athées militants jusqu'à la férocité. Le citoyen Vésinier avait de l'audace en publiant le manifeste des 33, puisque lui-même à Londres, en 1869, au meeting de l'*Internationale* de Charing Cross, s'était écrié :

« *Il nous faut vaincre ou mourir. Pour cela, il nous faut hardiment nier Dieu, la famille et la patrie.*

» *Il faut soustraire nos enfants au joug abrutissant des prêtres, des rois et de la nationalité.* (Applaudissements).

» *Nier Dieu, c'est affirmer l'homme unique et véritable souverain de ses destinées ; c'est tuer le prêtre et la religion. La négation de la divinité, c'est l'homme s'affirmant dans sa force et sa liberté.* (Bruyants applaudissements).

» *Nier la famille, c'est affirmer l'indépendance de l'homme dès le berceau, c'est arracher la femme à l'esclavage où l'ont jetée les prêtres et une civilisation gangrenée.....* » (Applaudissements frénétiques).

» *Quant à la patrie, nous la répudions...* » (2).

(1) Abbé Riche, *manusc. cit.*, p. 602.
(2) Bournand, *lib. cit.*, p. 76.

Athéisme — Arrestations sacrilèges

De tels scélérats ont mauvaise grâce à faire la leçon aux autres. Aussi tous les actes de la Commune furent-ils l'affirmation d'un athéisme acharné à l'anéantissement de la religion. Nous les avons groupés sous la double enseigne maçonnique de la Séparation persécutrice de l'Eglise et de l'Etat et de la laïcisation de l'enseignement, et nous y avons ajouté les faits, c'est-à-dire les arrestations du clergé dans toute sa hiérarchie, dans tous les quartiers de la capitale, et si persévéramment poursuivies que pendant les 73 jours de la Commune, il n'y en a peut-être pas quinze pendant lesquels on n'ait pas écroué quelque ecclésiastique.

D'ailleurs tous les jours, la presse prêchait l'athéisme et l'assassinat des prêtres, tandis que le peuple souillait les églises par des clubs blasphématoires, des orgies dégoûtantes et parfois ordurières, et des sacrilèges impies, comme cette consommation des hosties consacrées chez les Carmélites de l'avenue de Messine, au sujet de laquelle l'un des coupables osa répondre qu'il faisait cela « pour rire ».

Rien ne manquait à cette préparation du sacrifice sanglant des victimes sacerdotales. Cette guerre à la religion si bien décrite par le psalmiste dans ce simple verset : « Ils ont dit avec la foule qui leur était apparentée : « Faisons cesser sur la terre tous les jours de fête consacrés à Dieu » (1) ; cette haine du prêtre grandissant jusqu'à la soif du sang, « *superbia eorum qui te oderunt ascendit semper* (2) », ne pouvaient aboutir qu'au massacre, mais au massacre du prêtre, comme prêtre, pour en faire un martyr dans l'acceptation catholique de ce titre glorieux.

Resserrons donc en quelques mots notre sujet désormais aux assassins, aux bourreaux et à leurs victimes.

Les assassins et les bourreaux

Des juges, il n'y en a pas (3).

Raoul Rigault est bien procureur de la Commune, il a quatre substituts et un jury, personne n'a fonctionné juridiquement. Lorsque Mgr Darboy prononça cette parole : « Mes enfants... » Raoul Rigault répliqua vivement : « Il n'y a pas d'enfants ici,

(1) *Ps.* LXXIII, 8.
(2) *Ps.* LXXIII, 23.
(3) Voir la note additionnelle, n° I.

mais des magistrats, vos juges ». C'était faux : il n'y avait que des assassins. Maître Rousse, le bâtonnier, auquel Rigault avait dit, non sans quelque ironie secrète : « J'attends que vous me fassiez signe », témoigna de la vérité que nous avançons lorsqu'il prononça le discours de la rentrée des conférences :

« Parmi tant de victimes, a-t-il dit, la Commune avait ses préférences ; *c'est contre le clergé catholique* qu'elle avait d'abord tourné sa haine et déchaîné les fureurs populaires.

» L'archevêque, le curé de la Madeleine, des religieux, des prêtres sans nombre furent emprisonnés au hasard, sans motif, sans choix, souvent sans mandat, quelquefois sur le signe d'un voisin ou d'un passant.

» Combien avez-vous arrêté de prêtres ? demandait l'un de nous deux jours avant les massacres, au plus redouté des hommes de la Commune ? (Raoul Rigault).

» — Je n'en sais rien, mais pas assez. Si l'on m'écoutait, ils y seraient tous. »

» En présence de ces attentats, de ces menaces, de ce jury trié par la Commune, surveillé par son procureur, où l'assassinat allait tenir ses grands jours et rendre ses arrêts, les avocats cherchèrent à faire leur devoir.

» Pour voir les prisonniers ordinaires, il fallait traverser les Tribus armées qui campaient dans les couloirs de la Sûreté, escalader des groupes d'enfants endormis, de femmes assoupies et d'hommes assassins, et au milieu des tonneaux, des brocs et des bouteilles, pénétrer jusqu'à quelque fonctionnaire important.

» Mais pour voir les prêtres, on se heurtait à des résistances presque invincibles, et l'on pouvait courir quelque danger.

» Malgré ces obstacles, plusieurs de ces saints prêtres, avant de mourir, ont pu voir une image amie, serrer une main avancée, entendre des paroles d'encouragement et d'espoir et recevoir d'une bouche profane ces consolations que tant de fois ils avaient portées à nos âmes voisines de la mort. La veille de sa chute, la Commune avait résolu de les faire juger, et de toutes parts des citoyens courageux s'offraient pour les défendre.

» Hélas ! ils ne devaient avoir ni juges ni défenseurs ; mais il leur est resté parmi nous un témoin pour attester leur courage, la sérénité de leurs derniers entretiens, l'émotion avec laquelle, s'oubliant eux-mêmes, ils parlaient des douleurs de la patrie, et

pour dire que, près de paraître devant Dieu, ils élevaient vers lui leur pensée et le priaient pour leurs bourreaux » (1).

Le délit est d'être prêtre

Les prisonniers eurent des sympathies, mais ils ne connurent pas de sauveurs. Leur arrêt était prononcé d'avance : Rigault avait dit dès sa première entrevue avec Mgr Darboy : « Voilà dix-huit cents ans que vous nous « embastionnez » dans vos superstitions. Chacun son tour », et il ajouta : « Nous vous fusillerons » (2).

Il est digne de remarque, d'ailleurs, que si tous les ecclésiastiques sont désignés comme tels au registre d'écrou, à titre d'identité, ceux qui furent arrêtés par ordre de Rigault ou de Ferré, le sont particulièrement « comme prêtres », à titre de culpabilité. L'entourage, grâce à cette ambiance, jouissait de la même mentalité. L'employé du greffe qui interrogea M. Amodru lui demanda sa profession : « Prêtre, vicaire à Notre-Dame des Victoires », répondit l'abbé. — « *C'est le délit* », répliqua le greffier (3). Une fois entre les mains de la justice de Raoul Rigault, le délit était la qualité de prêtre. « Partout où l'on pourra saisir, écrit Maxime du Camp, un séminariste, un sacristain, un bedeau, un prêtre, un religieux, on l'enfermera sans autre forme de procès, parce qu'il adore un Dieu que la Commune ne reconnaît pas » (4).

Fausses accusations

Il y eut bien quelques apparences d'accusations. Les victimes étaient les ennemis de la liberté. Mgr Darboy voulut réfuter une telle calomnie ; Rigault lui répondit : « Votre liberté n'est pas la nôtre ». C'était exact ; la liberté de la Commune était celle de 1793, reniant la foi en Dieu et imposant la foi dans la Révolution au cri de « Crois ou meurs ».

Les victimes étaient des otages. C'était faux pour Mgr Darboy, puisque Sa Grandeur fut arrêtée le 4 avril et que le décret touchant les otages est du lendemain 5 avril. Au reste, le titre d'otage n'est pas un délit et n'autorisait pas la Commune à fusiller ceux qu'on décorait à dessein de ce nom.

(1) BOURNAND, *lib. cit.*, p. 302.
(2) Comte d'HÉRISSON, *La Commune*, p. 119 ; Paris, Ollendorf, 1889.
(3) Abbé AMODRU, *La Roquette*, p. 54.
(4) MAXIME DU CAMP, *lib. cit.*, I, p. 72.

Les victimes entretenaient des relations avec Versailles. Mgr Darboy le fit sur la demande de la Commune ; M. Deguerry prouva qu'il n'en était rien pour lui et pour les autres. Mais à défaut de raisons, fallait-il encore échafauder quelques prétextes comme appât aux surexcitations populaires.

On objectait encore que les victimes détenaient les biens ecclésiastiques déclarés biens nationaux. Mgr Darboy prit la peine d'expliquer que les vrais détenteurs étaient les fabriques. A quoi bon ? Le Concordat n'intéressait pas la Commune ; elle voulait voler les biens du clergé et des religieux et elle n'avait nul souci du propriétaire.

Enfin les victimes étaient opposées au gouvernement. Accusation gratuite et sans fondement. Au for de la conscience, le clergé ne pouvait admettre l'athéisme de la Commune sans renier la foi catholique. De ce point de vue, son opposition était imposée par l'Eglise, et s'il était condamné, il était massacré en haine de la religion, c'était le martyre. Au for extérieur, les prêtres ne furent ni des révoltés, ni des militants de la rue, ni des perturbateurs de l'ordre, et la Commune n'avait aucun droit de vie ou de mort à leur égard.

Athéisme

Miquet, le serviteur de M. Deguerry, s'indigne des invectives que Raoul Rigault adresse à son maître : « Mon Dieu, s'écrie-t-il, pouvez-vous parler de la sorte à Monsieur le Curé de la Madeleine. » Le seul nom de Dieu avait le secret d'exaspérer le procureur de la Commune, qui répondit : « *Tais-toi, il n'y a pas de Dieu : notre révolution est faite contre ton Dieu, ta religion et tes prêtres ; il ne doit rien rester de tout cela.* »

Mort aux prêtres

C'était toujours la même note que nous pourrions répéter à l'infini et qui trouva sa dernière expression dans la réplique de Raoul Rigault au grand chirurgien Demarquay, sollicitant l'élargissement de Mgr Darboy : « Impossible, citoyen docteur, impossible, *le criterium de notre révolution, c'est la mort aux prêtres* » (1).

Voilà ce que voulait le pouvoir judiciaire de la Commune, lequel n'a même pas agi légalement vis-à-vis du clergé, à ce point

(1) BOURNAND, lib. cit., 214.

que les victimes n'ont pas connu de juges, mais seulement des assassins.

Les bourreaux

L'écho de cette fureur jacobine s'est retrouvé naturellement dans les sentiments et dans les actes des bourreaux.

Après avoir répondu insolemment à Mgr Darboy : « Voilà dix-huit cents ans que vous nous « embastionnez » dans vos superstitions, et ça finit par nous embêter », Raoul Rigault fit écrouer l'Archevêque à Mazas. Le directeur était le citoyen Garreau « qui éprouvait, dit Maxime du Camp, une telle haine contre la religion, que l'on fut obligé, le 29 mars, de faire partir les sœurs de Marie-Joseph, quoique déguisées sous vêtements ordinaires, parce qu'il parlait sans repos de faire fusiller toutes ces nonnes » (1).

A la Grande Roquette, le directeur est le citoyen François, repris de justice. Cette physionomie dégradée apparaît au grand jour dans les comptes rendus du sixième Conseil de guerre touchant les otages d'abord du 24 mai et ensuite concernant le massacre de la rue Haxo, le 26. Illettré, débauché, vivant à la prison avec sa maîtresse Zélie Grandel, il s'appliquait à torturer moralement les otages et à leur annoncer quotidiennement qu'ils seraient fusillés. Il singeait son maître Raoul Rigault en répétant sans cesse : « Les prêtres nous embêtent depuis des siècles, il faut en finir avec eux, il n'en restera pas un » (2).

Il ne faut pas croire, au reste, que les assassins et les bourreaux fussent inconscients de la besogne qu'ils remplissaient auprès du clergé.

Le citoyen Clavier s'installa dans la maison des Pères de Picpus, se faisant servir par les convers. Un jour, il met son pistolet sous la gorge du Frère Bennat en disant : « Jure qu'il n'y a pas de Dieu, ou tu es mort ». Le Frère répondit : « Je jure qu'il y a un Dieu. » Les compagnons du commissaire lui crient : « Tue-le ». Clavier répondit : « Non, j'en ferais un martyr » (3). Les Rigault, les assesseurs et leurs subalternes savaient très bien que les prêtres allaient mourir pour défendre leur foi et qu'ils

(1) MAXIME DU CAMP, *lib. cit.*, I. 2.

(2) L. P. GUÉNIN, *Assassinat des otages*, p. 167 et 301 ; Paris, Librairie Echo de la Sorbonne, 1872.

(3) ALAZARD, *Le frère Marin Fouquet*, p. 107 ; Paris, Bureau des Annales des Sacrés-Cœurs, 1913. — La même pensée se retrouve dans un article du

en faisaient des martyrs précisément parce qu'ils les massacraient comme prêtres.

Transfert de Mazas à la Roquette

La foule, la populace le savait comme eux ; son cri de triomphe était : « Mort aux prêtres ! » Elle le vociférait durant le transfert de Mazas à la Roquette, transfert effectué sous la direction de Raoul Rigault et de Da Costa. Le cri du peuple était : « A mort les calotins » ! Un témoin oculaire, écrit Maxime du Camp, raconte que Mounier, surveillant de Mazas, chargé de présider à ce transfert, était plus mort que vif, tant il avait été ému par les injures dont ces malheureux avaient été accablés pendant leur route, sur une voie à demi dépavée, à travers les barricades et parmi les bandes qui vociféraient en leur montrant le poing » (1).

Le récit en est douloureux, c'est la voie du Calvaire.

Le soir du 24 Mai

Quelques jours plus tard, d'après la déposition si nette du sieur Crépin, prisonnier lui-même à la Roquette : « Fédérés et soldats, couraient avec des armes dans les couloirs. Je les entendis s'écrier avec fureur : « Allons à la troisième section ; c'est maintenant que les otages de la troisième vont y passer. Commençons par les prêtres » (2). Et dans la déposition du sieur Aspe, nous lisons : « Nous courûmes à la fenêtre et nous vîmes monter un groupe nombreux de fédérés. Ils disaient en montant : « Oh ! nous les tenons, ces corbeaux-là ! » (3). Ce soir-là, il n'y avait que cinq prêtres (bien que le premier ordre du citoyen Ferré portât le massacre de tous les prêtres) les cinq étaient : Mgr Darboy, MM. Deguerry et Allard, les Révérends Pères Jésui-

Rappel, cité à l'*Officiel* (p. 655). Le rédacteur écrit qu'il ne faut pas « laver l'Eglise dans le sang, dans le martyre, sous peine d'avoir pour cinquante ans de plus de cléricalisme ». Il blâme dans ce sens le vœu proposé à la séance du 17 mai de la Commune :

« Nous avons des otages, parmi eux des prêtres, frappons ceux-là de préférence... ». Cette parole est du citoyen Amouroux.

Ainsi les prêtres étaient bien les premiers visés, et la Commune se rendait exactement compte qu'en les massacrant elle en faisait des martyrs. (Cf. R. P. BENOIT-PERDEREAU, *lib, cit.*, p, 208.

(1) MAXIME DU CAMP, *lib. cit.*, I, 25.

(2) AMODRU. *lib. cit.* 104.

(3) P. L. GUENIN, *lib. cit.*, p. 246.

tes Clerc et Ducoudray. Le lendemain, avenue d'Italie, le surlendemain rue Haxo, et le jour suivant devant la Roquette, la foule ameutée, frémissante, impatiente, put hurler à son aise toute son impiété. Quand on lit ces relations et les dépositions devant la cour martiale, on se rappelle involontairement la plainte d'Ignace d'Antioche, le grand martyr : « J'étais livré à dix léopards, je veux dire mes gardiens, et plus j'étais bon à leur égard, plus ils étaient féroces ». A la Commune, tous, au prétoire, dans les prisons ou dans la rue, tous étaient changés, vis-à-vis du prêtre, spécialement désigné et exécré, en léopards, en fauves altérés de meurtre et de sang, par je ne sais quelle poussée d'irréligion qui les persuadait qu'ils allaient tuer Dieu en tuant ses ministres.

EXÉCUTIONS — SENTIMENTS DES VICTIMES

Une dernière question se pose. Il est certain que les ecclésiastiques visés dans notre procès ont bien été condamnés comme prêtres et massacrés en haine de la religion ; mais, de leur côté, ont-ils subi la mort dans les sentiments que requiert le martyre? En eurent-ils la connaissance, l'intention, l'acceptation héroïquement chrétienne ?

Mgr Darboy

Une parole de Mgr Darboy prouve qu'il s'était arrêté à la pensée du martyre. « M. l'abbé Bayle, lisons-nous dans l'ouvrage de M. Amodru, avait pu quelquefois converser avec Monseigneur dans la prison. Un jour qu'il lui parlait du martyre : « Il me semble, lui dit-il, Monseigneur, que si l'on vous faisait mourir ici, vous seriez martyr. Dans la vie de saint Thomas de Cantorbéry, que vous avez écrite, il y a pour le moins autant de politique que dans la vôtre ». — « Certainement, lui répondit Monseigneur, si l'on me condamne à mourir, c'est parce que je suis archevêque de Paris » (1).

D'ailleurs l'archevêque de Paris ne pouvait être surpris des excès de la Commune, et dans sa lettre pastorale du 15 février 1871, il prédisait que « l'incroyance et la corruption se tiennent par la main et conduisent ensemble les sociétés, comme un vil

(1) Abbé Amodru, *lib. cit.*, p. 18.

troupeau qu'aveugle le plaisir vers l'abîme d'une dissolution générale : de la fange dans du sang »

Les lettres de M. Washburn, ministre des Etats-Unis, qui vit plusieurs fois l'archevêque dans sa prison, rendaient témoignage de sa préoccupation sacerdotale au suprême sacrifice. J'en extrais les deux passages suivants :

« Il paraissait avoir conscience de sa situation critique et être préparé au pire. Il n'avait aucune parole d'amertume ou de reproche pour ses persécuteurs, mais, d'autre part, il fit la remarque que le monde les jugeait pires qu'ils n'étaient réellement. Il attendait patiemment « la logique des événements » et priait pour que la Providence pût trouver à ces terribles troubles une solution qui épargnât le sang humain » (2).

Et dans une autre lettre de M. Washburn également :

« Quoiqu'il comprît le danger de sa situation, il parlait comme préparé au sort, quel qu'il fût, qui l'attendait, et, comme je l'ai dit dans ma dépêche à M. le gouverneur Fish, il ne lui échappait jamais un seul mot de reproche contre ses persécuteurs ; au contraire, il parlait d'eux avec bonté. Je n'avais jamais vu auparavant chez aucun homme une telle résignation et un tel esprit chrétien, et jamais personne qui parût plus élevé au-dessus des choses de la terre » (3).

Les victimes du 24 mai

Le trajet de la cellule au lieu de l'exécution dit le reste : les paroles de pardon de l'archevêque, sa bénédiction, les litanies des agonisants chantées à mi-voix par M. Allard ; l'attitude résignée de M. Deguerry, qui, quatre jours auparavant, avait dit à M. Plou : « Mon cher ami, si je savais que mon sang fût utile à la religion, je me mettrais à genoux pour les prier de me fusiller » (4). le courage religieux des Pères Clerc et Ducoudray, le témoignage enfin du commissaire du gouvernement, lors du procès des assassins : « On n'admettait pas, on n'espérait pas que des hommes, pour lesquels on réservait un supplice infâme, eussent encore, au dernier moment, des paroles de douceur, des airs de tendresse et d'affection pour ceux qui allaient les assassiner. Cette attitude leur a porté malheur, a dit un témoin, et

(1) Mgr Darboy, *Œuvres pastorales*, II, 509 ; Paris, Le Clère, 1876.
(2) Bournand, *lib. cit.*, p. 236.
(3) Bournand, *lib. cit.*, p. 243.
(4) Bournand, *lib. cit.*, p. 253.

c'est vrai » (1) ; cet ensemble de sérénité, de prière et d'héroïsme concentré prouve l'état d'âme de ceux-là qui sont bien morts comme prêtres pour l'Eglise et pour la patrie.

Il en est de même des dominicains de l'avenue d'Italie, livrés par Sérizier, quoiqu'ils eussent éteint l'incendie de sa demeure avant leur incarcération. Il avait osé dire . « Il faudrait brûler tous ces gens-là » ! Sérizier, être infâme, le seul, ce semble, qui fit de l'autel d'une église un lit nuptial, qu'importe ! Devant la mort, tout est oublié, il n'y a qu'un mot de ralliement, celui du P. Captier : « *En avant, c'est pour le bon Dieu* » !

Le 25 mai

A la rue Haxo, on force les condamnés à sauter un petit mur : les prêtres refusent. Ils étaient prêts à confesser leur foi, dirent-ils, mais dignement et chrétiennement. Quels noms ! Quels caractères ! Quels Français ! et quels saints ! Aussi Louis Veuillot écrivait-il :

Le 26 mai

« Les Dominicains sont morts en criant : « Pour le bon Dieu ! » L'Archevêque est mort la main levée pour absoudre ceux qui l'assassinaient. Les Jésuites et les autres prêtres, nourris du pain des forts, sont tombés en offrant leur vie pour la gloire de Dieu et le salut de la France. Dieu est vainqueur ! Il a pris des martyrs ; nous aurons des miracles ; nous sommes sauvés » (2).

Conclusion

Concluons :

Du côté des victimes, il n'y a pas de doute ni de contestations possibles : ils sont morts pour Dieu, et leur sacrifice comporte les quatre actes de vertu que requiert Saint Thomas : l'acte de patience dans leur dure captivité ; l'acte de charité dans leur pardon pour leurs assassins ; l'acte de foi dans la confession de leur *Credo* catholique ; l'acte de force dans l'effusion de leur sang (3).

Du côté des juges, qui ne furent, nous l'avons vu, que de vulgaires assassins, la condamnation ne comporte qu'un seul délit : celui de prêtre. On a écrit avec justesse :

« *Les profanations sacrilèges, les clubs, les professions d'athéisme, de haine invétérée de Dieu et de son ministre, le prêtre, et cela par des milliers de fédérés et de communards dans toutes les paroisses de Paris, prouvent jusqu'à la dernière évidence que la question politique venait après la question religieuse et que le premier but de la Commune était de détruire la religion, de tuer les prêtres et de chasser Dieu* » (1).

Donc l'accusation de condamné politique portée contre les prêtres victimes de la Commune est injustifiable et ne repose que sur une équivoque. Car, en temps de révolution, la politique, c'est-à-dire la chose publique, l'ordre social, n'existe plus, et le prêtre moins que tout autre ne saurait se rallier à un simulacre de pouvoir qui incarne le vol et le meurtre, ou bien alors il ne serait plus prêtre, mais un vil renégat de sa foi et de son Dieu.

Au reste, cette accusation ne date ni de la Commune, ni de 1793, elle remonte aux premières persécutions. Lisez les livres de Paul Allard, lisez l'*Essai sur le culte rendu aux Empereurs romains,* de l'abbé Beurlier, vous verrez que les catholiques étaient des révoltés parce qu'ils ne reconnaissaient pas le culte d'Auguste ; en furent-ils moins des martyrs ? Et, au cours des siècles, Thomas de Cantorbéry n'a-t-il pas été un condamné politique alors qu'il défendait contre le roi d'Angleterre les droits de l'Eglise ? Cependant c'est l'Eglise qui l'a canonisé.

Il en fut de même à la Commune. Le 27 mai, quelques prisonniers sortirent imprudemment de la Roquette ; la foule les attendait. L'un d'eux, M. Chevriaux, est arrêté, il affirme qu'il était incarcéré comme forçat ; on lui rend la liberté. Un second, Mgr Surat, confesse qu'il est prêtre, il est massacré ; ce qui fait dire à Maxime du Camp : « En se faisant passer pour un galérien évadé, il avait la vie sauve ; comme l'archidiacre de Paris, Mgr Surat, avait été assassiné parce qu'il avait confessé qu'il était prêtre. Ces deux faits rapprochés l'un de l'autre sont toute l'histoire de la Commune » (2).

C'est exact, et l'objection de condamné politique n'est qu'ap-

(1) Guénin, *lib. cit.*, p. 302.
(2) Louis Veuillot, *lib. cit.*, p. 407.
(3) S. Thomas, *S. Th.* II a II x., q. cxxiv.

(1) Bournand, *lib. cit.*.
(2) Maxime du Camp, *lib. cit.*, I, 337.

parente. Aux jours de la Commune, les prêtres mis à mort défendaient bien la religion et l'idée de Dieu rayée par les Communards, ils étaient à titre de prêtres contre la politique de la Commune, parce qu'ils étaient fidèles à leur foi pour laquelle ils furent massacrés.

Ils sont donc, ce semble, (sans préjuger, bien entendu, du jugement de l'Eglise), des martyrs dans le sens liturgique du mot.

LE GOUVERNEMENT DU 4 SEPTEMBRE

ET

LA COMMUNE

NOTES ADDITIONNELLES

I

Condamnation sans jugement des prêtres massacrés les 24, 25, 26 et 27 Mai 1871

On pourrait croire que, pendant ses 73 jours d'existence, la Commune n'a pas eu le temps d'organiser les tribunaux militaires ou civils et qu'il faut attribuer à ce fait la condamnation sans jugement des prêtres qui furent fusillés ou massacrés.

Or, il n'en est rien ; dès le 11 avril 1871, la Commune a constitué un Conseil de guerre dans chaque légion (1). Nous relevons de ce décret les articles 8 et 12 :

ART. 8. — « Aucune condamnation afflictive ou infamante, prononcée par les Conseils de guerre, ne pourra être exécutée sans qu'elle ait été soumise à la ratification d'une cour de révision spécialement créée à cet effet.

» Cette commission de révision se composera de sept membres tirés au sort parmi les membres élus des Conseils de guerre de la garde nationale avant leur entrée en fonctions. »

ART. 12. — « Aucune condamnation capitale ne recevra son exécution avant que la grosse du jugement ou de l'arrêt n'ait été visée par la Commission exécutive. »

Le 16 avril, la Commune établit une Commisson martiale provisoire pour que la justice fût plus expéditive (2), et le lendemain 17 avril, elle réglait par un arrêt la procédure et les peines applicables par la cour martiale (3). Nous relevons les articles suivants :

(1) *Officiel*, p. 235
(2) *Officiel*, p. 286.
(3) *Officiel*, p. 315.

ART. 15. — « Le président procède à l'interrogation de l'accusé et reçoit les dépositions des témoins.

» Le rapporteur est entendu.

» L'accusé et son défenseur sont entendus ; ils ont la parole les derniers.

» Le président demande à l'accusé s'il n'a rien à ajouter pour sa défense, et déclare que les débats sont terminés. »

ART. 16. — « La culpabilité est résolue à la majorité des membres présents ; en cas de partage, l'accusé bénéficie du partage. »

ART. 20. — Le rapporteur fait donner lecture de l'arrêt à l'accusé par le greffier, en sa présence et devant la garde rassemblée sous les armes. »

ART. 21. — « L'arrêt de condamnation est exécuté dans les vingt-quatre heures après qu'il a été prononcé, ou, dans le cas de condamnation à mort, dans les vingt-quatre heures après la sanction de la commission exécutive. »

On voit que la justice militaire comportait un jugement en règle et des délais d'exécution.

Quant aux tribunaux civils

Dans la séance du 22 avril, la Commission institua un jury d'accusation choisi dans la garde nationale, expressément destiné au jugement des otages, dans le cas de leur complicité avec Versailles (1).

Le même jour parut le décret dont nous extrayons les articles suivants :

ART. 5. — « L'accusé sera cité à la requête du procureur de la Commune ; il y aura au moins un délai de vingt-quatre heures entre la citation et les débats.

» L'accusé pourra faire citer, même aux frais du trésor de la Commune, tous témoins à décharge. Les débats seront publiés. L'accusé choisira librement son défenseur, même en dehors de la corporation des avocats. Il pourra proposer toutes exceptions qu'il jugera utile à sa défense. »

ART. 7. — « Après la nomination du président, les témoins à charge et à décharge seront entendus. Le procureur de la Commune ou ses substituts soutiendront l'accusation. L'accusé et son conseil proposeront la défense. Le président du jury ne résumera pas les débats. »

(1) *Officiel*, p. 357.

ART. 9. — « Après sa délibération, le jury rentrera dans la salle d'audience. Chacun des jurés déposera son bulletin dans l'urne ; le scrutin sera dépouillé par le président ; le greffier comptera les votes et proclamera le résultat du scrutin. L'accusé ne sera déclaré coupable qu'à la majorité de huit voix sur douze » (1).

Enfin, le 17 mai, Raoul Rigault, procureur de la Commune, fit voter un projet ainsi conçu :

« La Commune de Paris, vu l'urgence,

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — « Le jury d'accusation pourra provisoirement, pour les accusés de crimes ou délits politiques, prononcer des peines aussitôt après avoir prononcé sur la culpabilité de l'accusé. »

ART. 2. — « Les peines seront prononcées à la majorité des voix. »

ART. 3. — « Ces peines seront exécutoires dans les vingt-quatre heures. »

Raoul RIGAULT, URBAIN, L. CHALAIN. » (2)

D'après ces citations, il est évident que Raoul Rigault lui-même, Procureur de la Commune, voulut couvrir ses forfaits tout au moins d'une apparence juridique par la constitution d'un jury d'urgence, qui d'ailleurs ne fonctionna pas pour les prêtres.

Dans notre première rédaction, nous relevions simplement la conversation de Mᵉ Rousse, bâtonnier de l'Ordre avec Raoul Rigault, procureur de la Commune. Réflexion faite, il nous paraît préférable de donner en entier le rapport du bâtonnier qui prouve : 1° le peu de souci que les communards avaient de la justice ; 2° qu'en chargeant Mᵉ Rousse de fixer lui-même la date du procès de Mgr Darboy, Raoul Rigault avait bien l'intention d'éviter tout procès, et 3° que les prêtres retenus à titre d'otages étaient condamnés d'avance sans jugement.

Extrait du journal de Mᵉ Rousse, bâtonnier de l'Ordre des Avocats

Paris, Dimanche 16 *avril* 1871.

Avant-hier (14 avril), j'apprenais par les journaux l'arrestation de mon confrère Gustave Chaudey.

(1) *Officiel*, p. 372.
(2) *Officiel*, p. 595.

Chaudey est un homme de 50 ans environ, marié, père de famille, très laborieux, très honnête, enchaîné au parti républicain par les antécédents et les attaches de toute sa vie. Franc-Comtois, compatriote et ami de Proudhon, qui l'avait choisi pour son exécuteur testamentaire, il a subi toutes les tyrannies intellectuelles de cette despotique intimité. Les sophismes philosophiques et politiques qui n'étaient pour le maître que les distractions savantes d'un esprit blasé, des curiosités littéraires et la gageure railleuse de la raison contre elle-même, avaient faussé un peu, en y tombant pêle-mêle, l'esprit sérieux et sincère du disciple. Les paradoxes sociaux de son grand ami ont laissé dans cette nature honnête, expansive, un peu bruyante et déclamatoire, un fonds de mysticisme emphatique, tempéré par des retours de bon sens natif et de droite raison. Avocat, ce brave Chaudey n'a guère eu qu'une clientèle de parti. Pendant quelques années, il a habité la Suisse, et il dirigeait à Genève ou à Lauzanne, un journal important. Adversaire furieux de l'Empire, la Révolution du 4 Septembre avait fait de lui un personnage politique.

Pendant deux mois, il a été maire du 9e arrondissement. Battu par Desmarest aux élections du mois de novembre, il avait été nommé par le gouvernement, adjoint au maire de Paris, et il occupait encore, je crois, cette fonction, lorsque l'insurrection du 18 mars s'empara de l'Hôtel de Ville.

Depuis cette époque, il était attaché à la rédaction du *Siècle*, et il avait entrepris contre la Commune une guerre loyale, sans amertume, ni violence, mêlée même de tempéraments et de complaisances qui pouvaient sembler hors de saison.

Mercredi dernier, dans un de ces articles qui sont la honte de notre honte, un immonde journal, le stupide *Père Duchesne*, avait dénoncé ce digne Chaudey, « *s'étonnant qu'un Jean foutre qui avait fait fusiller le peuple le 22 janvier, ne fût pas encore à l'ombre ! !* » Deux jours après, il était arrêté dans les bureaux du *Siècle*.

Je ne suis pas lié avec Chaudey, je n'ai jamais eu aucune sympathie pour ses doctrines ; mais c'est un honnête homme. Il est avocat. Comme bâtonnier, comme confrère, mon devoir était de chercher à lui être utile, et j'y songeai de suite.

Depuis quinze jours environ, la Commune a fait un garde des Sceaux, c'est le citoyen Protot. Protot est un garçon de 24 ou 25 ans, avocat stagiaire de son métier, mêlé par goût, par vocation, et par relations d'estaminet, à la cohue démagogique qui nous gouverne aujourd'hui. L'année dernière il a brigué avec ardeur, et il a obtenu la défense de Mégy, qui avait assassiné un malheureux agent de police. Pendant l'instruction de cette affaire, Protot lui-même avait été l'objet d'une prévention politique. On avait fait faire chez lui une perquisition à laquelle il avait échappé, après une scène violente et ridicule. Le Conseil de l'Ordre s'était occupé de lui à cette occasion et avait contribué à le tirer d'affaire. Devant la haute cour de Blois, il plaida pour Mégy ; et depuis cette époque, je n'avais plus entendu parler de lui, lorsque vers la fin du mois dernier, le *Journal Officiel* m'apprit que le Citoyen Protot « était délégué par la Commune pour « expédier toutes les affaires urgentes criminelles, correctionnelles ou civiles ». Voilà une juridiction d'un nouveau genre et jamais l'Hospital ni Daguesseau n'ont rêvé pareille puissance.

Je résolus de voir cette incarnation souveraine de la Justice communale. Mais auparavant, je voulais voir Madame Chaudey et savoir si déjà elle n'avait pas fait quelque démarche. Je suis allé chez elle hier. Elle m'a raconté l'arrestation de son mari, comme les journaux l'ont rapportée. La pauvre femme n'a pas pu le voir encore. M. Cernuschi fait des démarches actives, mais qui ne paraissent pas devoir aboutir.

15 *avril*.

En sortant de chez Mme Chaudey, je me suis rendu place Vendôme. En travers de la rue de la Paix, une barricade basse, qui part du coin de la rue des Petits-Champs, et qui va s'appuyer en décrivant une courbe, au coin de la rue des Capucines. Dans cette barricade, plusieurs embrasures, mais un seul canon. Je traverse l'étroit passage ménagé à l'une des extrémités de la barricade. J'en trouve une seconde plus épaisse, construite aussi avec des pavés, et armée de deux canons, barrant l'entrée de la place Vendôme. Je dis que je vais à la délégation de la Justice. On me laisse passer. Sur la place, en avant de la Colonne, un petit retranchement en pavés. Cinq ou six cents hommes, environ, l'arme au pied ou les fusils en faisceaux. Des voitures de cantine, un omnibus chargé de victuailles. Des tables avec des brocs et des bouillottes de café, des cervelas et du pain. Le long des trottoirs, une quantité d'hommes couchés, et dormant vautrés dans des fleuves immondes et dans des souillures de toute sorte. Une

odeur mêlée de ménagerie humaine et de toit à porcs. La moitié de la place est dépavée.

A la porte de la Chancellerie, je jette aux sentinelles le nom du citoyen Protot et je passe. Dans le vestibule, une trentaine de gardes. Une longue table sur des tréteaux, chargée de verres, de brocs et de bouillottes.

Dans le haut du lampadaire, entre les globes de lampe, un petit drapeau tricolore.

J'ouvre la porte de l'antichambre. Je me trouve dans un corps de garde occupé par une centaine d'individus. Les fusils en faisceaux sont alignés d'un bout à l'autre de la pièce. Sur l'indication d'un des gardes, je prends le corridor noir qui donne dans le vestibule et je me trouve à la porte du salon d'attente. Là, un jeune homme tout de gris vêtu, coiffé d'un feutre mou, me dit que le citoyen Protot est absent, que je le trouverai le matin, vers 9 heures ; je m'en vais en lui laissant mon nom.

16 *avril.*

J'y suis retourné ce matin ; comme j'ouvrais la porte de l'antichambre, deux hommes sortaient, portant accroché au travers d'un bâton, un seau rempli de vin. L'un d'eux me salue comme une connaissance.

Après quelques mots échangés, il me dit qu'il est à la Chancellerie .depuis 7 ans ; qu'il y est entré sous le règne de M Baroche. Voyant que la salle d'attente est pleine de monde, je prie ce brave homme de faire passer ma carte à M. Protot. Au bout d'un instant, je suis introduit par cet huissier improvisé, bras nus et le tablier retroussé, dans le cabinet du Garde des Sceaux ; car c'est bien le cabinet où ont passé le Chancelier Dambray, M. de Peyronnet et M. de Serre, Odilon-Barrot, Dupin, Billault, Delangle, Baroche, Duvergier, Olivier, Crémieux et Dufaure, sans compter Emmanuel Arago. Dans cette grande pièce solennelle, pleine de si imposants souvenirs, une demi-douzaine d'individus très sales, mal peignés, en vareuse, en paletots ou en blouses d'uniforme, remuaient des papiers entassés pêle-mêle sur des tables, sur les chaises et sur le plancher. Devant le grand bureau de Boule, un long jeune homme de 24 à 25 ans, mince, osseux, sans physionomie, sans barbe, sauf une ombre de moustache incolore, bottes molles, veston râpé, et sur la tête un képi de garde national orné de trois galons. J'étais devant le Garde des Sceaux de France. Il était debout, des lettres

à la main. En me voyant, il parut fort gêné, devint très pâle, et m'invita très poliment à m'asseoir, pendant que ses secrétaires continuaient à dépouiller la correspondance. « M. Protot, lui dis-je, vous pressentez sans doute l'objet de ma visite. Je viens vous parler de M. Chaudey. Il y a quelques mois (car les révolutions vont vite), vous avez été l'objet d'une perquisiton, vous avez été sous le coup d'un mandat d'arrêt. Vous étiez avocat, le Conseil de l'Ordre a dû s'émouvoir, il a nommé un rapporteur, *M. Lacan,* pour suivre cette affaire, et au besoin vous venir en aide. Aujourd'hui que vous êtes au pouvoir et *que vous faites arrêter un confrère,* vous devez trouver tout naturel que le bâtonnier vienne vous demander quelques explications ». — « Mais, Monsieur, ce n'est pas moi qui ai fait arrêter le citoyen Chaudey ; c'est le délégué de la Sûreté. » — « Ah ! j'en suis très heureux. Mais vous êtes délégué à la Justice. Vous devez, j'imagine, être consulté sur les arrestations et sur leurs conséquences. » — « Oui, Monsieur. Je ne connais pas bien l'affaire de M. Chaudey. Mais je sais cependant qu'il est accusé d'avoir ordonné le feu sur la place de l'Hôtel-de-Ville le 22 janvier. *Il y a des preuves.* Il paraît aussi qu'il a fait partie de la manifestation des *Amis de l'ordre* dans la rue de la Paix. » — « Ah ! Eh bien, cette fois, du moins, ce n'est pas lui qui a commandé le feu. C'est sur lui qu'on aurait tiré, au contraire. » — « Oh ! non, ce sont eux qui ont tiré des coups de revolver. » — « Ah ! vous croyez cela ? » — « Oui, *il y a des preuves.* » — « Ecoutez, Monsieur Protot, ce n'est pas le moment de discuter cela. Je voudrais seulement savoir si vous comptez faire juger M. Chaudey, devant quelle juridiction, et comment je puis lui être utile ? » — « Si M. Chaudey est coupable, le jury d'accusation le mettra en jugement. Vous avez dû voir le projet de décret que j'ai soumis hier à la Commune. Je ne sais pas si elle l'adoptera. *Il y a des garanties pour les accusés.* » — « Je pense, au moins, sans avoir lu votre projet, qu'il doit y avoir des garanties pour les accusés. » — « Oh ! oui, *il doit y en avoir,* répéta le Chancelier machinalement, fort mal à son aise et fort embarrassé de son personnage. *Il doit y en avoir.* » — « Eh bien, je voudrais voir M. Chaudey. Pouvez-vous m'en donner le moyen ? » — « Oui, je pourrais, sans doute, vous donner un permis, mais pas aujourd'hui ; cela me créerait un conflit avec le délégué à la Sûreté. Mais dans quelques jours, si vous voulez bien revenir, je vous donnerai une permission. » — « Soit, lui dis-je, je reviendrai. » Et comme

je n'avais plus rien à faire dans cette caverne de justice où j'étranglais de colère, je me levai et je sortis, reconduit jusqu'à moitié chemin par ce voyou plus empêtré devant moi, dans les poches de sa vareuse, que jamais Chancelier de France ne le fut dans les plis de sa simarre.

Je rapporte notre conversation mot pour mot, comme elle vient d'avoir lieu. C'est avec ces souvenirs présents et vivants que se fait l'histoire.

Jeudi 20 avril 1871.

Je suis retourné ce matin à la Chancellerie. Les barricades sont très mal gardées. Sur la place Vendôme, une centaine d'hommes tout au plus. Au Ministère, plus de troupes, sauf les deux sentinelles à la grande porte, il n'y a plus un garde national ni dans la cour, ni dans le vestibule, ni dans l'antichambre. Les deux pièces ont été nettoyées ou à peu près. Les tables, les verres et les brocs ont disparu. Dans l'antichambre, personne. On a replacé les chaises et le grand bureau des huissiers, et balayé sommairement le fumier patriotique laissé par les gardes nationaux.

Dans le salon d'attente, une vingtaine de personnes, civils, gardes nationaux, citoyens et citoyennes, qui ne rappellent que de fort loin les solliciteurs cravatés de blanc et tout de noir vêtus qu'on voyait là autrefois. Un homme fort sale, sans livrée ni insigne, me donne un numéro. — « Mais, lui dis-je, j'ai rendez-vous avec Monsieur Protot. Il me recevra. Veuillez lui passer ma carte. » — « Oh ! Tout le monde de même ». Comme je n'avais pas envie d'entamer une discussion avec ce citoyen officieux, si ami de l'égalité, je rouvre tranquillement la porte et je vais sortir. Au même instant, entrait un employé le képi sur la tête. Celui-là prend ma carte et l'emporte. Au bout de deux minutes à peine, il revient et me prie de le suivre ; ce que je fais en laissant l'assistance ébahie et probablement fort irritée de ce passe-droit aristocratique et réactionnaire. Me voici derechef dans le cabinet du Garde des Sceaux. Cette fois, il est assis pour tout de bon au grand bureau, et, comme l'autre jour, le képi sur la tête. Il paraît que c'est l'insigne obligé du chef de la justice. On disait autrefois que le Garde des Sceaux de France « couchait avec sa simarre », je commence à croire que le citoyen Protot couche avec son képi. Devant la cheminée, trois messieurs, trois vrais messieurs, en tenue bourgeoise, l'air honnête, deux sont décorés

et paraissent des amis de la maison. L'un d'eux parle familièrement au délégué. « Eh bien ! *Grand Juge* » lui dit-il en souriant ! Dans le cabinet, les mêmes figures que dimanche, les mêmes comparses épluchant des papiers.

— « M. Protot, je viens savoir si vous pouvez me donner un permis pour voir M. Chaudey. » — « Parfaitement, Monsieur ». Et s'adressant à un de ses scribes : « Faites un permis : M. Rousse, citoyen Chaudey. Parloir de faveur, 2 fois par semaine ». Pendant que le secrétaire écrivait, je m'approche du fauteuil du Grand Juge : « J'ai lu, lui dis-je, votre arrêté sur la Cour martiale. J'y ai bien vu un code de procédure, mais je n'ai pas vu quels étaient les crimes et les délits justiciables de la cour ». — « Mais pardon, Monsieur, ce sont les faits de *complicité avec Versailles* ». — « Versailles ! Versailles aujourd'hui, Fontainebleau demain. Enfin c'est ce que nous appelions autrefois, crimes contre la sûreté de l'Etat ! » — « Oui, les actes de ceux qui *portent les armes contre nous*. » — « Ah ! Enfin, c'est un tribunal pour juger ce que le code appelle crimes contre la sûreté de l'Etat ». — « Parfaitement ». — « Parmi les personnes que vous avez fait arrêter, il y a un prêtre que je connais et qui peut avoir à me parler pour ses affaires personnelles. C'est le curé de la Madeleine. Pouvez-vous m'autoriser à le voir ? » — « Oh ! non. Cela ne me regarde pas ; cela regarde le délégué à la sûreté ». — « Est-ce qu'il y a un procès pour l'abbé Deguerry ? De quoi donc est-il accusé ? » — « *De complicité avec Versailles* ». — « Ah ! toujours ». — « Oui, oui, il y a des pièces très graves ». Puis, après une pause : « *Il y a aussi des faits* plus anciens ». Le permis était fait. Le citoyen Protot le prit des mains de son secrétaire, le signa, le poudra, le secoua d'un coup d'ongle, et me le tendit gravement en se levant et en remettant sur sa tête son inaliénable képi, qu'il avait cependant, cette fois encore, quitté un instant en mon honneur. — « Vous tombez mal aujourd'hui, ajouta-t-il gracieusement, le parloir n'est pas ouvert à Mazas, je crois, aujourd'hui. » — « Je croyais qu'il était fermé seulement le vendredi. » — « Non, non. » — « Au reste, comme jeune avocat, vous devez le savoir mieux que moi. » Et je regagnai la porte en ayant soin de mettre mon chapeau sur ma tête avant de sortir, pour rendre à ce grand dignitaire de la Commune, la dose exacte de politesse qu'il m'avait montrée.

Samedi, 20 mai 1871.

Hier soir, j'ai reçu la visite de M. Ploux, homme d'affaires,

que je ne connaissais nullement. Il me dit qu'il était chargé de la défense de l'Archevêque de Paris, de M. Deguerry, et de plusieurs autres détenus. Qu'en causant le matin avec le curé de la Madeleine et l'Archevêque, il leur avait donné la pensée de se faire assister par un avocat ; qu'il avait prononcé mon nom et que tous deux désiraient me voir.

Ce matin, à 10 heures, je suis allé chez Rivière, le seul des membres du Conseil qui soit encore à Paris. Je lui exposai les perplexités dans lesquelles me jetait cette demande. Refuser à des accusés l'assistance qu'ils réclament, surtout dans de pareilles circonstances, ce serait plus qu'une faiblesse. Accepter leur défense, paraître avec eux et parler en leur nom devant cette juridiction illégale, boiteuse, et monstrueuse que la Commune appelle un Jury d'accusation, et qui n'est qu'une commission d'égorgeurs, discuter sérieusement devant cette bande si tel détenu doit être retenu *comme otage* et conservé dans le garde-manger de la démocratie, n'était-ce pas une comédie sinistre et une sorte de parodie de justice sauvage ? Cependant, mon parti était pris, et si j'allais causer avec mon digne confrère, c'était moins pour prendre conseil de lui, qu'afin qu'au besoin, il pût témoigner que je ne m'étais pas décidé à la légère. Après m'avoir entendu, il approuva ma résolution et immédiatement je me rendis au Palais pour voir le Procureur de la Commune, le fameux citoyen Raoul Rigault. Ce citoyen a pris modestement, pour installer ses hautes fonctions, le parquet du Procureur général à la Cour de cassation. Deux gardes nationaux faisaient office d'huissiers dans l'antichambre. Le citoyen procureur n'était pas à son cabinet, il était au Palais, au jury d'accusation. Je m'adressai, en son absence, à un jeune attaché fort élégant, de mise et de frisure peu démocratiques. Il me conduisit chez le citoyen Brouille, un des substituts. Ce jeune cuistre, de basse mine, me reçut avec des velléités d'importance. Cependant, il m'écouta sans interrompre, je le priai de demander pour moi une permission pour visiter à Mazas, l'Archevêque et M. Deguerry. Il me promit de m'écrire le soir même pour me transmetter la réponse de son chef.

Je n'étais point satisfait de ma démarche dont le résultat ajournait ma visite aux pauvres détenus. En sortant du parquet, la pensée me vint d'aller jusqu'au Palais pour tâcher de pénétrer jusqu'au citoyen Rigault lui-même.

Je me dirigeai à tout hasard, vers les dépendances de la Cour

d'assises, par l'entrée des avocats, qu'un factionnaire me laissa franchir sans obstacle. Pas un huissier, pas un garçon, pas un bruit, une maison abandonnée. J'ouvre discrètement deux portes ; personne. En passant devant la Chambre du Conseil, machinalement je tourne le bouton et j'ouvre la porte. A ma grande surprise, je me trouve devant sept ou huit individus assis sans ordre autour de la salle et discutant. Un seul était debout devant la table ; c'était un petit homme d'une trentaine d'années, brun, portant toute sa barbe, l'air actif et cassant, la boutonnière ornée d'un large ruban rouge frangé d'or. J'allais me retirer, lorsque l'individu lève la tête, et m'interpellant du ton le plus brutal : « *Qu'est-ce que c'est ?* » A cet accueil insolite, au lieu de sortir, je fis un pas en avant et fermant la porte : « On m'avait dit que je trouverais ici le Procureur de la Commune ». — « Ah ! Et *alors on vient comme ça vous causer ?* » — « Oh ! permettez, repris-je, avec un sang-froid que je ne me connaissais guère. Si je suis entré ici, c'est que je n'ai trouvé ni garçon, ni huissier. Je connais les usages du Palais ; je suis avocat et bâtonnier de l'Ordre...» Cette réponse, faite d'un ton fort posé, changea à l'instant la situation. « Que voulez-vous, citoyen ? » — « Parler au Procureur de la Commune. » — « *Il est devant vous.* » Et s'excusant auprès des citoyens, ses collègues, le farouche procureur ouvrit la porte, me fit passer devant lui et me fit entrer avec lui dans son cabinet. Il s'assit et me dit : « Je vous demande pardon, citoyen, de vous avoir reçu ainsi ; mais chaque jour, on vient ici me déranger pour des choses absolument inutiles. Croiriez-vous qu'il y a des gens qui viennent demander ici des passe-ports ? » Je lui exposai l'objet de ma visite ; il ne fit aucune objection, et se mit en devoir d'écrire la permission que je demandais. Pendant qu'il écrivait : « Pensez-vous, lui dis-je, que ces affaires soient portées bientôt devant le Jury ? On m'avait dit qu'elles viendraient peut-être lundi ». — « Oh ! non, je ne les ferai venir que plus tard ; je ne désire pas qu'elles soient jugées à présent. Puisque nous sommes seuls, je vous dirai que nous avons commencé des négociations avec Versailles pour un échange de prisonniers et j'espère que nous arriverons ». — « Mais, lui dis-je, cette négociation a été entamée depuis longtemps et elle a échoué ». — « Oui, parce que ça été mal mené ; mais nous sommes sur un autre terrain ». — « Tant mieux, ce serait la solution la plus désirable ». Et profitant de la familiarité avec laquelle ce haut fonctionnaire voulait bien

me traiter : « Combien avez-vous arrêté de prêtres, lui demandai-je ? » — « Je ne sais pas, mais pas assez, me répondit-il, en hochant la tête. *Je voulais en faire arrêter bien plus,* si on ne m'avait empêché ». — « Ah ! alors ne causons pas de cela, nous ne serions pas longtemps d'accord ». — « Oh ! je sais bien », reprit-il avec un sourire de pitié bienveillante. — « Mais lui dis-je, il y a quelque chose qui m'effraie plus que votre Jury, c'est la perspective d'un mouvement populaire contre les prêtres, et d'un massacre comme ceux de 92 ». — « Oh ! n'ayez pas peur de ce côté ! nous sommes *parfaitement les maîtres*... et d'ailleurs, vous savez, vous connaissez Mazas, on n'y pénètre pas comme on veut. Les détenus sont en sûreté, et c'est pour cela que j'ai refusé de les faire transporter à *Pélagie*. Pélagie, c'est une maison ouverte et ce serait moins sûr ». — Pendant que nous devisions, je cherchais le moyen de faire ajouter une permission aux deux autres. M. Caubert : « Est-ce que c'est un prêtre encore ? » — « Oui ». — Le digne citoyen eut un moment d'hésitation, mais il se décida bravement, ajouta le nom demandé et me tendit le papier officiel, presque aussi gracieusement que l'aurait pu faire un fonctionnaire de la réaction. « Alors, lui dis-je, en sortant du cabinet avec lui, je puis compter que ces affaires ne viendront pas avant quelques jours ? » — « Non, je ne suis pas pressé, à moins que les détenus ne demandent à être jugés... » — « Mais, ajoutai-je au moment de le quitter, ne craignez-vous pas d'avoir la main forcée par une interpellation de votre collègue Urbain, à la Commune ? » — Le citoyen Rigault sourit alors de l'air d'un homme sûr de sa supériorité : « Urbain, me dit-il, avec une nuance de dédain, je ne crains pas du tout ses interpellations. Je ne crains *aucune interpellation.* L'affaire *ne viendra* que quand *vous me ferez signe* ». — Sur cette parole, peu académique et toute parisienne, je pris congé de mon redoutable interlocuteur et je le remerciai, en me promettant de ne pas lui faire signe de sitôt.

En sortant du Palais, je remontai en voiture, et je me fis conduire à Mazas. Je demandai à voir l'Archevêque dans sa cellule, et non au parloir des avocats ; cela me fut accordé de bonne grâce. « Il est bien malade », me dit le gardien-chef. En effet, en entrant dans la cellule du pauvre Archevêque, je fus frappé de son air de souffrance et de son abattement. Grâce au docteur Debeauvais, le médecin de la maison, on avait remplacé

par un lit, le hamac réglementaire des détenus. Il était couché tout habillé, les moustaches et la barbe longues, coiffé d'un bonnet noir, vêtu d'une soutanelle usée, sous laquelle passait un bout de ceinture violette ; les traits altérés, le teint pâle. Au bruit que je fis en entrant, il tourna la tête. Sans me connaître, il devina qui j'étais et me tendit la main avec un sourire doux et triste, d'une finesse pénétrante. « Vous êtes souffrant, Monseigneur, et je vous dérange ; voulez-vous que je revienne un autre jour ? » — « Oh ! non pas. Que je vous remercie d'être venu ! Je suis malade, très malade. J'ai depuis longtemps une affection du cœur, que le manque d'air et le régime de la prison ont aggravée. Je voudrais d'abord que vous puissiez faire retarder mon affaire, puisqu'ils veulent me juger. Je suis hors d'état d'aller devant leur tribunal. Si l'on veut me fusiller, qu'on me fusille ici... Je ne suis pas un héros, mais autant mourir ainsi qu'autrement ». Je me hâtai de l'interrompre : « Monseigneur, lui dis-je, nous n'en sommes pas là. » Et je lui rapportai, en insistant sur tout ce qui le pouvait rassurer, la conversation que j'avais eue avec Rigault.

En causant ainsi, Monseigneur Darboy s'animait, s'égayait même peu à peu. Il développa en quelques mots des idées qu'il jugeait utiles à sa défense. « Je ne sais, dit-il, d'où leur vient leur animosité contre moi. J'ai encouru, à cause de mes idées sur certains sujets, la défaveur de la Cour de Rome. Lorsqu'en 1863, je fus appelé à l'archevêché de Paris, j'exposai à l'Empereur mes idées sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Je le priai de s'occuper du clergé le moins possible, et depuis, j'ai toujours évité de parler, dans mes actes publics, de l'Empereur et de son Gouvernement. Après mon arrestation, on m'a fait subir des interrogatoires ridicules. Ce Rigault, ou Ferré, m'a dit *que j'avais accaparé les biens du peuple.* Quels biens, lui ai-je dit ? Parbleu, les Eglises, les vases, les ornements. Mais, ai-je répondu, vous ne savez pas ce dont vous parlez : Les vases, les ornements, tout ce qui tient au culte, appartient à des personnes qu'on appelle des fabriques, qui ont parfaitement le droit de les posséder, et, si vous vous en emparez, vous vous exposez à des peines écrites dans la loi... » L'archevêque me parla ensuite des visites qu'il avait reçues de M. Washburn, le ministre des Etats-Unis, et des négociations engagées pour obtenir un échange de prisonniers entre le Gouvernement et la Commune, ne dissimulant pas le mécontentement que lui causaient les maladresses de

son grand vicaire, l'abbé Lagarde. Je lui rappelai alors l'allusion que Raoul Rigault avait faite à de nouvelles négociations. Il me dit qu'il en avait connaissance et que M. Washburn y apportait un grand zèle. Il revint ensuite à sa défense, à la nécessité d'un sursis, à la composition d'un jury. Il parlait avec une grande douceur, avec une liberté d'esprit parfaite, quelquefois avec une ironie sans amertume. Il me dit que pendant quelque temps, on l'avait laissé se promener dans le préau, soit avec l'abbé Deguerry, soit avec le président Bonjean. « Ah ! Monseigneur, lui dis-je, avec le président, la conversation n'a pas dû chômer ». Il se mit à rire. « Ah ! vous connaissez bien le président. Il m'a proposé de me défendre, mais je lui ai dit qu'il aurait assez à faire à se défendre lui-même ». L'archevêque m'a aussi parlé de sa sœur qui a été arrêtée avec lui, puis relâchée, il y a quinze jours. Je lui demandai si je pouvais lui rendre quelques services, s'il avait quelque lettre à transmettre, s'il avait besoin de quelque chose. « Rien, me dit-il, je n'ai besoin de rien, si ce n'est qu'on me laisse ici. Qu'on vienne m'y fusiller, si l'on veut, mais je ne pourrais aller là-bas. Le docteur a dû le leur dire. »

Après une demi-heure de conversation, je lui tendis la main et la pressai avec émotion. Plus d'une fois pendant cette visite, je sentais les larmes me gagner. Il me dit adieu avec effusion, me remerciant vivement de ma *charité*. Ma visite, l'assurance que je lui donnai que le jugement n'aurait pas lieu tout de suite, la promesse que je lui fis de venir le voir souvent, l'avaient évidemment remonté.

Quand je me levai, il rejeta vivement la couverture de laine grossière qui l'enveloppait à moitié, descendit de son grabat, sans que je l'en puisse empêcher, et me tenant la main dans les siennes, il me reconduisit à la porte. « Vous reviendrez bientôt, n'est-ce pas ? » — « Mardi, Monseigneur ». Et je sortis. Sa cellule porte le n° 62.

Celle de M. Deguerry est près de là, à trois ou quatre numéros plus loin. Lorsque j'entrai, il était assis entre le lit et la table, sur l'unique chaise de la cellule. Sur la table étaient quelques livres, des journaux et un petit crucifix de cuivre, comme ceux que portent les religieuses. Sans se lever, le pauvre curé me tendit les bras et m'embrassa longuement ; puis il me força de prendre sa chaise : « Ah ! j'ai bien le temps d'y être », me dit-il... Il s'assit près de moi sur le pied de son lit. Je ne le

trouvai pas changé, seulement assez maigre. Sa barbe et ses moustaches blanches, se détachent sur son teint rouge, et sur ses grands traits qu'encadrent les restes de sa plantureuse chevelure. « *Il n'y a pas de danger, n'est-ce pas ?* » Tels furent ses premiers mots après qu'il se fut assis. Je lui répétai ce que j'avait dit à l'Archevêque. Il me parla de suite des négociations de M. Thiers, qui les avait mal comprises ; de l'abbé Lagarde, qui les avait mal menées. On a fait fausse route, c'est moi *qu'il aurait fallu envoyer*. Je connais beaucoup M. Thiers. *Il m'aurait engagé à dîner,* et nous aurions arrangé tout cela. Il me parla ensuite des visites de M. Washburn et de son secrétaire, ainsi que de la lettre qu'il avait écrite à M. Thiers : « Vous avez lu ma lettre, me dit-il, avec une nuance d'embarras ? Quelques mots, c'était tout ce qu'il fallait. On nous disait qu'à Versailles, on commettait des atrocités. J'ai écrit : « Si cela est vrai, je le déplore, voilà tout ».

Ensuite, avec son abandon ordinaire, le bon curé s'est mis à me raconter les propos burlesques que lui avaient tenus Rigault et Dacosta. « *Qu'est-ce que c'est que ce métier que vous faites ?* » — « Ce n'est pas un métier, c'est une vocation, un ministère moral que nous remplissons pour améliorer les âmes ». — « *Ah ! des blagues, tout cela ?* Et qu'est-ce que vous appreniez à ce petit *monstre,* à ce *louveteau ?* » (*le prince Impérial*). — « Mais je lui apprenais à devenir un grand prince, à bien servir le peuple ». — « Et vous *banquetiez* aux Tuileries, pendant que le peuple mourait de faim... » — « J'ai dîné quelques fois aux Tuileries, pas bien souvent. Mais enfin, de quoi m'accusez-vous ? car ce ne sont pas là des crimes. » — « Vous êtes complice de *Versailles,* vous êtes allé à Versailles ». — « Vous tombez bien mal, j'aurais pu y aller, mais il se trouve justement que je n'y suis pas allé *depuis dix ans* ». — « Enfin, quel tas d'histoires faites-vous au peuple ? » — « Nous lui enseignons la religion de Notre-Seigneur Jésus-Christ ». — « *Il n'y a plus de Seigneur. Nous ne connaissons pas de Seigneur.* Il y a assez longtemps que vous nous embêtez avec tout ça ».

L'abbé Deguerry m'a raconté aussi les conversations qu'il a eues ces jours derniers avec le directeur de la prison. « Moi aussi, lui disait un jour ce digne citoyen, j'ai des idées religieuses. J'ai voulu me faire frère Morave, et puis ça ne m'a pas

convenu. Après cela, j'ai eu l'idée de me faire Chartreux, mais *il n'y a pas de femme là-dedans*. J'ai envie de me faire Mormon.

Le pauvre Curé s'est mis ensuite à me parler de l'état général de la Société en France. Je ne sais comment le nom de M. Devienne est venu dans la causerie. « Vous rappelez-vous, me dit-il, que nous avons dîné avec lui chez Chaix-d'Est-Ange, à Valenton, il y a deux ou trois ans ? » Et alors, avec l'aisance qu'il aurait eue dans un salon, avec ce luxe de paroles qui, depuis quelque temps, est devenu un peu fatigant, M. Deguerry se mit à me raconter à sa façon l'histoire de M. Devienne et de Mlle Bellanger, en y mêlant des commérages parisiens sur Mlle Haussmann. Il me raconta ensuite son arrestation et le pillage de sa maison. Il me dit que, sauf M. Washburn, il n'avait vu personne, que pendant longtemps, on l'avait laissé promener avec l'Archevêque, mais que depuis quelques jours, sans que l'on sût pourquoi, cette tolérance avait cessé. « Nous sommes très bien traités par les gardiens, me dit-il, quant au Directeur, c'est un malheureux. Il me témoigne cependant une espèce d'intérêt ; il me dit que je lui plais, que j'ai le caractère plus net que les autres. » Sur les offres de service que je lui faisais, le brave curé me dit qu'il n'avait besoin de rien, que son domestique venait tous les jours et lui faisait passer ce qu'il demandait. En effet, sur sa table, se trouvaient plusieurs oranges, du chocolat et quelques bouteilles. « Nous recevons des journaux, me dit-il. Ah ! je voudrais bien que vous m'apportiez *La Grandeur et la Décadence des Romains*, de Montesquieu ». — « Bien volontiers, M. le Curé, je vous l'apporterai mardi, en revenant vous voir ». — « Vous pouvez revenir, n'est-ce pas ? » — « Assurément, tant que je voudrai. Ma permission n'est pas limitée ». — « Ah ! j'en suis bien heureux, bien heureux, que je vous remercie ! » Le digne homme en disant cela, s'attendrissait, et les larmes le gagnèrent. Je m'étais levé. En faisant les deux ou trois pas qui nous séparaient de la porte, il me tenait la main. Arrivés au bout de la cellule : « Allons, me dit-il, cher ami, portez mes tendresses à votre mère. *Vous lui direz que j'ai pleuré !...* » — Et, en effet, il m'embrassa en sanglotant. « Allons, allons, dit-il, en se remettant, n'oubliez pas mon livre ».

En sortant de la cellule, je demande le père Caubert. On me dit qu'on allait l'envoyer au parloir des avocats. J'allai l'attendre dans la cellule qui, dans chaque division, nous est destinée. Au

bout d'un instant, je vis entrer un petit homme maigre, chétif, flottant dans une redingote et un pantalon laïques, faits évidemment pour un autre. Visage pâle, osseux, les yeux enfoncés dans l'orbite, les cheveux plats tombant droit, la barbe et les moustaches entières ; sur les lèvres, un sourire sans grâce, qui découvrait de grandes dents trop blanches ; en somme l'aspect d'un domestique de lycée ou de séminaire. Les habits bourgeois et la mine me firent hésiter. « Est-ce que... Est-ce que vous êtes bien ? » — « Le père Caubert », me répondit-il très simplement, avec un sourire glacé. — Je me nommai. — Nous échangeâmes nos souvenirs. — Sans nous connaître, nous étions en pays ami. — Nous parlâmes de son père qui avait été un de mes anciens quand je vins au barreau, de son frère le Colonel qui a été mon camarade de collège à Saint-Louis. Puis, spontanément, sans qu'il me fît aucune question sur sa position, je lui dis, comme aux autres, ce que je savais et ce que j'espérais. Il m'écoutait avec l'indifférence la plus sincère, souriant toujours et ayant l'air de penser : à quoi bon tout cela ? Enfin, il me dit : « Je vous remercie beaucoup de ce que vous faites. Il en sera ce qu'il plaira à Dieu. S'ils veulent nous tuer, ils en sont les maîtres ». Et s'éloignant tout de suite de lui, et de ce qui le regardait : « C'est une bien grande épreuve pour le pays, me dit-il, et qui le sauvera ? »

Comme je lui exprimais mes doutes à cet égard : « Quant à moi, me dit-il, je ne doute pas ; je suis sûr, je crois fermement que la France sortira de là, régénérée, *plus chrétienne* et *par conséquent* plus forte qu'elle n'a jamais été ». — Nous avons causé quelque temps sur ce sujet. Puis, il me parla de sa sœur qui venait tous les jours à la prison, mais qu'on ne lui avait pas laissé voir, de son arrestation, motivée, à ce qu'il croit, sur la déception qu'ont éprouvée les visiteurs, en ne trouvant dans sa caisse qu'une vingtaine de francs. — « Je n'avais plus d'argent, continua-t-il, et depuis un mois, comme économe de la communauté, je prenais à crédit, chez le boucher, chez le boulanger ». — Il disait cela très posément, mais avec une nuance de malice, qui élargissait un peu son froid sourire. Je ne serais pas étonné que les bons pères eussent employé une petite combinaison à la Sanchez pour dissimuler leur magot et attraper les communeux.

Au bout d'une demi-heure environ, un peu moins peut-être, je me levai, un peu gêné, et ne trouvant pas grand'chose à dire à un

homme si fermement trempé et dont le courage me semblait si fort au-dessus du mien. Je verrai *Mardi* tous ces pauvres gens.

LE MARDI, ILS ÉTAIENT FUSILLÉS TOUS LES TROIS. (1)

***

Raoul Rigault avait exprimé au bâtonnier, Mᵉ Rousse, son regret qu'on l'eût empêché d'arrêter un bien plus grand nombre de prêtres : dans sa pensée, il eût voulu les arrêter tous et les faire fusiller. Au fond, c'est le temps qui a manqué à la Commune pour détruire le clergé et renverser la société. Le saint curé d'Ars avait précisément prédit à un frère des Lazaristes que leurs deux Maisons-Mères seraient épargnées parce qu'on n'aurait pas le temps d'accomplir les sinistres projets édictés par la Commune. Aussi lisons-nous dans les *Annales de la Congrégation de la Mission* (Pères Lazaristes) :

Nous savons maintenant que, si la ruine de Paris n'a pas été complète, cela tient uniquement à l'action offensive, énergique et rapide, des troupes de l'armée de Versailles. Ainsi on s'est assuré que la plupart des édifices de la rive gauche étaient minés avec des quantités de poudre et autres matières détonantes, bien suffisantes pour faire sauter toute cette portion de Paris.

Du côté de la rive droite, qui est beaucoup plus étendue, on avait pris des mesures qui devaient amener d'immenses désastres ; ce qui a eu lieu n'est pour ainsi dire qu'une ébauche, un commencement de mise à exécution des incendies préparés.

On a retrouvé un ordre du Comité de salut public, distribuant les rôles aux plus violents des membres de la Commune, chargés de diriger les opérations des incendiaires dans chacun des arrondissements de Paris. Ils avaient, sous leurs ordres, un certain nombre de fuséens *qui formaient un bataillon spécial. Personne n'avait compris cette dénomination de* fuséens, *qui, dans la pensée des membres de la Commune, équivalait à* incendiaires *; leurs fonctions consistaient à préparer dans les égouts, dans les souterrains et dans les caves des grands édifices, des tonneaux de matières explosibles, des fils électriques, des mèches soufrées avec l'appareil nécessaire pour enflammer, successivement, tous les quartiers de Paris.*

(1) Le bâtonnier s'est trompé d'un jour : l'exécution de l'archevêque et de ceux qui partagèrent son martyre n'eut lieu que le mercredi 24 mai.

Ce projet infernal était plus que prémédité ; il avait été conçu dès les premiers jours de l'existence de la Commune, et ce n'est qu'aujourd'hui qu'on s'explique l'acharnement de cette dernière à proscrire le travail de nuit des boulangers. Les mitrons, travaillant au pétrin pendant la nuit, se seraient aperçus immanquablement des opérations des fuséens, qui ne se livraient à leurs détestables préparatifs que dans les ténèbres. Ce fut pour éviter ce danger d'être découverts et dénoncés au public, que les gens de la Commune exigèrent impitoyablement que tout travail de nuit cessât chez les boulangers.

Fort heureusement, ils n'eurent pas le temps, répétons-le encore, de mettre leurs effroyables projets à exécution. L'emportement de ces furieux était si violent qu'ils voulurent mettre le feu à l'Hôtel-Dieu, rempli de plus de 600 malades, et certainement ce vaste hôpital eût été consumé par les flammes, si l'on ne fût parvenu à éteindre l'incendie allumé sur trois points à la fois dans l'église Notre-Dame. L'ancienne basilique n'a heureusement presque pas souffert... (1).

L'auteur des « Annales » confirme ses affirmations par la citation des décrets de la Commune, et il termine en écrivant (p. 343) :

Oui, fusiller, pendre les Sœurs, voilà ce qu'avaient résolu de faire les bandits de la Commune ! La preuve de la réalité de ce beau projet a, du reste, été trouvée chez le sieur Delescluze, le délégué à la guerre. Au moment où l'on entra à son domicile, rue des Saints-Pères, on saisit dans son bureau un ordre écrit de fusiller tous les Prêtres et toutes les Religieuses qu'on trouverait dans Paris ; cet ordre était signé Delescluze, et peu s'en est fallu qu'il ne fût exécuté.

(1) *Annales de la Congrégation de la Mission*, Siège de Paris, deuxième partie ; LA COMMUNE. p. 353 ; Paris, Firmin Didot, 1871.

NOTES ADDITIONNELLES

II

LA FRANC-MAÇONNERIE dans le Gouvernement du 4-Septembre

Préparation de la Commune

Le 4 septembre 1870, le Second Empire s'écroulait sous les ruines du désastre de Sedan. L'Internationale et la Franc-Maçonnerie, qui l'avaient abattu, s'emparèrent du pouvoir et le décorèrent du titre rassurant de « Gouvernement de la défense nationale », tandis que l'histoire le nomme plus simplement, le « Gouvernement du 4 septembre ». Ce même jour, le ministère était constitué, et le ministre de l'Intérieur, Léon Gambetta, faisait afficher et publier, à six heures du soir, la composition du gouvernement, dont les onze membres, tous députés de Paris, avaient été, selon lui, acclamés par le peuple. Voici les noms de ces sauveurs improvisés :

Emmanuel Arago,
Crémieux,
Jules Favre,
Ferry,
Gambetta,
Garnier-Pagès,
Glais-Bizoin,
Pelletan,
Picard,
Rochefort,
Jules Simon (1).

(1) Emile ANDRÉOLI, *Le gouvernement du 4 septembre et la Commune de Paris* p. 3 ; Paris, Bocquet, 1871. Nous n'avons pas pu, dans les listes de francs-maçons, identifier suffisamment les noms de Glais-Bizoin et de Picard avec ces deux membres du Gouvernement du 4 septembre.

Tous les meilleurs historiens du Gouvernement du 4 septembre relèvent

Au moins neuf francs-maçons et deux juifs : Crémieux et Glais-Bizoin, auxquels on pourrait adjoindre Gambetta.

Le 5 septembre, les proclamations se font au nom de la République ; et le 6, Jules Favre, ministre des Affaires étrangères raffermissait les courages par ces paroles trop connues :

« *Nous ne céderons ni un pouce de notre territoire, ni une pierre de nos forteresses.*

» *Une paix honteuse serait une guerre d'extermination à courte échéance.*

» *Nous ne traiterons que pour une paix durable* » (1).

En attendant de tels succès, le F.˙. Etienne Arago, maire de

l'impression déplorable que produisit l'affichage des onze députés de Paris se substituant d'autorité au second Empire. Voici ce qu'écrivait notre auteur inédit, M. l'abbé Riche (*man. cit.* p. 41) :

« Lorsque dans la soirée du 4 Septembre Paris connut le nom des hommes qui venaient de prendre le gouvernement de la France, il fut comme hébété. On se demandait avec stupeur ce qui allait sortir des conseils d'un pareil gouvernement ; on se préoccupait surtout de l'attitude qu'allaient prendre Gambetta et Rochefort. On se doutait bien que les autres feraient tout pour se faire pardonner leur usurpation, on connaissait déjà leur souplesse mais les deux hommes qui étaient plus particulièrement les idoles de la populace, quelles seraient leur conduite et leur politique dans le chaos qu'ils venaient de produire ? Plus tard, et à mesure que ces deux hommes eurent la possibilité d'agir ou d'écrire avec plus d'indépendance, on vit bien de quel côté les portaient leurs instincts naturels et l'on frémit à la pensée de ce qui serait arrivé s'ils avaient pu s'y livrer sans obstacles dans la situation faite à la France par les derniers événements. Mais les ménagements que les autres membres du gouvernement croyaient devoir garder pour ne pas se compromettre davantage, mais surtout les principes et le caractère du général Trochu s'imposèrent à cette situation menaçante et terrible, et c'est une ingratitude de n'en tenir aucun compte à l'ancien président du gouvernement de la Défense nationale ».

Nous lisons encore dans l'*Histoire de la Commune* de SEMPRONIUS, (p. 29 ; Paris, Décembre — Alonnier, s. d.) :

« Voila les hommes qui venaient de proclamer la République..... cinq ou six députés qui avaient favorisé le coup d'Etat de décembre et la chute de la République, et au total tous des incapables ! Mais en France on n'a pas de mémoire : on ne voyait chez MM. Jules Favre, Jules Simon et consorts que l'opposition qu'ils avaient faite à l'Empire, et on oubliait leurs votes réactionnaires de 1848 ».

Ainsi à droite et à gauche, les onze membres, voleurs de portefeuilles, étaient déconsidérés ; ce qui fait dire encore au même auteur : « La République, proclamée par eux eût été une immense farce, si le pays n'eût été la proie de l'invasion étrangère ».

(1) Emile ANDRÉOLI, *lib. cit*, p. 12.

Paris, nommait vingt maires provisoires dans les 20 arrondissements de la capitale. Nous relevons parmi ces élus douze noms fameux de francs-maçons. Les autres sont trop peu connus pour en retrouver trace. D'ailleurs ces constatations maçonniques suffisent pour affirmer que le 4 septembre fut pour le renversement de l'Empire, la proclamation nominale de la République et le gouvernement effectif de la Franc-Maçonnerie. Ainsi, dès la fin de 1870, on pouvait appliquer à l'Etat la parole retentissante que Mgr Fava prononçait quelques années plus tard : « *Nous ne sommes pas en République, mais en Franc-Maçonnerie* ».

Le 13 septembre, le ministre de la Justice, le F.˙. Crémieux, garde des Sceaux, transporté à Tours comme représentant du gouvernement, adressait une « proclamation à la France » dans laquelle il comparait la jeune République de neuf jours à la vieille République de 1792. « Souvenons-nous bien tous que nous étions, *il y a deux mois à peine, le premier peuple du monde.* Si le plus odieux et le plus inepte des gouvernements a fourni à l'ennemi les moyens d'envahir notre territoire, malgré les prodiges d'héroïsme de nos armées qu'il était impuissant à conduire, souvenons-nous de 92, et, dignes fils des soldats de la Révolution, renouvelons, avec leur courage qu'ils nous ont transmis, leurs magnifiques victoires ; comme eux, refoulons l'ennemi, et *chassons-le du sol de notre République* » (1).

Paroles guerrières qui n'aboutirent qu'à une capitulation sans honneur et aux jours sanglants de la Commune, si bien qu'un des historiens de cette époque, Emile Andréoli, a le droit d'écrire :

« *Les hommes du 4 septembre ne nous ont sauvés, ni du désastre de la capitulation, ni des horreurs d'une guerre civile sans exemple dans les annales du monde.*

« *Ils n'ont pas même su mourir !...*

« *Après la parodie de 1792, nous avons eu l'atroce et méprisable Commune qui a voulu refaire 1793. Nous avons eu le pendant des massacres de septembre, du Comité de Salut public et de la Grande Terreur.*

« *Qui nous a faits si malheureux ?*

« *Ce sont les hommes du 4 septembre.*

« *Sans eux, la Commune n'aurait jamais été maîtresse d'un quartier de Paris.*

« *Les hommes du Gouvernement de la Défense nationale ont*

(1) Emile ANDRÉOLI, *lib. cit.*, p. 15.

reculé d'un siècle la civilisation ; on ne leur reprochera jamais assez le mal qu'ils nous ont fait, et le pardon qu'on leur accordera, si la France a un jour pitié d'eux, ils n'en seront pas même dignes (2) ».

Manifestation du 8 octobre 1870

D'ailleurs tandis que les francs-maçons du 4 septembre se retiraient prudemment à Versailles sous l'égide de Thiers, franc-maçon lui-même, les promoteurs de la Commune n'étaient que des membres plus avancés de l'Internationale et de la Maçonnerie. Déjà, depuis la chute de l'Empire, ces groupes extrémistes avaient réclamé la Commune et en avaient tenté vainement la réalisation. L'ajournement des élections municipales produisit la manifestation du 8 octobre 1870 rapportée en ces termes adoucis par le *Journal Officiel* :

« Une affiche placardée sur tous les murs de la capitale, et reproduite par quelques journaux, invitait les gardes nationaux et les citoyens à se réunir le samedi 8 octobre, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, pour *demander l'élection immédiate de la Commune de Paris.*

Le Gouvernement, confiant dans le bon sens et dans le patriotisme de la population parisienne, n'avait cru devoir faire à cette occasion aucun déploiement de force inaccoutumé.

Vers une heure et demie, se formait sur la place de l'Hôtel-de-Ville un groupe de trois ou quatre cents personnes criant : « Vive la Commune ! » A deux heures, le 84e bataillon de la garde nationale (commandant Bixio), venait se déployer en cordon sur deux rangs le long de la façade de l'Hôtel-de-Ville. Ce mouvement provoqua une assez grande affluence de curieux, et les cris prirent une certaine intensité. Mais la masse des assistants restait indifférente à ces provocations ; bien plus, tout autour de la place et dans les rues adjacentes, on protestait avec une vive énergie contre les meneurs qui compromettent le succès de la défense nationale par des excitations factieuses.

Sur ces entrefaites, le général Trochu arrivait à cheval. Seul, laissant loin en arrière son état-major, il parcourut la foule, et fut accueilli par les cris les plus sympathiques. Un peu plus tard, le général Tamisier était également acclamé.

(1) Emile Andréoli, *lib, cit.* Préface, p.VIII et XX.

Cependant, le bruit se répandait dans Paris qu'une tentative était faite pour exercer une pression sur le Gouvernement de la défense nationale. On vit alors accourir bataillons sur bataillons. Les groupes hostiles, comprenant leur impuissance, se retirèrent, et, la garde nationale ayant occupé la place dans toute son étendue, les membres du Gouvernement, présents à l'Hôtel-de-Ville, descendirent pour la passer en revue.

On ne saurait décrire l'enthousiasme des gardes nationaux et de la population. Les cris de : *Vive la République ! Vive le Gouvernement ! Pas de Commune !* sortaient de cinquante mille poitrines.

Après la Revue, les officiers se rangèrent en cercle, et M. Jules Favre prononça les paroles suivantes :

« Messieurs,

« Cette journée est bonne pour la défense, car elle affirme une fois de plus, et d'une manière éclatante, notre ferme résolution de demeurer unis pour sauver la patrie. Cette union intrépide, dévouée dans une seule et même pensée, elle est la raison d'être du gouvernement que vous avez fondé le 4 septembre. Aujourd'hui, vous consacrez de nouveau sa légitimité. Vous entendez le maintenir pour qu'avec vous il délivre le sol national de la souillure de l'étranger ; de son côté, il s'engage envers vous à poursuivre ce noble but jusqu'à la mort, et pour l'atteindre, il est décidé à agir avec fermeté contre ceux qui tenteraient de l'en détourner.

« Par un redoutable hasard de la fortune, Paris a l'honneur de concentrer sur lui l'effort des agresseurs de la France ; il est sur le boulevard, il la sauvera par votre abnégation, par votre courage, par vos vertus civiques, et, si quelques téméraires essayent de jeter dans son sein des germes de division, votre bon sens les étouffera sans peine. *Tous nous eussions été heureux de donner aux pouvoirs municipaux le fondement régulier d'une libre élection.* Mais tous aussi nous avons compris que lorsque les Prussiens menacent la cité, ses habitants ne peuvent être qu'aux remparts, et même au dehors, où ils brûlent d'aller chercher l'ennemi. Quand ils l'auront vaincu, *ils reviendront aux urnes électorales* ; et, au moment où je vous parle, entendez-vous l'appel suprême qui m'interrompt ! c'est la voix du canon qui tonne et qui nous dit à tous où est le devoir.

« Messieurs, un mot encore. Aux remerciements du gouvernement qui est votre œuvre, votre cœur, votre âme, qui n'est quelque chose que par vous et pour vous, laissez-moi mêler un avis fraternel : que cette journée ne fasse naître en vous aucune pensée de colère, ou même d'animosité. Dans cette grande et généreuse population, nous n'avons pas d'ennemis. Je ne crois pas même que nous puissions appeler adversaires ceux qui me valent l'honneur d'être maintenant au milieu de vous. Ils ont été entraînés ; ramenons-les par notre patriotisme. La leçon ne sera pas perdue pour eux ; ils verront par votre exemple combien il est beau d'être unis pour servir la patrie, et désormais c'est avec nous qu'ils voleront à sa défense. »

Pendant ce discours, les acclamations de la garde nationale se mêlaient au grondement lointain de la canonnade.

Une heure plus tard, malgré une pluie torrentielle et la nuit tombante, de nouveaux bataillons remplissaient la place de l'Hôtel-de-Ville, et les membres du gouvernement durent passer une seconde revue au milieu des mêmes démonstrations de sympathie et d'enthousiasme.

Ainsi s'est terminée cette grande journée qui a tourné à la confusion des agitateurs, et qui a démontré que le peuple de Paris est décidé à faire bonne justice de toute tentative de sédition ».

Le *Journal Officiel* publie, en outre, la lettre suivante, adressée par M. Jules Favre, vice-président du Gouvernement de la défense nationale, au commandant de la garde nationale :

Paris, le 8 octobre 1870.

A M. le général Tamisier, commandant en chef des gardes nationales de la Seine.

Mon cher général,

« Je vous remercie avec effusion, vous et la garde nationale, dont vous êtes le digne chef, du concours que vous venez de nous prêter. Au premier signal, vos bataillons sont accourus, et, par leurs acclamations patriotiques, ont protesté contre les imprudents qui cherchent à nous diviser devant l'ennemi. Vous leur avez prouvé qu'ils ne réussiront pas.

« Nous resterons unis pour combattre et pour vaincre. Nous le serons encore après, car tous nous n'avons qu'une volonté : fonder une République durable, décrétée par la nation dans sa souveraineté. C'est pour l'accomplissement de cette double tâche que nous sommes debout, ne formant qu'un faisceau, maintenant avec fermeté le gouvernement établi le 4 septembre, ne demandant d'autre récompense que l'honneur insigne de remettre à la France délivrée par l'héroïsme de ses enfants les pouvoirs que nous avons reçus pour la défendre.

« Agréez, mon cher général, l'expression de mes sentiments affectueux et dévoués ».

Le vice-président du Gouvernement,
ministre de l'Intérieur par intérim,
Jules FAVRE (1).

Emeute du 31 octobre 1870

L'émeute du 31 octobre fut plus sérieuse, nous en empruntons le récit à Charles Virmaître :

« Le 31 octobre, une foule considérable se massait place de l'Hôtel-de-Ville ; elle était composée en grande partie de gardes nationaux sans armes, criant, hurlant sur tous les tons : Vive la Commune ! Nous voulons la Commune !

A la tête d'une de ces bandes, on remarquait M. Gustave Flourens, alors, suivant lui, major de plusieurs bataillons, mais, en réalité, commandant des tirailleurs de Belleville.

Devant la grille, une compagnie de gardes mobiles faisait tant bien que mal circuler, mais malgré ses efforts elle ne pouvait y parvenir ; la foule grossissait de minute en minute ; c'était une véritable mer humaine.

Les membres du Gouvernement de la défense nationale, surpris par la rapidité du mouvement, quoiqu'ils aient été avertis dès le matin par des amis dévoués, n'avaient pas eu le temps et probablement pas les hommes nécessaires pour le faire avorter et en arrêter les auteurs.

La manifestation avait pris pour prétexte la guerre à outrance ; mais il était évident, même pour les moins clairvoyants, que ce n'était pas son but.

Dans la matinée, l'affiche suivante avait été placardée à la porte de la mairie du VIe arrondissement :

(1) *Officiel* (9 octobre 1870). Cf. ANDRÉOLI, *lib. cit.* p. 50.

« Peuple français,

» Pendant que Châteaudun se fait écraser, Bazaine capitule !

» Cette dernière honte doit ouvrir nos yeux.

» Nous sommons le Gouvernement de la défense nationale :

» 1° De déclarer hors la loi Bonaparte, les hommes qui soutiennent son système, et les agents des prétentions dynastiques de toute sorte ;

» 2° De destituer et d'emprisonner les généraux qui, par incapacité ou trahison, ont causé nos derniers désastres, et de prendre les mêmes mesures dans toutes les administrations ;

» 3° De repousser absolument toute proposition d'armistice et de lever en deux bans toute la population mâle de Paris.

Que, si le gouvernement refuse de prendre les mesures révolutionnaires que réclame la situation, il donne en masse sa démission pour jeudi 3 novembre prochain.

» Dans cet intervalle, le peuple de Paris avisera à le remplacer.

» La victoire ou la mort ! Vive la République !

» *Le Comité révolutionnaire du VI[e] arrondissement.*

» Approuvé :

» ROBINET, *maire du VI[e] arrondissement.*

» André ROUSSELLE, *adjoint.* »

Ah ! ce n'était pas la victoire à remporter sur les Prussiens qui occupait les agitateurs, car depuis plusieurs jours les journaux du parti extrême, la *Patrie en danger,* le *Combat* et *tutti quanti* prêchaient ouvertement l'insurrection dans les clubs ; les partisans de la Commune exprimaient tous les soirs leur intention de tenter un coup de main pour s'installer à l'Hôtel de Ville et renverser le Gouvernement du 4 septembre.

Le *Réveil,* organe rédigé par M. Delescluze, déclarait, depuis huit jours au moins, MM. Trochu et Jules Favre traîtres à la patrie.

Toutes ces excitations avaient porté leurs fruits.

Vers une heure de l'après-midi, le général Trochu arriva sur la place entouré d'une nombreuse escorte ; il fut aussitôt environné d'une grand quantité d'individus qui voulurent le contraindre à crier : Vive la République ! Vive la Commune ! Le général était très calme ; il cria : Vive la République ! seulement. Aucune menace ne put lui faire dire autre chose ; il voulut prononcer quelques paroles pour engager sans doute la foule à se retirer, mais une immense clameur s'éleva tout à coup, et il ne put parler.

M. Jules Ferry vint au secours de son collègue ; il monta sur une chaise et promit qu'il allait demander qu'on fît droit aux réclamations de la foule. Les personnes placées près de lui entendirent seules ces paroles, car le bruit devint si intense qu'il lui fut impossible de continuer.

Cependant, sur le trottoir que la foule avait envahi et au milieu de la place, des orateurs haranguaient le « peuple » avec une grande animation. Les cris s'entrecroisaient, chacun demandait quelque chose. Enfin, il fut convenu qu'une députation conduite par MM. TIBALDI et MAURICE JOLY, allait monter à l'Hôtel de Ville.

Ces messieurs furent introduits sans difficulté dans un petit salon attenant à la grande salle. Là, ils furent reçus par M. Jules Ferry. Ce dernier leur demanda le but de leur démarche. Pour toute réponse, les délégués lui jetèrent au visage « qu'il était un incapable, n'ayant pas su économiser les ressources de la Ville de Paris. »

M. Jules Ferry ne répondit pas à cette grossière apostrophe, mais il affirma que le gouvernement délibérait depuis plusieurs heures sur l'opportunité des *élections municipales.*

Quelques minutes plus tard, le général Trochu entrait, à la tête des membres du gouvernement, dans la salle où étaient les délégués ; il voulut parler, ces derniers l'en empêchèrent.

M. Jules Favre s'avança, mais aussitôt un homme dont nous regrettons de ne pas savoir le nom, se précipita sur lui et le menaça.

Devant l'attitude de la députation, les membres du gouvernement se retirèrent.

Presqu'au même instant, la foule qui encombrait la place se rua brutalement dans les escaliers et envahit l'Hôtel de Ville au milieu d'un tumulte indescriptible ; cent personnes environ se trouvèrent subitement en présence des membres du gouvernement qui furent dans l'impossibilité de faire un pas ni en avant, ni en arrière.

La parodie commença.

M. G. FLOURENS était à la tête des envahisseurs ; il prit immédiatement le commandement des gardes nationaux et donna aussitôt des ordres afin de faire placer des fonctionnaires à toutes les issues.

MM. FLOURENS, BLANQUI, F. PYAT, JACLARD, etc., s'emparèrent des papiers et des cachets, puis lancèrent leurs émissaires aux principales mairies et aux ministères ; il ne manquait pas de postulants pour les places.

A la Préfecture de police, une bande de trois cents individus environ trouva une résistance énergique. M. Edmond Adam, préfet de police, refusa de se retirer.

M. Haureau, directeur de l'Imprimerie nationale, refusa de livrer ses presses à l'émeute.

Le ministère des Finances n'avait pas été oublié, l'argent étant plus le nerf des révolutions que celui de la guerre ; mais grâce à la présence d'esprit de M. E. Picard, les deux délégués porteurs d'un ordre signé Blanqui furent immédiatement arrêtés.

Aux mairies, même envahissement sans violence toutefois, mais quelle scène !

M. Richard, le maire du XIX[e] arrondissement, avait été préalablement arrêté et remplacé par un citoyen quelconque, à longue barbe et à large chapeau, défroque sortie, sans aucun doute, des magasins d'accessoires du fameux Blanqui, évidemment le promoteur, la cheville ouvrière de ce mouvement.

A la mairie du XI[e] arrondissement, ce fut un M. Poirier qui prit en mains les rênes de l'administration ; là, un pillage en règle fut organisé et pratiqué sur une vaste échelle ; le magasin d'habillement et la cave témoignèrent le lendemain de l'empressement patriotique des envahisseurs à changer leurs vieux souliers contre des neufs, car on y trouva un grand nombre de chaussures dépareillées ; les « frères et amis » n'avaient sans doute pas eu le temps de distinguer leur pied droit d'avec leur pied gauche.

Dame, il y avait tant de portes à défoncer !

Quant à la cave, on a pu calculer qu'il avait été bu au moins six bouteilles par homme ; cela donnait assurément du poumon pour crier : Vive la Commune !

A la mairie du I[er] arrondissement, même comédie ; ce fut le Docteur Tony Moilin, personnage bien connu pour ses professions de foi socialistes, qui remplaça le maire, mais, au contraire des roses, il ne vécut qu'une nuit.

Tous ces gens-là n'étaient que des comparses ; la scène principale se jouait à l'Hôtel de Ville, l'objectif de tous les révolutionnaires.

A la faveur du mouvement, du va et vient continuel, M. Pelletan put s'échapper, grâce à un garde national. Aussitôt que cette évasion fut connue des chefs de l'insurrection, un grand conseil fut décidé, et on prit la détermination de faire arrêter tous les membres du Gouvernement de la défense nationale. C'était le prélude de la loi sur les otages.

M. Flourens fit alors évacuer la salle, et les tirailleurs de Belleville, qui n'avaient pas su garder leurs tranchées devant l'ennemi, furent chargés de surveiller les membres du gouvernement.

L'intérieur de l'Hôtel de Ville présentait un aspect étrange : une foule, toujours la même, celle qu'on ne voit surgir qu'aux jours de la révolution, figures sinistres, sorties d'on ne sait où, qui, une fois Paris revenu au calme, disparaît avec le sang du ruisseau, garnissait les escaliers, les appartements, les uns assis sur les tables, d'autres montés sur les fauteuils, tous se démenant, hurlant, s'injuriant, demandant à grands cris : la Commune, comme ils avaient crié : vive l'Empereur ! et plus récemment : vive Trochu ! sans savoir pourquoi.

Il est à remarquer que depuis quarante ans cette foule est la même, qu'elle est guidée par les mêmes hommes, conspirateurs de naissance et de profession, incapables en temps normal de rien produire, agitateurs stériles, pâles copistes d'une grande époque, infâmes pitres voulant imiter, mais ne réussissant qu'à parodier les maîtres, pauvres hères qui considèrent que s'agiter signifie agir, et qu'il suffit d'avoir, au fond d'une cave ou sur les tables du café de Madrid, élaboré une théorie quelconque pour aspirer à gouverner une grande nation ; rêveurs pour la plupart, philosophes déclassés, fruits secs de toutes les sciences, ils oublient sans cesse la fable de l'astrologue qui se laisse choir dans un puits.

Quand le danger est présent, ils se tiennent prudemment à l'écart ; mais vienne un semblant de victoire, vite à la curée ; et le peuple, toujours dupe, les acclame, heureux de se débarrasser d'un triomphe dont il ne saurait que faire ; alors les « sauveurs des prolétaires » s'installent gravement et audacieusement, en déclarant qu'ils vont changer la face du vieux monde, mais ils ne changent que la leur pour se sauver.

Pendant que ces événements se déroulaient à l'Hôtel de Ville, une réunion, provoquée par les officiers du 148[e] Bataillon de la

garde nationale, avait lieu à la Bourse ; elle avait pour but, en convoquant tous les officiers de la garde nationale de Paris, de connaître l'opinion générale sur les événements de la journée.

A l'ouverture de la séance, un cri se fit entendre : on bat la générale ; une personne répondit : « C'est la réaction ; les bataillons de la garde mobile d'Ille-et-Vilaine marchent sur l'Hôtel de Ville ».

L'assemblée ne parut pas s'émouvoir de cette nouvelle.

Au milieu du bruit, un homme en habit bourgeois s'élança sur la table, servant à la fois de tribune et de bureau ; il tenait à la main une affiche blanche, qui, disait-il, serait placardée le lendemain sur tous les murs de Paris.

Cette affiche contenait un décret de convocation des électeurs à l'effet de procéder avant midi à l'élection des membres de la Commune ; elle portait les signatures de MM. Dorian, Schœlcher, Etienne Arago et de MM. Ch. Floquet, Brisson et Clamagéran, secrétaires. A la lecture de cette affiche, des cris confus s'élevèrent de tous les points de la salle : Oui, oui, disait-on, une Commune, mais pas une *Commune révolutionnaire.*

Une voix cria, dominant le tumulte : « La Commune est nommée ». Elle s'est nommée elle-même, répondit-on ; mais nous n'en voulons pas.

On demanda à la personne qui avait déclaré que la Commune était nommée de citer les noms ; il cita MM. Ledru-Rollin, Dorian, F. Pyat, Blanqui, Flourens, etc.

Les noms de MM. Ledru-Rollin et de Blanqui soulevèrent de violentes protestations ! « Ils ont perdu la République en 1848 ; ils perdront de même celle de 1870, criait-on de toutes parts ».

Au milieu du tumulte, on distinguait nettement ces cris : pas de *Commune révolutionnaire.*

Ce détail a une grande importance ; cinq cents officiers d'une centaine de bataillons assistaient à la réunion. Qui pourra nous dire pourquoi cinq mois plus tard ces mêmes officiers ne tentèrent rien contre le Comité central, qui n'était qu'une préparation à la Commune, qu'ils repoussaient avec tant d'énergie.

A ce moment un partisan de la Commune arriva haletant, il bondit sur la table et annonça à la réunion que le 106e Bataillon venait de délivrer, à l'Hôtel de Ville, les membres du Gouvernement de la défense nationale, mis en état d'arrestation dans l'après-midi. « Souffrirez-vous, dit-il, qu'un seul bataillon fasse la loi à toute la garde nationale ? »

Les officiers présents refusèrent de conduire leurs hommes pour empêcher la « réaction de triompher ».

Aussitôt, vers neuf heures du soir, le bruit se répandit que l'Hôtel de Ville était évacué.

Voici ce qui s'était passé :

Aussitôt la générale battue, chaque compagnie de gardes nationaux réunie à son lieu ordinaire de rassemblement avait été par bataillon se masser devant l'état-major, place Vendôme.

Vers minuit, les bataillons arrivèrent devant l'Hôtel de Ville, et, l'arme au pied, attendirent en cernant la place que l'ordre leur fût donné d'enlever les insurgés et de délivrer le gouvernement.

Les insurgés, voyant ce déploiement de forces, parlementèrent, et vers trois heures du matin les chefs de bataillon annoncèrent à leurs hommes qu'en présence d'une manifestation de 150.000 hommes, les envahisseurs allaient mettre bas les armes, qu'ils renonçaient à nous gouverner malgré nous, qu'ils rendraient la liberté aux membres du Gouvernement provisoire, à condition toutefois qu'on les laissât sortir sans affront, avec armes et bagages, et qu'on *élise* le plus tôt possible une *municipalité.*

Aussitôt la grande porte de l'Hôtel de Ville s'ouvrit, et on vit défiler silencieusement, honteusement, la crosse en l'air, les fameux volontaires de Belleville, ayant à leur tête MM. Flourens et Mégy.

A ce moment un cri partit d'un groupe : « On enlève M. Jules Ferry ! » En un clin d'œil ce dernier fut presque immédiatement dégagé, les tambours battirent aux champs ; c'était les membres du gouvernement qui défilaient pour retourner à leur poste.

Cette fois Paris en fut quitte pour la peur ; la Commune avait vécu.

Nous nous arrêterons peu sur cette première tentative d'établissement de la Commune ; ce n'était que le prologue, le premier acte devait se jouer le 22 janvier et le deuxième le 18 mars.

Des mandats d'amener furent lancés contre les auteurs du mouvement ; mais soit faiblesse, soit inexpérience, la plupart restèrent sans résultats.

Que de remords doivent avoir aujourd'hui ceux à qui le peuple avait confié ses destinées par un vote solennel, que de malheurs,

que de désastres eussent été évités si on avait vigoureusement sévi alors contre les conspirateurs ! (1) ».

Circulaire du général Trochu

Le gouvernement du 4 Septembre se maintenait à grand'peine après seulement deux mois d'existence. Ebranlé par cette poussée du 31 octobre, il s'efforça de calmer les esprits. C'est dans ce sens que le général Trochu fit paraître sa circulaire du 14 novembre :

« *Aux citoyens de Paris,*
« *A la garde nationale,*
« *A l'armée et à la garde nationale mobile,*

« Pendant que s'accomplissaient loin de nous les douloureuses destinées de notre pays, nous avons fait ensemble, à Paris, des efforts qui ont honoré nos malheurs aux yeux du monde.

(1) Ch, VIRMAITRE, *La Commune à Paris, 1871*, p. 1 ; Paris, Lanoix, 1871. — Nous avons déjà parlé de l'émeute du 31 octobre 1870 à propos de Maurice Joly et des « *Protocols* ». On trouvera ces précieux renseignements dans « *Le Péril Judéo Maçonnique* » t. III, p. 300-306, et t. IV, p. 163-203, ouvrages de Mgr Jouin, 8, Avenue Portalis.

Ajoutons le récit inédit de M. l'Abbé Riche concernant cette seconde et plus sérieuse tentative de la Commune le 31 octobre 1870 (*Ms cit.*, p. 121) :

« La manifestation du 8 octobre ayant échoué, les agitateurs attendaient une nouvelle occasion pour recommencer leurs mouvements révolutionnaires. Le 30 octobre, cette occasion se présentait. On apprenait alors la capitulation de Metz ; des bruits sourds de trahison commençaient à circuler, et l'on entrevoyait déjà que les hordes allemandes retenues en Lorraine allaient s'abattre sur Paris et contre nos armées de la province. De plus, à la joie de la reprise du Bourget venait de succéder l'exaspération de sa reprise par les Prussiens. C'étaient surtout les mobiles de la Seine qui en avaient été les victimes, et les meneurs exploitèrent le désastre et les fautes de cette journée avec une véritable frénésie. Enfin M. Thiers était venu à Paris à son retour de la mission qui lui avait été confiée. Il y avait rapporté la réponse de la Russie, de l'Autriche, de l'Angleterre et de l'Italie, et l'on savait qu'il était question d'un armistice proposé aux belligérants. Un armistice, pour les agitateurs, c'était une trahison ! Toutes ces circonstances réunies donnèrent lieu à l'échauffourée du 31 octobre.

» M. Thiers venait de quitter Paris pour retourner à Versailles, et les membres du gouvernement étaient réunis à l'Hôtel de Ville, lorsque, tout à coup, on vint les informer que les gardes nationaux se présentaient en armes et qu'une députation demandait à être reçue. Cette demande fut accueillie. Alors le chef de la députation se plaignit, au nom de ceux qui l'entouraient, de la trahison du Bourget, des projets d'armistice et de la faiblesse du gouvernement et il finit par réclamer l'élection d'une Commune qui partagerait avec lui le fardeau sous le poids duquel il paraissait succomber.

L'Europe a été frappée du spectacle imprévu que nous lui avons offert, de l'étroite union du riche et du pauvre dans le dévouement et le sacrifice, de notre ferme volonté dans la résistance, et enfin des immenses travaux que cette volonté a créés.

« L'ennemi, étonné d'avoir été retenu près de deux mois devant Paris, dont il ne jugeait pas la population capable de cette virile attitude, atteint bien plus que nous ne le croyions nous-même dans des intérêts considérables, cédait à l'entraînement général. Il semblait renoncer à son implacable résolution de désorganiser, au grand péril de l'Europe et de la civilisation, la nation française qu'on ne saurait, sans la plus criante injustice, rendre responsable de cette guerre et des maux qu'elle a produits.

» Le général Trochu répondit au nom du gouvernement, mais sa réponse souleva des tempêtes de récriminations désordonnées. On discuta ensuite sur les élections municipales, et le maire de Paris, Etienne Arago, vint prévenir les membres du gouvernement que tous les maires réunis les suppliaient d'accorder ces élections, s'ils voulaient éviter une catastrophe imminente. Bientôt après, il revint annoncer que les portes de l'Hôtel de Ville étaient ouvertes et que le palais était envahi.

» En effet, un tumulte effroyable éclata aussitôt dans les pièces voisines et bientôt un flot de gardes nationaux en armes, d'hommes du peuple de volontaires de tous les uniformes se précipitèrent dans la salle des délibérations avec des cris sauvages ; le général et les autres membres du gouvernement essayèrent de se faire entendre dans ce tumulte, mais ce fut vainement. Les vociférations, les lazzis, les imprécations rendaient tout discours impossible. Le flot grossissait toujours et menaçait de s'écraser lui-même. Les chefs de l'émeute s'épuisaient en efforts superflus pour dominer le vacarme ; ils n'étaient pas plus écoutés que les autres. Debout, sur la table du conseil, ils piétinaient les papiers, les sabliers, les écritoires ; ils jetaient dans ce chaos les notes les plus vibrantes sans pouvoir obtenir un moment de silence. *Flourens* et *Millière*, qui paraissaient les plus importants, couraient d'un bout de la table à l'autre, réclamant une obéissance que nul n'était disposé à leur accorder ; cette foule en délire jouissait de son triomphe. Ce premier acte dura près de deux heures, sans qu'il fût possible d'établir un peu d'ordre dans cet indescriptible désordre. L'obscurité commençait, rien ne pouvait faire présager la fin de cette orgie. On demanda des lampes, et grâce à cet incident Flourens put prononcer quelques paroles.

» Il proclama d'abord que le gouvernement était renversé et que ses membres seraient retenus comme otages jusqu'à ce qu'ils aient donné leur démission de bonne grâce. Ensuite il proposa les membres d'un nouveau gouvernement, et à chaque nom, la foule répondait par des cris divers et les plus tumultueux.

» Pendant cette scène burlesque, E. Picard avait pu se sauver, mais tous les autres membres de la défense étaient toujours gardés à vue. Le général Trochu détacha ses épaulettes et les donna à l'un de ses deux aides de camp qui se trouvaient près de lui.

« Il est aujourd'hui de notoriété que la Prusse avait accepté les conditions du gouvernement pour l'armistice proposé par les puissances neutres, *quand la fatale journée du 31 octobre est venue compromettre une situation qui était honorable et digne, en vendant à la politique prussienne ses espérances et ses exigences.*

« A présent que depuis de longs jours nos rapports avec les départements sont interrompus, l'ennemi cherche à affaiblir nos courages et à semer la division parmi nous par des avis exclusivement originaires des avant-postes prussiens et des journaux

» Le bruit se répandit bientôt dans Paris que l'Hôtel de Ville était envahi et que le gouvernement se trouvait gravement compromis. Aussitôt le commandant du 106e de la garde nationale fit appel à son bataillon, et 450 de ses hommes consentirent à marcher sous ses ordres pour essayer de délivrer le gouvernement. Arrivés à l'Hôtel de Ville, ils se frayèrent un passage au millieu d'une foule qui s'élevait à près de dix mille hommes, et ils entrèrent, malgré la résistance des premiers postes, cinq ou six cents hommes du 106e finirent par pénétrer avec leur commandant jusque dans la salle où le gouvernement se trouvait retenu ; bientôt ils furent rejoints par plusieurs autres groupes, et il y eut alors une confusion inexprimable.

» Tout à coup dans la foule, une voix se fit entendre : « Il faut en finir, cria-t-elle ! A Mazas ! ». C'était Flourens qui décidait ce qu'il fallait faire des membres du gouvernement. A ce moment, M. Ibos s'entendit avec quelques-uns des siens pour tenter un suprême effort ; ils se précipitèrent autour de la table, et dans une sorte de mouvement tournant, ils enlevèrent le général Trochu en même temps qu'Emmanuel Arago, Ferry et Pelletan Il fut impossible aux autres de les suivre. Ce fut un moment d'indicible confusion. Jules Favre dit qu'il vit le général Trochu « presque couché dans ce flot humain et roulé par lui vers la porte ». On parvint à le faire sortir de l'Hôtel de Ville et à se procurer une voiture de place pour le reconduire au Louvre.

» Jules Simon, Garnier Pagès, Jules Favre, le général le Flô et le général Casimir étaient toujours retenus, et leur position s'était encore aggravée par l'évasion de plusieurs de leurs collègues. Plusieurs fois on les mit en joue, et il était toujours décidé qu'on les conduirait au moins à Mazas. Il y avait encore trois autres membres du gouvernement qu'on ne voyait pas avec les autres : c'était Rochefort, Dorian et Etienne Arago. Ceux-là se tenaient à distance et cherchaient à s'en tirer par des transactions qui les sauvaient du péril.

» Au bruit de ce qui se passait à l'Hôtel de Ville, le général Ducrot était immédiatement parti avec des troupes de la Porte-Maillot. Son plan était tout simple : il allait descendre les Champs-Elysées et arriver à la place de la Concorde. Là, il divisait ses troupes en deux colonnes, pourvues chacune de trois canons et de trois mitrailleuses, et il marchait sur l'Hôtel de Ville par la rue de Rivoli et par les quais. En route, il espérait bien rencontrer des gardes nationaux de l'ordre et les emmener avec lui ; pour

allemands qui s'échangent sur plusieurs points de nos lignes si étendues.

« Vous saurez vous soustraire aux effets de cette propagande dissolvante, qui seraient la ruine des chers intérêts dont nous avons la tutelle. Vos cœurs seront fermes et vous resterez unis dans l'esprit qui a été depuis deux mois le caractère de la défense de Paris.

« Pendant que nos travaux fermaient la ville, nous avons conçu la pensée, dans l'incertitude où nous étions de l'appui que pourraient nous fournir les armées formées au dehors, d'en former une au dedans. Je n'ai pas à énumérer ici les éléments constitutifs qui nous manquaient pour résoudre ce nouveau problème, plus difficile peut-être que le premier. En quelques semaines, nous avons réuni en groupes réguliers, habillé, équipé, armé, exercé autant que nous l'avons pu et conduit plusieurs fois

les autres, il les dispersait avec les mitrailleuses. Arrivé à l'Hôtel de Ville il l'enveloppait et sommait les gredins qui l'occupaient de se rendre à l'instant. S'ils refusaient, les pièces de douze enfonçaient les portes. Alors, il aurait promptement raison de toute résistance, et il aurait fait passer par les armes les misérables dont il se serait emparé.

» Le général Ducrot était en route pour exécuter ce projet lorsqu'un de ses aides de camp vint lui annoncer que le général Trochu était sauvé, qu'il venait de le voir au Louvre, et qu'il le suppliait de laisser ses troupes en dehors de la porte Maillot. Ducrot en fut très contrarié, mais il obéit.

» S'il m'avait été permis d'exécuter mon plan, a-t-il dit depuis, il est possible que MM. Jules Favre, Casimir, Jules Simon et quelques autres eussent été fusillés par les misérables qui s'en étaient emparés ; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que la répression aurait été terrible et que tout eût été fini ».

« De retour au Louvre, le général Trochu avisa avec plusieurs généraux sur ce qu'il avait à faire pour délivrer l'Hôtel de Ville. Le général Ducrot était toujours d'avis qu'il fallait immédiatement employer la force dans toute son énergie, et le général Chabaud la Tour partageait sa pensée Le général Trochu voulait qu'on ne fît agir que la garde nationale. Alors le général Ducrot proposa d'employer la garde mobile d'Ille-et-Vilaine qui occupait la caserne Napoléon et qui pouvait pénétrer directement dans l'Hôtel de Ville par les souterrains, pendant que les gardes nationaux y entreraient par la place et la rue de Rivoli. Ce plan fut adopté.

» Les mobiles bretons commencèrent l'opération qui leur réussit complètement ; ils s'emparèrent des grilles et des avenues de l'Hôtel de Ville et ils les gardèrent. Dans leur passage à travers les souterrains, ils fouillèrent les caves, et ils y trouvèrent un certain nombre d'individus qui s'y trouvaient cachés. C'est alors qu'un capitaine aperçut un homme qui se cachait derrière une pile de bois. Il allait sauter sur lui comme sur un insurgé, lorsque l'individu lui cria : « Ne tirez pas ! Ne me fusillez pas ! Je suis le maire de Paris, je suis Etienne Arago ! »

» D'un autre côté, Jules Ferry était parti du Louvre avec quelques gardes nationaux. Mais au lieu de procéder par la force, il s'aboucha avec des

à l'ennemi les masses pleines de patriotisme, mais confuses et inexpérimentées dont nous disposons.

« Nous avons cherché, avec le concours désintéressé et dévoué du génie civil, de l'industrie parisienne, des chemins de fer, à compléter par la fabrication de canons modernes, dont les premiers vont nous être livrés, l'artillerie de bataille, que le service spécial de l'artillerie de l'armée formait avec la plus louable activité. La garde nationale, de son côté, après avoir plus que quintuplé ses effectifs, et bien qu'absorbée par les travaux et par la garde du rempart, s'organisait, s'exerçait tous les jours et par tous les temps sur nos places publiques, montrant *un zèle incomparable, auquel elle devra d'être prochainement en mesure d'entrer en ligne avec ses bataillons de guerre.*

« Je m'arrête, ne pouvant tout dire ; mais je doute qu'en

chefs de l'émeute et transigea avec eux en leur promettant les élections de la commune à la condition qu'on rendrait la liberté aux membres du gouvernement.

» Il fallait en finir. Le général Trochu monta à cheval avec le général Ducrot et un certain nombre d'officiers, et ils se dirigèrent vers l'Hôtel de Ville. Alors la foule les acclama, et quand ils arrivèrent aux grilles du palais, la cause de l'ordre avait triomphé, et les émeutiers ne cherchaient plus qu'à se dérober. C'était vers trois heures du matin.

» Les mobiles bretons avaient arrêté près de trois cents insurgés c'était une bonne capture, car il y avait là presque tous les chefs de l'émeute ; mais, vers quatre heures du matin, Etienne Arago et Jules Ferry étaient venus trouver le commandant du bataillon d'Ille-et-Vilaine, et ils lui avaient donné l'ordre de mettre ces misérables en liberté. On fit encore quelque chose de plus révoltant : le général Ducrot affirme qu'on leur rendit leurs armes !

» Dans la soirée du 31, vers neuf heures, un jeune homme qui s'était trouvé à l'Hôtel de Ville pendant les scènes que je viens de rappeler, me les racontait lui-même. « Nous sommes perdus, ajouta-t-il, et je viens vous en prévenir, afin que vous puissiez prendre vos mesures ». Je n'avais alors aucune mesure à prendre. J'attendis le lendemain à la grâce de Dieu.

» Les hommes du gouvernement qui avaient rendu la liberté aux chefs de l'émeute du 31 octobre avaient commis un véritable crime de complicité ; le 4 novembre suivant, un homme honnête et plein d'énergie fut nommé Préfet de Police, et il fit tous ses efforts pour réparer cette faute. C'était M. Cresson. Malgré les licences, les insultes, les proscriptions et les meneurs, il vint à bout de faire arrêter et de livrer à la justice ceux qui devaient être un jour les chefs de la Commune et qui s'étaient rendus coupables de la criminelle insurrection du 31 octobre. Avant qu'ils n'eussent été mis en liberté par Jules Ferry et Arago, il avait été décidé qu'on les traduisait immédiatement devant une cour martiale. Maintenant qu'on les avait repris, il s'agissait de statuer sur leur sort.

» C'est le Préfet de Police qui va raconter lui-même devant une commission d'enquête ce que l'on fit de ces misérables. Ecoutons M. Cresson.

aucun temps et dans l'histoire d'aucun peuple envahi, après la destruction de ses armées, aucune grande cité investie et privée de communications avec le reste du territoire, ait opposé à un désastre en apparence irréparable, de plus vigoureux efforts de résistance morale et matérielle. L'honneur ne m'en appartient pas, et je n'en ai énuméré la succession que pour éclairer ceux qui, avec une entière bonne foi, j'en suis sûr, croient qu'après la préparation de la défense, l'offensive à fond était possible avec des masses dont l'organisation et l'armement étaient insuffisants.

« Nous n'avons pas fait ce que nous avons voulu, nous avons fait ce que nous avons pu, dans une suite d'improvisations dont

1

« Je crois que si, le lendemain du 31 octobre, on les avait traduits devant un Conseil de guerre ou devant une Cour martiale, on aurait fait acte de justice et que cet acte de justice aurait donné une confiance immense aux 500.000 voix de majorité qui s'étaient prononcées le 2 novembre pour le gouvernement. De cette manière aussi, on aurait imposé silence aux 50 ou 60.000 bandits qui étaient de l'autre côté et contre lesquels il a fallu lutter.

» Mais d'abord, j'ai gardé en prison pendant trois mois et demi les gens du 31 octobre, et jamais on n'a osé les juger ou les faire juger pendant le siège.

» Bien plus, je reçus de la Justice un billet par lequel un juge d'instruction m'informait qu'il n'avait rien trouvé dans les pièces contre Tridon, Eudes et Mégy, qui devinrent plus tard les principaux chefs de la Commune, et on me demandait de les mettre en liberté.

» Quant à Delescluze, non seulement il n'a pas été arrêté, mais il est devenu maire et il a joué un rôle très considérable et très dangereux. Il a commencé alors une dictature qui n'a fini qu'avec la vie.

» Après lui, il y avait Félix Pyat, un des principaux qui avaient appelé le peuple à l'insurrection du 31 octobre, celui qui, de son propre aveu, était alors entré à l'Hôtel de Ville et qui avait été porté sur une liste comme membre du nouveau gouvernement. Delescluze et lui avaient toujours été les chefs secrets de tous les mouvements qui avaient été organisés dans Paris.

» Or, le lendemain du jour où Félix Pyat avait été arrêté, le garde des sceaux, M. Emmanuel Arago, venait me trouver et me disait : « Il m'arrive une cruelle aventure, lis donc cela ». Et il me montra une lettre de F. Pyat ainsi conçue : « Quel malheur que je sois ton prisonnier, tu aurais été mon avocat ». Quelques jours plus tard, dans une séance du gouvernement, il vint me trouver avec plusieurs autres personnes. « On s'est trompé en ce qui concerne F. Pyat, me dit-on, il faut le mettre en liberté ».

» Je refusai formellement de le faire. On saisit alors le gouvernement de la question. Le général Trochu prit parti pour moi et décida qu'il resterait en prison. Dix jours après, une ordonnance de non-lieu intervenait.

« Après avoir lutté pour faire maintenir Pyat en prison, j'ai eu la douleur très profonde de voir arriver une ordonnance de non-lieu et de me voir demander ce qui avait pu être commis par des personnages comme Mégy Eudes et Tridon ».

les objets avaient des proportions énormes, au milieu des impressions les plus douloureuses qui puissent affliger le patriotisme d'une grande nation. Eh ! bien, l'avenir exige encore de nous un plus grand effort, car le temps presse. Mais le temps presse aussi l'ennemi ; et ses intérêts, et le sentiment public de l'Allemagne, et la conscience publique européenne le pressent encore plus.

« Il ne serait pas digne de la France, et le monde ne comprendrait pas que la population et l'armée de Paris, après s'être si énergiquement préparées à tous les sacrifices, ne sussent pas aller plus loin, c'est-à-dire souffrir et combattre jusqu'à ce qu'elles ne puissent plus ni souffrir ni combattre. Ainsi, serrons nos rangs autour de la République et *élevons nos cœurs.*

» Le Préfet de Police nous a dit que pendant plus de trois mois on avait gardé en prison quelques-uns des principaux auteurs de l'émeute du 31 octobre sans oser les juger. Nous verrons plus tard qu'ils furent acquittés en conseil de guerre !

» L'indulgence du gouvernement s'explique très bien dans ces circonstances quand on se rappelle que presque tous ses membres avaient été, ou même étaient encore, les amis politiques des chefs de l'émeute. Un jour, lorsque le Préfet de Police signalait les menées dangereuses de l'Internationale, est-ce que Jules Ferry ne lui avait pas répondu qu'il la connaissait, « qu'elle était composée de très braves gens et qu'il avait plaidé pour eux » ?

» Quant au général Trochu, le général Ducrot nous apprend qu'il lui avait souvent entendu développer sa théorie sur la force morale « Il me disait que, dans son sentiment, et dans la situation qui lui était faite il ne pouvait se maintenir que par la force morale ; que le jour où il se verrait obligé d'en venir aux coups de fusil, en présence des Prussiens et au milieu de la démagogie armée, la défense serait impossible et qu'il fallait maintenir l'ordre avec la force morale.

» A cela je répondais « que la force morale est une très bonne chose, que je ne comprenais pas l'emploi de la force matérielle sans la force morale, mais qu'il fallait se résoudre à employer la force morale par la force matérielle quand cela était nécessaire ».

» Le général Trochu le savait bien !

» Or, pendant que Paris s'agitait ainsi dans des convulsions qui paraissaient déjà désespérées, à quelques kilomètres seulement, les Prussiens nous regardaient en préparant les batteries qui devaient nous foudroyer ; et ils riaient ! Et nous, sous le gouvernement de quelques hommes dont l'autorité s'affaiblissait de plus en plus, il nous semblait que nous achevions de vivre. Nous sentions bien qu'il n'y avait plus d'honnêtes courages assez énergiques et assez forts pour nous sauver du danger de l'intérieur. Le général Trochu lui-même avait déjà perdu beaucoup de son autorité comme gouverneur de Paris, et son génie militaire, en face des ennemis du dehors, tardait bien de nous conduire à la victoire. L'abîme paraissait s'entr'ouvrir sous nos pas toujours plus menaçant et plus terrible !

« Je vous ai dit la vérité telle que je la vois. J'ai voulu montrer que notre devoir était de regarder en face nos difficultés et nos périls, de les aborder sans trouble, *de nous cramponner à toutes les formes de la résistance et de la lutte.*

« Si nous triomphons, nous aurons bien mérité de la patrie en donnant un grand exemple. Si nous succombons, nous aurons légué à la Prusse, qui aura remplacé le premier empire dans les fastes sanglants de la conquête et de la violence, avec une œuvre impossible à réaliser, un héritage de malédictions et de haines sous lequel elle succombera à son tour.

» *Le Gouverneur de Paris,*

« Général TROCHU.

« Paris, le 14 novembre 1870 » (1).

Manifeste des Communards (janvier 1871)

Dans les premiers jours de janvier la lutte recommença par un appel des partisans de la Commune ainsi conçu :

« Le gouvernement qui, le 4 septembre, s'est chargé de la défense nationale, a-t-il rempli sa mission ? — Non !

« Nous sommes 500.000 combattants, et 200.000 Prussiens nous étreignent ! A qui la responsabilité, sinon à ceux qui nous gouvernent ? Ils n'ont pensé qu'à négocier, au lieu de fondre des canons et de fabriquer des armes.

« Ils se sont refusés à la levée en masse.

« Ils ont laissé en place les bonapartistes et mis en prison les républicains.

« Ils ne se sont décidés à agir enfin contre les Prussiens qu'après deux mois, au lendemain du 31 octobre.

« Par leur lenteur, leur indécision, leur inertie, ils nous ont conduits jusqu'au bord de l'abîme ; ils n'ont su ni administrer,

« Le 1er novembre, le lendemain de cette affreuse secousse, c'était la fête de Tous les Saints. Ce jour là, comme à l'ordinaire, j'avais réuni dans la chapelle du Luxembourg tous mes pauvres soldats convalescents. Avant la bénédiction que Dieu devait leur donner au sacrement de l'autel, je leur parlai de leur patrie du ciel, de ceux qui nous y avaient précédés. Oh ! comme les espérances d'en haut tombaient sympathiquement sur *nos cœurs !* et *comme la bénédiction divine nous consolait, nous encourageait !* »

(1) ANDRÉOLI, *lib. cit.* p. 95.

ni combattre, alors qu'ils avaient sous la main toutes les ressources, les denrées et les hommes.

« Ils n'ont pas su comprendre que, dans une ville assiégée, tout ce qui soutient la lutte pour sauver la patrie possède un droit égal à recevoir d'elle la subsistance ; ils n'ont su rien prévoir : là où pouvait exister l'abondance, ils ont fait la misère ; on meurt de froid, déjà presque de faim : les femmes souffrent ; les enfants languissent et succombent.

« La direction militaire est plus déplorable encore : sorties sans but ; luttes meurtrières sans résultats ; insuccès répétés, qui pouvaient décourager les plus braves ; Paris bombardé. — Le gouvernement a donné sa mesure ; il nous tue. — Le salut de Paris exige une décision rapide. — Le gouvernement ne répond que par la menace aux reproches de l'opinion. Il déclare qu'il maintiendra l'*Ordre*, — comme Bonaparte avant Sedan.

« Si les hommes de l'Hôtel de Ville ont encore quelque patriotisme, leur devoir est de se retirer, de laisser le peuple de Paris prendre lui-même le soin de sa délivrance.

« La municipalité ou la Commune, de quelque nom qu'on l'appelle, est l'unique salut du peuple, son seul recours contre la mort.

« Toute adjonction ou immixtion au pouvoir actuel ne serait rien qu'un replâtrage perpétuant les mêmes errements, les mêmes désastres. — Or, la perpétuation de ce régime, c'est la capitulation, et Metz et Rouen nous apprennent que la capitulation n'est pas seulement encore et toujours la famine, mais la ruine de tous, la ruine et la honte ! — C'est l'armée et la garde nationale transportées prisonnières en Allemagne, et défilant dans les villes sous les insultes de l'étranger ; le commerce détruit, l'industrie morte, les contributions de guerre écrasant Paris : voilà ce que nous prépare l'impéritie ou la trahison.

« Le grand peuple de 89, qui détruit les bastilles et renverse les trônes, attendra-t-il, dans un désespoir inerte, que le froid et la famine aient glacé dans son cœur, dont l'ennemi compte les battements, sa dernière goutte de sang ? — Non !

« La population de Paris ne voudra jamais accepter ces misères et cette honte. Elle sait qu'il en est temps encore, que des mesures décisives permettront aux travailleurs de vivre, à tous de combattre.

« Réquisitionnement général. — Rationnement gratuit. — Attaque en masse.

« La politique, la stratégie, l'administration du 4 septembre, continuées de l'Empire, sont jugées. *Place au peuple ! Place à la Commune !*

« *Les délégués des vingt arrondissements de Paris :*

« Adoué, Ansel, Antoine Arnaud, J.-F. Arnaud, Edm. Aubert, Babick, Baillet père, H. Baillet, Bedouch, Ch. *Beslay,* J.-M. Boitard, Bonnard, Casimir Bouis, Léon Bourdon, Abel Bousquet, V. Boyer, Brandely, Gabriel Brideau, L. Caria, Caullet, Chalvet, Champy, Chapitel, Charbonneau, Chardon, Chartini, Eugène Chatelain, A. *Chaudet,* J.-B. Chautard, Chauvière, Clamousse, A. Claris, Clavier, Clémence, Lucien Combatz, Julien Conduché, Delage, Delarue, Demay, P. Denis, Dereux, Durins, Dupas, Duval, Duvivier, R. Estieu, Fabre, F. Félix, Jules *Ferré,* Th. Ferret, Flotte, Frumeau, C.-J. Garnier, L. Garnier, M. Garreau, Gentilini, Ch. Gérardin, Eug. Gérardin, L. Genton, Gillet, P. Girard, Giroud, Trouillier, J. Gobert, Albert Goullé, Grandjean, Grot, Henry, Fortuné Henry, Hourtoul, Alph. Humbert, Jamet, Johanard, *Michel Joly,* Jousset, Jouvard, Lacord, Lafargue, Laffitte, A. Lallement, Lambert, Lange, J. Larmier, Lavorel, Leballeur, F. Lemaître, E. Leverdays, Armand Lévy, *Lucipia,* Ambroise Lyaz, Pierre Mallet. Malon, Louis Marchand, Marlier, J. Martelet, Constant Martin, Maullion, Léo *Melliet,* X. *Missol,* Dr Tony *Moilin,* Molleveaux, Montelle, J. Montels, *Mouton,* Myard, *Napias-Piquet,* Emile Oudet, Parisel, H. Piednoir, Perève, *Pillot* (docteur), *Pindy,* Martial Portalier, Puget, D. Th. *Régère,* Rettcrer aîné, Aristide Rey, J. Richard, Roselli-Mollet, Edouard Roullier, Benjamin Sachs, Sainson, Th. Sapia, *Sallée,* Salvador Daniel, *Schneider,* Seray, Sicard, Stordeur, Tardif, Treillard, Tessereau, Thaller, *Theisz,* Thiollier, Tridon, Urbain, Viard, Ed. Vaillant, Jules *Vallès,* Viellet » (1).

Journée du 22 Janvier 1871

Puis ce fut la journée du 22 janvier, préparant celle du 18 mars. En voici le compte rendu :

Une fois rentrés dans l'ombre, les partisans de la Commune ne s'occupèrent exclusivement que d'une chose : ressaisir le pouvoir par tous les moyens possibles ; ils se réunissaient fort

(1) Andréoli, *lib. cit.*, p. 118.

tranquillement, s'organisaient et n'attendaient qu'un prétexte pour recommencer un nouveau mouvement. Malheureusement, les prétextes ne manquaient pas : le rationnement du pain, l'irritation causée par nos insuccès constants, la nouvelle officielle de la reddition de Metz, les bruits de paix honteuse qui circulaient vaguement, tout concourait à donner beau jeu aux conspirateurs qui spéculaient sur les malheurs de la patrie au bruit du canon prussien.

Dans la nuit du 21 au 22 janvier 1871, une troupe de gardes nationaux de Belleville fit une descente sur Mazas, où M. Flourens était détenu.

La 9e compagnie du 6e bataillon, commandée par M. Beaudoin de Salles, était de garde. A l'arrivée des émeutiers il fit rentrer les sentinelles ; presque aussitôt trois délégués se présentèrent pour parlementer. On les fit entrer, et la porte se referma derrière eux ; ils sommèrent le capitaine d'avoir à mettre en liberté les prisonniers. Naturellement, celui-ci refusa, les délégués voulurent alors se retirer, l'officier déclara nettement qu'il ne leur ouvrirait la porte que sur l'ordre du directeur de la prison.

Pendant les pourparlers, la bande composée d'environ six cents individus, s'était massée devant la prison, et témoignait de son impatience en agitant violemment la sonnette. Le directeur, M. Bayet, réveillé par ce vacarme inusité, en fit demander la cause. Après qu'on la lui eut expliquée, il pria le capitaine de service de lui faire amener les trois délégués.

Une fois en présence, ces derniers renouvelèrent leur demande, et ajoutèrent que si dans cinq minutes on n'y avait pas obtempéré, la prison allait être forcée.

M. Bayet cherchait évidemment à gagner du temps ; il promit qu'il mettrait les prisonniers en liberté le lendemain. Néanmoins il consentit à faire ouvrir la porte de la prison pour confirmer à la foule la promesse qu'il venait de faire aux délégués ; sa promesse fut accueillie par des cris de : Vive Flourens ! c'est tout de suite que nous le voulons.

M. Bayet comprit alors son imprudence ; il voulut faire fermer la porte.

Il était trop tard.

La bande se précipita dans la prison sans s'égarer dans les couloirs, ce qui prouve que plus d'un envahisseur connaissait parfaitement la maison ; puis le directeur fut sommé de désigner la cellule de Flourens.

Immédiatement le major sortit vêtu d'une longue capote, et coiffé du traditionnel képi à sept galons ; il fut aussitôt acclamé, puis comme un homme de l'importance de Flourens ne pouvait décemment marcher à pied, on alla réquisitionner un cheval.

En même temps furent délivrés MM. Léo Meillet, Henri Bauër, le Docteur Pillot et Demay.

La bande reprit le chemin de Belleville, et là elle prit possession de la mairie, où son passage motiva le lendemain la dépêche suivante :

« *Paris, le 22 janvier 1871, 11 h. 48 m.*

» *Général Cullier, commandant 2e secteur,*
» *à Maire de Paris,*

» Le passage de Flourens à la mairie du 20e arrondissement a coûté environ 2.000 rations de pain supprimées ou emportées. La commission municipale est dans le plus grand embarras ; elle compte sur vous pour obtenir le remplacement de ces 2.000 rations, soit par l'Hôtel de Ville, soit par une intendance quelconque. C'est un besoin d'ordre public et des plus urgents ».

Dans la matinée du 22 janvier, la proclamation suivante avait été affichée :

« *A la Garde nationale, le Commandant supérieur*
» *des Gardes nationales de la Seine,*

» Cette nuit, une poignée d'agitateurs a forcé la prison Mazas et délivré plusieurs prévenus, parmi lesquels M. Flourens.

» Ces mêmes hommes ont tenté d'occuper la mairie du 20e arrondissement et d'y installer l'insurrection, votre commandant en chef compte sur votre patriotisme pour réprimer cette coupable sédition.

» Il y va du salut de la cité.

» Tandis que l'ennemi la bombarde, les factieux s'unissent à lui pour anéantir la défense.

» Au nom du salut commun, au nom des lois, au nom du devoir sacré qui nous ordonne de nous unir tous pour défendre Paris, soyons prêts à en finir avec cette criminelle entreprise ;

qu'au premier appel la garde nationale se lève tout entière, et les perturbateurs seront frappés d'impuissance.

» *Le Commandant supérieur des Gardes nationales,*

» Clément THOMAS.

» Approuvé.

» *Le ministre de l'Intérieur par intérim,*

» Jules FAVRE. »

Paris, ce 22 janvier 1871.

Vers dix heures du matin, des groupes compacts stationnaient sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Aussitôt les grilles furent fermées et de forts piquets firent évacuer le trottoir.

A une heure et demie, deux cents gardes nationaux, appartenant pour la plupart au 101ᵉ bataillon (quartier de la barrière d'Italie) arrivaient sur la place de l'Hôtel-de-Ville par la rue de Rivoli.

Aussitôt, ils chargèrent leurs fusils et se déployèrent en tirailleurs ; la foule s'écarta précipitamment. A ce moment, une escouade de mobiles sortit de l'Hôtel de Ville et mit les émeutiers en joue, qui firent comme la foule. La panique passée, les émeutiers se rallièrent sur le quai, près du pont Notre-Dame, et revinrent se ranger en bataille au long des bâtiments de l'Assistance publique, en criant : *Vive la Commune !*

Presque en même temps une nouvelle bande arrivait par le pont d'Arcole, et vint fraterniser avec les communeux déjà établis sur le trottoir.

Tous, à ce moment, avaient l'arme au pied.

Un commandant vint faire un discours pour réchauffer sans doute le zèle des « frères et amis » ; mais il n'y réussit pas, car les deux groupes s'ébranlèrent dans toutes les directions.

On croyait alors tout fini, lorsque vers trois heures, une nouvelle troupe, forte de cent cinquante hommes environ, arriva au pas de course sur la place, en criant : *A bas Trochu ! Vive la Commune !*

Quelques-uns se détachèrent du groupe et essayèrent d'ébranler la grille. Par la porte de gauche sortirent, mais en restant dans la grille, MM. Vabre, commandant militaire de l'Hôtel de Ville ; de Legge, commandant du 9ᵉ bataillon du Finistère, et M. Bernard, adjudant-major.

« Que venez-vous faire et que voulez-vous ? » dirent-ils aux émeutiers.

« Nous voulons savoir, dit l'un d'eux, si vos mobiles tireront sur le peuple ? »

M. Vabre répondit : — « Comment voulez-vous qu'ils tirent, puisque nous sommes à parlementer ? »

Il avait à peine achevé qu'un coup de feu fut tiré par un nommé Pompon. La balle alla frapper le cadran de l'Hôtel de Ville, et l'horloge s'arrêta aussitôt.

Il était trois heures et quart.

La grande porte s'ouvrit ainsi que les fenêtres, et les mobiles répondirent par un formidable feu de peloton ; personne ne fut blessé par cette décharge.

Les insurgés sous les ordres du commandant Sappia, avaient pris position aux fenêtres des bâtiments de l'Assistance publique et des maisons faisant face au palais municipal ; ils répondirent immédiatement.

La bataille était engagée et dura environ vingt minutes.

Les insurgés, voyant que la bataille était encore perdue, se replièrent avenue Victoria, rue de la Coutellerie, derrière le café de la Garde nationale, d'où quelques coups de feu furent encore tirés.

Une barricade fut ébauchée boulevard Sébastopol, devant la tour Saint-Jacques ; mais de tous côtés les troupes arrivaient, et, comme au 31 octobre, cernaient la place. Les brancardiers n'avaient pas attendu l'arrivée de la troupe pour enlever les victimes de cette triste et odieuse échauffourée ; ils relevèrent six morts, parmi lesquels se trouvait le commandant Sappia.

Quant aux blessés, le nombre a dû être considérable, mais il fut impossible de le constater, la plupart ayant, avec le secours de leurs camarades, réussi à gagner leur domicile.

Aussitôt cette tentative connue dans Paris, une grande agitation se manifesta, des groupes se formèrent un peu partout et les adhérents de la Commune furent traités de la plus belle façon.

Dans la soirée, le gouvernement fit afficher les deux dépêches suivantes, qui résumaient les actes accomplis dans cette fatale journée.

Paris, 22 janvier 1871, 4 h. 52 m. du soir.

Maire de Paris aux commandants des neufs secteurs,

Quelques gardes nationaux factieux, appartenant au 101ᵉ de

marche, ont tenté de prendre l'Hôtel de Ville. Ils ont tiré sur les officiers de service et blessé grièvement un adjudant-major de la garde mobile. La troupe a riposté. L'Hôtel de Ville a été fusillé des fenêtres des maisons qui lui font face de l'autre côté de la place et qui étaient d'avance occupées. On a lancé sur nous des bombes et des balles explosibles.

L'agression a été la plus lâche et la plus odieuse d'abord au début, puisqu'on a tiré plus de cent coups de fusil sur le colonel et ses officiers, au moment où ils congédiaient une députation admise un instant auparavant dans l'Hôtel de Ville ; non moins lâche ensuite, quand, après la première décharge, la place s'étant vidée et le feu ayant cessé de notre part, nous fûmes fusillés des fenêtres en face.

Dites bien ces choses aux gardes nationaux, et tenez-moi au courant si tout est rentré dans l'ordre. La garde républicaine et la garde nationale occupent la place et les abords.

Jules FERRY.

Paris, le 22 janvier 1871, 5 h. 40 m. du soir.

Maire de Paris aux vingt maires,

L'Hôtel de Ville a été attaqué par une compagnie du 101e de marche au moment où une délégation qu'on venait de recevoir amicalement redescendait et venait de franchir la grille. A ce moment, le colonel commandant l'Hôtel de Ville et deux de ses officiers qui étaient occupés entre la grille et le bâtiment à parler aux groupes assez peu nombreux d'ailleurs, ont été assaillis par une vive fusillade.

L'adjudant de bataillon de gardes mobiles est tombé frappé de trois balles. C'est alors seulement que les mobiles ont riposté. La place se vida en un instant, et le feu cessa du côté des défenseurs de l'Hôtel de Ville, mais les maisons qui font face des deux côtés du bâtiment de l'Assistance publique étaient occupées d'avance, et une nouvelle et plus vive fusillade partit de leurs fenêtres, dirigée sur le premier étage de l'Hôtel de Ville, qui en porte les traces.

Il est à noter que, parmi les projectiles, on a trouvé beaucoup de balles *explosibles* et de petites *bombes*. L'arrivée de la garde nationale et de la garde républicaine a mis fin à tout. On a arrêté douze gardes nationaux et un officier embusqués dans les

maisons, un capitaine du 101e de marche qui avait commandé le feu avec l'ex-commandant Sappia.

Ainsi, par le crime de quelques-uns, cette extrémité douloureuse n'aura pas été épargnée à notre glorieux et malheureux Paris. Une agression aussi lâche que folle a souillé une page si pure. Vous en serez comme moi pénétré de la plus profonde douleur. L'Hôtel de Ville et ses abords sont occupés par des forces considérables. Il n'y a rien à craindre pour l'ordre.

Jules FERRY.

Le lendemain 23 janvier, les auteurs du mouvement furent déférés aux conseils de guerre ; soixante-dix personnes furent arrêtées : MM. Delescluze, Allix, Ranvier, Lefrançois et Baronnet, commandant du 101e bataillon, furent envoyés à Vincennes, mais la police ne put mettre la main sur MM. Blanqui et Flourens.

Quelques jours plus tard les conseils de guerre jugèrent les insurgés ; un grand nombre furent mis en liberté, parmi eux les détenus de Vincennes.

MM. Blanqui et Flourens furent condamnés à mort par contumace.

Cette seconde tentative communale ne fut pas plus heureuse que la première, mais elle éclaira les conspirateurs qui comprirent définitivement qu'il n'y avait pas à compter sur le hasard, et qu'il fallait pour réussir à tout prix s'organiser.

Proclamations de Flourens et de Blanqui

C'est alors que germa l'idée d'un Comité central et d'une Fédération de la garde nationale.

MM. Blanqui et Flourens travaillaient activement, ils bravaient audacieusement l'autorité et profitaient de sa faiblesse. Voici les deux proclamations qu'ils firent afficher dans Paris le 16 mars, l'avant-veille de leur troisième tentative :

Citoyens,

En présence du jugement qui me frappe, il est de mon devoir de protester de la façon la plus énergique contre la violation de tous les droits inscrits dans toutes les constitutions.

L'accusé doit être jugé par ses pairs. Tel est le texte de la loi. Or, je dénie complètement aux assassins patentés de la réaction le titre de juges. Nommés par un pouvoir qui n'avait encore été

reconnu par personne le 31 octobre 1870, ils ne peuvent puiser leur puissance qu'en dehors de la loi. D'ailleurs, j'ai appris, par une longue expérience des choses humaines, que la liberté se fortifiait par le sang des martyrs.

Si le mien peut servir à laver la France de ses souillures et à cimenter l'union de la patrie et de la liberté, je l'offre volontiers aux assassins du pays et aux massacreurs de janvier.

Salut et fraternité.

G. FLOURENS.

Citoyens,

Le 4 septembre, un groupe d'individus qui, sous l'Empire, s'était créé une popularité facile, s'était emparé du pouvoir. A la faveur de l'indignation générale, ils s'étaient substitués au gouvernement pourri qui venait de tomber à Sedan. Ces hommes étaient pour la plupart les bourreaux de la République de 1848. Cependant, à la faveur du premier moment de surprise, ils se sacrèrent arbitres de la destinée de la France.

Les vrais républicains, ceux qui, sous tous les gouvernements, avaient souffert pour leurs croyances, virent avec douleur cette usurpation des droits de la nation. Pourtant le temps pressait, l'ennemi approchait ; pour ne pas diviser la nation, chacun se mit de toutes ses forces à l'œuvre de salut. Espérant que l'expérience avait appris quelque chose à ceux qui avaient été pour ainsi dire les créateurs de l'Empire, les républicains les plus purs acceptèrent sans murmurer de servir sous eux, au nom de la République.

Qu'arriva-t-il ? Après avoir distribué à leurs amis toutes les places où ils ne conservaient pas les bonapartistes, ces hommes se croisèrent les bras et crurent avoir sauvé la France. En même temps, l'ennemi enserrait Paris d'une façon de plus en plus inexorable, et c'était par de fausses dépêches, par de fallacieuses promesses que le gouvernement répondait à toutes les demandes d'éclaircissements.

L'ennemi continuait à élever ses batteries et ses travaux de toutes sortes, et, à Paris, 300.000 citoyens restaient sans armes et sans ouvrage, et bientôt sans pain, sur le pavé de la capitale.

Le péril était imminent, il fallait le conjurer. Or, au gouvernement issu d'une surprise, il fallait substituer la Commune issue du suffrage universel. De là le mouvement du 31 octobre

Plus honnêtes que ceux qui ont eu l'audace de se faire appeler le gouvernement des honnêtes gens, les républicains n'avaient pas ce jour-là l'intention d'usurper le pouvoir. C'est au peuple, réuni librement devant les urnes électorales, qu'ils en appelaient du gouvernement incapable, lâche et traître. Au gouvernement issu de la surprise et de l'émotion populaire, ils voulaient substitue: le gouvernement issu du suffrage universel.

Citoyens,

C'est là notre crime. Et ceux qui n'ont pas craint de livrer Paris à l'ennnemi avec sa garnison intacte, ses forts debout, ses murailles sans brèche, ont trouvé des hommes pour nous condamner à la peine capitale.

On ne meurt pas toujours de pareilles sentences. Souvent on sort de ces épreuves plus grand et plus pur. Si l'on meurt, l'histoire impartiale vous met tôt ou tard au-dessus des bourreaux qui, en atteignant l'homme, n'ont cherché qu'à tuer le principe.

Citoyens,

Les hommes ne sont rien, les principes seuls sont immortels. Confiants dans la grandeur et la justice de notre cause, nous en appelons du jugement qui nous frappe au jugement du monde entier et de la postérité. C'est lui qui, si nous succombons, fera comme toujours un piédestal glorieux aux martyrs de l'échafaud *infamant élevé par le despotisme ou la réaction.*

Vive la République !

BLANQUI. (1)

Paris et Versailles

Le Comité central siégeait fort tranquillement rue de l'Entrepôt. A sa tête se trouvait M. Assi, ancien ouvrier du

(1) Citons ce court passage de M. l'abbé RICHE (ms. p. 388). « Une circonstance fortuite accrut l'état-major de l'insurrection. L'affaire du 31 octobre venait, après quatre mois et demi d'attente, d'être jugée par le troisième Conseil de Guerre, (le 11 mars). Blanqui, Flourens, Levraud et Cyrille étaient condamnés par défaut à la peine de mort ; Goupil et Jules Vallès à l'emprisonnement, mais *Maurice Joly*, Jaclard, Johannard, Régère et Eudes étaient acquittés et reprenaient tout naturellement place à la tête d'une insurrection qu'ils avaient dès longtemps méditée et préparée. On ne s'étonne plus de ces jugements après ceux qui les avaient précédés

Creusot, mis en relief par les journaux démocratiques. Il avait groupé autour de lui un certain nombre d'individus, dont voici les noms :

Ant. Arnaud, Assi, Billoray, Ferrat, Babick, Ad. Moreau, E. Dupont, Varlin, Boursier, Mortier, Gouhier, Lavalette, Jourde, Rousseau, Ch. Lullier, Henry Fortuné, G. Arnold, Viard, Blanchet, J. Grollard, Barroud, H. Geresme, Fabre, Fougeret et Bouit.

Ces messieurs se mirent en rapport avec différents chefs de bataillon et prirent la résolution de renverser le gouvernement, sans toutefois prévoir l'époque où ils pourraient agir, mais la fatalité semblait être attachée au Gouvernement de la défense nationale et favorisa les tentatives des insurgés qui cette fois étaient prêts (1).

A vrai dire, y avait-il si grande différence entre les hommes du gouvernement du 4 septembre, qui allaient devenir le gouvernement de Versailles, et ceux du prétendu gouvernement de la

quelques semaines auparavant ; c'est une ignominie et un crime pour les officiers qui composaient ces Conseils de guerre !

« La suppression des journaux avait produit dans ; tous les quartiers de Paris, une agitation extrême. Des affiches rouges contenaient les protestations de Blanqui et de Flourens, qui faisaient ouvertement appel à la révolte et à la désertion de l'armée, elles ne furent arrachées que sur quelques points. Dans le paisible quartier du faubourg Saint-Germain l'autorité ne les fit point arracher. je les ai vues pendant plus de huit jours, et en lisant cet appel incendiaire à l'armée et en voyant l'indifférence avec laquelle on le laissait se produire aux regards des troupes qui arrivaient à Paris, je pensais tristement que nous étions perdus ! Et, en effet, Flourens, le condamné à mort d'hier, avait repris le lendemain son uniforme de major général, se promenait tout galonné d'or au milieu des bataillons de Montmartre et de Belleville, pendant que Blanqui plus prudent, se contentait d'écrire. Les autres acquittés se faisaient confirmer et réintégrer dans les grades qu'on leur avait conférés au commencement du Siège.

« Les troupes de l'armée de Paris étaient alors insuffisantes pour réprimer l'insurrection ; on dut encore les diminuer pour faire occuper par la brigade Daudet tout entière les forts du sud que les Prussiens venaient d'abandonner. En outre, on mit à la tête des troupes licenciées qui étaient renvoyées en trois colonnes, trois généraux enlevés aux secteurs, et l'on achevait ainsi de désorganiser une des meilleures créations du Siège et qui aurait certainement permis d'opposer plus de résistance à l'insurrection.

« Le 13 mars, une réunion de la Fédération de la Garde nationale eut lieu au Vauxhall, et deux cent quinze bataillons y furent représentés par des délégués. On y acclama Garibaldi comme général en chef, et Lullier comme colonel d'artillerie. Tout se faisait publiquement, en face d'un gouvernement aussi impuissant à réprimer qu'inhabile à prévoir ».

(1) Ch. Virmaitre, *lib. cit.*, p. 11.

Commune ? D'un côté comme de l'autre, presque tous étaient francs-maçons. Les élections du 8 février qui mirent fin à la guerre désastreuse de 1870 prouvent que Paris n'avait rien compris à la terrible leçon de la Providence. Les noms des 43 élus sont à retenir, ce sont :

∴	Louis Blanc	216.471
∴	Victor Hugo	214.169
	Garibaldi	200.065
	Edgard Quinet	199.000
∴	Gambetta	191.211
∴	Henri Rochefort	163.248
	Vice-Amiral Saisset	154.347
	Delescluze	153.897
∴	Joigneaux	153.314
∴	Schœlcher	149.918
∴	Félix Pyat	141.118
∴	Henri Martin	139.155
∴	Amiral Pothuau	138.142
∴	Lockroy	134.635
∴	Gambon	129.573
∴	Dorian	128.197
∴	Ranc	126.572
	Malon	117.253
∴	Brisson	115.710
∴	Thiers	102.945
	Sauvage	102.690
	Martin Bernard	102.188
	Marc Dufraisse	101.192
∴	Greppo	101.001
∴	Langlois	95.576
∴	Général Frébault	95.235
∴	Clemenceau	95.048
	Vacherot	94.394
∴	Brunet	93.345
∴	Floquet	93.438
	Cournet	91.648
∴	Tolain	89.160
∴	Littré	87.780
∴	Jules Favre	81.126
∴	Arnaud (de l'Ariège)	79.710

Ledru-Rollin	76.736
∴ L. Say	75.939
∴ Tirard	75.178
Razoua	74.415
Adam	73.217
Millière	73.145
∴ Peyrat	72.243
∴ Farcy	69.798 (1)

La plupart de ces députés sont francs-maçons ; parmi ceux qui ne sont pas marqués comme tels, nous ne saurions affirmer qu'ils ne faisaient pas partie d'une loge Au reste, plusieurs n'ont pas besoin de ce titre pour être jugés : citons Edgar Quinet, Delescluze, Malon, Cournet, Ledru-Rollin, Razoua, Millière, révolutionnaires de marque et en grande partie membres de la Commune. En définitive, ceux qui lâchèrent pied furent les Girondins de 1871, et la place fut prise par les Montagnards de l'époque. La même solution eut lieu en Russie entre les bolchevistes et les menchevistes ; le prince Lwow et Kerensky représentaient la Gironde ; Lénine, Trotsky, la Montagne.

Les principes étaient les mêmes, leur application allait changer. Au lieu de la persécution légale que nous tenons du F∴ Thiers et du F∴ Gambetta, l'Eglise allait connaître durant les 73 jours de la Commune, la persécution sanglante.

(1) ANDRÉOLI, *lib. cit.*, p. 158.

NOTES ADDITIONNELLES

III

La Franc-Maçonnerie pendant la Commune (1)

Entente de la Maçonnerie et de la Commune

Non contente d'avoir préparé la Commune, la Franc-Maçonnerie s'associa aux travaux de ses membres ; et la preuve de cette entente se trouve manifestement dans les articles que l'*Officiel de la Commune* a consacrés aux actes publics des Francs-Maçons.

Délégation maçonnique du 26 Avril à l'Hôtel de Ville

Le mercredi 26 avril, les membres de la Commune reçurent à l'Hôtel de Ville une délégation maçonnique, rapportée comme il suit dans l'*Officiel* du jeudi 27 avril (p. 39) :

« Les membres de la Commune ont reçu, dans la cour d'hon-

(1) Article de la *Croix* du 15 avril 1924 :

La Vérité sur la Commune

A propos de l'anniversaire du 18 mars, un journal révolutionnaire qui se dit français, du moins il est rédigé en cette langue, rappelant qu'en 1871 la Commune s'était péniblement maintenue pendant quelques semaines dans une portion de notre capitale, faisait triomphalement remarquer que maintenant elle règne en maîtresse absolue dans une importante partie de l'Europe; ledit journal déplorait que la Commune de Paris n'eût pas eu une Tcheka à son service, ce qui l'eût rendue invincible.

D'autre part, la librairie de l'*Humanité*, 120, rue Lafayette, met actuellement en vente une apologie de la Commune de 1871, par C. Talès, avec préface de Léon Trotsky.

Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son.

A l'occasion des élections qui approchent, ne serait-il pas utile qu'une feuille aussi répandue que la *Croix* rappelât aux uns et apprît aux autres l'étendue des désastres accumulés, sous l'œil goguenard des Allemands, pendant les soixante-treize jours de son règne, par l'admirable règne dont communards et communistes voudraient à nouveau nous imposer, bon gré mal gré, les inappréciables bienfaits ?

Le nombre total des propriétés publiques ou privées (palais, maisons, etc. détruites par la Commune est de 238 ; dans ce nombre figurent les 31 édifices suivants :

1. Colonne de la place Vendôme ; 2. Ministère des Finances ; 3. Tuileries ;

neur, une députation de francs-maçons qui venaient déclarer qu'ayant épuisé tous les moyens de conciliation avec le gouvernement de Versailles, la franc-maçonnerie avait résolu de planter ses bannières sur les remparts de Paris, et que si une seule balle les touchait, les F.·. M.·. marcheraient d'un même élan contre l'ennemi commun.

» Le F.·. Térifocq a déclaré que, depuis le jour où la Commune existe, la franc-maçonnerie a compris qu'elle serait la base de nos réformes sociales.

4. Pavillon de la bibliothèque du Louvre ; 5. Palais-Royal ; 6. Théâtre Lyrique ; 7. Hôtel de Ville ; 8. Mairie du IVe arrondissement, rue Vieille-du-Temple ; 9. Eglise Saint-Eustache ; 10. Palais de Justice ; 11. Nouvelle Préfecture de police ; 12. Ancienne Préfecture de Police ; 13. Caisse des dépôts et consignations ; 14. Partie de la caserne du quai d'Orsay ; le Conseil d'Etat ; 16. Palais de la Légion d'honneur ; 17. Gare Montparnasse, très endommagée ; 18. Une partie des Gobelins ; 19. Une partie de la gare d'Orléans ; 20. Mairie et église de Bercy ; 21. Direction de l'artillerie, rue de la Cerisaie ; 22. Direction de l'artillerie, place de l'Arsenal ; 23. Grenier d'abondance, boulevard Bourdon ; 24. Grenier d'abondance, rue de Crimée ; 25. Grenier d'abondance, quai de la Loire ; 26. Théâtre de la Porte-Saint-Martin, nos 16, 18, 20 ; 27. Docks de la Villette ; 28. Hôtel Thiers, place Saint-Georges.

Les pertes subies par la France et Paris, du fait de la Commune, se montent à 867.500.000 francs (presque le milliard en dix semaines) dont voici la répartition :

Dépenses de la Commune, 52.000.000 de francs ; voirie, 2.500.000 ; Hôtel de Ville et municipalités d'arrondissement, 36.000.000 ; églises, 1.000.000 ; casernes, 1.000.000 ; théâtres, 7.000.000 ; réparation des édifices publics, 1.000.000 ; palais et monuments incendiés, 114.000.000 ; réparation des palais et monuments, 1.000.000 ; dépenses de guerre, 260.000.000 ; maisons brûlées, 78.000.000 ; maisons en partie brûlées ou endommagées, 34.000.000 ; villages des environs de Paris, 70.000.000 ; chemins fer, 10.000.000 ; commerce et affaires, 200.000.000.

Pour rétablir l'ordre dans sa capitale, la France perdit plus de 500 officiers et 7.000 soldats,

Si maintenant nous songeons aux massacres des otages et des prisonniers, nous pouvons admettre que, toutes proportions gardées, la Commune de 1871 avait une Tcheka en germe ; il n'y manquait que les « barbiers chinois » ; mais, le progrès aidant, ce sera sans doute pour la prochaine fois ?

J'ai relevé les chiffres ci-dessus dans une vieille édition du *Paris Illustré* de Joanne (chez Hachette et Cie), mise à jour pour 1888. N'en déplaise aux esprits railleurs, je crois, et vous serez sans doute de mon avis, que ce chapitre d' « histoire ancienne » vaut la peine d'être exhumé, ne fût-ce qu'à titre de contre-partie du livre de C. Talès, mais sans faire à cet ouvrage l'honneur de le mentionner.

Commandant Bablon,

» C'est, dit-il, la plus grande révolution qu'il n'ait jamais été donné au monde de contempler.

» Si, au début du mouvement, les francs-maçons n'ont pas voulu agir, c'est qu'ils tenaient à acquérir la preuve que Versailles ne voulait entendre à aucune conciliation. Comment supposer, en effet, que des criminels puissent accepter une conciliation quelconque avec leurs juges ?

» De nombreux cris de : « *Vive la Commune ! Vive la Franc-Maçonnerie ! Vive la République universelle* » ! répondent à l'orateur.

» Un membre de la Commune, le citoyen Jules Valès, après avoir remercié la députation en quelques mots partis du cœur, donne son écharpe au F.·. Térifocq, qui déclare que cet emblème restera dans les archives de la franc-maçonnerie, en souvenir de ce jour mémorable.

» Le citoyen Lefrançais, membre de la Commune, déclare ensuite que depuis longtemps déjà il était de cœur avec la franc-maçonnerie, ayant été reçu dans la loge écossaise n° 133, passant, à cette époque, pour une des plus républicaines ; qu'il s'était depuis longtemps assuré que le but de l'association était le même que celui de la Commune : la régénération sociale.

» Le citoyen Allix, membre de la Commune, ajoute que la Commune de Paris met en pratique, sous une forme nouvelle, ce que la franc-maçonnerie a depuis longtemps affirmé : que la construction du temple fut, certainement, pour l'époque, la réorganisation du travail

» Le F.·. V.·. de la Rose écossaise, dans une chaleureuse improvisation, annonce que la Commune, nouveau temple de Salomon, est l'œuvre que les FF.·. doivent avoir pour but, c'est-à-dire la justice et le travail comme bases de la société.

» La députation, composée de plus de deux mille francs-maçons, s'est retirée après avoir enguirlandé sa bannière avec l'écharpe du citoyen Jules Valès, et emporte un drapeau rouge, après deux triples batteries aux rites français et écossais.

» Une délégation de la Commune reconduit la députation maçonnique jusqu'à la rue Cadet. Elle est acclamée sur son passage par la foule enthousiasmée, et l'on se sépare après une vive et patriotique allocution du citoyen Ranvier, membre de la Commune. Tous les cœurs battent à l'unisson ».

Départ des Maçons pour les remparts le 29 Avril

L'Officiel du vendredi 28 avril (p. 411) contenait l'entrefilet suivant :

« Les francs-maçons réunis au Châtelet, ont décidé qu'un appel serait fait à toutes les LL∴ de l'O∴ de Paris, à l'effet de se réunir, bannière en tête, samedi matin, cour du Louvre ».

Ce devait être la grande manifestation publique de la Maçonnerie, dont le récit confond dans une même fraternité la Commune et les Francs-Maçons.

« Le samedi 29 avril, la ville de Paris présentait une animation à laquelle on n'était plus accoutumé depuis longtemps ; on savait que les francs-maçons devaient essayer leur dernière démarche pacifique en allant planter leurs bannières sur les remparts de Paris, et que s'ils échouaient, la franc-maçonnerie tout entière devait prendre parti contre Versailles.

« Dès neuf heures du matin, une députation des membres de la Commune sortit de l'Hôtel de Ville, musique en tête, se dirigeant vers le Louvre, à la rencontre de la manifestation franc-maçonnique.

» A onze heures, la députation était de retour, et les francs-maçons faisaient leur entrée dans la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville, disposée à l'avance pour les recevoir. La garde nationale faisait la haie.

» La Commune tout entière s'était placée sur le balcon, du haut de l'escalier d'honneur, devant la statue de la République, ceinte d'une écharpe rouge et entourée de trophées des drapeaux de la Commune.

» Les bannières maçonniques vinrent se placer successivement sur les marches de l'escalier, étalant aux yeux de tous les maximes humanitaires, qui sont les bases de la franc-maçonnerie, et que la Commune s'est donné à tâche de mettre en pratique.

» Une bannière blanche, entre toutes les autres, a frappé notre attention. Elle était portée par un artilleur, et on y lisait en lettres rouges : « Aimons-nous les uns les autres ».

» Dès que la cour fut pleine, les cris : Vive la Commune ! Vive la Franc-Maçonnerie ! Vive la République universelle ! se font entendre de tous les côtés.

» Le citoyen Félix Pyat, membre de la Commune, prononce d'une voix forte et émue les paroles suivantes :

» Frères, citoyens de la grande patrie, de la patrie universelle, fidèles à nos principes communs : Liberté, Egalité, Fraternité, et plus logiques que la Ligue des droits de Paris, vous, francs-maçons, vous faites suivre vos paroles de vos actions.

» Aujourd'hui, les mots sont peu, les actes sont tout. Aussi, après avoir affiché votre manifeste, — le manifeste du cœur — sur les murailles de Paris, vous allez maintenant planter votre drapeau d'humanité sur les remparts de votre ville assiégée et bombardée.

» Vous allez protester ainsi contre les balles homicides et les boulets fratricides, au nom du droit et de la paix universelle. (Bravos unanimes et cris de : *Vive la République ! Vive la Commune !*)

» Aux hommes de Versailles, vous allez tendre une main désarmée, — désarmée, mais pour un moment, — et nous, les mandataires du peuple et les défenseurs de ses droits, nous, les élus du vote, nous voulons nous joindre tous à vous, les élus de l'épreuve, dans cet acte fraternel. (Nouveaux applaudissements. *Vive la Commune ! Vive la République !*)

» La Commune avait décidé qu'elle choisirait cinq de ses membres pour avoir l'honneur de vous accompagner, et il a été proposé justement, que cet honneur fût tiré au sort ; le sort a désigné cinq noms favorisés pour vous suivre, pour vous accompagner dans cet acte glorieux, victorieux. (Marques d'approbation).

» Votre acte, citoyens, restera dans l'histoire de la France et de l'humanité.

» *Vive la République universelle !*

» (Applaudissements. *Vive la Commune ! Vive la République !*)

» Le citoyen Beslay, membre de la Commune :

» Citoyens, je me suis associé, comme vous, aux paroles que vous venez d'entendre, à ces paroles fraternelles qui rassemblent ici tous les francs-maçons.

» Le sort ne m'a pas favorisé hier, lorsqu'on a tiré les noms des membres de la Commune qui devaient aller recevoir les francs-maçons. Nous avons voulu qu'il y eût un tirage au sort des noms, parce que toute la Commune de Paris voulait s'associer, dès le commencement, à cette grande manifestation ; je n'ai pas eu le bonheur d'être désigné, mais j'ai demandé pourtant à aller au devant de vous, comme doyen de la Commune de Paris,

et aussi de la franc-maçonnerie de France, dont j'ai l'honneur de faire partie depuis cinquante-six ans.

» Que vous dirais-je, citoyens, après les paroles si éloquentes de Félix Pyat ? Vous allez faire un grand acte de fraternité en posant votre drapeau sur les remparts de notre ville et en vous mêlant dans nos rangs contre les ennemis de Versailles. (*Oui ! oui !* Bravos).

« Citoyens, frères, permettez-moi de donner à l'un de vous l'accolade fraternelle.

(Le citoyen Beslay embrasse l'un des francs-maçons placés près de lui. Applaudissements. *Vive la Commune ! Vive la République !*)

« Un franc-maçon, une bannière en main :

« Je réclame l'honneur de planter la première bannière sur les remparts de Paris, la bannière de *la Persévérance,* qui existe depuis 1790. (Bravos).

« La musique du bataillon joue la *Marseillaise.*

« Le citoyen Léo Meillet :

« Vous venez d'entendre la seule musique que nous puissions écouter jusqu'à la paix définitive.

« Voici le drapeau rouge que la Commune de Paris offre aux députations maçonniques.

« Ce drapeau doit accompagner vos bannières pacifiques : c'est le drapeau de la paix universelle, le drapeau de nos droits fédératifs, devant lequel nous devons tous nous grouper, afin d'éviter qu'à l'avenir une main, quelque puissante qu'elle soit, ne nous jette les uns sur les autres autrement que pour nous embrasser. (Applaudissements prolongés).

« C'est le drapeau de la Commune de Paris, que la Commune va confier aux francs-maçons. Il sera placé au devant de vos bannières et devant les balles homicides de Versailles.

« Quand vous les rapporterez, ces bannières de la franc-maçonnerie, qu'elles reviennent déchirées ou intactes, le drapeau de la Commune n'aura pas faibli. Il les aura accompagnées au milieu du feu, ce sera la preuve de leur union inséparable. (Nouveaux applaudissements).

« Le citoyen Térifocq prend le drapeau rouge des mains du citoyen Léo Meillet, et adresse ces paroles à l'assemblée :

« Citoyens frères,

« Je suis du nombre de ceux qui ont pris l'initiative d'aller planter l'étendard de la paix sur nos remparts et j'ai le bonheur de voir à leur tête la bannière blanche de la loge de Vincennes, sur laquelle sont inscrits ces mots : « Aimons-nous les uns les autres ». (Bravos).

« Nous irons présenter cette bannière la première devant les rangs ennemis ; nous leur tendrons la main, puisque Versailles n'a pas voulu nous entendre.

« Oui, citoyens frères, nous allons nous adresser à ces soldats et nous leur dirons : Soldats de la même patrie, venez fraterniser avec nous ; nous n'aurons pas de balles pour vous avant que vous nous ayez envoyé les vôtres. Venez nous embrasser et que la paix soit faite. (Bravos prolongés. — Sensation).

« Et si cette paix s'accomplit, nous rentrerons dans Paris, bien convaincus que nous aurons remporté la plus belle victoire, celle de l'humanité.

« Si, au contraire, nous ne sommes pas entendus et si l'on tire sur nous, nous appellerons à notre aide toutes les vengeances ; nous sommes certains que nous serons écoutés, et que la maçonnerie de toutes les provinces de France suivra notre exemple ; nous sommes sûrs que sur chaque point du pays où nos frères verront des troupes se diriger sur Paris, ils iront au devant d'elles pour les engager à fraterniser.

« Si nous échouons dans notre tentative de paix et si Versailles donne l'ordre de ne pas tirer sur nous pour ne tuer que nos frères sur les remparts, alors nous nous mêlerons à eux, nous qui n'avions pris jusqu'ici le service de la garde nationale que comme un service d'ordre, ceux aussi qui n'en faisaient pas partie, comme ceux qui étaient déjà dans les rangs de la garde nationale, et, tous ensemble, nous nous joindrons aux compagnies de guerre pour prendre part à la bataille et encourager de notre exemple les courageux et glorieux soldats défenseurs de notre ville. (Adhésion générale. Applaudissements prolongés. *Vive la Commune ! Vive la Franc-Maçonnerie !*)

« Le citoyen Térifocq agite le drapeau de la Commune qu'il tient entre les mains, et il s'écrie :

« Maintenant, citoyens, plus de paroles, à l'action ».

« Les députations de la franc-maçonnerie, accompagnées des membres de la Commune, sortent de l'Hôtel de Ville.

« Pendant le défilé, l'orchestre joue la *Marseillaise.*

« La journée a été indescriptible, c'est le plus grand acte que la franc-maçonnerie ait jamais accompli.

« La maçonnerie parisienne, c'est-à-dire tout ce qui pense à Paris, l'élite de ce peuple qui est l'élite de la France, l'élite essayée et éprouvée, voilà les vingt-quatre mille repris de justice qui vont combattre les honnêtes gens de Versailles. Adieu les mensonges et les calomnies de M. Thiers. Quand la France, quand l'Europe, quand le monde apprendront le concours apporté à la Commune par la Maçonnerie, la cause de Paris sera gagnée.

« Nous ne savons si l'influence sera immédiate en faveur du présent ; mais à coup sûr, elle aura une action décisive sur l'avenir. Que diront les loges de Londres et de New-York, en apprenant l'adhésion à la Commune des loges de Paris ? C'est la paix, la paix universelle.

« La Maçonnerie est enfin sortie de l'enfance, du lange mystérieux où elle avait dû envelopper sa naissance. Elle succédait aux religions païennes, repoussant comme elles le profane. Aujourd'hui, en affirmant la démocratie, elle a élargi son sein. Elle n'a plus de profanes. Tous sont libres, égaux et frères : la femme, l'enfant, le vieillard, tous sont admis dans le giron. C'est la Révolution même : c'est la religion de l'avenir. Elle a abattu les murs du Temple. C'est le monde.

« C'est le monde organisé, c'est l'unité par la variété, c'est l'union par la fédération. En voyant toutes ces bannières de toute nuance, de toute forme et de toute loge se ranger sur une seule et même ligne, allant du même pas au même but, le salut de la France, comment s'étonner que toutes les communes de France arrivent aussi par la variété à l'unité, par la spontanéité à l'harmonie, par la fédération à la nation, par la Commune de Paris à la République française ? » (1).

Catulle Mendès, témoin oculaire, estime à huit ou dix mille francs-maçons le nombre des manifestants, dont il juge les discours et les démarches en ces termes : « Heureux francs-maçons, que d'illusions ils conservent ! » Un F.·. de ses amis lui expliqua le soir comment s'était terminée cette odyssée :

« Au moment de son arrivée à l'avenue des Champs-Elysées, le

(1) Emile Andréoli, *Le Gouvernement du 4 septembre et la Commune de Paris*, p. 302 ; Paris, Bocquet, 1871.

cortège se divisa en plusieurs groupes qui choisirent chacun une avenue ou une rue adjacente. L'un suivit le faubourg Saint-Honoré et l'avenue Friedland jusqu'à l'Arc de l'Etoile, d'où il parvint à la Porte-Maillot ; un autre gagna la porte des Ternes par l'avenue des Ternes, un troisième la porte Dauphine par l'avenue Uhrich. Pendant ce trajet, aucun franc-maçon ne fut blessé, malgré les obus qui tombaient de temps en temps. Les VV.·. de chaque Loge marchaient en avant avec les étendards maçonniques.

« Dès que le drapeau blanc flotta sur le bastion qui se trouve à droite de la Porte-Maillot, les batteries versaillaises suspendirent leur feu. Les Frères purent donc dépasser les remparts, et marchèrent vers Neuilly. Là, ils furent reçus assez froidement par le colonel commandant le détachement. Tous les officiers, de même que leur chef, étaient fort irrités contre Paris. Mais les soldats semblaient las de la guerre.

» Après quelques pourparlers, la manifestation obtint l'autorisation d'envoyer un certain nombre de délégués à Versailles, pour faire une nouvelle tentative de conciliation auprès du gouvernement.

« Ce nouvel effort sera-t-il plus heureux que les précédents ? La franc-maçonnerie obtiendra-t-elle ce que l'Union Républicaine n'a pas pu obtenir ? Je voudrais le croire et je ne le crois pas. L'obstination de l'Assemblée de Versailles est devenue de la surdité. Avouons aussi que la conduite des francs-maçons pour arriver à la concorde est assez singulière, et qu'ils ont tout à fait l'air de mettre le chassepot sous la gorge de M. Thiers en lui criant : « La paix ou la vie » ! (1)

Cette dernière appréciation concorde avec le programme impératif de la Franc-Maçonnerie que nous relevons dans l'*Officiel* et qu'une délégation maçonnique avait présenté à M. Thiers le vendredi :

« Réunie hier, vendredi, la franc-maçonnerie parisienne a défini exactement le mandat à donner à ses délégués, qui ont dû partir aujourd'hui pour Versailles. Ce mandat se divise en deux parties :

» 1° Obtenir un armistice pour l'évacuation des villages bombardés ;

(1) Catulle Mendès, *Les 73 journées de la Commune*, (du 18 mars au 29 mai 1871). p. 217 ; Paris, Lachaud, 1871.

» 2° Demander énergiquement la paix à Versailles, basée sur le programme de la Commune, le seul qui puisse amener la paix définitive.

» Ce mandat a été voté à l'unanimité. Il a été décidé ensuite qu'un appel serait fait à tous les francs-maçons de Paris, pour entendre le résultat de cette délégation, lundi, à deux heures, salle des Arts et Métiers, et prendre telle décision qu'il conviendra, suivant le résultat » (1).

Dans la partie non officielle du 1er mai, nous lisons à l'*Officiel* :

« Les francs-maçons de tous les rites sont convoqués mardi 2 mai, à deux heures très précises, place de la Concorde, pour aller reprendre les bannières arborées sur les remparts de Paris, et que le feu de Versailles n'a pas su respecter » (2).

Catulle Mendès avait déjà prédit aux Maçons cette catastrophe, en résumant le discours du F∴ Térifocq :

« Les francs-maçons, écrit-il, vont planter leurs bannières sur les murs de Paris, en compagnie des oriflammes de la Commune. Or, je ne crois pas qu'il soit aisé de persuader aux gens doués d'une cervelle bien organisée que les obus et les boulets, quelque homicides, fratricides ou infanticides qu'ils soient, sont doués, outre leurs facultés explosives, d'un tact assez sûr pour éviter dans leur chute les étendards de la franc-maçonnerie, et ne trouer que ceux de la Commune. Comme les projectiles de Versailles n'ont d'autre but que celui de mettre en miettes les Parisiens et leurs drapeaux, naturellement, si les drapeaux parisiens et les Parisiens sont troués, il est probable que les bannières maçonniques seront également détériorées, puisqu'elles se trouveront dans un voisinage dangereux. Alors, qu'arrivera-t-il ? Selon le citoyen Térifocq, « les francs-maçons de Paris appelleront à leur aide toutes les vengeances ; la maçonnerie de toutes les provinces de France suivra leur exemple ; sur chaque point du pays où les frères verront des troupes se diriger sur Paris, ils iront au devant d'elles pour les engager à fraterniser. Ou bien, si Versailles ne tire pas sur les maçons et ne tire que sur les gardes nationaux (*sic*), alors les maçons se joindront aux

(1) *Officiel* du dimanche 23 avril, 1871, p. 350.
(2) *Officiel* du mardi 2 mai, p. 445.

compagnies de guerre pour prendre part à la bataille et encourager de leur exemple les glorieux soldats, défenseurs de notre ville ».

« Tout cela est bien compliqué. Il me semble qui si c'est de cette manière que les francs-maçons de Paris entendent la conciliation, ils feraient beaucoup mieux de prendre tout simplement leur fusil et de dire aux fédérés : « Nous en sommes. » (1)

Nous lisons dans les « *Faits divers* » du vendredi 5 mai :

« La Franc-Maçonnerie a fait partir hier deux ballons de la place de l'Hôtel-de-Ville, l'un à deux heures, l'autre à quatre heures et demie. Ces ballons portaient les emblèmes maçonniques des trois rites réunis (écossais, français et de Misraïm), et étaient chargés de circulaires adressées aux loges de la province. Le vent les a portés dans la direction du nord. » (2)

Parmi ces circulaires, figurait sans doute celle qui est datée du 5 mai et que l'*Officiel* reproduit dans son numéro du 11 :

Les Francs-Maçons et Compagnons de Paris à leurs Frères de France et du monde entier :

Fédération des Francs-Maçons et Compagnons de Paris

Frères,

« C'est à vous tous que nous nous adressons :
» Francs-Maçons de tous les rites et de tous les orients,
» Compagnons de toute les corporations,
» Vous le savez, les francs-maçons sont des hommes de paix, de concorde, de fraternité, d'étude et de travail ; ils ont toujours lutté contre la tyrannie, le despotisme, l'hypocrisie, l'ignorance...
» Ils défendent sans cesse les faibles courbés sous le joug de ceux qui les dominent, leurs adeptes courent le monde entier ; ce sont des philosophes qui ont pour préceptes : la morale, la justice, le droit.
» Les compagnons sont aussi des hommes qui pensent, réflé-

(1) Catulle Mendès, *lib. cit.* p. 215.
(2) *Officiel* du vendredi 5 mai, p. 476.

chissent et agissent pour le progrès et l'affranchissement de l'humanité.

» A l'époque malheureuse que nous traversons, lorsque le fléau de la guerre a été déchaîné par les despotes pour anéantir plus particulièrement la noble nation française ;

» Quand cette belle France qui, pour tout le monde, est l'espérance des opprimés, se voit réduite à merci et que Paris, sa capitale, est le but d'attaques épouvantables et fratricides ;

» Les francs-maçons et les compagnons sortent les uns et les autres de leurs sanctuaires mystérieux, tenant de la main gauche la branche d'olivier, symbole de la paix, et de la main droite le glaive de la revendication.

» Attendu que les efforts des francs-maçons ont été trois fois repoussés par ceux-là mêmes qui ont la prétention de représenter l'ordre, et que leur longue patience est épuisée, tous les francs-maçons et les compagnons doivent prendre l'arme vengeresse et crier :

» Frères, debout, que les traîtres et les hypocrites soient châtiés !

» Frères de la maçonnerie universelle, frères, compagnons, écoutez :

» Les francs-maçons ont, dans la journée du 22 avril, envoyé à Versailles porter au chef du pouvoir exécutif, des paroles d'apaisement et de conciliation, leurs délégués étaient accompagnés de deux citoyens désignés par les chambres syndicales de Paris, ils n'ont pu obtenir qu'une trêve de neuf heures pour faire sortir les malheureuses et innocentes victimes qui périssaient dans les caves des communes de Neuilly, des Ternes, de Levallois et de Clichy.

» Les hostilités ayant été reprises avec une haine indescriptible par ceux qui osent bombarder Paris, les francs-maçons se réunirent le mercredi 26 avril, au Châtelet et décidèrent que le samedi 29 ils iraient solennellement faire adhésion à la Commune de Paris, et planter leurs bannières sur les remparts de la ville, aux endroits les plus menacés, espérant qu'elles amèneraient la fin de cette guerre impie et fratricide.

» Le 29 avril, les francs-maçons, au nombre de 10 à 11.000, se rendirent à l'Hôtel de Ville, suivant les grandes artères de la capitale, au milieu des acclamations de toute la population parisienne ; arrivés à l'avenue de la Grande Armée, malgré les

bombes et la mitraille, ils arborèrent 62 de leurs bannières en face des assaillants.

» Leur bannière blanche : « Aimons-nous les uns les autres », s'avançant sur les lignes versaillaises, fit cesser le feu de la porte Dauphine à la porte Bineau : la tête de leurs profondes colonnes atteignit seule la première barricade des assaillants.

» Trois francs-maçons furent admis comme délégués.

» Ces délégués, n'ayant obtenu qu'une courte trêve des généraux auxquels ils s'étaient adressés à Neuilly, à Courbevoie et à Rueil, où les populations les acclamaient aux cris de : «*Vive la Maçonnerie ! Vive la Commune !* » deux d'entre eux, cédant à l'instance des généraux, qui déclarèrent d'ailleurs qu'ils ne pouvaient pas être leurs interprètes, allèrent à Versailles sans mandat et contrairement à la ligne de conduite qu'ils s'étaient tracée, mais pour démontrer une fois de plus que toute tentative nouvelle de conciliation était inutile.

» Ils n'obtinrent rien, absolument rien, du chef du pouvoir exécutif.

» Le feu, interrompu le 29 à quatre heures de relevée, recommença plus formidable, accompagné de bombes incendiaires, le 30, à sept heures quarante-cinq minutes du soir. La trêve n'avait donc duré que vingt-sept heures quarante-cinq minutes.

» Une délégation de francs-maçons, placée à la Porte Maillot, a constaté la profanation des bannières.

» C'est de Versailles que sont partis les premiers coups, et un franc-maçon en fut la première victime.

» Les francs-maçons et les compagnons de Paris, fédérés à la date du 2 mai, s'adressent à tous ceux qui les connaissent.

» Frères en maçonnerie et frères compagnons, nous n'avons plus à prendre d'autre résolution que celle de combattre et de couvrir de notre égide sacrée le côté du droit.

» Armons-nous pour la défense.

» Sauvons Paris, sauvons la France.

» Sauvons l'humanité.

» Paris, à la tête du progrès humain, dans une crise suprême fait son appel à la Maçonnerie universelle, aux compagnons de toutes les corporations, il crie : A moi les enfants de la Veuve !

» Cet appel sera entendu par tous les francs-maçons et compagnons, tous s'uniront pour l'action commune, en protestant contre la guerre civile que fomentent les souteneurs de monarchie.

» Tous comprendront ce que veulent leurs frères de Paris, c'est que la justice passe de la théorie à la pratique, que l'amour des uns pour les autres devienne la règle générale, et que l'épée n'est tirée du fourreau, à Paris, que pour la légitime défense de l'humanité.

» Non ! frères maçons et compagnons, vous ne voudrez pas permettre que la force brutale l'emporte, vous ne supporterez pas que nous retournions au chaos, et c'est ce qui adviendrait si vous n'étiez pas avec vos frères de Paris qui vous appellent à la rescousse.

» Agissez de concert, toutes les villes ensemble, en vous jetant au devant des soldats qui combattent bien malgré eux pour la plus mauvaise cause, celle qui ne représente que des intérêts égoïstes, et entraînez-les à servir la cause de la justice et du droit.

» Vous aurez bien mérité de la Patrie universelle, vous aurez assuré le bonheur des peuples pour l'avenir.

» Vive la République !

» Vivent les Communes de France fédérées avec celle de Paris !

» Pour les francs-maçons et les délégués compagnons de Paris,

(Suivent les signatures).

» Paris, le 5 mai 1871 » (1).

* * *

L'agitation maçonnique ne se calma pas durant les derniers jours de la Commune. Nous trouvons encore cette annonce dans *l'Officiel :*

» La fédération des francs-maçons et compagnons se réunira le samedi 13 mai à deux heures précises, au Cirque national » (2).

Les difficultés de correspondance ne permirent pas aux Loges de province de répondre à l'appel de la Maçonnerie parisienne. Cependant Rouen et Limoges purent se faire entendre. C'est encore de l'*Officiel* que nous extrayons le *Manifeste de Rouen* consigné en ces termes :

» On nous prie de publier le document suivant qui émane de la franc-maçonnerie rouennaise :

(1) *Officiel* du jeudi 11 mai, p. 529.
(2) *Officiel*, 13 mai 1871, p. 550.

Manifeste de la Franc-Maçonnerie de Rouen

» Les francs-maçons de Rouen, réunis en Assemblée générale, convaincus que la paix, c'est-à-dire l'apaisement des haines sociales, la reprise du travail et du commerce, le rétablissement de l'économie dans les finances, les conquêtes de l'industrie et de la science, les nobles labeurs de l'agriculture, sont un besoin impérieux pour la France,

» Déclarent donner l'adhésion la plus complète au manifeste officiel du Conseil de l'Ordre de la maçonnerie française qu'ils s'approprient.

» Paris, le 8 avril 1871.

» En présence des événements douloureux devant lesquels la France entière gémit, en présence de ce sang précieux qui coule par torrents, la franc-maçonnerie, qui représente les idées d'humanité et qui les a répandues dans le monde, vient encore une fois affirmer devant vous, Gouvernement et membres de l'Assemblée, devant vous, membres de la Commune, les grands principes qui font sa loi et qui doivent être la loi de tout homme ayant un cœur d'homme.

» Le drapeau de la maçonnerie porte, inscrite sur ses plis, la noble devise : LIBERTE. — EGALITE. — FRATERNITE.

» La maçonnerie prêche la paix parmi les hommes, et, au nom de l'humanité, proclame l'inviolabilité de la vie humaine.

» La maçonnerie maudit toutes les guerres, elle ne saurait assez gémir sur les guerres civiles.

» Elle a le devoir et le droit de venir au milieu de vous et de vous dire : Au nom de l'humanité, au nom de la fraternité, au nom de la patrie désolée, arrêtez l'effusion de sang, nous vous le demandons, nous vous supplions d'entendre notre appel.

» Nous ne venons pas vous dicter un programme, nous nous en rapportons à votre sagesse, nous vous disons simplement : Arrêtez l'effusion de ce sang précieux qui coule des deux côtés, et posez les bases d'une paix définitive qui soit l'aurore d'un avenir nouveau.

» Voilà ce que nous vous demandons énergiquement, et si notre voix n'était pas entendue, nous vous disons ici que l'humanité et la patrie l'exigent et l'imposent.

» Pour extrait conforme :

Le président d'honneur de la maçonnerie rouennaise,
DESSEAUX.
Le Vén.·. des *Arts-Réunis*, Le Vén.·. de *la Vérité*.
HEDIARD. F. DESCHAMPS.
Le Vén.·. de la *Constance-Eprouvée*,
A. LOROND.
Le Vén.·. de la *Persévérance-Couronnée*,
membre du Conseil de l'Ordre,
E. VIENOT.
Le T.·. S.·. du Chapitre des *Arts-Réunis*,
HEDIARD.
Le T.·. S.·. du Chapitre de la *Persévérance-Couronnée*,
GOUDY.
Le Président du *Conseil Philosophique*,
DIEUTEE.
Par mandements des *Ateliers-Réunis*
de l'Orient de Rouen,
Le Secr.·., Jules GODEFROY » (1).

Manifeste de la Franc-Maçonnerie de Limoges et de Bordeaux

Voici maintenant le *Manifeste maçonnique* de *Limoges* qui contient une délibération des Loges de Bordeaux :

« Aux citoyens membres de la Commune de Paris,

» La loge maçonnique écossaise de Limoges, sous le titre de l'*Etoile limousine*, après avoir pris communication d'une délibération arrêtée en assemblée générale par les loges diverses de la Ville de Bordeaux, le 12 avril 1871, et conçue dans les termes suivants :

» En présence de la lutte fratricide depuis trop longtemps engagée entre les troupes de Versailles et les gardes nationaux de Paris, la Maçonnerie manquerait au plus sacré de ses devoirs si elle restait impassible et muette.

» Au nom de la fraternité, au nom de la liberté, au nom de la République, elle conjure les combattants de désigner immédiatement des délégués chargés de mettre fin à un combat qui déshonore la patrie, et met le comble à ses douleurs.

» Il est un terrain de conciliation sur lequel tous les citoyens honnêtes doivent s'entendre : que l'Assemblée nationale déclare franchement qu'elle est déterminée à maintenir la République et à établir les franchises municipales ; que la Commune de Paris répudie énergiquement toute usurpation sur le gouvernement de la France ; le soupçon fera place à la confiance, et l'ordre renaîtra, car il aura pour défenseurs tous ceux qui veulent en finir avec les révolutions ».

« S'inspirant des sentiments de liberté et de fraternité qui ont dicté cette délibération déclare à l'unanimité de ses membres s'associer au vœu qu'elle exprime et protester de toute son énergie contre la lutte fratricide, qui, non seulement ensanglante le sol français, mais ajoute encore aux malheurs de la patrie en aidant l'ennemi dont elle fait la joie dans l'œuvre impie de démembrement qu'il poursuit avec la fureur jalouse qui s'attache à toutes les idées de civilisation et de progrès dont la France fut et sera toujours la grande initiatrice, au nom de la République universelle.

» Le Vénérable de la Loge « *L'Etoile limousine* »,
» L. FONSAGRIVE .·. » (1).

Adresse de la Société démocratique de Florence

Terminons par l'adresse de la « Société démocratique de Florence », qui émane de la Maçonnerie et de l'Internationale. C'est encore un extrait de l'*Officiel* :

« *L'Ami du Peuple* donne dans son numéro de ce jour, 27 avril, un document d'une importance réelle, que nous nous empressons de reproduire ; c'est l'adresse de la Société démocratique de Florence aux citoyens de la Commune de Paris ;

» Voici l'adresse des démocrates italiens :

» Emus de cette lutte héroïque qui se livre aujourd'hui sous Paris et que vous dirigez pour le triomphe logique et certain de la grande révolution de 89, nous, vos frères de la démocratie universelle, vous envoyons des rives de l'Arno, un salut et un

(1) *Officiel* du vendredi 5 mai, p. 475.

(1) *Officiel* du mardi 25 avril, p. 379.

souhait de victoire. Paris qui, par son héroïsme a sauvé en grande partie l'honneur de la France, compromis par les séïdes du capitulard de Sedan, — Paris, aujourd'hui le Spartacus des nations, — soutient contre l'égoïsme des privélégiés de la terre la grande bataille de la liberté et l'abolition du prolétariat, ce servage du XIX° siècle.

» L'Europe et le monde peuvent assister muets devant le grand combat, où le gladiateur sublime des nations modernes répand son sang goutte à goutte pour l'émancipation des peuples, jusqu'à ce jour tyrannisés ; mais tout autre doit être notre attitude, à nous, vos frères en la démocratie universelle.

» Que vous soyez victorieux ou vaincus, notre drapeau n'en restera pas moins le glorieux étendard de l'avenir, et nous, ou sinon nous, nos fils, recueillerons ce sang, et cette terre ensanglantée, nous la jetterons au ciel, avec cette exclamation : Notre jour viendra !

» La cité qui donna le jour à Michel de Lando, — le pauvre plébéien qui, dans la révolution des Ciompi, sut faire voir combien grand et magnanime peut être le cœur d'un fils du peuple qui paya de l'exil le crime d'avoir voulu faire participer le peuple aux droits sociaux et politiques, privilèges d'une bourgeoisie envieuse, laquelle finit par soumettre la patrie au joug des Médicis, — la cité qui donna le jour à Michel de Lando ne pouvait pas ne pas tressaillir d'enthousiasme à la nouvelle de votre soulèvement et ne pas vous souhaiter la victoire ; car, croyez-le, dans ce siècle est enfin venue l'heure de la justice sociale.

» Nous entendons vos adversaires se rire et vous appeler hommes nuls et inconnus. Eh ! que sont-ils, eux ? Ce sont les vils lâches qui ont rampé devant le capitulard de Sedan, ou les Thiers, les Cathelineau ou les Charette, qui ont baisé la pantoufle de celui qui s'appelle encore, certainement par ironie, l'indigne successeur des ignorants pêcheurs de Galilée.

»Mais la France vous connaîtra, vous et votre principe. Le principe de la rédemption sociale sera sous peu, vainqueurs ou vaincus que vous soyez, le principe régulateur de la société moderne, et pour lequel nous, hommes ignorants, nous nous déclarons dès à présent disposés à sacrifier fortune, vie et toutes choses.

» Pour la Société démocratique internationale,

» La commission,

» Louis Castellazo, Antoine Riggio, Adolphe Brunicardi, François Puccini, André Gianelli, Antoine Martinati. »

Florence, 14 avril 1871 (1).

* * *

La participation active de la Maçonnerie à l'œuvre néfaste de la Commune est donc indéniable d'après les documents que nous venons de rapporter. L'heure de la justice sociale n'était pas venue en 1871 ; mais depuis lors l'aiguille du cadran révolutionnaire s'est internationalement infléchie à gauche. La Russie et le Mexique ont déjà fait entendre les premiers coups de minuit à l'horloge du « Grand Soir ». Ce sera l'œuvre et le triomphe final de la Judéo-Maçonnerie, à moins que la France ne se réveille.

---

(1) *Officiel* du vendredi 28 avril, 1871, p. 410.

L'Evolution de l'Anticléricalisme
DE 1800 A 1872

CHAPITRE VI
CONCLUSION

Au terme de cette étude, extraite des deux premiers tiers de XIXe siècle, une question se pose. Comment l'anticléricalisme dans l'Etat, c'est-à-dire simplement toléré, ou quelque peu sournoisement soutenu par le gouvernement, a-t-il pu produire la Commune et la Terreur ?

Un instant de réflexion suffit à constater que la situation était la même en 1789 et en 1871. Certes le titre de « rois très catholiques » convenait autrement à Louis XV et à Louis XVI qu'à Louis XVIII et à Louis-Philippe, et l'ancien régime n'avait pas connu vis-à-vis des partis avancés les complaisances parfois serviles du premier et du second Empire. Il n'existait en 1789 qu'un anticléricalisme dans l'Etat, assez fort cependant pour renverser la royauté et créer la Terreur, qui, tantôt démasquée, tantôt semi-voilée, devait saigner à blanc la France durant dix mortelles années. De même, en 1871, l'anticléricalisme dans l'Etat avait seul existé, sous Napoléon 1er et depuis la Restauration, cependant, le second Empire s'effondra, comme la royauté au siècle précédent, dans la Commune et la Terreur.

Les causes furent identiques, à savoir : la Renaissance, jetant au sein de la société moderne le ferment ravivé d'un paganisme corrupteur et agnostique ; la Réforme, laïcisant en somme la religion catholique par l'affranchissement de la raison à laquelle le libre examen confère le droit de formuler sans contrôle son *Credo* au caprice de ses erreurs et de ses passions; le Philosophisme, ajoutant au libre examen de la Réforme, la libre-pensée et la voltairienne fonction de « tuer l'infâme », c'est-à-dire le Christ et son Eglise ; enfin la Judéomaçonnerie, malaxant les excitations païennes de la Renaissance, les révoltes antireligieuses de la raison, les ironiques infamies du Philosophisme pour concentrer en un seul bloc toutes les

forces du mal, et former, grâce à une mobilisation sans sursis ni congé, un front unique, juif, protestant, libre-penseur et maçonnique, qui, par la laïcisation mondiale de l'humanité et la destruction de l'Eglise, prépare dans l'irréligion et l'immoralité des peuples la domination universelle d'Israël. Nous connaissons aujourd'hui l'effort suprême de cette lutte. Chasser Dieu n'est qu'un mot puisque Dieu est intangible, l'école unique d'ailleurs en effacera le nom de la mémoire et de la conscience des générations de demain. Fouler aux pieds un crucifix dans certaines initiations maçonniques, n'est qu'un symbole qui n'atteint pas son objet. Mais le Fils de Dieu fait homme, le Rédempteur et le Maître du monde, demeure immortellement présent parmi nous. Il est dans l'hostie devant laquelle Satan se courbe et adore ; et c'est précisément l'Ange déchu, le Supérieur trop inconnu de la Judéo-maçonnerie, qui fait voler, à l'usage des hautes loges lucifériennes, le corps et le sang du Christ pour les livrer à des profanations sacrilèges et à des turpitudes sans nom. C'est là le crime des crimes, la consommation du mal ici-bas, la ruée, d'autant plus acerbe qu'elle se sent impuissante, de toute la haine de l'enfer et de la terre contre tout l'amour du ciel enveloppé et vivant dans la petite hostie consacrée. C'est le dernier mot de la malfaisance judéomaçonnique, et la forge incandescente où s'allume, à quelque époque que ce soit, la Révolution, la Commune et la Terreur.

Car désormais révolution et communisme sont pour nous d'une expérience vécue, et leurs perpétuelles évolutions éclairent 1789 et 1871, non plus « au grand soleil de messidor », mais aux réalités des événements de 1917 en Russie et de 1925 au Mexique. La tourmente de la Grande Révolution et le cyclone des soixante-treize jours de la Commune soufflent sans accalmie la tempête qui balaie depuis onze ans le trône des tzars, et abat depuis trois ou quatre années les autels catholiques de nos frères mexicains.

Or, s'il est vrai, qu'en face de telles emprises d'anarchie, le juif-maçon Calles ait comparé les horreurs et les forfaits de son gouvernement à d'insignifiants épisodes dont le drame en son entier doit se jouer tragiquement en France, ne serait-ce pas l'heure de s'en rendre compte et de comprendre enfin que l'esprit révolutionnaire, dans l'ambiance duquel nous respirons presque à notre insu, est le renversement des institutions fondamentales de la religion, de la morale, de l'individu, de la famille, de la patrie, de la société ? A Dieu, l'esprit révolutionnaire, oppose aujourd'hui l'athéisme ou la théosophie ; à la morale chrétienne, la libre-pensée et la morale indépendante ; à l'homme civilisé, l'individualisme égoïste jusqu'à l'idolatrie de soi et à la barbarie ; à la famille, le divorce, l'union libre et le néo-malthusianisme ; à la patrie, un internationalisme humanitaire sans nationalités ni frontières; à la société, la lutte de classe et le nivellement, servis par la Tchéka, payés par la haute finance juive en préparation de l'impérialisme d'Israël.

Nous n'avons pas à refaire l'histoire du XIXe siècle avant la guerre de 1870. L'effervescence du paganisme était assez vigoureuse à cette époque pour inspirer à Mgr Darboy, nous l'avons vu, les craintes que justifièrent son martyre. Pour le monde intellectuel, le protestantisme mesurait le maximum des aspirations religieuses (1). Malgré la loi Falloux de 1850, les chefs de l'Université se réclamaient encore de Voltaire, de Rousseau, des Encyclopédistes et des immortels principes de 89. Ce fut le programme avéré de Victor-Duruy, l'éminent ministre de l'Instruction publique, et d'Emile Ollivier, le père de l'empire libéral. En même temps, la Maçonnerie, secrètement aux mains des Juifs, rétablissait le culte du veau d'or, soutenait la morale indépendante du F∴ Massol, dépassait la Réforme par l'épanouissement de la libre-pensée, et allait se faire honneur le 4 septembre 1870, en pleine déroute de nos armées, de renverser le gouvernement. Et le dernier but de cette Révolution antipatriotique visait moins encore l'Empereur qui venait de livrer Rome aux Piémontais, que la France catholique dont la déchristianisation était décrétée depuis longtemps dans les Loges.

Ces conclusions dérivent de toutes les pages du présent volume : 1870 valait 1789, et enfanta, comme esquisse de 1793, 1871 que la Judéomaçonnerie eut le dépit, faute de temps, de ne pouvoir achever et brosser à sa manière. Il s'agisait de reprendre la grande Révolution, non plus au bénéfice de la bourgeoisie que représentaient Robespierre et Marat, mais bien sur un plan inférieur de la lutte des classes, celui du prolétariat, soulevé précisément contre l'élément bourgeois, qu incarnait Thiers. Feu de paille, dira-t-on : plus que cela, premier son de cloche du bolchévisme de 1917.

(1) Voir la relation d'un article d'Adolphe Guéroult dans l'*Opinion nationale* dont il était le directeur, p. 131.

« *La Commune de Paris de* 1871, écrit en effet Trostky, *a été le premier essai historique — faible encore — de domination de la classe ouvrière. Nous vénérons le souvenir de la Commune, en dépit de son expérience par trop restreinte, du manque de préparation de ses militants, de la confusion de son programme, de l'absence d'unité parmi ses dirigeants, de l'indécision de ses projets, du trouble excessif dans l'exécution et du désastre effroyable qui en résulta fatalement. Nous saluons dans la Commune — selon une expression de Lavrov — l'aube, quoique bien pâle, de la première République prolétarienne* » (1).

Cette première « République prolétarienne» fut non seulement pour les Soviets un exemple à suivre, mais encore une leçon pratique à méditer. « Nous avions derrière nous, dira Trotsky, l'héroïque Commune de Paris de l'effondrement de laquelle nous avions tiré cette déduction qu'il appartient aux révolutionnaires de prévoir les événements et de s'y préparer ». (2)

Ce n'est pas certes que la Commmune, préparée par l'Internationale et la Franc-Maçonnerie, ne fut pas ardemment espérée, étudiée, décidée. Rien que depuis le coup du 4 septembre 1870, la manifestation du 2 octobre, l'émeute du 31, le manifeste des Communards, les premiers jours de 1871, la délivrance de Flourens, prisonnier à Mazas, le 22 janvier furent la préparation du 18 mars qui commença la Commune. Mais ce n'était là qu'une préparation éloignée, sans une idée maîtresse, ni une organisation irréductible.

L'idée maîtresse de toute révolution n'est-elle pas la conquête du pouvoir ? « Or Marx accuse la Commune de n'avoir pas immédiatement pris l'offensive contre les Versaillais, de s'en être tenu à la défensive qui, il est vrai, produit une « plus heureuse » impression,permet d'en appeler à la loi morale et aux droits sacrés de la vie humaine, mais qui, en état de guerre civile, ne conduit jamais à la victoire. Or, Marx faisait, avant tout, des vœux pour la victoire de la révolution ». (3)

(1) Léon TROSTKY, *La Commune de Paris et la Russie des Soviets*, p. 3 ; Paris librairie de l'*Humanité*, 1921, Cf. P. L. LAVROV, *La Commune de Paris, 18 mars 1871*, Pétrograd, 1919, librairie Goloss.

(2) TROTSKY, *lib, cit.* p. 8.

(3) TROTSKY, *lib, cit.*, p, 31.

Ainsi la conquête du pouvoir conduit fatalement à la guerre civile. Trotsky l'avoue cyniquement :

« *Le prolétariat international s'est donné pour tâche de conquérir le pouvoir. Que la guerre civile « en général » soit ou non un des attributs indispensables de la révolution « en général », il n'en reste pas moins incontestable que le mouvement en avant du prolétariat, en Russie, en Allemagne et dans certaines parties de l'ancienne Autriche-Hongrie, a revêtu la forme d'une guerre civile à outrance, et ce, non seulement sur les fronts intérieurs, mais sur les fronts extérieurs. Si la conduite de la guerre n'est pas le côté fort du prolétariat, et si l'Internationale ouvrière n'est bonne que pour les époques pacifiques, il faut faire une croix sur la révolution et le socialisme, car la conduite de la guerre est un des côtés suffisamment forts du gouvernement capitaliste, qui, sans guerre, ne permettra certes pas à l'ouvrier d'arriver au pouvoir...* ». (1)

La conclusion est rigoureuse. Conquérir le pouvoir déchaîne la guerre civile, et la guerre civile requiert la Terreur. L'idée révolutionnaire se répand au-dedans et au dehors ; cette évolution progressive depuis la Convention est évidente. Elle arme la classe inférieure contre la classe supérieure condamnée à disparaître. Elle opère une constante épuration au sein même de ses militants, car « il n'est pas facile, écrit Trotsky, de combiner dans la réalité la guerre de classe avec une démocratie groupant toutes les classes », (2) le modéré est suspect à l'extrémiste, le girondin doit céder au montagnard, le mencheviste au bolchéviste ; la guillotine sèche s'efface devant la guillotine ensanglantée, parce que l'unique aboutissement de la révolution est la suppression par la mort, cela se nomme la Terreur.

La Commune le comprit, ce qui fait dire à Trotsky : « Poussée par la logique de la lutte, elle entra en principe dans la voie des menaces ». Puis après avoir énuméré les mesures de « terreur rouge » de la Commune (p. 11), nous lisons du même auteur cette indulgente absolution des crimes de 1871 et de 1917 :

(1) TROTSKY, *lib. cit.* p. 26.

(2) TROTSKY, *lib. cit*, p. 20.

« *Quant aux dévastations que l'on a reprochées à la Commune, comme on en reproche maintenant au pouvoir soviétiste, Marx en parle comme « d'une nécesité inéluctable, dont les conséquences sont d'ailleurs relativement insignifiantes,* DANS LA LUTTE GIGANTESQUE QUI S'ENGAGE ENTRE LA NOUVELLE SOCIÉTÉ QUI S'ÉLÈVE ET L'ANCIENNE QUI ACHÈVE DE TOMBER ». *Les dévastations, les émeutes sont toujours inévitables à la guerre. Ce ne sont que des sycophantes qui peuvent les considérer comme des crimes « dans la guerre des opprimés contre leurs oppresseurs,* LA SEULE GUERRE JUSTE QU'AIT VUE L'HISTOIRE » (*ce sont les termes de Marx*). (1)

Qu'a-t-il donc manqué à la Commune ?
L'organisation.

La Commune a subi une défaite militaire. Si au lieu de discuter, de vouloir des élections, de mendier l'approbation des grands centres ouvriers et maçonniques, les Communards s'étaient lancés inlassablement à la poursuite de Thiers, tâchant de corrompre les régiments fidèles, d'empêcher le regroupement de l'armée à Versailles, ils auraient pu peut-être s'emparer du Gouvernement et trouver des complicités parmi les ministres de gauche qui au fond pensaient comme eux. A propos des élections complémentaires du 16 avril, Arthur Arnould dit « que la Commune n'avait que faire du vote... l'heure n'était plus à compter les électeurs, mais à avoir des soldats ; à ne pas vouloir connaître si nous avions grandi ou baissé dans l'opinion de Paris, mais à défendre celui-ci contre les Versaillais ». Et Millière, que Trotsky appelle une des plus belles têtes de la Commune, disait dans son manifeste : « La Commune n'est pas une Assemblée Constitutionnelle, elle est un Conseil de guerre. Elle ne doit avoir qu'un but : la victoire ; qu'une arme : la force ; qu'une loi, celle du salut public ».

Selon Trotsky et Lénine, « la Commune, tant par les traditions que par les intentions de ceux qui la dirigeaient — les

(1) TROTSKY, *lib. cit.* p. 35. — Rapprochons de l'impudente appréciation de Marx, celle de Lavrov : « En révolution, une énergie supérieure équivaut à une humanité supérieure, Ce sont précisément les hommes qui attachent tant de prix à la vie humaine. au sang humain, qui doivent mettre tout en œuvre pour obtenir une victoire rapide et décisive, et qui ensuite doivent agir au plus vite pour la soumission énergique des ennemis ; car ce n'est que par cette manière de procéder que l'on peut obtenir le minimum de pertes inévitables et le minimum de sang versé »,

blanquistes — était l'expression de la dictature révolutionnaire d'une ville sur le pays tout entier. Il en fut ainsi, disent-ils, dans la Grande Révolution française, il en eut été de même dans la Révolution de 1871, si la Commune ne fût pas tombée si vite. Le fait que dans Paris même le pouvoir ait été élu sur la base du suffrage universel n'exclut pas l'autre fait bien plus important : l'action militaire de la Commune eût pour conséquence, toujours d'après les Chefs des Soviets, le manque d'énergie dans la répression. La Terreur de 1871 ne sût égaler celles de 1793. Avouons cependant que la Commune eût surpassé la Convention si elle eût vécu. Décimer la bourgeoisie, anéantir le clergé, laïciser la France déchristianisée, était bien le programme de la Commune. Les faits que nous avons cités, les noms que nous avons relevés prouvent à l'excès ce dont étaient capables les communards, et lorsque nous traiterons du soviétisme, nous verrons que Marat, Rigault et Lénine peuvent rivaliser de despotisme dictatorial au service des plus sanguinaires atrocités.

Au reste, et c'est le point capital de notre conclusion, la Commune survit dans le soviétisme. Faisons confiance encore à Trotsky :

« *Les ouvriers russes ont montré qu'ils sont capables de se rendre maîtres aussi de la « machine de guerre ». Et nous voyons ici un énorme progrès réalisé sur la Commune. Ce n'est pas une abjuration de la Commune — car la tradition de la Commune n'est pas dans son impuissance — mais la continuation de son œuvre. La Commune a été faible. Pour achever son œuvre, nous sommes devenus forts. On a écrasé la Commune. Nous portons coup sur coup à ses bourreaux. La Commune, nous la vengeons et nous prenons sa revanche* » (1).

Résumons.

L'anticléricalisme dans l'Etat a produit 1793 et 1871, qui ont réalisé le Soviétisme, c'est-à-dire la révolution du prolétariat *victorieux des classes qui lui sont supérieures, clergé, noblesse, bourgeoisie,* car le soviétisme est *la continuation et la revanche de la Commune.* D'autre part, n'oublions pas que depuis 1876, nous sommes en plein *anticléricalisme d'Etat,* que nos ministres, maçons ou maçonnisés. sont aux ordres

(1) TROTSKY, *lib. cit.* p. 27.

des hautes Loges, que Lénine appelait Herriot le « Kerensky » du mouvement bolchéviste français, que le communisme est organisé à Paris aussi bien qu'à Moscou, que le plan Z livrera d'abord la capitale à la révolution et n'empêchera plus, comme en 1871, sa répercussion dans la France entière, enfin que cet incendie peut éclater demain ; et si vous voulez en connaître les désastreux effets, lisez le livre que Trotsky vient de publier à Berlin sous ce titre : *La véritable situation en Russie.*

« *Cette véritable situation en Russie* » nous menace terriblement en France. Pourquoi ? Parce qu'il y a une force occulte qui fait de Moscou le centre où se prend le mot d'ordre des gouvernements et des gouvernés, et que cette force maîtresse, financière et révolutionnaire, tout à la fois, à laquelle on ne veut ni croire, ni s'opposer, est la Judéomaçonnerie.

Du coup, avec l'*Anticléricalisme d'Etat*, vieux d'un demi-siècle, avec la IIe Internationale de Jouhaux à la remorque de la IIIe de Lénine, avec le Communisme soviétique, protégé par l'Etat et robustement porté sur les épaules des sociétés des Droits de l'homme, de l'Enseignement, des Jeunesses laïques, des Démocrates chrétiens, avec la lutte persistante de la Secte, encore plus perfide lorsqu'elle est masquée, il est d'évidence absolue que la Judéomaçonnerie tuera la France à bref délai, à moins que, par un ressaut dont elle est capable comme Fille aînée de l'Église, la France ne la tue. Car c'est un duel à mort.

TABLE ANALYTIQUE

TABLE DES MATIÈRES

Le Gouvernement du 4 Septembre et la Commune

La Franc-Maçonnerie dans le Gouvernement du 4-Septembre.

La Franc-Maçonnerie pendant la Commune

Imp. M. Cloix, 17, avenue de la gare. — Nevers